

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x		16x		20x		24x		28x		32x

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

VOL. XXXIII

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE SIR JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON,
COMTE D'ABERDEEN ; VICOMTE FORMARTINE, BARON HADDO, METHLIC,
TARVES ET KELLIE, DANS LA PAIRIE D'ÉCOSSE ; VICOMTE GORDON
D'ABERDEEN, COMTE D'ABERDEEN, DANS LA PAIRIE DU ROY-
AUME-UNI ; BARONNET DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ; CHEVA-
LIER GRAND'CROIX DE L'ORDRE TRÈS DISTINGUÉ
DE SAINT-MICHEL ET SAINT-GEORGES, Etc., Etc.,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA.

TROISIÈME SESSION

DU

HUITIÈME PARLEMENT

1898

VOL. XXXIII

JOURNAUX DU SÉNAT

CANADA



ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au ONZIÈME jour du mois de d'Août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-ET-UNIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très-honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce SEPTIÈME jour d'Août, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et de Notre Règne la soixante-et-unième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au VINGT-ET-UNIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, MARDI, le DEUXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. **CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. **TÉMOIN**, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très-honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, comte d'Aberdeen, vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse ; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; baronnet de la Nouvelle-Ecosse ; Chevalier Grand'-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et de Notre Règne la soixante-et-unième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTE^NDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au DEUXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada en Notre CITÉ d'OTTAWA, MARDI, le QUATORZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin et Conseiller le Très-honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse ; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand'croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce TREIZIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et de Notre Règne la soixante-et-unième.

Par ordre,

SAML. F. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au QUATORZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considération- et pour la plus grande aise et commodités de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, LUNDI, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état de la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce DIXIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, de Notre Règne la soixante-et-unième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au VINGT-QUATRIÈME jour du mois de JANVIER prochain. Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le TROISIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que ni vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'OTTAWA le dit VINGT-QUATRIÈME jour de JANVIER prochain; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite Cité d'OTTAWA, JEUDI, le TROISIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir JOHN CAMPBELL HAMILTON-GORDON, Comte d'Aberdeen, Vicomte Formartine, Baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; Vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur Général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et de Notre Règne la soixante-et-unième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.



JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 3 février 1898.

Jeudi, le troisième jour du mois de février, en la soixante-et-unième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, étant la troisième session du huitième parlement du Canada, continué par prorogation jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Cochrane,	MacInnes,	Primrose,
Aikins,	Cox,	Masson,	Ross,
Allan,	De Blois,	McLaren,	Scott,
Almon,	Dickey,	McMillan,	Temple,
Bellerose,	Dobson,	Mills,	Thibaudeau
Bernier,	Drummond,	Montplaisir,	(de la Vallière),
Boucherville, de (C.M.G.),	Forget,	O'Brien,	Thibaudeau (Rigaud),
Boulton,	Gowan (C.M.G.),	Ogilvie,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Hingston (Sir William),	Owens,	Villeneuve,
Casgrain,	King,	Poirier,	Wood.
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Power,	

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu divers certificats du greffier de la Couronne en Chancellerie, et

Ils ont alors été lus par le greffier.

Ordonné, qu'ils soient inscrits sur le journal, et ils sont comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, le 20 octobre 1897.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence l'Administrateur du gouvernement d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingtième jour du mois d'octobre, A.D. mil huit cent quatre-vingt-dix-sept (1897), Jean-Baptiste Romuald Fiset, écuyer, médecin, de Rimouski, P. Q., pour le collège électoral du Golfe, dans la province de Québec, vice l'honorable Théodore Robitaille, décédé.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 22 novembre 1897.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du dix-huitième jour de novembre, A.D. mil huit cent quatre-vingt-dix-sept (1897), William Templeman, écuyer, de Victoria, C.-B., pour la province de la Colombie-Britannique, *vice* l'honorable Thomas Robert McInnes, qui a résigné.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 22 janvier 1898.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingt-deuxième jour du mois de janvier, A.D. mil huit cent quatre-vingt-dix-huit (1898), Raoul Dandurand, écuyer, de la cité de Montréal, P. Q., pour la division électorale de de Lorimier, dans la province de Québec, *vice* l'honorable François Béchar, décédé.

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A EDOUARD J. LANGEVIN, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. Raoul Dandurand, écuyer, a été introduit entre l'honorable M. Scott et l'honorable M. Thibaudeau (de La Vallière).

L'honorable M. Dandurand a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier, et, il a été Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :—



CANADA.

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Raoul Dandurand, écuyer, de Montréal, dans Notre Province de Québec, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de de Lorimier de Notre Province de Québec,

et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, le très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte Formartine; baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand'-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt-deuxième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, et de Notre Règne la soixante-et-unième.

Par ordre,

SAML. E. ST. ONGE' CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Dandurand s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Dandurand, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté au Sénat une communication du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit:—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 2 février 1898.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement le jeudi, 3 du courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

DAVID ERSKINE,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable

Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte de Formartine; baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai remarqué avec grand plaisir les progrès remarquables, au double point de vue de l'importance politique et de la prospérité commerciale, faits par le Canada, durant l'année qui vient de finir.

L'emprunt récemment effectué a démontré que le crédit du Canada n'a jamais été si considérable sur les marchés de l'Europe et nous donne fortement raison d'espérer que le poids des taxes du peuple sera, dans un avenir rapproché, matériellement réduit, en substituant un taux d'intérêt sur la dette publique moins élevé que le taux actuel.

Je vous offre mes félicitations à l'occasion de l'accueil si cordial fait aux représentants du Canada aux fêtes du jubilé et aussi de la haute appréciation manifestée de toutes parts, dans la mère-patrie, relativement à la ligne de conduite tenue par le Canada, en réduisant matériellement le taux des droits sur les marchandises importées du Royaume-Uni au Canada.

En dénonçant les traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique, le gouvernement impérial a donné une preuve des plus satisfaisantes de son désir de faciliter nos efforts dans le but de promouvoir les relations commerciales les plus étendues entre le Canada et le reste de l'Empire, et cette politique contribuera, je l'espère, matériellement au développement du commerce impérial.

La découverte extraordinaire des gisements aurifères récemment faits sur le Yukon et ses tributaires, va probablement attirer de ce côté une immigration énorme et a forcé le gouvernement à prendre promptement des mesures pour le maintien de la loi et de l'ordre dans ces lointaines et presque inaccessibles régions. Des mesures relatives à cet objet vous seront soumises.

Un contrat a été fait, sujet à votre approbation, pour la construction, le plus tôt possible, d'un système de communication, par eau et voie ferrée, à travers le territoire canadien, avec le Klondike et les territoires aurifères, ce qui, il y a lieu de l'espérer, assurera au Canada la plus grande partie du commerce lucratif de ce pays.

Les abondantes moissons dont nous avons été favorisés, par une bienfaisante Providence, ont grandement contribué à augmenter notre prospérité, et je suis heureux de noter que le commerce du Canada et plus spécialement le montant et la valeur de ses principaux articles d'exportation, ont fortement augmenté durant les dix-huit derniers mois, et il y a d'excellentes raisons de croire que ce progrès se maintiendra, s'il n'augmente point, durant le reste de l'année courante.

Je constate avec plaisir que les contrats pour certaines entreprises dernièrement adjudgés par le gouvernement contiennent des clauses de nature à empêcher le système de la pressuration des ouvriers (*sweating system*).

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics pour le dernier exercice financier vous seront soumis.

Les estimations budgétaires pour l'année prochaine seront aussi prochainement mises entre vos mains.

Honorables messieurs du Sénat :

Honorables messieurs de la Chambre des Communes :

Des mesures concernant la mise à la retraite des employés, l'abrogation du présent Acte du cens électoral, et un plébiscite sur la question de la prohibition, seront aussi soumises à votre étude.

Je recommande ces mesures et autres à votre sérieuse attention, en demandant à la Divine Providence de bénir les travaux que vous allez commencer.

Il a plu à Son Excellence de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un bill intitulé :
"Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été
Ordonné, que le Sénat prenne en considération le discours de Son Excellence le
Gouverneur général, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été
Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un
comité, pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privi-
lèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette
Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :
Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à lundi prochain, à
huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue
dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills,
Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à huit heures du soir.

Lundi, 7 février 1898.

Le Sénat s'est réuni à 8 heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Cox,	Masson,	Perley,
Allan,	Dandurand,	McCallum,	Poirier,
Almon,	De Blois,	McDonald (Cap-Breton),	Power,
Baird,	Dever,	McKay,	Primrose,
Bellerose,	Dickey,	McKindsey,	Prowse,
Bernier,	Dobson,	McLaren,	Reid,
Bolduc,	Ferguson,	McMillan,	Sanford,
Boucherville de (C.M.G.),	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Scott,
Boulton,	King,	Mills,	Sullivan,
Bowell, (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Temple,
Casgrain,	Longheed,	O'Brien,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Villeneuve,
Cochrane,	MacInnes,	Ogilvie,	Wood.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie d'assurance des chemins de fer Canadiens contre les accidents.

Par l'honorable M. McMillan :—De la Banque Union du Canada ; et,

Par l'honorable M. MacInnes :—De la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central de la province d'Ontario.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le trentième rapport annuel de la Marine et des Pêcheries, 1897 (Marine).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 11.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat les règlements et les ordres de la cour de l'Echiquier du Canada.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 23.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat les Comptes Publics pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1897.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 2.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1897.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 6.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport, les états et statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1897. (Partie I, Accise, etc. Partie II, Poids et Mesures, Gaz et Electricité.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(Voir Documents de la Session, Nos 7 et 7a.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat la liste du Service Civil du Canada, 1897.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 16b.)

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Jean-Baptiste Romuald Fiset, M.D., a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Fiset a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:—



CANADA.

A. MONTGOMERY MOORE, général,
Administrateur.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la loi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Jean-Baptiste Romuald Fiset, M.D., de la ville de Rimouski, dans Notre province de Québec, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale du Golfe de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconque, vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien-aimé général Alexander George Montgomery Moore, Administrateur du Gouvernement du Canada, et Commandeur de Nos Forces en ce pays, etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingtième jour d'octobre en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et de Notre Règne la soixante et unième.

Par ordre,

SAML. E. ST. ONGE CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Fiset s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Fiset, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté au Sénat le rapport des bibliothécaires du Parlement, et il est comme suit :—

A l'honorable Président du Sénat :

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter le rapport suivant pour l'année 1897.

A l'occasion de la célébration du Jubilé de la Reine, en juin 1897, les bibliothécaires ont cru devoir se procurer et faire relier en volumes des exemplaires de tous les journaux quotidiens et hebdomadaires de Londres, illustrés ou autres, donnant les détails de ces fêtes mémorables. Cette collection, probablement unique, deviendra certainement très importante.

Ils se sont procurés ou ont commandé tous les ouvrages traitant de l'histoire des colonies de l'Empire pendant le règne de Sa Majesté.

L'exploration des nouvelles régions minières du Yukon les a portés à réunir tous les ouvrages, cartes, brochures officielles et autres qui ont été publiés sur ce pays.

Les ouvrages les plus récents sur les lois des mines de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et des colonies britanniques, ainsi que les rapports officiels se trouvent maintenant sur les rayons de la bibliothèque.

Le manque d'espace presque absolu sur les rayons oblige les bibliothécaires à appeler l'attention du gouvernement sur la nécessité de pourvoir à l'agrandissement de la bibliothèque.

L'augmentation du nombre des revues périodiques, des journaux et des livres croissant très rapidement, et comme on avait déjà constaté en 1876 que la bibliothèque n'était pas assez vaste, on peut facilement se rendre compte de la situation actuelle.

Le retard apporté à retourner les livres empruntés à la bibliothèque, surtout les livres nouveaux, cause beaucoup d'ennuis aux membres du Parlement, et les bibliothécaires ne sauraient suggérer de remède à un mal qu'il est au pouvoir des membres seuls de faire disparaître.

Parmi les dons les plus remarquables faits à la bibliothèque pendant l'année, on peut mentionner : "*The Black Book of Staymouth, (Scotland)*", présenté par le Marquis de Breadalbane, K.G., documents tirés de la collection de Chartes et impri-

més pour circulation privée. Ce volume a été compilé au XVII^e siècle et a fait autorité en matière d'antiquités des Montagnes Centrales, et des usages et de l'état intellectuel du peuple. La première édition date de 1855.

"*Facsimile reprint of Declaration concerning matter of Bounty, King James I, 1610*", par J. W. Gordon, Esq., London, Eng.

"*Pastoral Letters, 1883-1896*", de l'archevêque O'Brien, Halifax, N.-E.

Une brochure intitulée: "*John Heming and Henry Condell, friends and fellow actors of Shakespeare and what the world owes to them*".

"*Speech on over taxation of Ireland*", de l'hon. E. Blake, Q.C., M.P., London, Eng.

La section canadienne s'est enrichie pendant la vacance de plusieurs ouvrages introuvables en librairie, et de journaux publiés pendant la première partie du siècle, entre autres, l'ouvrage intitulé: "*Memorial of Thomas. Earl of Selkirk, to His Grace Charles, Duke of Richmond, Governor General in chief of B. N. A., Montreal, 1819.*" Cet ouvrage porte à vingt-huit le nombre de volumes qui ont rapport à l'œuvre de Lord Selkirk. Comme ils concernent tous l'établissement de sa colonie au Nord-Ouest et ses démêlés avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson, ils constituent un chapitre important de l'histoire primitive du Manitoba.

Deux atlas très rares ont été achetés depuis la dernière session; dans l'un se trouvent les plans des forts de l'Amérique du Nord que l'on voyait pendant la guerre de Sept Ans: entre autres ceux de Montréal, Québec, Saint-Frédéric, Frontenac (Kingston), Duquesne (Pittsburg), Ticonderoga et Louisbourg. L'autre atlas contient les plans des camps occupés par les armées pendant la guerre de la révolution américaine (1775-1783).

Voici les titres des journaux dont il a été question plus haut:

Mackenzie's Gazette, 1838-1840.

Mackenzie's Weekly Message, 1856-1860.

The Examiner, Toronto, 1844-1855.

Un nouveau catalogue dans les deux langues comprenant la jurisprudence, l'économie politique, le commerce et la statistique, l'histoire du droit constitutionnel et le droit ancien et moderne, les débats et procédures parlementaires, et plusieurs autres sujets, a été complété durant la vacance.

Une liste des dons faits à la bibliothèque et aussi une liste des ouvrages déposés en vertu de l'acte qui protège la propriété littéraire, accompagnent le présent rapport.

A. D. DECELLES, B. G.,
MARTIN J. GRIFFIN, B. du P.

Bibliothèque du parlement,
Ottawa, 3 février 1898.

(Pour liste des ouvrages déposés, dons, etc., 1897, voir *Documents de la Session, No 17.*)

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence, prononcé du Trône à l'ouverture de la troisième session du huitième parlement, ayant été lu,

L'honorable M. King, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:

A Son Excellence le très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements

à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 8 février 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	DeBlois,	McCallum,	Perley,
Allan,	Dever,	McDonald (Cap-Breton),	Poirier,
Almon,	Dickey,	McKay,	Power,
Baird,	Dobson,	McKindsey,	Primrose,
Bellerose,	Ferguson,	McLaren,	Prowse,
Bernier,	Fiset,	McMillan,	Reid,
Bolduc,	Gowan (C.M.G.),	Mermer,	Sanford,
Boucherville, de (C.M.G.)	King,	Miller,	Scott,
Boulton,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	O'Brien,	Temple,
Casgrain,	Lougheed,	O'Donohoe,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Villeneuve,
Cochrane,	MacInnes,	Owens,	Wood.
Dandurand,	Masson,		

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. King, à savoir :—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement.

A Son Excellence le très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse; Chevalier Grand-Croix de de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du parlement.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat l'Ordre en Conseil au sujet des licences accordées aux navires de pêche des Etats-Unis pour l'année 1898.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 20.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat l'Ordre Général de la Cour Suprême No 87 (*Re Cassels*).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 23a.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 9 février 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Owens,
Allan,	Dandurand,	MacInnes,	Perley,
Almon,	De Blois,	Masson,	Poirier,
Armand,	Dever,	McCallum,	Power,
Baird,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Baker,	Dobson,	McKay,	Prowse,
Bellerose,	Ferguson,	McLaren,	Reid,
Bernier,	Fiset,	McMillan,	Sanford,
Bolduc,	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	King,	Mills,	Sullivan,
Boulton,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	O'Brien,	Villeneuve,
Casgrain,	Lougheed,	O'Donohoe,	Wood.
Clemow,	Lovitt,	Ogilvie,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Allan :—De Molyneux St. John et autres.

Par l'honorable M. Boulton :—De la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique.

Par l'honorable M. Power :—De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Par l'honorable M. Clemow :—D'Alexander Fraser et autres, d'Ottawa, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie d'assurance de chemins de fer canadiens contre les accidents, demandant un acte qui amende son acte constitutif, et pour d'autres fins.

De la banque Union du Canada, demandant un acte qui l'autorise à élever la valeur au pair de ses actions de soixante piastres à cent piastres par action, et pour d'autres objets ; et

De la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central d'Ontario, demandant un acte qui la constitue en compagnie sous la dépendance du parlement fédéral, et qui change son nom en celui de "Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central."

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat un tableau indiquant la moyenne des hommes employés dans la police fédérale pendant chaque mois de l'année 1897, avec la liste des paiements et des dépenses de voyage (en vertu des S.R. du C., chap. 184, sec. 5).

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 27.)

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M King, à savoir :—

Que l'adresse suivante soit présentée a Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement.

A Son Excellence le très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse; Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du parlement.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 10 février 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLÉTIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	MacInnes,	Poirier,
Almon,	Dobson,	Masson,	Power,
Baird,	Drummond,	McCallum,	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Bellerose,	Fiset,	McKay,	Reesor,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	McLaren,	Reid,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McMillan,	Sanford,
Boucherville, de (C.M.G.),	King,	Merner,	Scott,
Boulton,	Kirchhoffer,	Mills,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Montplaisir,	Temple,
Casgrain,	Lougheed,	O'Brien,	Vidal,
Clemow,	Lovitt,	O'Douohoe,	Villeneuve,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Ogilvie,	Wark,
De Blois,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood.
Dever,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Sanford :—De Jos. B. Powell, directeur général de la *Great Commonwealth Development and Mining Company (Limited liability)*, et d'autres, de la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. Lougheed :—De F. M. Rattenburg et autres, de Victoria, dans la Colombie-Britannique.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. King, à savoir :—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement.

A Son Excellence le très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comte d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse; Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du parlement.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 11 février 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	Macdonald (Victoria),	Perley,
Almon,	Dickey,	MacInnes,	Poirier,
Baird,	Dobson,	Masson,	Power,
Baker,	Drummond,	McCallum,	Primrose,
Bellerose,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Bernier,	Fiset,	McKay,	Reid,
Bolduc,	Gowan (C.M.G.),	McLaren,	Scott,
Boucherville, de(C.M.G.)	King,	Merner,	Sullivan,
Boulton,	Kirchhoffer,	Mills,	Temple,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain,	Lougheed,	O'Brien,	Villeneuve,
Clemow,	Lovitt,	O'Donohoe,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (I.P.E.),	Owens,	Wood.
De Blois,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Reid :—De E. T. Galt, de Lethbridge, dans les Territoires du Nord-Ouest, et d'autres.

Par l'honorable M. Scott :—De W. H. Curle et autres; de D'Arcy Scott et autres; et, de R. W. T. O'Hanley et autres, tous de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De Molyneux St. John et autres, demandant un acte qui leur accorde le pouvoir de construire et exploiter un tramway à traction par chevaux, vapeur ou électricité entre la frontière internationale près le lac Linderman et l'embouchure de la rivière Lewes, dans le district de Yukon des Territoires du Nord-Ouest.

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique, demandant un acte qui lui accorde une extension de temps pour commencer et achever ses travaux et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne de chemin de fer; et

D'Alexander Fraser et autres, d'Ottawa, et autres d'ailleurs, demandant un acte qui les autorise à construire un pont sur la rivière Ottawa devant relier la cité d'Ottawa à la cité de Hull et pour d'autres objets.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. King, à savoir :—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement.

A Son Excellence le très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse; Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du parlement.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. King, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 14 février 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dandurand,	MacInnes,	Perley,
Almon,	De Blois,	McCallum,	Poirier,
Baird,	Dever,	McDonald (Cap-Breton),	Power,
Bellerose,	Dickey,	McKay,	Primrose,
Bernier,	Dobson,	McKindsey,	Prowse,
Bolduc,	Ferguson,	McLaren,	Reesor,
Boucherville, de (C. M. G.),	Gowan (C. M. G.),	McMillan,	Reid,
Boulton,	King,	Merner,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Mills,	Temple,
Casgrain,	Lougheed,	Montplaisir,	Vidal,
Clemow,	Lovitt,	O'Donohoe,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.)	Ogilvie,	Wood,
Cox,	Macdonald (Victoria),		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Dever :—De la Corporation de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Wood :—De la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean, de la cité de Saint-Jean, dans le Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De Jos. B. Powell et autres, de la *Great Commonwealth Development and Mining Company (limited liability)* demandant d'être constituée en corporation sous le nom de "Compagnie du Chemin de fer d'Alberta au Yukon."

De T. M. Rattenbury et autres, de Victoria, Colombie-Britannique, demandant un acte qui les autorise à construire un chemin de fer depuis l'extrémité nord de Marsh Lake, suivant une direction nord-est jusqu'à la rivière Hootalingua.

De W. H. Curie et autres, demandant un acte qui les autorise à construire une ligne de chemin de fer de Lynn Canal à Fort-Selkirk et à mettre en opération une ligne sur un des côtés du Cañon de Miles; et, pour d'autres fins.

De D'Arcy Scott et autres, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter une ligne de chemin de fer de Lynn Canal au lac Lindeman et au fleuve Yukon, et

De R. W. T. O'Hanley et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter une ligne de chemin de fer de la rivière Stikine à Fort-Selkirk.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat un état des réductions et des remises faites en conformité de l'article 141 ajouté à l'Acte des Sauvages, par l'article 8 du chapitre 35, 58-59 Victoria.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No. 42.)

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. King, à savoir :—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement.

A Son Excellence le très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse; Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du parlement.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie
Bowell, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 15 février 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALEÓN PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	McCallum,	Poirier,
Almon,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Power,
Baird,	Dobson,	McKay,	Primrose,
Bellerose,	Ferguson,	McLaren,	Prowse,
Bernier,	Forget,	McMillan,	Reesor,
Bolduc,	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Reid,
Boucherville, de(C.M.G.),	King,	Mills,	Sanford,
Boulton,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	O'Brien,	Sullivan,
Casgrain,	Lougheed,	O'Donohoe,	Temple,
Clemow,	Lovitt,	Ogilvie,	Vidal,
Cochrane,	Macdonald (I.P.E.),	Owens,	Wark,
Cox,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood.
De Blois,	MacInnes,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Power :—De la *Dominion Building and Loan Association*, compagnie incorporée en vertu des *Revised Statutes of Ontario*, 1887.

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :—De R. Macdonald et autres, de la cité de Toronto et d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :—

De E. T. Galt, de Lethbridge, et autres, demandant un acte qui leur accorde le pouvoir de construire un chemin de fer entre Arrowhead, Colombie-Britannique, et le lac Kootenay, avec embranchements, et pour d'autres objets.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat, un état des paiements des primes de pêche pour l'année 1896-97, en vertu de l'article 4 du chapitre 96 des Statuts révisés du Canada, tel qu'amendé par le chapitre 42 des Statuts du Canada, 54-55 Victoria.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 32.)

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. King, à savoir :—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le très honorable Sir John-Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte Formartine, baron Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comte d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse; chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc; Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Que, conformément à la règle 79, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir:—Les honorables MM. Scott, Sir Mackenzie Bowell, DeBoucherville, Loughheed, Miller, Macdonald (Victoria), Clemow, Power et le proposant; le dit comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 16 février 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Perley,
Allan,	De Blois,	MacInnes,	Poirier,
Almon,	Dever,	McCallum,	Power,
Baird,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Bellerose,	Dobson,	McKay,	Prowse,
Bernier,	Ferguson,	McLaren,	Reesor,
Bolduc,	Forget,	McMillan,	Reid,
Boucherville, de, (C. M. G.),	Gowan (C. M. G.),	Merner,	Sanford,
Bowell (Sir Mackenzie),	King,	Mills,	Scott,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Sullivan,
Casgrain,	Landry,	O'Brien,	Temple,
Clemow,	Lougheed,	O'Donohoe,	Vidal,
Cochrane,	Lovitt,	Ogilvie,	Wark,
Cox,	Macdonald (I. P. E.),	Owens,	Wood.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Lovitt :—De Charles S. Hyman, et autres, de la cité de London, dans la province d'Ontario, et d'autres lieux.

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Lougheed :—D'Edgar S. Darling et autres.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 3 février 1898.

Dans l'affaire de Robert Augustus Baldwin Hart, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108 de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow a présenté au Sénat la pétition de Robert Augustus Baldwin Hart, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et, elle a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Corporation de la cité de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'un acte qui agrandisse le port de la dite cité, et qui l'autorise à exproprier des terrains, à construire des quais et à changer dans une certaine mesure la navigabilité de la rivière Saint-Jean, et

De la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean, de la cité de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, demandant un acte qui l'autorise à faire une nouvelle émission de débetures pour en remplacer d'autres près d'échoir, et à les garantir sur ses propriétés.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport, les états et statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1897. Partie III : Adulteration des substances alimentaires.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(*Voir Documents de la session, No 7b.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat, un état des obligations enregistrées au département du Secrétariat d'Etat depuis le dernier état (5 avril 1897), et soumis au Parlement, conformément à l'article 23 du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la session, No 34.*)

L'honorable M. Scott, du comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 16 février 1898.

Le comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qu'il a choisi pour les composer. savoir :—

Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement :—

L'honorable Président, et les honorables messieurs Allan, Almon, Baker, Boucherville, de, C.M.G., Drummond, Gowan, C.M.G., Hingston, Sir William, chevalier, Landry, Masson, MacInnes, Poirier, Power, Reesor, Ross, Scott et Wark.—17.

Comité mixte des Impressions du Parlement :—

Les honorables messieurs Armand, Bernier, Carling, Sir John, C.C.M.G., Dever, Dobson, Ferguson, Fiset, King, Macdonald (I.P.-E.), MacKeen, McKindsey, Merner, Ogilvie, O'Donohoe, Perley, Power, Primrose, Reid, Sanford, Sullivan et Wark.—21.

Comité des Ordres Permanents :—

Les honorables messieurs Aikins, Bellerose, Carling, Sir John, C.C.M.G., Clemow, Macdonald (I.P.-E.), Macdonald (Victoria), McDonald (Cap-Breton), McKay, et Prowse.—9.

Comité des Banques et du Commerce :—

Les honorables messieurs Aikins, Allan, Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G., Casgrain, Clemow, Cochrane, Cox, De Blois, Drummond, Ferguson, Forget, Hingston, Sir William, chevalier, Lewin, MacInnes, McMillan, Miller, O'Brien, Primrose, Sanford, Scott, Smith, Sir Frank, chevalier, Temple, Villeneuve, Wark et Wood.—25.

Comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres :—

Les honorables messieurs Allan, Almon, Baker, Boulton, Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G., Clemow, Cochrane, Cox, Dickey, Forget, King, Kirchoffer, Landry,

Lougheed, Lovitt, Macdonald (Victoria), MacInnes, Masson, McCallum, McDonald (Cap-Breton), McKay, McKindsey, McLaren, McMillan, Miller, Mills, Owens, Poirier, Power, Ross, Sanford, Scott, Smith, Sir Frank, chevalier, Snowball et Vidal.—35.

Comité des Bills privés divers:—

Les honorables messieurs Adams, Armand, Baird, Bellerose, Bolduc, Boucherville, de, C.M.G., Dandurand, Dever, Dickey, Dobson, Fiset, Gowan, C.M.G., Landry, Lougheed, Macfarlane, Merner, Mills, Montplaisir, O'Brien, O'Donohoe, Ogilvie, Prowse, Snowball et Sullivan.—25.

Comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité:—

Les honorables messieurs Bernier, Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G., Casgrain, De Blois, Forget, King, Kirchhoffer, Lovitt, Macdonald (Victoria), McCallum, McDonald (Cap-Breton), McKindsey, McLaren, Miller, Montplaisir, Owens, Perley, Power, Prowse, Scott, Thibaudeau (de La Vallière), Temple, Vidal, Villeneuve et Wood.—25.

Comité du compte rendu des Débats:—

Les honorables messieurs Bellerose, Bernier, Boulton, Bowell Sir Mackenzie, C.C.M.G., Ferguson, Macdonald (I.P.-E.), McCallum, Mills et Vidal.—9.

Comité des Divorces:—

Les honorables messieurs Baird, Baker, Boulton, Gowan, C.M.G., Kirchhoffer, Lougheed, Mills, Primrose et Wood.—9.

Comité du Restaurant:—

L'honorable Président et les honorables messieurs Almon, Bolduc, Lougheed, MacKeen, McKay et McMillan.—7.

Le tout respectueusement soumis.

R. W. SCOTT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat, demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 17 février 1898.

Les membres présents étaient:—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dandurand,	Macdonald (I.P.E.),	Owens,
Allan,	De Blois,	Macdonald (Victoria).	Perley,
Almon,	Dever,	MacInnes,	Poirier,
Baird,	Dickey,	Masson,	Power,
Baker,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Bellerose,	Drummond,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Bernier,	Ferguson,	McKay,	Reil,
Bolduc,	Forget,	McLaren,	Sanford,
Boucherville de (C.M.G.),	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Scott,
Bowell (Sir Mackenzie),	Hingston (Sir William),	Mills,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Temple,
Casgrain,	Landry,	O'Brien,	Vidal,
Clemow,	Lougheed.	O'Donohoe,	Wark,
Cox,	Lovitt,	Ogilvie,	Wood.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Clemow:—De la Compagnie du pont de Brockville et New-York.

Par l'honorable M. Lougheed:—De Hamilton Smith et autres, tous de la cité de Londres, Angleterre, et de la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Par l'honorable M. MacInnes:—De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière La Pluie.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivants ont été lues:—

De la *Dominion Building and Loan Association*, compagnie constituée en corporation en vertu des *Revised Statutes of Ontario*, 1887, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à exercer ses opérations dans toutes les provinces du Canada, et à changer son nom en celui de "Compagnie de prêt permanente du Dominion," et

De R. Macdonald et autres, de la cité de Toronto et d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui la constitue en corporation comme compagnie pour établir et exploiter une voie ferrée d'un point proche de l'embouchure de la rivière Cowichan, île Vancouver, à un point sur le lac Cowichan, et de là à l'embouchure de la rivière Franklin, ainsi qu'un embranchement le long de la vallée de la rivière et du lac Nitinat jusqu'à la décharge; et qui déclare l'ensemble de la ligne d'utilité générale pour le Canada.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera vendredi prochain, il reste ajourné à mardi, 8 mars, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport du comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Résolu, que Son Honneur le Président, et les honorables messieurs Allan, Almon, Baker, Boucherville, de, C.M.G., Drummond, Gowan, C.M.G., Hingtson, Sir William, chevalier, Landry, Masson, MacInnes, Poirier, Power, Reesor, Ross, Scott et Wark, composent un comité de la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Résolu, que les honorables messieurs Armand, Bernier, Carling, Sir John, C.C.M.G., Dever, Dobson, Ferguson, Fiset, King, Macdonald (I.P.-E.), MacKeen, McKindsey, Merner, O'Donohoe, Ogilvie, Perley, Power, Primrose, Reid, Sanford, Sullivan et Wark, composent un comité des Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Aikins, Bellerose, Carling, sir John, C.C.M.G., Clemow, Macdonald (I.P.-E.), Macdonald (Victoria), McDonald (Cap-Breton), McKay et Prowse, composent un comité des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné que les honorables messieurs Aikins, Allan, Bowell, sir Mackenzie, C.C.M.G., Casgrain, Clemow, Cochrane, Cox, De Blois, Drummond, Ferguson, Forget, Hingtson, sir William, chevalier, Lewin, MacInnes, McMilian, Miller, O'Brien, Primrose, Sanford, Scott, Smith, sir Frank, chevalier, Temple, Villeneuve, Wark et Wood, composent un comité des Banques et du Commerce.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :
Que les honorables messieurs Allan, Almon, Baker, Boulton, Bowell, Sir Mackenzie, C.C.M.G., Clemow, Cochrane, Cox, Dickey, Forget, King, Kirchhoffer, Landry, Loughheed, Lovitt, Macdonald (Victoria), MacInnes, Masson, McCallum, McDonald (Cap-Breton), McKay, McKindsey, McLaren, McMillan, Miller, Mills, Owens, Poirier, Power, Ross, Sanford, Scott, Smith, sir Frank, chevalier, Snowball et Vidal, composent un comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé en amendement :

Que le nom de l'honorable M. Drummond soit substitué à celui de l'honorable M. Kirchhoffer.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Adams, Armand, Baird, Bellerose, Bol-duc, de Boucherville, C.M.G., Dandurand, Dever, Dobson, Fiset, Gowan, C.M.G., Landry, Loughheed, Macfarlane, Merner, Mills, Montplaisir, O'Brien, O'Donohoe, Ogilvie, Prowse, Reid, Snowball et Sullivan, composent un comité de Bills privés divers.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Bernier, Bowell, sir Mackenzie, C.C.M.G., Casgrain, De Blois, Forget, King, Kirchhoffer, Lovitt, Macdonald (Victoria), McCallum, McDonald (Cap-Breton), McKindsey, McLaren, Miller, Montplaisir, Owens, Perley, Power, Prowse, Scott, Thibaudeau (de La Vallière), Temple, Vidal, Ville-neuve et Wood, composent un comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Bellerose, Bernier, Boulton, Bowell, sir Mackenzie, C.C.M.G., Ferguson, Macdonald (I.P.-E.), McCallum, Mills et Vidal, composent un comité du compte rendu des Débats.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Baird, Baker, Boulton, Gowan, C.M.G., Kirchhoffer, Loughheed, Mills, Primrose et Wood, composent un comité des Divorces.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Almon, Bolduc, Loughheed, MacKeen, McKay et McMillan, composent un comité du Restaurant.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Résolu, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des maîtres en Chancellerie, pour l'informer que le Sénat a nommé un comité composé des honorables messieurs Allan, Almon, Baker, Bou-herville, de, C.M.G., Drummond, Gowan, C.M.G., Hingston, sir William, chevalier, Landry, Masson, MacInnes, Poirier, Power, Reesor, Ross, Scott et Wark, pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et pour agir, au nom de cette Chambre, comme membres du comité mixte de la Bibliothèque pour les deux Chambres.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Résolu, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des maîtres en Chancellerie, pour l'informer que le Sénat a nommé un comité composé des honorables messieurs Armand, Bernier, Carling, sir John, C.C.M.G., Dever, Dobson, Ferguson, Fiset, King, Macdonald (I.P.-E.), MacKeen, McKindsey, Merner, O'Donohoe, Ogilvie, Perley, Power, Primrose, Reid, Sanford, Sullivan et Wark, pour surveiller les impressions du Sénat durant la présente session, et pour agir, au nom de cette Chambre, avec le comité de la Chambre des Communes, comme comité mixte des impressions pour les deux Chambres.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 16 février 1898.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre s'unira à eux pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, et que les messieurs suivants agiront comme membres du dit comité dans l'intérêt de cette Chambre, savoir :—

MM. Bergeron, Bourassa, Charlton, Dupont, Ellis, Foster, Gibson, Hughes, Landerkin, LaRivière, Macdonald (Huron), Maclean, McMullen, Montague, Oliver, Parmalee, Préfontaine, Richardson, Somerville, Sutherland, Taylor et Tisdale.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat un rapport des Arrêtés du conseil concernant les terres fédérales dans les provinces du Manitoba, de la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest, qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *British Columbia Gazette*, conformément :

1. A l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts révisés du Canada ;

2. Au paragraphe (d) de l'article 38 des règlements pour l'arpentage, l'administration et la disposition des terres fédérales comprises dans la zone de quarante milles en chemin de fer dans la province de la Colombie-Britannique ; et

3. A l'article 46 de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No 44.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 18 février 1898,

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	De Blois.	Macdonald (Victoria),	Perley,
Alron,	Dever,	MacInnes,	Poirier,
Baird,	Dickey,	Masson,	Power,
Baker,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Bellerose,	Drummond,	McDonald (Cap Breton),	Prowse,
Bernier,	Ferguson,	McKay,	Reid,
Bolduc,	Fiset,	McMillan,	Sanford,
Boucherville, dc, (C. M. G.),	Forget,	Merner,	Scott,
Bowell (Sir MacKenzie),	Gowan (C. M. G.),	Mills,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	O'Brien,	Temple,
Casgrain,	Landry,	O'Donohoe,	Vidal,
Clemow,	Lougheed,	Ogilvie,	Wark,
Cochrane,	Lovitt,	Owens,	Wood.
Dandurand,	Macdonald (I. P. - E.),		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :—D'Edward Gibson Tilton et autres, de la cité de Victoria, province de la Colombie-Britannique; et de Charles P. Dupont et autres, de la cité de Victoria, province de la Colombie-Britannique, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Clemow :—De Macleod Stewart et autres, tous de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; et d'Arthur Lyndon Clark, du Yukon, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Sanford :—De la Compagnie d'assurance sur la vie, la Fédérale d'Ontario.

Par l'honorable M. MacInnes :—De la Compagnie de chemin de fer méridional de la Colombie-Britannique; de la *Columbia and Western Railway Company*, constituée en corporation par la législature de la province de la Colombie-Britannique; et, de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par l'honorable Sir John Carling :—De Thomas Henry Smallman et autres, de la cité de London, dans la province d'Ontario, et d'autres, d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De Charles S. Hyman, de la cité de London, province d'Ontario, et autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les autorise à établir une voie ferrée de Rossland, Colombie-Britannique, au lac Arrow, de là au lac O'Kanoque et de là à la cité de Vancouver.

De la Compagnie du chemin de fer "Grand Central du Nord-Ouest," demandant l'adoption d'un acte à l'effet de lui accorder un surcroît de temps pour l'achèvement de son chemin, et à d'autres fins.

De Edgar S. Darling et autres, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de les autoriser à établir une voie ferrée d'Edmonton, district d'Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, à la rivière de la Paix et de là, par le tracé le plus praticable, à un point situé dans le district du Yukon, et à d'autres fins.

L'honorable Président a présenté à la Chambre les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'exercice clos le 30 juin 1897.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. Gowan, du comité permanent des Divorces, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DU COMITÉ No 28,
VENDREDI, 18 février 1898.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son premier rapport.

Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de divorce, votre comité, auquel a été renvoyée la pétition de Robert Augustus Baldwin Hart, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Catherine Cacouna Buntin, sa femme, a examiné la dite pétition et les avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce à la défenderesse.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité des Banques et du Commerce, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
VENDREDI, 18 février 1898.

Le comité permanent des Banques et du Commerce a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,
Président, pro tem.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. de Boucherville, du comité permanent des Bills Privés divers, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 8,
VENDREDI, 18 février 1898.

Le comité permanent des Bills Privés divers a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

C. B. DE BOUCHERVILLE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. De Blois, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 2,
VENDREDI, 18 février 1898.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

SAMUEL PROWSE,
Président, pro tem.

Alors, sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 2,
VENDREDI, 18 février 1898.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, a proposé :

Qu'il soit nommé un comité chargé de faire une enquête et un rapport sur la possibilité de construire un canal joignant les eaux du lac Huron à celles du fleuve Saint-Laurent, par la rivière Ottawa, et sur les avantages que le Canada pourrait en retirer ; ce comité devant être composé de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, des honorables Messieurs Scott, Casgrain, McMillan, Dobson, Bellerose, de Boucherville, Ogilvie, Owens, Almon, Miller, McKay, Power, Bernier, Boulton, Perley, Macdonald (I.P.-E.), Prowse, Reid et du proposant ; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'employer toutes personnes que le comité pourra trouver nécessaires pour les fins de son enquête, et de faire rapport de temps en temps.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, un état indiquant le nombre de permis délivrés pour l'introduction de liqueurs spiritueuses et enivrantes dans le district du Yukon, la date de ces permis, les noms des personnes qui les ont reçus, le nombre de gallons que portaient ces permis et le droit que le gouvernement a exigé par gallon.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 18 février 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation des pétitions pour bills privés qui expire jeudi, le vingt-quatre courant, soit prolongé au vendredi, vingt-cinq mars prochain ; et que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat qui expire jeudi, le trois mars prochain, soit prolongé au jeudi, sept avril prochain.

Votre comité recommande aussi que le délai fixé pour recevoir les pétitions pour divorce qui expire samedi, le cinq mars prochain, soit prolongé au vendredi, vingt-cinq du même mois.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 18 février 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles;

De la banque Union du Canada, demandant un acte qui l'autorise à élever la valeur au pair de ses actions de soixante piastres à cent piastres par action, et pour d'autres objets;

De la *Central Canada Loan and Savings Company of Ontario*, demandant un acte qui la constitue en compagnie sous la dépendance du parlement fédéral, et qui change son nom en celui de "Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central";

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique, demandant un acte qui lui accorde une extension de temps pour commencer et achever ses travaux et à d'autres fins;

D'Alexander Fraser et autres, d'Ottawa, et autres, d'ailleurs, demandant un acte qui les autorise à construire un pont sur la rivière Ottawa devant relier la cité d'Ottawa à la cité de Hull et pour d'autres objets;

De W. H. Curle et autres, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter une ligne de chemin de fer de Lynn Canal à Fort Selkirk, en suivant le sentier Dalton;

De D'Arcy Scott et autres, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter une ligne de chemin de fer de Lynn Canal au lac Lindeman, au Fort Selkirk et au fleuve Yukon. et

De R. W. T. O'Hanley et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter une ligne de chemin de fer de la rivière Stikine à Fort Selkirk

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, a présenté à la Chambre un bill (A) intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, a proposé :

Que le dit soit lu la seconde fois mardi, le huitième jour de mars prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. MacInnes, a présenté au Sénat un bill (B) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Prêt et d'Epargne du Canada Central."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi, le huitième jour de mars prochain.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
JEUDI, 17 février 1898.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a nommé MM. Bain, Borden (Halifax), Bourassu, Caron (Sir Adolphe), Clarke, Davies (Sir Louis), Davin, Flint, Foster, Fraser (Guysboro), Laurier (Sir Wilfrid), McNeill, Monk, Powell, Russell et Scriver, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de la Chambre des Communes sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée au mardi, huit mars prochain, à huit heures du soir.

Mardi, 8 mars 1898.

Le Sénat s'est réuni à 8 heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPPONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Dandurand,	MacInnes,	Poirier,
Aikins,	De Blois,	MacKeen,	Power,
Almon,	Dever,	Masson,	Primrose,
Baird,	Dickey,	McCallum,	Prowse,
Baker,	Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Reid,
Bellerose,	Ferguson,	McKay,	Scott,
Bernier,	Gowan (C. M. G.),	McLaren,	Temple,
Bolduc,	King,	McMillan,	Thibaudeau
Boucherville, de (C. M. G.),	Kirchhoffer,	Miller,	(de La Vallière),
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Mills,	Thibaudeau (Rigaud),
Carling (Sir John),	Lewin,	Montplaisir,	Vidal,
Casgram,	Lovitt,	O'Brien,	Villeneuve,
Clemow,	Macdonald (I. P. - E.),	Ogilvie,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Wood.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :—D'Alfred St. George Hamersley et autres, tous de la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York; de Charles Adams, de la ville de Brandon, dans la province du Manitoba, d'autres, de la cité et du district de Montréal, dans la province de Québec; et, de John Morris Catton, de la cité de Londres, Angleterre, et d'autres, d'autres lieux. (Trois pétitions.)

Par l'honorable M. MacInnes :—Du Bureau de commerce de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. MacKeen :—De Jos. Brunet et autres, de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Dobson :—De Walter A. Cockburn et autres.

Par l'honorable M. King :—De la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 25 février 1898.

Dans l'affaire d'Edwin Heyward, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le pré-ent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108 de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Clemow a présenté la pétition d'Edwin Heyward, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, et elle a été déposée sur la table.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 1er mars 1898.

Dans l'affaire de James Pearson, pétitionnaire pour un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108 de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. Clemow a présenté la pétition de James Pearson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, et elle a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la Compagnie du Pont de Brockville et New-York, demandant l'adoption d'un acte qui lui accorde un surcroît de temps pour l'achèvement de ses travaux, qui change le nom de la compagnie et qui confirme un certain acte de fusion passé par elle ;

De Hamilton Smith et autres, de la cité de Londres, Angleterre, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de : " Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon " ;

De la Compagnie de chemin de fer de Calgary et Edmonton, demandant l'adoption d'un acte qui lui accorde le pouvoir de construire un chemin de fer devant relier le terminus sud actuel de sa ligne à la ligne du Nid de Corbeau, d'émettre des obligations gagées sur le dit chemin et d'acquérir certaine propriété ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, et à d'autres objets ;

D'Edward Gibson Tilton et autres, de la cité de Victoria, province de la Colombie-Britannique, demandant à être constitués en corporation comme compagnie de tramway pour construire et exploiter un tramway entre le Cañon de Miles et le rapide du Cheval Blanc sur la rivière Lewes ;

De Charles P. Dupont et autres, de la cité de Victoria et d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation pour construire et exploiter une ligne de chemin de fer depuis Cascade City par la vallée de la rivière Chaudière jusqu'à Carson City et de là jusqu'à Midway ;

De McLeod Stuart et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai dans lequel ils doivent commencer et achever les travaux projetés du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne ;

D'Arthur Lyndon Clark, du territoire du Yukon et autres, d'autres lieux, demandant l'adoption d'un acte qui les autorise à construire et exploiter un tramway de la tête du Cañon de Miles au pied des rapides du Cheval Blanc sur la côte orientale de la rivière Lewes, dans les Territoires du Nord-Ouest, et à d'autres objets ;

De la Compagnie d'assurances sur la vie la Fédérale d'Ontario, compagnie constituée par la législature de la province d'Ontario, demandant un acte qui la constitue en compagnie relevant du parlement fédéral sous le nom de " Compagnie d'assurances sur la vie la Fédérale du Canada " ;

De la Compagnie du chemin de fer méridional de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui ratifie un certain bail passé par elle avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et qui l'autorise à lui vendre sa ligne, si la vente en est jugée nécessaire ;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'un acte qui confirme le bail passé entre elle et la Compagnie du chemin de fer de St-Stephen à Milltown ;

De la Compagnie du chemin de fer *Columbia and Western*, compagnie constituée par la législature de la Colombie-Britannique, demandant à être constituée en compagnie relevant du parlement fédéral et que son entreprise soit déclarée d'utilité générale ;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte qui l'autorise à construire et exploiter un embranchement de chemin de fer du lac Minnehaha au lac Manitou et du lac aux Cèdres au détroit Manitou, et aussi des embranchements de chemin de fer et des chemins à câbles ou tramways dans la province de la Colombie-Britannique, et

De Thomas Henry Smallman et autres, de la cité de London, province d'Ontario, et autres, d'ailleurs, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter un chemin de fer de London au village de Lucan, dans le comté de Middlesex, et de Lucan à Centralia, dans le comté de Huron, et de là à Grand Bend sur le lac Huron.

L'honorable Président a présenté au Sénat un état des affaires de la Compagnie de Prêts et de Placements Britannique Canadienne (à responsabilité limitée) pour l'exercice expiré le 31 décembre 1897, et, une liste des actionnaires au 31 décembre 1897.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No 40.*)

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. Templeman a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Templeman a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :—



CANADA.

ABERDEEN.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé William Templeman, écuyer, de Victoria, dans Notre Province de la Colombie-Britannique dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconque, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, le très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen ; vicomte de Formartine ; baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Écosse ; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; baronnet de la Nouvelle-Écosse, chevalier Grand' Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce dix-huitième jour de novembre en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et de Notre Règne la soixante et unième.

Par ordre,

SAML. E. ST. ONGE CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Templeman s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Templeman, membre du Sénat a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages, pour l'année terminée le 30 juin 1897.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No 14.*)

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (A) intitulé : " Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (B) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Central," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott.
Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 9 mars 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Dever,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Aikins,	Dickey,	McKay,	Reesor,
Almon,	Dobson,	McKindsey,	Reid,
Baird,	Ferguson,	McLaren,	Sanford,
Baker,	Fiset,	McMillan,	Scott,
Bellerose,	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Smith (Sir Frank),
Bernier,	King,	Miller,	Sullivan,
Bolduc,	Kirchhoffer,	Mills,	Temple,
Boucherville, de (C.M.G.),	Landry,	Montplaisir,	Templeman,
Boulton,	Lewin,	O'Brien,	Thibaudeau
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	O'Donohoe,	(de La Vallière),
Carling (Sir John),	Lovitt,	Ogilvie,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Vidal,
Clemow,	MacInnes,	Perley,	Villeneuve,
Cochrane,	MacKeen,	Poirier,	Wark,
Dandurand,	Masson,	Power,	Wood.
De Blois,	McCallum,	Frimrose,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. MacInnes :—De J. Herbert Masson et autres, et de la Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers.

Par l'honorable M. Dandurand :—De la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale, et de Herbert M. Price, de la cité de Québec, et d'autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Clemow :—De McLeod Stewart et autres, de la cité d'Ottawa, de William Pugsley et autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et de la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Érié.

Par l'honorable M. Aikins :—De David Stock, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Templeman :—De la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*, compagnie incorporée par la législature de la province de la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. Perley :—De Charles N. Skinner et autres, de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Lougheed :—D'Élias Rogers et autres; et de la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :—De la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Par l'honorable M. Power :—De la Compagnie de prêts l'Atlas.

Par l'honorable M. Casgrain :—De la Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit.

L'honorable M. Gowan, du comité permanent des Divorces, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ, No 28,
MERCREDI, 9 mars 1898.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son second rapport Relativement au bill (A) intitulé : " Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hari," on a fait preuve devant votre comité quant à la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite à la dite partie en mains propre, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 9 mars 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne de chemin de fer ;

De la *Dominion Building and Loan Association*, compagnie constituée en corporation en vertu des *Revised Statutes of Ontario*, 1887, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à exercer ses opérations dans toutes les provinces du Canada, et à changer son nom en celui de " Compagnie de prêt permanente du Dominion " ;

De Charles S. Hyman, de la cité de London, province d'Ontario, et autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les autorise à établir une voie ferrée de Rosland, Colombie-Britannique, au lac Arrow, et de là au lac O'Kanagan et à la cité de Vancouver ;

De Hamilton Smith et autres, de la cité de Londres, Angleterre, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon " ;

De la Compagnie de chemin de fer de Calgary à Edmonton, demandant l'adoption d'un acte qui lui accorde le pouvoir de construire un chemin de fer devant relier le terminus sud actuel de sa ligne à la ligne du Nid-de-Corbeau, d'émettre des obligations gagées sur le dit chemin et d'acquiescer certaine propriété ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et de la rivière la Pluie, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, et à d'autres objets ;

De Charles P. Dupont et autres, de la cité de Victoria et d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation pour construire et exploiter une ligne de chemin de fer depuis Cascade City, par la vallée de la rivière Chaudière, jusqu'à Carson City, et de là jusqu'à Midway ;

De la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui ratifie un certain bail passé par elle avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et qui l'autorise à lui vendre sa ligne, si la vente en est jugée nécessaire ;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'un acte qui confirme le bail passé entre elle et la Compagnie du chemin de fer de St. Stephen et Milltown ;

De la *Columbia and Western Railway Company*, compagnie constituée par la législature de la Colombie-Britannique, demandant à être constituée en compagnie relevant du parlement fédéral et que son entreprise soit déclarée d'utilité générale ;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte qui l'autorise à construire et exploiter un embranchement de chemin de fer du lac Minnehaha au lac Manitou et du lac aux Cèdres au détroit Manitou, et aussi des embranchements de chemin de fer et des chemins à câbles ou tramways dans la province de la Colombie-Britannique.

D'Arthur Lyndon Clark, du territoire du Yukon, et autres, d'autres lieux, demandant l'adoption d'un acte qui les autorise à construire et exploiter un tramway de la tête du Cañon de Miles au pied des rapides du Cheval-Blanc sur le côté oriental de la rivière Lewes, dans les Territoires du Nord-Ouest, et à d'autres objets.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Gowan, du comité permanent des Divorces, a présenté son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT

SALLE DU COMITÉ No 28,

VENDREDI, 9 mars 1898.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de divorce, votre comité, auquel a été renvoyé la pétition d'Edwin Heyward, de la cité de Toronto, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Elizabeth Raynham Heyward a examiné la dite pétition et les avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce à la partie défenderesse en personne.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :
 Que le dit rapport soit adopté.
 Objection ayant été faite à la dite motion, et
 La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue
 dans l'affirmative, et il a été
 Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité permanent des Divorces, a présenté son
 quatrième rapport.
 Ordonné qu'il soit reçu, et
 Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
 SALLE DE COMITÉ No 28,
 MERCREDI, 9 mars 1898.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatrième
 rapport.

Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de
 divorce, votre comité, auquel a été renvoyé la pétition de James Pearson de la cité
 de Toronto, avocat, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage
 avec Minnie Holcolombe Pearson, a examiné la dite pétition et les avis, preuve, bill et
 autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers
 et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et
 de la signification d'une copie de cette pièce à la partie défenderesse en personne.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :
 Que le dit rapport soit adopté.
 Objection ayant été faite à la dite motion, et
 La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue
 dans l'affirmative, et il a été
 Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a informé le Sénat qu'il avait reçu
 un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que
 Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :—

ABERDEEN.

Honorables Messieurs du Sénat :

J'ai reçu avec beaucoup de satisfaction la loyale adresse que vous avez adoptée
 en réponse au discours par lequel j'ai ouvert la présente session, et je vous en
 remercie.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
 OTTAWA, le 23 février 1898.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :—

ABERDEEN.

Le Gouverneur général transmet au Sénat copie d'une dépêche en date du 22 juillet 1897, du très honorable Joseph Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les Colonies, relativement à l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada à la Reine, exprimant leurs félicitations à l'occasion de l'heureux accomplissement de la soixantième année du règne de Sa Majesté.

Le Gouverneur général transmet aussi copie de la gracieuse réponse de Sa Majesté, qui est mentionnée dans la dépêche.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 9 mars 1898.

Canada.

M. Chamberlain à Lord Aberdeen.

No 263.

DOWNING STREET, 22 juillet 1897.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No 159 du 10 juin renfermant une adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada à la Reine, qui exprime leurs félicitations à l'occasion de l'heureux accomplissement de la soixantième année du règne de Sa majesté.

Cette adresse a été présentée à Sa Majesté en personne par le très honorable Sir Wilfrid Laurier à qui il a été agréable à la Reine de remettre une gracieuse réponse.

J'ai, etc.,
Signé : J. CHAMBERLAIN.

AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Etc., etc.

Réponse de Sa Majesté à l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes, présentée par le très honorable Sir Wilfrid Laurier.

Je remercie le Parlement Canadien des sentiments de loyauté et de dévouement exprimés dans son adresse. Je suis profondément touchée et heureuse de cette manifestation de fidélité et d'affection envers mon Trône et ma Personne.

Je vous prie de présenter mes sincères remerciements au Parlement Canadien pour son adresse et aussi pour le beau coffret qui la contient.

L'honorable M. Clemow, du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la possibilité de construire un canal joignant les eaux du lac Huron à celles du fleuve Saint-Laurent par la rivière Ottawa et sur les avantages que le Canada pourrait en retirer, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 9 mars 1898

Le comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la possibilité de construire un canal joignant les eaux du lac Huron à celles du fleuve Saint-Laurent par la rivière Ottawa, et sur les avantages que le Canada pourrait en retirer, a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité demande que son quorum soit réduit à sept membres.

Le tout respectueusement soumis,

FRANCIS CLEWOW,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Ferguson a attiré l'attention du gouvernement sur l'avis donné récemment par la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer que les compagnies de chemins de fer avaient décidé de n'exiger dorénavant que moitié prix pour le transport des animaux de race pure, et il a demandé si la même remise sera faite sur le chemin de fer du gouvernement.

Débat.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (A) intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart" ayant été lu,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit:—

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le vendredi, dix-huitième jour de février dernier, relativement à la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart," a été, conformément à la règle 112, affiché sur les portes du Sénat, durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit dix-huitième jour de février, A.D. 1898, et le huitième jour de mars A.D. 1898.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce huitième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé:

Que le dit bill pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart, soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre un bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin Heyward."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois, le jeudi, vingt-quatrième jour de mars courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre un bill (D) intitulé: "Acte pour faire droit à James Pearson,"

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé :
Que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi, le vingt-quatrième jour de mars courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du ministre de l'Agriculture de la Puissance du Canada, pour l'année 1897.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session, No 8.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 10 mars 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	De Blois,	MacKeen,	Poirier,
Aikins,	Dever,	Masson,	Power,
Allan,	Dickey,	McCallum,	Primrose,
Almon,	Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Baird,	Ferguson,	McKay,	Reesor,
Bellerose,	Fiset,	McKindsey,	Reid,
Bernier,	Forget,	McLaren,	Sanford,
Bolduc,	Gowan (C.M.G.),	McMillan,	Scott,
Boucherville, de (C. M. G.),	King,	Merner,	Smith (Sir Frank),
Boulton,	Kirchhoffer,	Miller,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Mills,	Temple,
Carling (Sir John),	Lewin,	Montplaisir,	Templeman,
Casgrain,	Lougheed,	O'Brien,	Vidal,
Clemow,	Lovitt,	O'Donohoe,	Villeneuve,
Cochrane,	Macdonald (I. P. E.),	Ogilvie,	Wark,
Cox,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Wood.
Dandurand,	MacInnes,	Perley,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. MacInnes :—De la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.

Par l'honorable M. Dandurand :—De R. Bickerdike et autres.

Par l'honorable M. Owens :—De R. Préfontaine et autres, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Sanford :—De la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

D'Alfred Saint-George Hamersley et autres, de la cité de Vancouver, province de la Colombie-Britannique, constitués en compagnie par la législature de la province de la Colombie-Britannique sous le nom de *East Kootenay Railway Company*, demandant, entre autres choses, à être reconnus par le parlement fédéral et déclarés compagnie d'utilité publique, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de l'autoriser à établir son siège social dans la cité d'Ottawa, ainsi qu'à changer son nom et l'époque de son assemblée annuelle, et aussi à l'effet de révoquer certains articles de son acte constitutif, et à d'autres fins.

De Charles Adams, de la ville de Brandon, province du Manitoba, et autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie anglo-américaine d'éclairage et de force motrice".

De John Morris Catton, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie de télégraphe de Dawson-City et Victoria".

De John Morris Catton, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Banque de Klondike et Dawson-City".

De John Morris Catton, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de les constituer en corporation et compagnie autorisée à établir, exploiter, outiller et entretenir une usine électrique et un tramway à Dawson-City, et à d'autres fins.

Du Bureau de Commerce, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte pour modifier l'Acte concernant son fonds dit de gratification.

De Joseph Brunet et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Montfort-Gatineau, constituée sous l'autorité de la législature de la province de Québec, demandant que cette compagnie soit reconnue par le parlement fédéral, et sa voie déclarée d'utilité générale pour le Canada.

De Walter A. Cockburn et autres, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de les autoriser à construire et exploiter une voie ferrée entre un point sur la ligne principale du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans les townships de Springer, de Caldwell ou de Kirkpatrick, et le lac Tamagamingue, dans la province d'Ontario, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de l'autoriser à retirer certaines débetures pour les remplacer par d'autres; à émettre des actions privilégiées jusqu'à concurrence d'un million de piastres; à réduire son capital-actions, et à d'autres fins.

De David Stock, demandant qu'il lui soit permis de procéder *in forma pauperis* dans son instance en divorce contre sa femme Mary Spaulding.

L'honorable M. Boulton a présenté au Sénat un bill (E) intitulé: "Acte modifiant les règlements du Canada sur les mines en ce qui concerne le district provisoire du Yukon."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat un bill (F) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que la pétition de David Stock, demandant qu'il lui soit permis de procéder *in forma pauperis* dans son instance en divorce contre sa femme Mary Spaulding, soit renvoyée au comité permanent des Divorces.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi. 11 mars 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	De Blois,	MacKee,	Poirier,
Aikins,	Dever,	McCallum,	Power,
Allan,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Almon,	Dobson,	McKay,	Prowse,
Baird,	Ferguson,	McKindsey,	Reesor,
Baker,	Fiset,	McLaren,	Reid,
Bellerose,	Forget,	McMillan,	Sanford,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Scott,
Boldue,	King,	Miller,	Smith, (Sir Frank),
Boucherville, de (C.M.G.),	Kirchhoffer,	Mills,	Sullivan,
Boulton,	Landry,	Montplaisir,	Temple,
Bowell, (Sir Mackenzie),	Lewin,	O'Brien,	Templeman,
Carling (Sir John),	Lougheed,	O'Donohoe,	Vidal,
Casgrain,	Lovitt,	Ogilvie,	Villeneuve,
Clemow,	Macdonald (I.P.E.),	Owens,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood.
Cox,	MacInnes,		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie du pont de Brockville et du Saint-Laurent; et des Compagnies des chemins de fer d'Ottawa et de la Gatineau et de la Jonction de Pontiac au Pacifique.

Par l'honorable M. Baker :—De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De J. Herbert Mason et autres, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Toronto à la baie d'Hudson."

De la Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents dite des Manufacturiers, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents de la Puissance du Canada."

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le temps donné pour réparer sa voie.

De Herbert M. Price, de la cité de Québec, et autres, de Montréal, province de Québec, demandant leur constitution en corporation sous le nom de "Compagnie des filatures de coton de Montmorency".

De McLeod Stewart, et autres de la cité d'Ottawa, demandant à être constitués en corporation et compagnie autorisée à établir et exploiter des canaux depuis un point sur le lac Supérieur, en suivant la chaîne des lacs et des rivières, jusqu'aux rivières Saskatchewan et de l'Arc.

De William Pugsley, et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance contre l'incendie la Victoria".

De la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié, demandant l'adoption d'un acte à l'effet d'augmenter son capital-actions ainsi que son pouvoir d'émettre des obligations, et prolonger le temps donné pour exécuter ses installations.

De la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*, constituée en corporation sous l'autorité de la législature de la province de la Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'un acte qui déclare son entreprise d'utilité générale pour le Canada, et la constitue en corporation sous l'autorité du parlement fédéral.

De Charles N. Skinner, et autres, de la cité de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, demandant leur constitution en corporation sous le nom de "Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike et de la rivière de la Paix (à responsabilité limitée).

D'Elias Rogers et autres, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation et les autorise à établir et exploiter un chemin de fer entre un point sur la frontière internationale, sîz à l'ouest du rang 20, O. du 4e grand méridien, et un point sur la rivière Yukon, sîz au 141e parallèle de longitude O. de Greenwich.

De la Compagnie de prêts d'Atlas, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de l'autoriser à exercer ses opérations dans tout le Canada, à faire des prêts d'argent sur diverses natures de garanties, à émettre des débentures et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de lui accorder un surcroît de temps pour l'entière confection de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à prolonger sa voie, au delà de son terminus nord-occidental sur la rivière Athabasca, vers la rivière Pelly, jusqu'à la jonction de cette rivière et du Yukon, et

De la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, demandant l'adoption d'un acte qui lui permette de se fusionner avec toute autre compagnie de chemin de fer.

L'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant :

La quantité de blé importée dans le Dominion depuis le 30 juin dernier ;

La quantité de blé exportée durant la même période ;

La quantité de blé exportée du Manitoba pendant la même période.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre la correspondance, par lettres ou télégrammes, échangée entre le gouvernement fédéral à Ottawa et Son Honneur le lieutenant-gouverneur de Territoires du Nord-Ouest, relativement aux permis donnés pour l'introduction de liqueurs dans le district du Yukon pendant les derniers six mois ; aussi la correspondance échangée avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, concernant le droit de ce gouvernement d'accorder des permis pour l'introduction de liqueurs enivrantes dans le district du Yukon.

Après débat.

L'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. MacInnes, a proposé :
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La dite motion a été retirée avec la permission du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 14 mars 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	De Blois.	MacKeen,	Perley,
Allan,	Dever,	Masson,	Poirier,
Almon,	Dickey,	McCallum,	Power,
Baird,	Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Bellerose,	Ferguson,	McKay,	Prowse,
Bolduc,	Gowan (C. M. G.),	McKindsey,	Reid,
Boucherville, de (C. M. G.),	King,	McMillan,	Scott,
Boulton,	Kirchhoffer,	Merner,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Miller,	Temple,
Casgrain,	Lewin,	Mills,	Templeman,
Clenow,	Lougheed,	Montplaisir,	Vidal,
Cochrane,	Lovitt,	Ogilvie,	Wark,
Cox,	Macdonald (I. P. E.),	Owens,	Wood,
Dandurand,	Macdonald (Victoria),		

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :—De Joseph Ruse et autres, d'Ottawa, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie de chemin de fer de Nakusp à Slocan, demandant l'adoption d'un acte qui lui donne le pouvoir de construire et exploiter les embranchements dont la construction peut être autorisée par Son Excellence le Gouverneur en conseil.

De R. Bickordike et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie de canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent ".

De R. Préfontaine et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant leur constitution en corporation sous le nom de " Compagnie de chemin de fer électrique de la Rive Nord ".

De la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux.

De la Compagnie du pont de Brockville et du Saint-Laurent, demandant l'adoption d'un acte qui confirme et ratifie un certain traité de fusion, et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son pont.

De la Compagnie de chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau et de la Compagnie de chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Compagnie de pont inter-provincial d'Ottawa ", et

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des comtés du Sud, demandant l'adoption d'une loi qui modifie l'acte qui la constitue en corporation.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat les copies des Ordres en Conseil du 17 et du 26 août 1897, nommant James Morrow Walsh officier exécutif en chef du gouvernement dans le territoire du Yukon.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 38a.)

L'honorable M. Gowan, du comité permanent des Divorces, a présenté le cinquième rapport de ce comité.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
LUNDI, 14 mars 1898.

Le comité des Divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi, neuf mars courant, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (A) intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart", et a reçu les dépositions de témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

Votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill avec les amendements suivants, qui sont nécessaires pour que le préambule soit conforme à la la preuve apportée devant votre comité.

Dans le préambule :

Page 1, ligne 4, retranchez " quatre " et insérez " cinq ".

Page 1, ligne 9, retranchez les mots " quatre enfants " et après " union " insérez " cinq enfants, dont quatre survivent ".

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1. Copie de toutes plaintes portées par affidavit ou autrement contre John Taylor, ci-devant maître de poste de la cité de Belleville ;

2. Copie de tout arrêté du conseil retranchant le bureau de Belleville de la classe des bureaux de cité pour le mettre dans celle des bureaux de ville ;

3. Un état donnant les noms des employés du dit bureau qui ont été renvoyés, leur âge, leur temps de service, le montant de la gratification recordée à ceux qui avaient servi moins de dix ans, et le montant de la pension de retraite allouée à ceux qui avaient dix ans ou plus de service ;

4. Un état donnant les noms des employés qui ont été réintégrés et les salaires qu'ils reçoivent actuellement en sus de leur pension de retraite ;

5. Les raisons pour lesquelles mademoiselle I. M. Newberry et W. B. Walker n'ont pas été employés de nouveau et ont été remplacés par deux personnes sans expérience ;

6. Copie de toute correspondance échangée entre des membres de l'association de réforme de Belleville ou toutes autres personnes relativement au transfert du bureau

de poste de Belleville de la classe des bureaux de cité à celle des bureaux de ville; ainsi qu'à la révocation ou destitution du maître de poste ou de commis du dit bureau; et copie de toutes pièces produites par les députations qui sont venues à Ottawa par rapport à l'affaire du dit bureau.

Après débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (F) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé de l'ordre du jour, et qu'il soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 15 mars 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Dever,	MacKeen,	Poirier,
Allan,	Dickey,	Masson,	Power,
Almon,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Baird,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Bellerose,	Fiset,	McKay,	Reesor,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	McKindsey,	Reid,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McLaren,	Scott,
Boucherville de (C.M.G.),	King,	McMillan,	Snowball,
Boulton,	Kirchhoffer,	Merner,	Sullivan,
Bowell, (Sir Mackenzie),	Landry,	Miller,	Temple,
Carling (Sir John),	Lewin,	Mills,	Templemnrn,
Casgrain,	Lougheed,	Montplaisir,	Vidal,
Clemow,	Lovitt,	O'Donohoe,	Villeneuve,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Ogilvie,	Wark,
Cox,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Wood.
De Blois,	MacInnes,	Perley,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Reid :—De John S. Clute et autres, de la ville de Rossland, et de la circonscription minière de Trail Creek dans le Kooteny-Ouest, dans la Colombie-Britannique; et de la Compagnie de mines, de trafic et de transport du Yukon Britannique.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell :—De Charles M. Hays et autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et d'autres, d'autres lieux.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité des Ordres Permanents, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 8,
MARDI, 15 mars 1898.

Le comité des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :—

De Molyneux St. John et autres, demandant un acte qui leur accorde le pouvoir de construire et exploiter un tramway à traction par chevaux, vapeur ou électricité entre la frontière internationale près le lac Lindeman et l'embouchure de la rivière Lewes, dans le district de Yukon des Territoires du Nord-Ouest;

De la Compagnie d'assurances sur la vie la Fédérale d'Ontario, compagnie constituée par la législature de la province d'Ontario, demandant un acte qui la constitue en compagnie relevant du parlement fédéral sous le nom de "Compagnie d'assurances sur la vie la Fédérale du Canada";

Du Bureau de Commerce de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte pour modifier l'Acte concernant son fonds dit de gratification;

De Walter A. Cockburn et autres, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de les autoriser à construire et exploiter une voie ferrée entre un point sur la ligne principale du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans le township de Springer, de Caldwell ou de Kirkpatrick, jusqu'au lac Tamagamingue, et aux lacs et aux rivières près de là;

De la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents dite des Manufacturiers, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada";

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale, demandant l'adoption d'un Acte qui prolonge le temps donné pour réparer sa voie;

De la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, demandant l'adoption d'un acte qui lui permette de se fusionner avec toute autre compagnie de chemin de fer;

De la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de lui accorder un surcroît de temps pour l'entière confection de sa ligne;

De la Compagnie de chemin de fer de Nakusp à Slocan, demandant l'adoption d'un acte qui lui donne le pouvoir de construire et exploiter les embranchements dont la construction peut être autorisée par Son Excellence le Gouverneur en conseil.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance et des télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture, ou tout autre membre de l'administration ou tout officier du gouvernement et les propriétaires ou agents de steamers, ou la chambre de commerce de Charlottetown, relativement à l'établissement d'un service d'emmagasinage à froid sur les steamers entre Charlottetown et les ports de la Grande-Bretagne ou des Indes-Occidentales, et à la construction d'entrepôts frigorifiques à Charlottetown.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous les rapports adressés au département de la Marine et des Pêcheries par les officiers en charge du steamer *Petrel* relativement au service exécuté par ce steamer pendant l'hiver de 1896-97, ainsi qu'un état détaillé des dépenses faites pour ce service et les recettes perçues pour le fret et les passagers.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Cox, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 16 Mars 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Dever,	MacInnes,	Perley,
Allan,	Dickey,	MacKeen,	Poirier,
Almon,	Dobson,	Masson,	Power,
Baird,	Drummond,	McCallum,	Primrose,
Bellerose,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Bernier,	Fiset,	McKay,	Reid,
Bolduc,	Forget,	McKindsey,	Sanford,
Boucherville, de (C.M.G.),	Gowan (C.M.G.),	McLaren,	Scott,
Boulton,	King,	McMillan,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Merner,	Temple,
Carling (Sir John),	Landry,	Miller,	Templeman,
Casgrain,	Lewin,	Mills,	Vidal,
Clemow,	Lougheed,	Montplaisir,	Villeneuve,
Cochrane,	Lovitt,	O'Donohoe,	Wark,
Cox,	Macdonald (L.P.-E.),	Ogilvie,	Wood.
De Blois,	Macdonald (Victoria),	Owens,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Boulton :—De la municipalité de Miniota, dans la province du Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De Joseph Ruse et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de les constituer en corporation et de les autoriser à établir et exploiter une route de charrettes et de traîneaux entre un point situé près du lac Bennett et Dawson-City, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'exercice d'une entreprise générale de transport, et à d'autres fins.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse supplémentaire à une adresse du Sénat en date du 9 avril 1897, demandant un état indiquant les noms, l'âge, les fonctions et le traitement de toutes les personnes employées dans les divisions intérieure et extérieure de chaque département du service civil ; aussi, les noms de ceux qui, ne faisant pas partie du service civil et étant employés par le gouvernement dans un département, ont été destitués, mis à leur retraite ou autrement démis de leurs fonctions depuis le 13 juillet 1896 dans les cas où il n'y a pas eu de commission d'enquête d'instituée ; le dit état spécifiant de quelle manière et pour quelles raisons la démission a été faite, la durée de l'avis donné aux personnes renvoyées, et le montant de la pension ou de la gratification accordée ; cet état indiquant aussi le nom, l'âge, l'emploi et le salaire ou la rétribution de chaque personne nommée dans le service civil à la place d'un employé démis ou en conséquence de cette démission.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la session, No 31.)

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse partielle à une adresse du Sénat en date du 9 avril 1897, demandant un état indiquant :—

1. Le nombre de commissions délivrées et les noms des commissaires nommés par arrêtés du conseil ou autrement, depuis le onze juillet dernier, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents d'avoir commis des actes blessants de partisanerie pendant la dernière élection fédérale ou en tout autre temps.

2. Le nombre de commissions délivrées et les noms des commissaires nommés pour faire une enquête et un rapporté sur les accusations portées contre des emplois publics temporaires ou permanents autres que ceux indiqués au au paragraphe précédent.

3. Les noms des commissaires nommés pour s'enquérir de toutes réclamations faites contre le gouvernement, et la décision de ces commissaires sur ces réclamations.

4. La date de chaque commission ainsi délivrée et la date de la nomination de chaque commissaire, ses nom, résidence et qualité.

5. Le temps consacré à chaque enquête par chaque commissaire.

6. Le montant payé ou à payer à chaque commissaire en honoraires, allocation quotidienne, rétribution, frais de route, dépenses incidentes de toute sorte.

7. Le nombre de témoins assignés dans chaque cas à comparaître devant les commissaires enquêteurs.

8. Le montant payé ou à payer à chaque témoin comme rémunération, allocation quotidienne, frais de route, ou pour toute autre nature de services rendus.

9. Le nombre d'huissiers et de constables employés dans chaque cas, et le montant payé ou à payer à chacun d'eux pour services rendus à quelque titre que ce soit.

10. Les noms des avocats ou conseils retenus ou engagés par la Couronne pour conduire chaque cas et le montant payé ou à payer à chacun d'eux.

11. Copie de tous rapports adressés à des chefs de département ou à Son Excellence le Gouverneur général en conseil par ces commissaires, faisant connaître leur décision en chaque cas; aussi, une indication des mesures prises à la suite par tout chef de département ou par le Gouverneur général en conseil.

12. Le nom, l'âge, l'emploi et le salaire des personnes nommées à quelque charge ou emploi sous le gouvernement au lieu de celles qui auraient été destituées en conséquence des rapports présentés par les dits commissaires.

Ordonné, qu'elle soit déposé sur la table et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la session, No 31A.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (30) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (F) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon " ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 17 mars 1898.

Les membres présents étaient:—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALEON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Dickey,	MacKeen,	Power,
Allan,	Dobson,	Masson,	Primrose,
Almon,	Drummond,	McCallum,	Prowse,
Baker,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Reid,
Bellerose,	Fiset,	McKay,	Sanford,
Bernier,	Forget,	McKindsey,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Gowan (C.M.G.),	McLaren,	Snowball,
Boulton,	Hingston (Sir William),	McMilian,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	King,	Merner,	Temple,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Miller,	Templeman,
Casgrain,	Landry,	Mills,	Thibaudeau
Clemow,	Lewin,	Montplaisir,	(de La Vallière),
Cochrane,	Lougheed,	O'Donohoe,	Vidal,
Cox,	Lovitt,	Owens,	Villeneuve,
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	Wark,
De Blois,	Macdonald (Victoria),	Poirier,	Wood.
Dever,	MacInnes,		

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Thibaudeau (de La Vallière):—De R. Préfontaine, de la cité de Montréal, et autres.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues:—

De John S. Clute et autres, de Rossland-City, et de la circonscription minière de Trail-Creek, dans le Kootenay-Ouest, Colombie-Britannique, demandant l'adoption du bill dont le parlement est saisi en ce moment, à l'effet de constituer en corporation la "Compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Kettle."

De la Compagnie de mines, de trafic et de transport du Yukon Britannique, demandant l'adoption d'un acte qui modifie son acte constitutif pour lui permettre de prolonger sa ligne ferrée de Fort-Selkirk à Dawson-City, et de là, jusqu'au près de Fort-Cudahy et à un point situé sur l'océan Arctique; d'établir des voies d'embranchement; de changer son nom social, et pour d'autres objets, et

De Charles M. Hays et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les autorise à bâtir et exploiter un pont sur la rivière Détroit, près de Windsor, dans la province d'Ontario.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (B) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Central", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 36, retranchez "soit".

Page 2, ligne 37, retranchez "soit" et insérez : "ou".

Page 2, ligne 38, après "Canada" insérez : "ou sous l'autorité de ce parlement ou de cette législature".

Page 3, ligne 10, retranchez "trois" et insérez : "sept".

Page 3, ligne 39, après "déterminer" insérez : "Le dit registre sera accessible et communiqué en tout temps raisonnable aux porteurs de débetures, créanciers mortgageaires ou hypothécaires, porteurs d'obligations, porteurs d'actions-débetures et actionnaires de la compagnie, sans qu'ils aient à payer de droit ou rétribution".

Page 5, ligne 21, retranchez "et 41".

Page 5, ligne 32, après "assemblée" insérez : "et une copie certifiée conforme de cette résolution devra être transmise, dans les quinze jours de son adoption, au secrétaire d'Etat, qui la fera insérer dans la *Gazette du Canada*".

Page 5, ligne 39, après "acte" insérez : "et faire au surplus tout ce qui sera nécessaire pour se conformer à la législation relative à la délivrance de licence à la compagnie ou à son enregistrement dans toute province du Canada".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Power a présenté au Sénat un bill (G) intitulé : "Acte pour mieux garantir la sécurité de certains pêcheurs."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. Kirch hoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé, fourni par le ministère de l'Intérieur, des dépenses autorisées de W. H. Sowden, pendant la durée de son emploi comme agent d'immigration; aussi les noms de toutes les personnes qui, en conséquence des représentations de M. Sowden dans les comtés de Midland, sont allées au Nord-Ouest Canadien et qui, comme l'a dit le ministre dirigeant au Sénat, et comme le pense le gouvernement, seraient allées sans cela aux Etats-Unis; aussi la résidence de ces personnes avant leur départ pour le Nord-Ouest et le lieu où elles se sont établies dans le Nord-Ouest.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Temple, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant toutes les offres reçues par le gouvernement pour la construction du chemin de fer Stikine-Teslin, ou pour la construction de tout chemin de fer ou tramway devant relier les eaux du Yukon avec l'océan Pacifique; aussi tous les plans, devis et autres documents s'y rapportant et toute la correspondance échangée sur ce sujet.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des lettres et rapports reçus par le gouvernement ou quelqu'un des ministères du Commissaire Walsh au cours de son voyage au district du Yukon ou depuis qu'il y est rendu.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (38) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (37) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (82) intitulé : " Acte à l'effet de protéger le Canada contre l'introduction de l'insecte appelé Kermès de San José," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (E) intitulé : " Acte modifiant les règlements du Canada sur les mines en ce qui concerne le district provisoire du Yukon," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyé le bill (A) intitulé : " Acte pour faire droit à Robert Augustus Balwin Hart ", ainsi que les témoignages pris devant le dit comité, ayant été lu,

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé :
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé :

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (A) intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart", ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Miller,
Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 18 mars 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	MacKeen,	Power,
Almon,	Dobson,	Masson,	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McCallum,	Prowse,
Bellerose,	Fiset,	McDonald (Cap-Breton),	Reid,
Bernier,	Gowan (C. M. G.),	McKay,	Scott,
Boucherville, de (C. M. G.),	King,	McLaren,	Smith (Sir Frank),
Boulton,	Kirchhoffer,	Merner,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Miller,	Sullivan,
Casgrain,	Lewin,	Mills,	Temple,
Clemow,	Longheed,	Montplaisir,	Templeman,
Cochrane,	Lovitt,	O'Donohoe,	Vidal,
Cox,	Macdonald (I. P. E.),	Owens,	Wark,
De Blois,	Macdonald (Victorin),	Perley,	Wood.
Dever,	MacInnes,	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général :—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 18 mars 1898.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat cette après-midi, à trois heures et demie, pour donner la sanction royale au bill relatif au Kermès de San José qui a été passé par le Sénat et la Chambre des Communes au cours de la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

DAVID ERSKINE,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte de Formartine, baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, dans le comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse; chevalier Grand-Croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; Gouverneur général du Canada; étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.* "

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu le titre du bill à être sanctionnés, comme suit :—

" Acte à l'effet de protéger le Canada contre l'introduction de l'insecte appelé Kermès de San-José ".

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants :—

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ce bill. "

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. MacKeen :—De George H. Perley, et autres.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :—

De la municipalité de Miniota, dans la province du Manitoba, demandant que la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest soit forcée de se conformer aux conditions de sa charte et de prolonger sa voie ferrée sans différer davantage.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant tous les permis de dragage sur la rivière Saskatchewan et ses tributaires donnés par le gouvernement durant les derniers dix-huit mois, le nom des personnes à qui ils ont été donnés, le montant du loyer et la somme payée, les travaux faits en vertu de ces permis, ainsi que les rapports officiels, s'il en existe, qui ont engagé le gouvernement à les accorder aux conditions qu'ils portent.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
VENDREDI, 18 mars 1898.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son second rapport.

1. Le comité recommande que Charles Carleton, actuellement employé comme messenger sessionnel, soit nommé messenger sessionnel en remplacement de Frederick Perchard, décédé, et que sa nomination date du commencement de la présente session du parlement.

2. Votre comité recommande d'acheter, pour l'usage du comité des Chemins de fer, dix exemplaires de l' " *Index to the railway Act and its amendments*, publié par la " *Canada Law Journal Company* ".

Le tout respectueusement soumis,

J. N. KIRCHHOFFER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat, lundi prochain.

L'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Clemow, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute la correspondance échangée entre le gouvernement et les autorités impériales relativement au rapatriement du 100^e régiment Royal Canadien.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire présenter au Sénat copie de toutes lettres et pièces échangées entre le gouvernement ou des membres du gouvernement et MM. Mackenzie et Mann avant la signature du contrat du chemin de fer Canadien du Yukon.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des lettres et télégrammes échangés entre quelqu'un des membres du gouvernement et le Haut-Commissaire relativement à M. Hamilton Smith ainsi que copie des communications et pièces qui ont porté ou induit le gouvernement à écrire ou télégraphier au dit Haut-Commissaire.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état faisant connaître les noms et les salaires de tous les employés du service civil nommés ou promus pendant l'année 1897, avec indication de l'emploi auquel chaque d'eux a été nommé ou promu.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session, No 46.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (6) intitulé : " Acte à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit la seconde fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Central ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (E) intitulé : " Acte modifiant les règlements du Canada sur les mines en ce qui concerne le district provisoire du Yukon ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 21 mars 1898.

Les membres présents étaient:—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Dickey,	Masson,	Power,
Allan,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Almon,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Baker,	Fiset,	McKay,	Reid,
Bellerose,	Gowan (C.M.G.),	McLaren,	Ross,
Bernier,	King,	McMillan,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Kirchhoffer,	Merner,	Smith (Sir Frank),
Boulton,	Landry,	Miller,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lewin,	Mills,	Temple,
Casgrain,	Lougheed,	Montplaisir,	Templeman,
Clemow,	Lovitt,	O'Brien,	Vidal,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Ogilvie,	Villeneuve,
Cox,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wark,
De Blois,	MacKeen,	Poirier,	Wood.
Dever,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Mills:—De George McLagan, président, et J. R. Shaw, secrétaire, de la *Canadian Furniture Manufacturers' Association*.

Par l'honorable M. King:—De la Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada.

Par l'honorable M. Clemow:—De J. R. Booth et autres, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; et de la Compagnie du chemin de fer Atlantique canadien.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues:—

De R. Préfontaine, de la cité de Montréal, province de Québec, et autres demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie électrique de Dawson-City.

De George H. Perley et autres, demandant à être constitués en corporation pour établir et exploiter une ligne de chemin de fer partant d'un point situé à ou près la ville de Labelle, comté d'Ottawa, ou de la cité de Montréal, province de Québec, ou d'un point sur le chemin de fer Ottawa-Gatineau, ou de la cité de Hull, comté d'Ottawa, pour se diriger vers le nord sur les sources des rivières Gatineau et Saint-Maurice, de là sur quelque point dans le voisinage de la source de la rivière Mégis-keen ou Belle Rivière, dans le Territoire du Nord-Est, de là au lac Mattagami, et de là à la Baie de Rupert.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat certaines correspondances relatives à la construction du chemin de fer du Yukon.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les dites correspondances soient imprimées pour l'usage des membres.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé qu'un comité spécial soit nommé pour faire une enquête :

1. Sur le montant, la provenance et l'emploi des subventions accordées à la Compagnie du chemin de fer du Comté de Drummond, et des autres sommes reçues et dépensées par la dite compagnie, ainsi que sur les époques auxquelles la dépense a eu lieu et la manière dont elle a été faite.

2. Sur le capital-actions de la compagnie, le produit des ventes d'actions de ce capital par la compagnie, les souscriptions de capital, les noms des souscripteurs, les montants souscrits, les appels de fonds, les versements opérés, les transferts d'actions qui ont eu lieu de temps à autre et les noms des acquéreurs de ces actions.

3. Sur la situation financière de la compagnie, ses dettes échues ou à échoir, ses ventes d'obligations et le produit de telles ventes, ses emprunts ou ses prêts, l'emploi des sommes empruntées, et sur toutes garanties données à la compagnie ou par elle relativement à ces emprunts ou ces prêts.

4. Sur les détails de toutes offres ou négociations relatives à la vente, à la location ou au transfert de la propriété de la compagnie.

5. Sur le classement et la condition du dit chemin de fer et de son matériel et sur tout ce qui concerne la dite Compagnie du chemin de fer du Comté de Drummond, y compris toutes négociations ou conventions intervenues avec le gouvernement du Canada au sujet de la dite compagnie.

Le dit comité devant se composer des honorables Messieurs Clemow, Cox, de Boucherville, Ferguson, Kirchoffer, King, Loughheed, Landry, Miller, Mills, Macdonald (Victoria), Power, Primrose, Prowse, Thibeau (de La Vallière), Wood et du proposant; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, d'employer toutes personnes que le comité jugera nécessaires pour la dite enquête, et de faire rapport de temps à autre.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Frank Smith, a proposé: Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre tous les rapports et relevés faits par les ingénieurs du ministère des Chemins de fer et Canaux, en vue de redresser certaines courbes sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, à ou près de North Wiltshire;

Aussi un état indiquant :

1. Les sommes d'argent dépensées pour le redressement des dites courbes et à qui elles ont été payées.

2. Si les travaux ont été faits à la suite de soumissions, ou s'ils l'ont été à la journée.

3. La nature et l'étendue des changements qui ont été faits.

4. Quels autres changements on se propose de faire.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (13) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de pension de la police à cheval, 1889", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (30) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill (G) intitulé: "Acte pour mieux garantir la sécurité de certains pêcheurs", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a pris en considération le deuxième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (E) intitulé: "Acte modifiant les règlements du Canada sur les mines en ce qui concerne le district provisoire du Yukon", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 22 mars 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Dandurand,	MacKeen,	Poirier,
Aikins,	De Blois,	Masson,	Power,
Allan,	Dever,	McCallum,	Primrose,
Almon,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Armand,	Dobson,	McKay,	Reesor,
Baird,	Ferguson,	McKindsey,	Reid,
Baker,	Fiset,	McLaren,	Ross,
Bellerose,	Gowan (C. M. G.),	McMillan,	Sanford,
Bernier,	Hingston (Sir William),	Merner,	Scott,
Bolduc,	King,	Miller,	Smith (Sir Frank),
Boucherville, de (C. M. G.),	Kirchhoffer,	Mills,	Snowball,
Boulton,	Landry,	Montplaisir,	Temple,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lewin,	O'Brien,	Templeman,
Carling (Sir John),	Lougheed,	O'Donohoe,	Vidal,
Casgrain,	Lovitt,	Ogilvie,	Villeneuve,
Clemow,	Macdonald (I. P. - E.),	Owens,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood.
Cox,			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Baird :—De l'honorable John Costigan, de la cité d'Ottawa, et d'autres, d'autres lieux.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (38) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (37) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, seconde par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (6) intitulé : " Acte à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien ", ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :
Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (74) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (73) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection de gaz", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (75) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (24) intitulé: "Acte modifiant la charte de la Banque Union du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (43) intitulé: "Acte concernant le Bureau de commerce de la cité de Toronto", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Cox, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (22) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McKindsey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 23 mars 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALEON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Dandurand,	MacInnes,	Poirier,
Aikins,	De Blois,	Masson,	Power,
Allan,	Dever,	McCallum,	Primrose,
Almon,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Armand,	Dobson,	McKay,	Reid,
Baird,	Drummond,	McKindsey,	Ross,
Baker,	Ferguson,	McLaren,	Sanford,
Bellerose,	Fiset,	MacKeen,	Scott,
Bernier,	Forget,	McMillan,	Smith (Sir Frank),
Bolduc,	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Snowball,
Boucherville, de, (C.M.G.),	King,	Miller,	Temple,
Boulton,	Kirchhoffer,	Mills,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Montplaisir,	Thibaudeau
Carling (Sir John),	Lewin,	O'Brien,	(de La Vallière),
Casgrain,	Lougheed,	O'Donohoe,	Vidal,
Clemow,	Lovitt,	Ogilvie,	Villeneuve,
Cochrane,	Macdonald (I.P.E.),	Owens,	Wark,
Cox,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Clemow :—De John E. Hardman, de Montréal, dans la province de Québec, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Vidal :—De Henry O'Hara et autres, de Toronto, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Boulton :—De la municipalité d'Archie, dans la province du Manitoba.

Par l'honorable M. Dandurand :—De W. Guerin, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De George McLagan, président, et J. R. Shaw, secrétaire de la *Canadian Furniture Manufacturers' Association*, demandant qu'il soit fait une loi sur la faillite.

De la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern*, demandant l'adoption d'un bill intitulé : "Acte pour autoriser la Compagnie du chemin *Canada Eastern* à céder sa voie ferrée à la compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*."

De J. R. Booth et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant un acte constitutif à l'effet de les autoriser à faire, dans toute l'étendue du Canada, le commerce général d'expédition, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, demandant à être constituée en corporation pour prolonger sa voie ferrée d'un point voisin de la rivière Richelieu, dans le comté de Missisquoi, à la ligne frontière internationale, et pour d'autres objets.

L'honorable M. Miller, du comité spécial chargé de faire une enquête sur certaines matières relatives à la Compagnie du chemin de fer du Comté de Drummond, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 23 mars 1898.

Le comité spécial chargé de faire une enquête sur certaines matières relatives à la Compagnie du chemin de fer du Comté de Drummond a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité demande que son quorum soit réduit à sept membres.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Clemow, du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la possibilité de construire un canal joignant les eaux du lac Huron à celles du fleuve Saint-Laurent par la rivière Ottawa, et sur les avantages que le Canada pourrait en retirer, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 23 mars 1898.

Le comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la possibilité de construire un canal joignant les eaux du lac Huron à celles du fleuve Saint-Laurent par la rivière Ottawa, et sur les avantages que le Canada pourrait en retirer, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité demande que les témoignages entendus par lui soient imprimés de jour en jour, pour l'usage des membres du comité.

Le tout respectueusement soumis,

FRANCIS CLEMOW,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 23 mars 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de lui accorder un surcroît de temps pour l'achèvement de son chemin, et à d'autres fins ;

D'Edward Gibson Tilton et autres, de la cité de Victoria, province de la Colombie-Britannique, demandant à être constitués en corporation comme compagnie de tramway pour construire et exploiter un tramway entre Miles cañon et le rapide du Cheval-Blanc, sur la rivière Lewes ;

De la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de l'autoriser à retirer certaines débentures pour les remplacer par d'autres ; à émettre des actions privilégiées jusqu'à concurrence d'un million de piastres ; à réduire son capital-actions, et à d'autres fins ;

D'Elias Rogers et autres, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation et les autorise à établir et exploiter un chemin de fer entre un point sur la frontière internationale, sis à l'ouest du rang 20, O. du 46 grand méridien, et un point sur la rivière Yukon, sis au 141e parallèle de longitude O. de Greenwich ;

De la Compagnie de prêts l'Atlas, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de l'autoriser à exercer ses opérations dans tout le Canada, à faire des prêts d'argent sur diverses natures de garanties, à émettre des débentures et à d'autres fins ;

De la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux ; et

De George H. Perley et autres, demandant à être constitués en corporation pour établir et exploiter une ligne de chemin de fer partant d'un point situé à ou près de la ville de Labelle, comté d'Ottawa, ou de la cité de Montréal, province de Québec, ou d'un point sur le chemin de fer Ottawa-Gatineau, ou de la cité de Hull, comté d'Ottawa, pour se diriger vers le Nord sur les sources des rivières Gatineau et Saint-Maurice, de là sur quelque point dans le voisinage de la source de la rivière Megis-keen ou Belle Rivière, dans le Territoire du Nord-Est, de là au lac Mattagamie, et de là à la Baie de Rupert.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat un bill (H) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines d'Alberta et du Yukon."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills, à savoir : que le bill (6) intitulé : "Acte à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien," soit lu la seconde fois maintenant.

Après un nouveau débat,

L'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Six heures ayant sonné Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), en amendement à la motion de l'honorable M. Mills, à savoir : Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le débat sur la motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), en amendement à la motion de l'honorable M. Mills, soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: "Acte concernant le Bureau de commerce de la cité de Toronto," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Cox, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 24 mars 1898.

Les membres présents étaient:—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Dever,	Masson,	Primrose,
Aikins,	Dickey,	McCallum,	Prowse,
Allan,	Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Reesor,
Almon,	Drummond,	McKay,	Reid,
Baird,	Ferguson,	McKindsey,	Ross,
Baker,	Fiset,	McLaren,	Sanford,
Bellerose,	Forget,	McMillan,	Scott,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Smith (Sir Frank),
Bolduc,	Hingston (Sir William),	Miller,	Snowball,
Boucherville de (C.M.G.),	King,	Mills,	Temple,
Boulton,	Landry,	Montplaisir,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lewin,	O'Brien,	Thibaudeau
Carling (Sir John),	Longheed.	O'Donohoe,	(de La Vallière),
Casgrain,	Lovitt,	Ogilvie,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (I.P.E.),	Owens,	Villeneuve,
Cox,	Macdonald (Victoria).	Perley,	Wark,
Dandurand,	MacInnes,	Poirier,	Wood.
De Blois,	MacKeen,	Power,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Fiset:—Du président de la Compagnie ostréicole de Québec, pétition signée par lui au nom de la compagnie, et de J. B. R. Fiset et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:—

De l'honorable John Costigan, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et autres, d'ailleurs, demandant à être constitués en corporation sous le nom par "Compagnie manufacturière de la Tobique."

L'honorable M. Gowan, du comité permanent des Divorces, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 28,

JEUDI, 24 mars 1898.

Le comité des Divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport:

Relativement au bill (D) intitulé: "Acte pour faire droit à James Pearson", on a fait preuve devant votre comité de la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a trouvé que la dite signification a été faite à la dite partie en main propre, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,

Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute la correspondance échangée entre le ministère de la Marine et des Pêcheries et toutes personnes quelconques, aussi tous les rapports et arrêtés du conseil, relativement à la révocation de Alfred E. Lenoir, ci-devant inspecteur des pêcheries pour le comté de Richmond, Ile du Cap-Breton.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'exercice expiré le 31 décembre 1897.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 16.)

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion en amendement de l'honorable M. Macdonald (Victoria) à la motion de l'honorable M. Mills pour la seconde lecture du bill (6) intitulé : " Acte à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien," à savoir : Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat,

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), en amendement à la motion de l'honorable M. Mills, à savoir : Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. O'Brien, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la motion en amendement, soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 25 mars 1898,

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Dandurand,	MacInnes,	Poirier,
Aikins,	De Blois,	MacKeen,	Power,
Almon,	Dever,	McCallum,	Primrose,
Baird,	Dickey,	McDonald (Cap Breton),	Prowse,
Baker,	Dobson,	McKay,	Reid,
Bellerose,	Drummond,	McKindsey,	Ross,
Bernier,	Fiset,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Forget,	McMillan,	Snowball,
Boucherville, de, (C. M. G.),	Gowan (C. M. G.),	Merner,	Temple,
Boulton,	King,	Miller,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Laundry,	Mills,	Thibaudeau
Carling (Sir John),	Lewin,	Montplaisir,	(de La Vallière),
Casgrain,	Loughheed,	O'Brien,	Vidal,
Clemow,	Lovitt,	O'Donohoe,	Villeneuve,
Cochrane,	Macdonald (I. P. - E.),	Owens,	Wark,
Cox,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Clemow :—De Hewitt Bostock, M.P., et d'autres; et de H. N. Bate & Sons et d'autres, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Bellerose :—De la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De John E. Hardman, de la cité de Montréal, province de Québec, et autres, d'ailleurs, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Institut canadien des mines";

De la municipalité d'Archie, dans la province du Manitoba, demandant que la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest soit contrainte de se conformer aux conditions de sa charte et de continuer la construction de sa ligne sans plus de retard; et

De Henry O'Hara et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'Assurances sur la vie la Prudente du Canada.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (30) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (43) intitulé: "Acte concernant le Bureau de commerce de la cité de Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Cox, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

VENDREDI, 25 mars 1898.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de pré-senter son premier rapport:

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

21c. Réponse à l'Ordre du 3 mai 1897,—Etat faisant connaître,—

(1.) Chaque contrat pour le transport des malles annulé depuis le 1er juillet 1896, la localité couverte par chaque contrat et le comté et la province;

(2.) Le nom de chaque entrepreneur;

(3.) Le prix de chaque contrat à l'époque de son annulation;

(4.) Le prix de chaque contrat dans le cas où de nouveaux contrats ont été passés;

(5.) La raison de l'annulation de chaque contrat. (*Documents de la session.*)

30. Rapport de M. W. T. Jennings, I.C., sur les routes vers le Yukon. (Réimprimé avec des cartes.) (*Documents de la session.*)

30a. Relevé du montant approximatif d'or récolté dans le district du Yukon depuis 1886 jusqu'à 1897 inclusivement. (*Documents de la session.*)

(30b.) Copie des papiers qui suivent, savoir:—

(1.) Détails sur le type et la largeur de voie du chemin de fer de Kaslo à Slokan.

(2.) Proposition faite par J. Wesley Allison, représentant un syndicat, pour la construction du chemin de fer de Skagway, lac Bennett et Dawson City.

(3.) Proposition faite par un syndicat, représenté par Lord Charles Montague, M. Clarence, H. Mackay et M. H. Maitland Kersey, pour la construction d'un chemin de fer entre la rivière Stikine et le lac Teslin.

(4.) Lettres adressées au ministre de l'Intérieur par M. H. Maitland Kersey, en date des 22 et 23 janvier 1898. (*Documents de la session.*)

30c. Copie de tous papiers concernant toute proposition de M. Hamilton Smith pour la construction d'un chemin de fer vers le Yukon. (*Documents de la session.*)

36. Copie de tous papiers concernant l'établissement d'une ligne de navires entre le Canada et la France. (*Documents de la session.*)

38. Commission du major Walsh en qualité d'officier exécutif du Yukon. (*Documents de la session.*)

38a. Copie des ordres en conseil des 17 et 26 août 1897, nommant James Morrow Walsh, écrivain, principal officier exécutif du gouvernement dans le territoire du Yukon. (*Documents de la session.*)

39. Adresse demandant copie de la correspondance échangée entre Sir Wilfrid Laurier et M. Foster, des Etats-Unis d'Amérique, à la suite de la réunion des arbitres sur la question des pêcheries à fourrure de la mer de Behring. (*Documents de la session.*)

41. Copie de l'ordre en conseil du 15 juillet 1897, en vertu duquel le droit de dragage dans la rivière Saskatchewan du Nord a été concédé à M. G. A. Drolet, et dans lequel sont énoncées les conditions de la dite concession. (*Documents de la session.*)

46. Etat donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil durant l'année civile 1897, ainsi que l'emploi auquel chacune d'elles a été nommée ou promue. (*Documents de la session.*)

47. Correspondance, etc., concernant l'établissement d'une agence ou d'agences de la banque Canadienne de Commerce dans le district du Yukon. (*Distribution.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

20. Copie d'un ordre en conseil concernant la délivrance de licences aux navires de pêche des Etats-Unis.

21. Réponse à Ordre du 12 avril 1897,—Etat faisant connaître tous les contrats pour le transport des malles qui ont été annulés ou qui ont pris fin dans Elgin-Est et Ouest, depuis le 15 juillet 1896. Aussi, copie de toute correspondance, rapports, soumissions reçues et contrats passés pour le transport des malles, depuis le 15 juillet 1896, avec les noms et les montants.

21a. Réponse à Ordre du 5 mai 1897,—Copie de toute correspondance et papiers annulant le contrat passé avec M. Finkle pour le transport des malles de Newburg à Kingston, *via* Camden-Est, Wilton, Odessa, etc.; et copie des soumissions pour le transport des malles de Newburg à Kingston, *via* Camden-Est, Wilton, Odessa, etc., et de toute correspondance, rapports et papiers se rapportant à ce contrat.

21b. Réponse à Ordre du 3 mai 1897,—Copie de tous papiers et correspondance concernant les soumissions pour le contrat du service postal entre Shubénacadie et Dean, N.-E., y compris un état des soumissions reçues et un exposé des raisons qui ont fait donner le contrat à un nommé Guild.

22. Rejets par le conseil du Trésor des décisions de l'Auditeur général entre les sessions de 1897 et 1898.

23. Règles et Ordres de la cour de l'Echiquier du Canada.

23a. Ordre Général No. 87 de la cour Suprême. (*Re Cassels, Sénat.*)

24. Réponse à Ordre du 7 juin 1897,—Copie de toute correspondance conservée dans le département de l'Intérieur concernant la garde et entretien des chevaux du gouvernement par S. J. Donaldson, de Prince-Albert, Saskatchewan, depuis octobre 1894 jusqu'à mai 1895, et se rapportant en quelque manière au fait que les dits chevaux ont été enlevés de la garde de Joseph Letellier de St. Just pour être confiés au dit S. J. Donaldson. Aussi, copie de tous comptes reçus de S. J. Donaldson pour la garde des dits chevaux et d'autres propriétés du gouvernement.

25. Copie de l'ordre en Conseil et du contrat entre Sa Majesté et MM. Mackenzie et Mann pour la construction d'un chemin de fer de la rivière Stikine au lac Teslin.

26. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du parlement à compte de l'exercice 1897-98.

27. Rapport du Commissaire de la Police Fédérale, pour l'année 1897.

28. Relevé des dépenses faites à compte de frais divers imprévus, depuis le 1er juillet 1897 jusqu'au 3 février 1898.

29. Réponse à Ordre du 17 mai 1897.—Copie de tous papiers, rapports et correspondance concernant la pratique illégale de la pêche dans les eaux de la Colombie Anglaise, et de tous papiers, rapports et correspondance au sujet de la contrebande sur le littoral de la Colombie Anglaise.

32. Etat relatif aux dépenses pour primes de pêche pour l'exercice 1896-97.

33. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1897.

34. Relevé détaillé de toutes les obligations enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier relevé du 5 avril 1897, soumis au Parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19, des Statuts Révisés du Canada.

35. Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1897.

37. Réponse à Adresse du 17 mai 1897,—Copie de toutes dépositions, déclarations, rapports, ordres en conseil, correspondance, etc., concernant la destitution de M. P. Laberge, ci-devant député-maire de poste de la cité de Québec.

37a. Réponse à Adresse du 14 février 1898.—Copie de toute correspondance, plaintes, preuve et rapports dans l'affaire de Benjamin Palmer, gardien de phare à Palmer's Point, comté de King, N.-B.

40. Etat d'affaires de la Compagnie de Prêts et de Placements Britannique Canadienne (à responsabilité limitée) pour l'année expirée le 31 décembre 1897.

42. Etat indiquant les réductions et remises faites pendant l'exercice 1896-97, sous l'autorité de la clause 141, tel qu'ajoutée à l'Acte des Sauvages par la clause 8, chapitre 35, 58-59 Victoria.

43. Relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1896 jusqu'au 1er octobre 1897.

43a. Etat donnant la correspondance, etc., concernant les affaires de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien échangée par le département de l'Intérieur depuis le dernier état présenté au parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882.

44. Etat donnant les ordres en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, aux termes de la clause 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chapitre 54 des Statuts Révisés du Canada et ses amendements.

44a. Etat donnant les ordres en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette de la Colombie Anglaise* aux termes du paragraphe (d) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie Anglaise.

45. Etat donnant les ordres en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* aux termes de l'Acte d'Irrigation du Nord-Ouest, 57-58 Vic., chap. 30, etc.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN CARLING,

Président.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gowan, du comité permanent des Divorces, a présenté son septième rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 28,

VENREDI, 25 mars 1898.

Le comité des Divorces a l'honneur de présenter son septième rapport:

Relativement au bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin Heyward", on a fait preuve devant votre comité de la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a trouvé que la dite signification a été faite à la dite partie en main propre, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,

Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Bellerose, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre M. J. A. J. McKenna, le représentant du ministère de l'Intérieur, et tout membre du gouvernement de la Colombie-Britannique, relative-ment au projet de transfert des Sauvages de la réserve Songhees, dans la cité de Victoria à quelqu'autre endroit de la Colombie-Britannique.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse partielle à une adresse au Sénat en date du 9 avril 1897, demandant un état indiquant :—

1. Le nombre de commissions délivrées et les noms des commissaires nommés par arrêtés du conseil ou autrement, depuis le onze juillet dernier, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents d'avoir commis des actes blessants de partisanerie pendant la dernière élection fédérale ou en tout autre temps.

2. Le nombre de commissions délivrées et les noms des commissaires nommés pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents autres que ceux indiqués au paragraphe précédent.

3. Les noms des commissaires nommés pour s'enquérir de toutes réclamations faites contre le gouvernement, et la décision de ces commissaires sur ces réclamations.

4. La date de chaque commission ainsi délivrée et la date de la nomination de chaque commissaire, ses nom, résidence et qualité.

5. Le temps consacré à chaque enquête par chaque commissaire.

6. Le montant payé ou à payer à chaque commissaire en honoraires, allocation quotidienne, rétribution, frais de route, dépenses incidentes de toute sorte.

7. Le nombre de témoins assignés dans chaque cas à comparaître devant les commissaires enquêteurs.

8. Le montant payé ou à payer à chaque témoin comme rémunération, allocation quotidienne, frais de route ou pour toute autre nature de services rendus.

9. Le nombre d'huissiers et de constables employés dans chaque cas, et le montant payé ou à payer à chacun d'eux pour services rendus à quelque titre que ce soit.

10. Les noms des avocats ou conseils retenus ou engagés par la Couronne pour conduire chaque cas et le montant payé ou à payer à chacun d'eux.

11. Copie de tous rapports adressés à des chefs de départements ou à Son Excellence le Gouverneur général en conseil par ces commissaires, faisant connaître leur décision en chaque cas; aussi, une indication des mesures prises à la suite par tout chef de département ou par le Gouverneur général en conseil.

12. Le nom, l'âge, l'emploi et le salaire des personnes nommées à quelque charge ou emploi sous le gouvernement au lieu de celles qui auraient été destituées en conséquence des rapports présentés par les dits commissaires.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No. 370.)

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion en amendement de l'honorable M. Macdonald (Victoria) à la motion de l'honorable M. Mills pour la seconde lecture du bill (6) intitulé: "Acte à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien," à savoir: Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la motion en amendement, soit remise à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott. Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 28 mars 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	De Blois,	McCallum,	Power,
Almon,	Dever,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Armand,	Dickey,	McKay,	Prowse,
Baird,	Dobson,	McKindsey,	Reesor,
Baker,	Fiset,	McLaren,	Reid,
Bellerose,	Gowan (C. M. G.),	McMillan,	Ross,
Bernier,	King,	Merner,	Scott,
Bolduc,	Landry,	Miller,	Snowball,
Boucherville, de (C. M. G.),	Lewin,	Mills,	Sullivan,
Boulton,	Lougheed,	Montplaisir,	Temple,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lovitt,	O'Donohoe,	Templeman,
Carling (Sir John),	Macdonald (I. P. - E.)	Ogilvie,	Vidal,
Casgrain,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Villeneuve,
Clemow,	MacInnes,	Perley,	Wark,
Cochrane,	MacKeen,	Poirier,	Wood,
Dandurand,	Masson,		

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du président de la Compagnie ostréicole de Québec et de J. B. R. Fiset et autres, demandant de l'aide pour le développement de l'industrie ostréicole, qui doit être une source de profit pour toute la population des côtes maritimes ;

De Hewitt Bostock, M.P., et autres, demandant un acte constitutif qui les autorise à produire et fournir de l'électricité pour des fins d'éclairage, de chauffage et de force motrice, à établir des lignes de téléphone et de télégraphe, de tramways et de chemins de fer électriques dans l'enceinte et autour de Dawson City, district de Yukon, et pour d'autres objets ;

De H. V. Bate et Fils, et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant un acte constitutif qui les autorise à construire et exploiter un chemin de fer d'Edmonton, dans les Territoires du Nord-Ouest, au confluent des rivières la Boucane et la Paix, ou à quelque point situé entre le dit confluent et Dunvegan, ainsi que des embranchements de toute longueur, et pour d'autres objets ; et

De la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal, demandant un acte qui change le nom de la compagnie, qui autorise ses directeurs à voter par fondés de pouvoir, qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux, et à d'autres objets ;

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat datée du 18 mars 1898, demandant copie de toutes lettres et pièces échangées entre le gouvernement ou des membres du gouvernement et MM. Mackenzie et Mann avant la signature du contrat du chemin de fer Canadien du Yukon.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 25.)

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat datée du 18 mars 1898, demandant copie des lettres et télégrammes échangés entre quelqu'un des membres du gouvernement et le Haut-Commissaire relativement à M. Hamilton Smith ainsi que copie des communications et pièces qui ont porté ou induit le gouvernement à écrire ou télégraphier au dit Haut-Commissaire.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session, No 30c.)

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, recommandations, contrats, états de paiements, et la correspondance échangée entre le ministère de la Milice et toute personne quelconque, aussi, les rapports et arrêtés du conseil, relatifs à l'équipement de la force de milice et concernant les patentes Oliver, Lewis et Merrian.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que les item 2 et 3 de l'ordre du jour aient la priorité sur le premier ordre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le bill (30) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit," soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le bill (43) intitulé: " Acte concernant le Bureau de commerce de la cité de Toronto," soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que les item 8 et 9 de l'ordre du jour aient la priorité sur le premier.

Alors l'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (C) intitulé: " Acte pour faire droit à Edwin Heyward," ayant été lu,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le mercredi, neuvième jour de mars courant, relativement à la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin Heyward", a été, conformément à la règle 112, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit neuvième jour de mars A.D. 1898, et le vingt-quatrième jour de mars 1898.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt quatrième jour de mars, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé ;
Que le dit bill pour faire droit à Edwin Heyward, soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorces.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (D) intitulé: "Acte pour faire droit à James Pearson", ayant été lu,

L'honorable M. Clemow a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :

Je, Edouard Joseph Langevin, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le mercredi, neuvième jour de mars courant, relativement à la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Acte pour faire droit à James Pearson," a été, conformément à la règle 112, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit neuvième jour de mars A.D. 1898, et le vingt-quatrième jour de mars A.D. 1898.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt-quatrième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à James Pearson soit lu la seconde fois, maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion en amendement de l'honorable M. Macdonald (Victoria), à la motion de l'honorable M. Mills pour la seconde lecture du bill (6) intitulé: "Acte à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien," à savoir: Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat,

Six heures ayant sonné Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), en amendement à la motion de l'honorable M. Mills, à savoir: Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat.

La Chambre a continué à siéger jusqu'après minuit.

MARDI, 29 mars 1898.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la motion en amendement, soit remise à cette après-midi à trois heures et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 29 mars 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	De Blois,	Masson,	Primrose,
Allan,	Dever,	McCallum,	Prowse,
Almon,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Reesor,
Armand,	Dobson,	McKay,	Reid,
Baird,	Drummond,	McKindsey,	Ross,
Baker,	Fiset,	McLaren,	Scott.
Bellerose,	Forget,	McMillan,	Snowball,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Sullivan,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	Miller,	Temple,
Boucherville, de (C.M.G.),	King,	Mills,	Templeman,
Boulton,	Landry,	Montplaisir,	Thibaudeau
Bowell (Sir Mackenzie),	Lewin,	O'Brien,	(de La Vallière),
Carling (Sir John),	Lougheed,	O'Donohoe,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain,	Lovitt,	Ogilvie,	Vidal,
Cleimow,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Villeneuve,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wark,
Cox,	MacInnes,	Poirier,	Wood.
Dandurand,	MackKeen,	Power,	

PRËRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Vidal :—Du révérend Henry Gracey, président de l'Alliance de Tempérance du comté de Leeds, et autres.

Par l'honorable M. Sullivan :—De F. S. Rathburn, secrétaire de la Compagnie de Télégraphe de l'Amérique du Nord.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MARDI, 29 mars 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son sixième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles.

De Edgar S. Darling et autres, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de les autoriser à établir une voie ferrée d'Edmonton, district d'Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, à la rivière de la Paix et de là, par le tracé le plus praticable, à un point situé dans le district du Yukon, et à d'autres fins ;

De Thomas Henry Smallman et autres, de la cité de London, province d'Ontario, et autres, d'ailleurs, demandant un acte qui les autorise à construire et exploiter

un chemin de fer de London au village de Lucan, dans le comté de Middlesex, et de Lucan à Centralia, dans le comté de Huron, et de là à Grand Bend sur le lac Huron;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de l'autoriser à établir son siège social dans la cité d'Ottawa, ainsi qu'à changer son nom et l'époque de son assemblée annuelle, et aussi à l'effet de révoquer certains articles de son acte constitutif et à d'autres fins;

De McLeod Stewart et autres, de la cité d'Ottawa, demandant à être constitués en corporation et compagnie autorisée à établir et exploiter des canaux depuis un point sur le lac Supérieur, en suivant la chaîne des lacs et des rivières, jusqu'aux rivières Saskatchewan et de l'Arc;

De R. Préfontaine et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant leur constitution en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive Nord";

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des comtés du Sud, demandant un acte qui amende son acte constitutif;

De Charles M. Hayes et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, et autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les autorise à bâtir et exploiter un pont sur la rivière Détroit, près de Windsor, dans la province d'Ontario; et,

De la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Érié, demandant l'adoption d'un acte à l'effet d'augmenter son capital-actions ainsi que son pouvoir d'émettre des obligations et de prolonger le temps donné pour exécuter ses installations.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,

Président.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8

MARDI 29 mars 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de l'honorable John Costigan, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et autres, d'ailleurs, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie manufacturière de la Tobique", et a constaté que les avis publiés dans la *Gazette du Canada* et dans les journaux locaux n'ont pas eu toute la durée voulue; mais comme la période réglementaire sera expirée avant la délibération du bill par le comité auquel il sera renvoyé, et vu que ce comité veillera à ce que personne n'éprouve de préjudice à l'occasion du dit bill, votre comité recommande de suspendre la cinquantième règle du Sénat à l'égard de cette pétition.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 29 mars 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions de William Pugsley et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurances contre l'incendie La Victoria," et de Henry O'Hara et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurances sur la vie La Prudente du Canada"; et a constaté que la 49^e n'a pas été pleinement observée, mais comme le comité qui sera saisi de ces bills pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité, votre comité recommande la suspension des règles 49^e et 50 dans ces deux cas.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été Ordonné, que la cinquantième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'il s'agit de la pétition de la "Compagnie Manufacturière de la Tobique". tel que recommandé dans le septième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été Ordonné, que les quarante-neuvième (c) et cinquantième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'il s'agit de la pétition de la "Compagnie d'assurance sur la vie La Prudente du Canada", tel que recommandé dans le huitième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que les quarante-neuvième (c) et cinquantième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'il s'agit de la pétition de la "Compagnie d'assurances contre l'incendie La Victoria", tel que recommandé dans le huitième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse en date du 18 février 1898, demandant un état indiquant le nombre de permis délivrés pour l'introduction des liqueurs spiritueuses et enivrantes dans le district du Yukon, la date de ces permis, les noms des personnes qui les ont reçus, le nombre de gallons que portaient ces permis et le droit que le gouvernement a exigé par gallon.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la session, No 51.)

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion en amendement de l'honorable M. Macdonald (Victoria), à la motion de l'honorable M. Mills pour la seconde lecture du bill (6) intitulé: "Acte à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien," à savoir: Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat,

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), en amendement à la motion de l'honorable M. Mills, à savoir : Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat,

La Chambre a continué à siéger jusqu'après minuit.

MERCREDI, 30 mars 1898.

Sur motion de l'honorable M. Primrose, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que la suite au débat sur la motion en amendement, soit remise à cette après-midi à trois heures et qu'elle soit le premier item de l'ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Cox, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 30 mars 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER. C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Cox,	MacKeen,	Poirier,
Aikins,	Dandurand,	Masson,	Power,
Allan,	De Blois,	McCallum,	Primrose,
Almon,	Dever,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Armand,	Dickey,	McKay,	Reesor,
Baird,	Dobson,	McKindsey,	Reid,
Baker,	Drummond,	McLaren,	Ross,
Bellerose,	Fiset,	McMillan,	Scott,
Bernier,	Forget,	Merner,	Snowball,
Boldue,	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Sullivan,
Boucherville, de (C.M.G.),	King,	Mills,	Temple,
Boulton,	Landry,	Montplaisir,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lewin,	O'Brien,	Thibaudeau (Rigaud),
Carling (Sir John),	Lougheed,	O'Donohoe,	Vidal,
Casgrain,	Lovitt,	Ogilvie,	Villeneuve,
Clemow,	Macdonald (I.P.E.),	Owens,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable M. Lougheed a présenté au Sénat un bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Klondike et de la rivière la Paix."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

L'honorable M. Clemow, a présenté au Sénat un bill (J) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Navigation du lac Supérieur aux Montagnes Rocheuses."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi, le six d'avril prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion en amendement de l'honorable M. Macdonald (Victoria), à la motion de l'honorable M. Mills pour la seconde lecture du bill (6) intitulé: "Acte à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et William Mackenzie et Donald D. Mann, et de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer du Yukon Canadien," à savoir: Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat,

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), en amendement à la motion de l'honorable M. Mills, à savoir: Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS.

Les honorables messieurs

Adams,	Carling (Sir John),	Mackeen,	Ogilvie,
Atkins,	Casgrain,	Masson,	Owens,
Allan,	Clemow,	McCallum,	Perley,
Almon,	Cochrane,	McDonald (Cap-Breton),	Poirier,
Armand,	De Blois,	McKay,	Primrose,
Baird,	Dickey,	McKindsey,	Prowse,
Baker,	Drummond,	McLaren,	Reid,
Bellerose,	Forget,	McMillan,	Ross,
Bernier,	Gowan,	Merner,	Sullivan,
Bolduc,	Landry,	Miller,	Temple,
Boucherville, de,	Lougheed,	Montplaisir,	Vidal,
Boulton,	Macdonald (I. P.-E.),	O'Brien,	Villeneuve,
Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Wood.—52.

NON-CONTENTS.

Les honorables messieurs

Cox,	Fiset,	Power,	Thibaudeau (Rigaud),
Dandurand,	King,	Scott,	Wark.—14.
Dever,	Lewin,	Snowball,	
Dobson,	Mills,	Templeman,	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (39) intitulé : "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur les bateaux," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (53) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie la Prudente du Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (41) intitulé : "Acte concernant la *Dominion Building and Loan Association*," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. King, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (29) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale d'Ontario, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale du Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Cox, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Baird a présenté au Sénat un bill (K) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Manufacturière de la Tobique."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 31 mars 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,

Président,

Les honorables messieurs

Aikins.	Cox,	McCallum,	Power,
Allan,	De Blois,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Almon,	Dever,	McKay,	Frowse,
Armand,	Dickey,	McKindsey,	Reesor,
Baird,	Dobson,	McLaren,	Reid,
Baker,	Fiset,	McMillan,	Ross,
Bellerose,	Forget,	Merner.	Scott,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Snowball,
Bolduc,	King,	Mills,	Sullivan,
Boucherville, de (C.M.G.),	Landry,	Montplaisir,	Temple,
Boulton,	Lewin,	O'Brien,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	O'Donohoe,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lovitt,	Ogilvie,	Villeeneuve,
Casgrain,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wark,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood.
Cochrane,	Masson,	Poirier,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend Henry Gracey, président de l'Alliance de Tempérance du comté de Leeds, et autres, demandant que lorsque le plébiscite sur la venue des boissons aura lieu, le bulletin de vote ne contienne pas d'autre question que celle de prohibition ;

De F. S. Rathburn, demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition en obtention d'un acte modificatif de la charte de la Compagnie du télégraphe de l'Amérique du Nord.

L'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Almon, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant la quantité de terres réservées pour les écoles dans le Manitoba, la quantité de ces terres qui ont été vendues et le prix de leur vente ; le montant perçu sur le prix d'achat, les sommes encore dues au gouvernement, la manière dont ce fonds est placé et administré, le montant déjà payé à la province du Manitoba, ce qui a été payé sur le capital et les intérêts, le montant restant au crédit de la province, tant en capital qu'en intérêts, les dates des paiements faits dans chaque cas, le montant de chaque paiement ; aussi, la correspondance, les documents, mémoires, etc., et les arrêtés du conseil relatifs à ce sujet.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé

L'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Almon, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre la correspondance et les mémoires, documents, arrêtés du conseil, etc., relatifs à la question des écoles du Manitoba, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (F) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation, et de mines du Pacifique et du Yukon," ayant été lu,

L'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

Après débat,

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Aikins, a proposé :
Que le débat sur la motion en amendement soit ajourné.

La question de concours ayant été posée sur la dite question,

La Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Carling (Sir John),	Macdonald (Victoria),	Prowse,
Baker,	Clemow,	Masson,	Ross,
Bellerose,	De Blois,	McKay,	Sullivan,
Bernier,	Dickey,	Merner,	Villeneuve,
Bolduc,	Landry,	O'Brien,	Wood.—26.
Boucherville, de (C.M.G.)	Loughheed,	Ogilvie,	
Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Almon,	King,	McMillan,	Reesor,
Baird,	Lewin,	Miller,	Reid,
Boulton,	Lovitt,	Mills,	Scott,
Cox,	McCallum,	O'Donohoe,	Temple,
Dever,	McKindsey,	Perley,	Templeman,
Fiset,	McLaren,	Power,	Wark.—24.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat le rapport du maître général des Postes pour l'exercice expiré le 30 juin 1897.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 12.)

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de pension de la police à cheval, 1889," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (G) intitulé: "Acte pour mieux garantir la sécurité de certains pêcheurs.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Masson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (E) intitulé: "Acte à l'effet de modifier les règlements concernant les mines du Canada dans le distrit du Yukon", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé: "Acte modifiant la charte de la Banque Union du Canada" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill (22) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le premier rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des affaires de la Compagnie du chemin de fer du Comté de Drummond.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (74) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (73) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du gaz," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Miller, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (H) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines d'Alberta et du Yukon," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill (29) intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale d'Ontario, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill (41) intitulé : " Acte concernant la *Dominion Building and Loan Association*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bil (K) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Manufacturière de la Tobique," ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (32) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pinié," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 1er avril 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Cochrane,	Masson,	Poirier,
Almon,	Cox,	McCallum,	Power,
Armand,	De Blois,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Baird,	Dever,	McKay,	Prowse,
Baker,	Dickey,	McKindsey,	Reesor,
Bellerose,	Dobson,	McLaren,	Reid,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	McMillan,	Ross,
Bolduc,	King,	Merner,	Scott,
Boucherville, de(C.M.G.)	Landry,	Miller,	Temple,
Boulton,	Lewin,	Mills,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	Montplaisir,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lovitt,	O'Brien,	Villeneuve,
Casgrain,	Macdonald (I.P.E.),	Ogilvie,	Wark,
Clenow,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable M. Gowan, du comité permanent des Divorces, a présenté le huitième rapport de ce comité.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 28,

VENDREDI, 1er avril 1898.

Le comité des Divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport :

Conformément à l'ordre de renvoi du vingt-huitième jour de mars dernier, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (C) intitulé : " Acte pour faire droit à Edwin Hoyward ", et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

Votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill avec un amendement suivant, qui est nécessaire pour que le préambule soit conforme à la preuve apportée devant votre comité.

Dans le préambule :

Page 1, ligne 7, après " Beal " insérez : " qu'il est né de leur mariage six enfants, dont quatre sont vivants."

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,

Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit regu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 1er avril 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de F. S. Rathburn, secrétaire de la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord, demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition en obtention d'un acte modificatif de la charte de la dite compagnie, quoique le temps fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés soit expiré; et votre comité ayant trouvé suffisants les raisons données par le pétitionnaire pour expliquer le retard de la compagnie, votre comité recommande de suspendre la cinquante-deuxième règle dans ce cas et de permettre au pétitionnaire de présenter une pétition suivant sa demande.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que la cinquante-deuxième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de la Compagnie du télégraphe de l'Amérique du Nord, suivant la recommandation énoncée dans le neuvième rapport du comité des Ordres Permanents.

Alors, l'honorable M. Clemow a présenté la pétition de la Compagnie du télégraphe de l'Amérique du Nord, et elle a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Acte pour mieux garantir la sécurité de certains pêcheurs", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Klondike et de la rivière de la Pluie", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (39) intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (53) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie la Prudente du Canada", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (13) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de pension de la police à cheval, 1889."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gowan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (38) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (37) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (74) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. de Boucherville a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (73) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du gaz."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Templeman a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (75) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Lougheed a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (K) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière de la Tobique", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. Baker, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 4 avril 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	McKay,	Primrose,
Almon,	Dickey,	McLaren,	Prowse,
Baird,	Dobson,	McMillan,	Reesor,
Baker,	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Reid,
Bellerose,	King,	Miller,	Ross,
Bernier,	Landry,	Mills,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.)	Lewin,	Montplaisir,	Sullivan,
Boulton,	Lovitt,	O'Brien,	Temple,
Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Templeman,
Carling (Sir John),	Macdonald (Victoria),	Owens,	Vidal,
Casgrain,	MacInnes,	Perley,	Wark,
Clemow,	McCallum,	Poirier,	Wood.
DeBlois,	McDonald (Cap-Breton),	Power,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Allan :—De la *Canada Permanent Loan and Savings Company*.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :—

De la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord, demandant un acte qui amendes ou acte constitutif en effectuant un nouvel arrangement de son capital-actions et de ses obligations, et pour d'autres objets.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera, mardi prochain, il reste ajourné au mercredi, 20 avril courant, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), a attiré l'attention du gouvernement sur l'arrêté du conseil sanctionné par le Gouverneur en conseil le 28^e jour de février 1898 et publié dans la *Gazette du Canada* du 26 mars 1898, qui établit les règlements concernant la concession de coupes de bois dans le district provisoire du Yukon, et qui se lit comme suit :

“ Article 3. L'étendue d'une coupe n'excèdera pas cinq milles carrés, et une coupe n'aura pas moins qu'un mille de largeur.

“ 4. Il ne sera pas concédé plus de cinq coupes de cinq milles carrés dans le district provisoire du Yukon à une seule et même personne ou compagnie.

“ 5. Une licence pour abattre du bois sur la coupe sera délivrée tous les ans.

“6. Le permissionnaire érigera une scierie sous un certain délai que fixera le “ministre de l’Intérieur.”

et il a posé au gouvernement les questions suivantes :

Lors de la concession et de la délimitation des coupes de bois dans le district du Yukon, des mesures seront-elles prises afin d’assurer aux mineurs et aux pionniers de ce district le bois nécessaire pour les opérations de mines et le combustible aux mêmes conditions que le gouvernement impose pour le bois de construction ?

Le gouvernement juge-t-il qu’il serait sage et à propos, considérant la rareté du bois dans le district du Yukon, de limiter le nombre de milles carrés de coupes de bois que pourra prendre une personne ou compagnie ?

L’endroit du district où sera située la coupe de bois sera-t-il choisi par le gouvernement ou par le concessionnaire ?

Débat.

L’honorable M. Perley, secondé par l’honorable M. Almon, a proposé :

Qu’une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie des télégrammes ou autres instructions envoyés au major Walsh concernant la vente des liqueurs enivrantes dans le district de Yukon ; aussi, les instructions données au major Walsh relativement à son administration dans le district du Yukon sous l’autorité du gouvernement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l’affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L’honorable Sir John Carling, secondé par l’honorable M. MacInnes, a proposé :

Qu’un comité spécial soit nommé pour s’enquérir de la possibilité et du coût probable de l’ouverture d’une voie de communication directe, entre le réseau de chemins de fer du Canada et les eaux navigables du Yukon, ainsi que des avantages qui en résulteraient pour le commerce du pays ; et que ce comité soit composé des honorables messieurs :— Boulton, Bellerose, Cox, Drummond, Fiset, Lougheed, McCallum, Macdonald (Victoria), Macdonald (I.P.-E.), MacInnes, Ogilvie, Perley, Primrose, Reid, Wood et du proposant, avec pouvoir d’envoyer quérir personnes et pièces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l’affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l’ordre du jour, le bill (13) intitulé : “Acte modifiant l’Acte de pension de la police à cheval, 1889”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill pa-sera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l’ordre du jour, le bill (28) intitulé : “Acte modifiant de nouveau l’Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l’Etat”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l’ordre du jour, le bill (74) intitulé : “Acte modifiant de nouveau l’Acte d’inspection du pétrole”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (73) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection de gaz", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'Intérieur", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (32) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du huitième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyé le bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin Heyward, ayant été lu,

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Clemow, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Gowan, a proposé :

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (C) intitulé: Acte pour faire droit à Edwin Heyward, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Klondike et de la rivière la Pluie", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Almon, secondé par l'honorable M. Baird, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (39) intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux", ayant été lu, Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (37) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires", ayant été lu, Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 5 avril 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	McKay,	Primrose,
Almon,	Dickey,	McLaren,	Prowse,
Baird,	Dobson,	McMillan,	Reesor,
Baker,	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Reid,
Bellerose,	King,	Miller,	Ross,
Bernier,	Kirchhoffer,	Mills,	Sullivan,
Boucherville, de (C.M.G.)	Landry,	Montplaisir.	Temple,
Boulton,	Lewin,	O'Brien,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lovitt,	Owens,	Vidal,
Carling (Sir John),	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wark,
Clemow,	McCallum,	Poirier,	Wood.
De Blois,	McDonald (Cap-Breton),	Power,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :—De George P. Brophy, de la cité d'Ottawa, et d'autres, d'autres lieux.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat le rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1897.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(Voir Documents de la session, No 18.)

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (41) intitulé : " Acte concernant la *Dominion Building and Loan Association*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois le mercredi, vingt courant.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (53) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie la Prudente du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois le mercredi, vingt courant.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (24) intitulé : " Acte modifiant la charte de la Banque Union du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 36, après le mot " respectifs," insérez la clause A.

" Clause A.

" 4. Le présent acte sera censé être en vigueur du premier jour de juin 1898."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois le mercredi, vingt courant.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial nommé pour s'enquérir de la possibilité et du coût probable de l'ouverture d'une voie de communication directe, entre le réseau de chemins de fer du Canada et les eaux navigables du Yukon, ainsi que des avantages qui en résulteraient pour le commerce du pays, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 5 avril 1898.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir de la possibilité et du coût probable de l'ouverture d'une voie de communication directe, entre le réseau de chemins de fer du Canada et les eaux navigables du Yukon, ainsi que des avantages qui en résulteraient pour le commerce du pays, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq membres.

Votre comité recommande aussi que les dépositions prises de jour en jour, soient imprimées pour l'usage des membres du comité.

Le tout respectueusement soumis.

C. A. BOULTON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière de la Tobique ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (I) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Klondike et de la rivière la Pluie ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, qu'il soit remis au mercredi, vingt courant.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (39) intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux", ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis au mercredi, vingt courant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (37) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Alors, l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée au mercredi, vingt courant, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 20 avril 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Baker,	Dobson,	McMillan,	Ross,
Bellerose,	Drummond,	Miller,	Sanford,
Bernier,	Lougheed,	Mills,	Scott,
Bolduc,	Lovitt,	Montplaisir,	Sullivan,
Boucherville, de (C. M. G.),	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Temple,
Bowell (Sir Mackenzie),	MacInnes,	Owens,	Templeman,
Clemow,	Masson,	Power,	Vidal,
Cochrane,	McCallum,	Primrose,	Villeneuve,
Cox,	McKay,	Prowse,	Wark.
Dickey,	McLaren,		

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De W. Guérin, de la cité de Montréal, province de Québec, et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de chemin de fer Transcontinental et de mines du Yukon."

De la Compagnie permanente de prêt et d'épargnes du Canada, demandant que le bill présenté au parlement sous le titre : "Acte concernant la *Dominion Building and Loan Association*", ne soit pas adopté.

De George P. Brophy, de la cité d'Ottawa, et autres, d'ailleurs, demandant la permission de présenter une pétition aux fins d'être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest", bien que le temps fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés soit expiré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé : "Acte concernant la *Dominion Building and Loan Association*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill pas-era-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie la Prudente du Canada", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé : "Acte modifiant la charte de la banque Union du Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill (J) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de navigation du lac Supérieur aux Montagnes-Rocheuses," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (I) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Klondike et de la rivière la Pluie ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Drummond, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (39) intitulé : " Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux ".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les articles un à quarante-sept inclusivement ont été lus et agréés.

L'article quarante-huit a été lu et remis.

Les articles quarante-neuf à cinquante-cinq inclusivement ont été lus et agréés.

L'article cinquante-six a été lu et remis.

Les articles cinquante-sept et cinquante-huit ont été lus et agréés.

Les annexes une et deux ont été lues et agréées.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Ogilvie a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill (A) intitulé : " Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart," et informer le Sénat que la Chambre des Communes a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 18 avril 1898.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat, auquel a été référé le bill suivant :—

Bill A (No 87) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart."

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

(Attesté,) J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (59) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurances contre l'incendie la Victoria-Montréal," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Drummond, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (100) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (34) intitulé: "Acte concernant la *Columbia and Western Railway Company*," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Drummond, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (45) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Drummond, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (44) intitulé: "Acte à l'effet de ratifier un contrat passé entre la Compagnie du chemin de fer de St-Stephen à Milltown et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Drummond, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (57) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et changeant son nom en celui de Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanford, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 21 avril 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	De Blois,	Masson,	Irimrose,
Baker,	Dever,	McCallum,	Prowse,
Bellerose,	Dickey,	McKay,	Ross,
Bernier,	Dobson,	McLaren,	Sanford,
Bolduc,	Drummond,	McMillan,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Fiset,	Miller,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Forget,	Mills,	Temple,
Carling (Sir John),	Landry,	Montplaisir,	Templeman,
Casgrain,	Lougheed,	O'Brien,	Vidal,
Clemow,	Lovitt,	Ogilvie,	Villeneuve,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wark,
Cox,	Macdonald (Victoria),	Power,	Wood.
Dandurand,	MacInnes,		

PRIÈRES.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1897.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 13.)

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir John Carling, a proposé :

Que le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon " soit remis sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture, avec la motion de l'honorable M. Mills " que le dit " bill ne soit pas lu maintenant la seconde fois, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui " en six mois " et que les dits bill et motion soient placés en tête de l'ordre du jour de demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du parlement, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

JEUDI, 21 avril 1898.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, présente son deuxième rapport :—

Votre comité recommande que 300 exemplaires du " Dominion Law Index," bonne demi-reliure en veau anglais conforme à l'échantillon soumis par les éditeurs,

soient achetés pour l'usage des honorables sénateurs et des membres de la Chambre des Communes, au prix de deux piastres et vingt-cinq centins l'exemplaire.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN CARLING,

Président.

Alors, sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat, lundi prochain.

L'honorable M. Clemow a présenté au Sénat un bill (L) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 8,

JEUDI, 21 avril 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis qui en a été donné, à savoir :—

De la corporation de la cité de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, demandant l'adoption d'un acte qui agrandisse le port de la dite cité, et qui l'autorise à exproprier des terrains, à construire des quais et à changer dans une certaine mesure la navigabilité de la rivière Saint-Jean.

De McLeod Stuart et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai dans lequel ils doivent commencer et achever les travaux projetés du canal de Montréal à Ottawa et à la baie Georgienne;

De Charles Adams, de la ville de Brandon, province du Manitoba, et autres, d'ailleurs; demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Compagnie anglo-américaine d'éclairage et de force motrice; "

De J. R. Booth, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant un acte constitutif à l'effet de l'autoriser à faire dans toute l'étendue du Canada le commerce général d'expédition, et à d'autres fin ;

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de l'autoriser à construire certains prolongements de sa voie ferrée, et à d'autres fins ;

De la Compagnie de chemin de fer du district d'Edmonton, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à prolonger sa voie au delà de son terminus nord-occidental sur la rivière Athabasca, vers la rivière Pelly, jusqu'à la jonction de cette rivière et du Yukon ;

De Joseph Brunet et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort-Gatineau, constituée sous l'autorité de la législature de la province de Québec, demandant que cette compagnie soit reconnue par le parlement fédéral, et sa voie déclarée d'utilité générale pour le Canada ; et

De R. Macdonald et autres, de la cité de Toronto et d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation comme compagnie pour établir et exploiter une voie ferrée d'un point proche de l'embouchure de la rivière Cowichan,

île Vancouver, à un point sur le lac Cowichan, et de là à l'embouchure de la rivière Franklin, ainsi qu'un embranchement le long de la vallée de la rivière et du lac Kéatinat jusqu'à la décharge; et qui déclare l'ensemble de la ligne d'utilité générale pour le Canada.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONLD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 21 avril 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son onzième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de Herbert M. Price, de la cité de Québec, et autres, de Montréal, province de Québec, demandant leur constitution en corporation sous le nom de "Compagnie des filatures de coton de Montmorency", et a constaté que la quarante-neuvième règle n'a pas été pleinement observée par rapport à cette pétition. Comme le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité, votre comité recommande que les quarante-neuvième (c) et cinquantième règles soient suspendues dans ce cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que les règles 49e (c) et 50e du Sénat soient suspendues, relativement à la pétition de la Compagnie des filatures de coton de Montmorency, suivant la recommandation énoncée dans le onzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 18,
JEUDI, 21 avril 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son douzième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de George P. Brophy, de la cité d'Ottawa, et autres, d'ailleurs, demandant la permission de présenter une pétition aux fins d'être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest", bien que le temps fixé pour la présentation des péti-

tions en obtention de bills privés soit expiré; et votre comité ayant trouvé valables les causes du retard apporté, recommande de suspendre la cinquante-deuxième règle dans ce cas-ci et de permettre aux requérants de présenter une pétition ainsi qu'ils en ont fait la demande.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que la cinquante-deuxième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest, suivant la recommandation énoncée dans le douzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT
CHAMBRE DE COMITÉ No 8.
JEUDI, 21 avril 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son treizième rapport:

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation des bills privés au Sénat, qui a expiré le sept courant, soit prolongé au samedi, septième jour de mai prochain, et que le délai fixé pour recevoir les rapports des comités permanents ou spéciaux sur les bills privés, qui a expiré le jeudi, dix-septième jour de mars dernier, soit prolongé au samedi, vingt et unième jour de mai prochain.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'est ajourné à loisir, et s'est formé de nouveau en comité général relativement au bill (39) intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux."

(*En comité.*)

L'article quarante-huit a été reconsidéré et amendé comme il suit:—

Page 22, ligne 19, après "et" insérez: "après tel avis raisonnable prescrit par le ministre en chaque cas, sera."

L'article cinquante-six a été reconsidéré et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ogilvie a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (23)
intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de tramways du cañon de
Miles à la rivière Lewes, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald
(Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (35)
intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du tramway du Cañon de
Miles au Cheval-Blanc" auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald
(Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (58)
intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston,"
auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanford, secondé par l'honorable M. Prowse, il
a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (66)
intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac
Manitoba," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Sullivan,
il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (46)
intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique,"
auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Sullivan, il
a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (48)
intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la
Vallée de la Cowichan," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M.
Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (51) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Forget, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (54) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi. 22 avril 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dandrand,	Macdonald (Victoria),	Power,
Armand,	De Blois,	MacInnes,	Primrose,
Baker,	Dever,	Masson,	Prowse,
Bellerose,	Dickey,	McCallum,	Ross,
Bernier,	Dobson,	McKay,	Sanford,
Bolduc,	Drummond,	McLaren,	Scott,
Boucherville, de (C. M. G.),	Ferguson,	McMillan,	Sullivan,
Bowell, (Sir Mackenzie),	Fiset,	Miller,	Templeman,
Carling (Sir John),	Forget,	Mills,	Vidal,
Casgrain,	Landry,	Montplaisir,	Villeneuve,
Clenow,	Lougheed,	O'Brien,	Wark,
Cochrane,	Lovitt,	Ogilvie,	Wood.
Cox,	Macdonald (I. P. E.),	Owens,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :—De J. J. Gillies, de Winnipeg, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Vidal :—D'Edward Parnell, fils, et autres, officiers de la Grande loge Suprême de la société de Bienfaisance du Canada des Fils de l'Angleterre, demandant la permission de présenter une pétition pour obtenir un acte d'incorporation.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (29) intitulé : "Acte concernant la Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale d'Ontario, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale du Canada", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 25, retranchez "déclaré être une" et insérez : "constituée en".

Page 3, ligne 13, après "ou" insérez : "pourra faire des prêts".

Page 3, ligne 16, retranchez depuis "mentionnées" jusqu'à "pourvu", ligne 17.

Page 3, ligne 23, après le premier "ou" retranchez "en" et insérez : "faire des placements ou des prêts sur".

Page 3, ligne 24, après "ou" insérez : "faire des placements", après "et" retranchez "en" et insérez : "faire des placements ou des prêts sur".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Drummond, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines d'Alberta et du Yukon," a fait rapport qu'il a examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 3, retranchez depuis "Edmonton" jusqu'à "5" ligne cinq.

Page 3, ligne 8, retranchez le paragraphe (i).

Page 3, ligne 20, après "lignes" insérez l'article A qui suit:

Article A.

"Du consentement du conseil municipal ou autre autorité ayant juridiction sur les chemins et rues d'une cité, ville ou municipalité, la compagnie pourra, par ses employés, agents ou ouvriers, entrer sur tout chemin public, grande route, rue, pont, cours d'eau, eau navigable ou non navigable ou autres semblables lieux, dans toute cité, ville incorporée, village, comté, municipalité ou autre localité, afin de construire, établir, équiper, exploiter et entretenir ses lignes de télégraphe et de téléphone, et des lignes pour la transmission de force électrique, sur leur parcours, en travers, en dessus ou en dessous; et elle pourra établir, équiper et entretenir autant de poteaux ou autres installations et ouvrages que la compagnie jugera nécessaires, pour compléter et maintenir, utiliser, exploiter et entretenir un système de communications par télégraphe et téléphone, et pour fournir de la force électrique; et elle pourra y tendre des fils et poser d'autres appareils électriques; et chaque fois que la compagnie, ses agents, employés ou ouvriers le jugeront à propos, elle pourra pratiquer des fouilles et tranchées dans toute partie quelconque des dits chemins, grandes routes, rues, ponts, cours d'eau, eaux navigables ou non navigables, et autres lieux semblables, sauf, néanmoins, les dispositions suivantes, savoir:—

(a.) La compagnie en établissant ses lignes télégraphiques ou téléphoniques ne mettra aucun empêchement au droit de circulation ou d'usage du public sur ces chemins publics, grandes routes, rues, ponts ou cours d'eau et autres semblables lieux, ne causera aucun dommage sans nécessité et n'obstruera en aucune manière l'entrée d'aucune porte, barrière ou porte-cochère, ou le libre accès à aucun bâtiment dans le voisinage;

(b.) La compagnie ne posera pas de fils de télégraphe ou de téléphone à moins de vingt-deux pieds au-dessus de la surface du chemin ou de la rue, ni ne plantera, sans le consentement du conseil municipal ayant juridiction sur les chemins ou rues de la municipalité, plus d'une ligne de poteaux le long d'un chemin ou d'une rue;

(c.) Dans toutes les municipalités, les poteaux seront aussi droits et aussi perpendiculaires que possible, et seront peints, dans les cités, si quelque règlement du conseil l'exige;

(d.) Chaque fois que, dans un cas d'incendie, il deviendra nécessaire, pour l'éteindre ou sauver les propriétés, d'abattre les poteaux ou de couper les fils, le fait que les poteaux auront été abattus ou que les fils de la compagnie auront été coupés, dans ces circonstances, d'après les ordres de l'ingénieur en chef ou autre officier en charge de la brigade des pompiers, ne donnera droit à la compagnie à aucune réclamation d'indemnité pour les dommages qu'elle en pourrait éprouver;

(e.) La compagnie sera responsable de tous dommages que ses agents, employés et ouvriers causeront aux particuliers ou aux propriétés en exécutant ou entretenant quelqu'un de ses dits ouvrages:

(f.) La compagnie n'abattra, ni ne mutilera aucun arbre d'ombrage, à fruits ou d'ornement;

(g.) Dans toute municipalité, l'ouverture du sol des rues pour l'érection des poteaux ou pour l'enfouissement des fils se fera sous la direction de tel ingénieur ou autre personne que le conseil désignera, et de telle manière que le conseil pres-

crira; le conseil pourra aussi indiquer et désigner les endroits où devront être plantés les poteaux dans la municipalité; et la surface des rues sera, dans tous les cas, remise autant que possible dans son premier état par la compagnie et à ses frais;

(h.) Nul acte du parlement obligeant la compagnie, si l'on découvre un moyen efficace pour faire passer les fils de télégraphe ou de téléphone sous terre, à adopter ce moyen, et révoquant le droit donné par le présent article de continuer à poser des fils sur poteaux dans les cités, villes ou villages incorporés, ne sera censé être une violation des privilèges conférés par le présent acte; et la compagnie n'aura pas droit de ce chef à des dommages-intérêts;

(i.) Nul ne travaillera à l'installation ou la réparation d'aucune ligne ou d'aucun instrument de la compagnie, sans porter, bien en vue sur son vêtement une médaille ou un insigne sur lequel seront lisiblement inscrits le nom de la compagnie et un numéro au moyen duquel on puisse facilement le reconnaître;

(j.) Rien de contenu au présent article ne sera censé autoriser la compagnie, ses employés, ouvriers ou agents, à entrer sur aucune propriété privée dans le but de poser, entretenir ou réparer quelque'un de ses fils, sans le consentement préalable du propriétaire ou occupant de la propriété;

(k.) Si, pour l'enlèvement de bâtiments ou dans l'exercice du droit public de circulation ou d'usage sur des chemins publics, grandes routes ou rues, il devient nécessaire d'ôter temporairement les dits fils ou poteaux, en les coupant ou autrement, il sera du devoir de la compagnie, à ses propres frais, après avis raisonnable par écrit donné par toute personne qui le lui demandera d'ôter ces fils ou poteaux; et en cas de négligence de la part de la compagnie, à le faire, cette personne pourra les faire ôter aux frais de la compagnie, mais en ne causant aucun dommage sans nécessité; cet avis pourra être donné au bureau de la compagnie ou à tout agent ou officier de la compagnie dans la municipalité où l'on voudra faire ôter ces fils ou poteaux, ou, dans les municipalités où la compagnie n'aura pas d'agent ou d'officier, cet avis pourra être donné soit au bureau central, soit à tout agent ou officier de la compagnie dans la municipalité voisine ou la plus rapprochée de celle dans laquelle ces fils ou poteaux devront être ôtés.

Page 3, ligne 25, retranchez depuis "prescriptions" jusqu'au premier "de" ligne 26; après "fer" insérez: "relatives aux expropriations".

Page 3, ligne 36, retranchez depuis "services" jusqu'à la fin de l'article huit.

Page 3, ligne 46, retranchez l'article onze.

Page 4, ligne 32, retranchez "trente" et insérez "vingt".

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat lundi prochain.

L'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat toute la correspondance échangée entre les ministères de la Milice, des Travaux publics, de l'Agriculture et toutes personnes quelconques, relativement à l'exposition de Québec de 1894 et à l'exposition prochaine de 1898.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (22) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la baie d'Hudson au Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (32) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (F) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon," avec la motion de l'honorable M. Mills "que le dit bill ne soit pas lu maintenant la seconde fois, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bernier, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain, et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (39) intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux, tel qu'amendé," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du Klondike et de la rivière la Pluie," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Bernier, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre l'incendie La Victoria—Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill (100) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Érié," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Acte concernant la *Columbia and Western Railway Company*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (45) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: "Acte à l'effet de ratifier un contrat passé entre la Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephen à Milltown et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill (57) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents dite des Manufacturiers, et changeant son nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Drummond, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques du Commerce.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 25 avril 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Clemow,	Macdonald (Victoria),	Power,
Allan,	Cochrane,	MacInnes,	Primrose,
Almon,	De Blois,	McCallum,	Prowse,
Armand,	Dever,	McDonald (Cap-Breton),	Ross,
Bellerose,	Dickey,	McKay,	Scott,
Bernier,	Dobson,	McLaren,	Snowball,
Bolduc,	Ferguson,	McMillan,	Temple,
Boucherville, de (C.M.G.),	Fiset,	Merner,	Templeman,
Boulton,	Landry,	Miller,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	Mills,	Wark,
Carling (Sir John),	Lovitt,	Montplaisir,	Wood,
Casgrain,	Macdonald (I.P.E.),	Owens,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour le pétition suivante a été lue :—

De James J. Gillies, de Winnipeg, et d'autres, d'autres lieux, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest".

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé : "Acte concernant la Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale d'Ontario, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale du Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la baie d'Hudson au Pacifique," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (32) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du second rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que la prise en consideration du dit rapport soit remise à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (L) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de tramway du cañon de Miles à la rivière Lewes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné que le bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du tramway du cañon de Miles au Cheval-Blanc," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (66) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (H) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines d'Alberta et du Yukon."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (31) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (47) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (52) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 26 avril 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Pré-ident,

Les honorables messieurs

Adams,	Cox,	McCallum,	Primrose,
Aikins,	De Blois,	McDonald (Cap. Breton),	Prowse,
Allan,	Dever,	McKay,	Reesor,
Almon,	Dickey,	McLaren,	Ross,
Armand,	Dobson,	McMillan,	Scott,
Baker,	Ferguson,	Merner,	Snowball,
Bellerose,	Fiset,	Miller,	Sullivan,
Bernier,	Forget,	Mills,	Temple,
Bolduc,	Landry,	Montplaisir,	Templemru,
Boucherville de (C. M. G.),	Longheed,	O'Brien,	Vidal,
Boulton,	Lovitt,	Owens,	Villeneuve,
Bowell, (Sir Mackenzie),	Macdonald (L.P.-E.),	Perley,	Wark,
Casgrain,	Macdonald (Victoria),	Power,	Wood.
Clemow,	MacInnes,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Perley :—De l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada.

Par l'honorable M. Vidal :—De la Grande Loge Suprême Canadienne de bienfaisance des Fils de l'Angleterre, demandant d'être constituée en corporation dans la Puissance du Canada.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue et reçue, et

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell :—De H. J. Snelgrove et autres, de la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada, demandant la permission de présenter une pétition pour obtenir un acte qui les autorisera à faire des opérations dans toute l'étendue du Canada, nonobstant l'expiration du délai fixé pour la présentation de pétitions.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue et reçue, et

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (57) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents dite des Manufacturiers, et changeant son nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (59) intitulé : "Acte constituant en corporation la Com-

pagnie d'assurances contre l'incendie La Victoria-Montréal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Temple, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (K) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie Manufacturière de la Tobique," a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 2, ligne 31. Retranchez " suffisantes ", et après " nécessaires " insérez : " et des portes suffisantes ".

Page 2, ligne 33. Avant " en trains " insérez : " ou ".

Page 2, ligne 33. Après " trains " insérez : " et pour le passage des ".

Page 2, ligne 34. Retranchez " quand besoin sera ".

Page 2, ligne 36. Après " détachées " insérez : " ou ".

Page 2, ligne 36. Retranchez " ou par bateaux " et insérez : " ou pour le passage des bateaux ".

Page 3, ligne 29. Retranchez " de tous propriétaires " et insérez : " quels qu'en soient les propriétaires ".

Page 3, ligne 30. Retranchez " quelconques ".

Page 4, ligne 19. Après " circulation " insérez : " et les deniers empruntés en vertu de l'article cinq ".

Page 5, ligne 13. Après " Brunswick ", retranchez le reste de l'article.

Page 5, ligne 17. Retranchez " l'article " et insérez : " les articles ".

Page 5, ligne 17. Après " dix-huit " insérez : " et trente-neuf ".

Page 5, ligne 18. Retranchez " sera " et insérez : " seront ".

Page 5, ligne 18. Retranchez " applicable " et insérez : " applicables ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur ceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Temple, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8.

MARDI, 26 avril 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quatorzième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De F. M. Rattenbury et d'autres, de Victoria, Colombie-Britannique, demandant un acte qui les autorise à construire un chemin de fer depuis l'extrémité nord de Marsh Lake, suivant une direction nord-est jusqu'à la rivière Houtalinqua ;

De la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de la cité de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, demandant un acte qui l'autorise à faire une nouvelle émission de débetures pour en remplacer d'autres près d'échoir, et les garantir sur ses propriétés ;

De George Gooderham et autres, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie d'Hudson ;

De la Compagnie du Pont de Brockville et New-York, demandant l'adoption d'un acte qui lui accorde un surcroît de temps pour l'achèvement de ses travaux, qui change le nom de la compagnie et qui confirme un certain acte de fusion passé par elle ;

De la Compagnie de pont de Brockville et du Saint-Laurent, demandant l'adoption d'un acte qui confirme et ratifie un certain traité de fusion, et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son pont ;

De H. V. Bate et Fils, et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant un acte constitutif qui les autorise à construire et exploiter un chemin de fer d'Edmonton, dans les Territoires du Nord-Ouest, au confluent des rivières la Boucane et la Paix, ou à quelque point situé entre le dit confluent et Dunvegan, ainsi que des embranchements de toute longueur, et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal, demandant un acte qui change le nom de la compagnie, qui autorise ses directeurs à voter par fondés de pouvoir, qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux, et à d'autres objets ;

De la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*, constituée en corporation sous l'autorité de la législature de la province de la Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'un acte qui déclare son entreprise d'utilité générale pour le Canada, et la constitue en corporation sous l'autorité du parlement fédéral.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit regu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8 ;

MARDI, 26 avril 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quinzième rapport :

Votre comité a examiné la pétition d'Edward Parnell, junior, et autres, officiers de la Grande Loge Suprême Canadienne de la Société de bienfaisance des Fils de l'Angleterre, demandant la permission de présenter une pétition en obtention d'un acte qui les constitue en corporation, bien que le délai pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés soit expiré. Votre comité ayant trouvé valables les causes du retard apporté recommande de suspendre la 52e règle dans ce cas-ci et de permettre aux requérants de présenter une pétition, comme ils en ont fait la demande.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Power, il a été ordonné, que la cinquante-deuxième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de la Grande Loge Suprême Canadienne de la Société de bienfaisance des Fils de l'Angleterre, suivant la recommandation énoncée dans le quinzième rapport du comité des Ordres Permanents.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (F) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon, avec la motion de l'honorable M. Mills "que le dit bill ne soit pas lu maintenant la seconde fois, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (39) intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Cowichan," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Klondike et de la rivière la Pluie," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que la soixantième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (47) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin Heyward," et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,

LUNDI, 25 avril 1898.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat, auquel a été référé le bill suivant :—

Bill C (No 112) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Edwin Heyward." Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

(Attesté,)

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (24) intitulé : " Acte modifiant la charte de la Banque Union du Canada," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 18 mars 1898, demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les autorités impériales relativement au rapatriement du 100^e régiment Royal Canadien.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la session, No 103.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du Bureau des examinateurs du Service Civil, pour l'exercice expiré le 31 décembre 1897. Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la session, No 16c.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 27 avril 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Cochrane,	MacInnes,	Prowse,
Aikins,	Cox,	McCallum,	Reesor,
Allan,	De Blois,	McDonald (Cap-Breton),	Ross,
Almon,	Dever,	McKay,	Sanford,
Armand,	Dickey,	McLaren,	Scott,
Baker,	Dobson,	Merner,	Snowball,
Bellerose,	Drummond,	Miller,	Sullivan,
Bernier,	Ferguson,	Mills,	Temple,
Bolduc,	Fiset,	Montplaisir,	Templeman,
Boucherville, de (C.M.G.),	Forget,	O'Brien,	Thibaudeau (Rigaud),
Boulton,	Landry,	Ogilvie,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	Owens,	Villeneuve,
Carling (Sir John),	Lovitt,	Perley,	Wark,
Casgrain,	Macdonald (I.P.-E.),	Power,	Wood.
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Primrose,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (100) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 19, retranchez depuis "de" jusqu'à "ans", et insérez: "deux et cinq".

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (34) intitulé: "Acte concernant la *Columbia and Western Railway Company*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (45) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (44) intitulé : " Acte à l'effet de ratifier un contrat passé entre la Compagnie du chemin de fer de St-Stephen à Milltown et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (23) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de tramway du cañon de Miles à la rivière Lewes," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :—

Page 3, ligne 10. Retranchez depuis " aboutiront " jusqu'à " et " dans la ligne II, et insérez : " à des eaux navigables ".

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (58) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (63) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (46) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (51) intitulé : " Acte concernant la Compagnie

du chemin de fer de Calgary à Edmonton " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Mills, a présenté au Sénat un bill (M) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Compagnies".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (F) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon," avec la motion de l'honorable M. Mills "que le dit bill ne soit pas lu maintenant la seconde fois, mais qu'il soit la seconde fois d'hui en six mois," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain et qu'il soit le premier item de de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (57) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents dite des Manufacturiers, et changeant son nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances contre l'incendie la Victoria-Montréal," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Manufacturière de la Tobique," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (96) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, conformément à la règle cinquante-neuf du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (50) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Baie de James," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (56) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (62) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Timagami," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (102) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie des filatures de coton de Montmorency," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (91) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike à la rivière de la Paix (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (61) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des marques de commerce et dessin- de fabrique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (92) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de transit Canada-Atlantique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (86) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont de Brockville et St. Lawrence," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (80) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York," auquel elle demande son concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (78) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (67) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 28 avril 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALEON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Adams,	Cox,	MacInnes,	Perley,
Aikins,	Dandurand,	MacKeen,	Power,
Allan,	De Blois,	McCullum,	Primrose,
Almon,	Dever,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Armand,	Dickey,	McKay,	Reesor,
Baker,	Dobson,	McLaren,	Ross,
Bellerose,	Drummond,	McMillan,	Sanford,
Bernier,	Ferguson,	Merner,	Scott,
Bolduc,	Fiset,	Miller,	Snowball,
Boucherville, de (C. M. G.),	Forget,	Mills,	Sullivan,
Boulton,	Hingston (Sir William),	Montplaisir,	Temple,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	O'Brien,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lougheed,	O'Donohoe,	Villeneuve,
Casgrain,	Lovitt,	Ogilvie,	Wark,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wood.
Cochrane,	Macdonald (Victoria),		

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :—

De l'Union chrétienne de tempérance des femmes du Canada, demandant plus de facilités pour pourvoir aux besoins spirituels des détenus dans nos institutions pénales.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,

JEUDI, 28 avril 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents, a l'honneur de présenter son seizième rapport :—

Votre comité a examiné la pétition de H. J. Snelgrove et autres, de la Haute Cour Subsidaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada, société de bienfaisance dûment constituée en corporation par la législature d'Ontario, demandant la permission de présenter une pétition pour obtenir un acte qui les autorise à fonctionner dans toute l'étendue du Canada, nonobstant l'expiration du délai fixé pour la présentation des pétitions, et votre comité ayant trouvé valables les causes du retard apporté, recommande de suspendre la 52e règle du Sénat dans ce cas et de permettre aux requérants de présenter une pétition comme ils en ont fait la demande.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD.

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie-Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que la cinquante-deuxième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de la Haute Cour Subsidaire de l'Ancien ordre des Forestiers de la Puissance du Canada, suivant la recommandation énoncée dans le seizième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Alors, l'honorable Sir Mackenzie-Bowell a présenté au Sénat la pétition de H. J. Snelgrove et autres, du conseil exécutif de la Haute Cour Subsidaire de l'Ancien ordre des Forestiers de la Puissance du Canada.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 28 avril 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents, a l'honneur de présenter son dix-septième rapport :

Votre comité a eu sous sa considération le bill (96) de la Chambre des Communes, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada," qui lui a été renvoyé en vertu de la 59e règle du Sénat.

Votre comité a constaté que la 50e règle du Sénat a été pleinement observée, et ayant trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition au Sénat, recommande de suspendre les règles 53 et 54, vu que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (96) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada," tel que recommandé dans le dix-septième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le bill (96) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada," soit placé à l'ordre du jour de demain pour sa seconde lecture.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (35) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du tramway du Cañon de Miles au Cheval-Blanc," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 33, retranchez le paragraphe 3 de l'article 3.

Page 2, ligne 4, retranchez "cent" et insérez: "cinquante."

Page 3, ligne 20, retranchez l'article 13, et insérez à la place ce qui suit:—

13. L'Acte des chemins de fer, à l'exception des articles qui autorisent la construction d'embranchements ainsi que des articles incompatibles avec le présent acte ou avec les objets de la compagnie et de son entreprise, s'appliquera à la compagnie et à son entreprise.

2. Lorsque, dans l'Acte des chemins de fer, l'expression "la compagnie" se rencontre, elle signifiera la compagnie constituée par le présent acte.

3. Lorsque l'expression "chemin de fer" se rencontre dans l'Acte des chemins de fer, elle signifiera, à moins que le contexte ne s'y oppose, en tant qu'il s'appliquera aux dispositions du présent acte ou à la compagnie constituée, les tramways ou autres travaux dont le présent acte autorise la construction.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Son Honneur le président, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

Aux honorables membres du Sénat :

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de présenter son premier rapport.

Le comité s'est réuni dans les appartements de l'Orateur des Communes, à 11 heures a.m., mercredi, le 30 mars.

Le rapport des bibliothécaires a été lu et approuvé.

Un sous-comité, composé de MM. Power, Scriver et Borden (Halifax), a été nommé pour faire l'audition des comptes de la bibliothèque.

Le comité s'est ensuite ajourné.

J. D. EDGAR,

Président.

BUREAU DE L'ORATEUR DES COMMUNES,
OTTAWA, 30 mars 1898.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (100) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié, tel qu'amendé, ayant été lu,

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton a proposé,

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Acte concernant la *Columbia and Western Railway Company*," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (45) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: "Acte à l'effet de ratifier un contrat passé entre la Compagnie du chemin de fer de St-Stephen à Milltown et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de tramways du Cañon de Miles à rivière Lewes," a été lu la troisième fois tel qu'amendé.

La question a été posée, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (66) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba," ayant été

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le second rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du parlement.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Baie James," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (56) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (62) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Timagami," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dobson, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (102) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie des filatures de coton de Montmorency," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés divers.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (61) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des marques de commerce et dessins de fabriques," ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de transit Canada-Atlantique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (86) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont de Brockville et St. Lawrence," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (78) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (67) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (29) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale d'Ontario et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale du Canada," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial chargé de s'enquérir de la possibilité et du coût probable de l'ouverture d'une voie de communication directe entre le réseau de chemins de fer du Canada et des eaux navigables du Yukon, ainsi que des avantages qui en résulteraient pour le commerce du pays, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
OTTAWA, jeudi, 28 avril 1898.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir de la possibilité et du coût probable de l'ouverture d'une voie de communication directe, entre le réseau de chemins de fer du Canada et les eaux navigables du Yukon, ainsi que des avantages qui en résulteraient pour le commerce du pays, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à employer les personnes dont les services lui paraîtront nécessaires, pour l'enquête qu'il est chargé de faire, et qu'il lui soit permis de présenter rapport de temps à autre.

Votre comité recommande aussi que le traducteur français en chef soit autorisé à employer des personnes compétentes pour faire la traduction nécessaire des délibérations du comité et des dépositions et pièces produites au cours de l'enquête.

Votre comité recommande que l'on paye une piastre par page imprimée pour cette traduction, et en outre vingt-cinq centins pour la correction des épreuves.

Le tout respectueusement soumis.

C. A. BOULTON,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 29 avril 1898.

Les membres présents étaient:—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,

Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Power,
Allan,	Dandurand,	MacInnes,	Primrose,
Almon,	DeBlois,	McCallum,	Prowse,
Baker,	Dever,	McDonald (Cap-Breton),	Ross,
Bellerose,	Dickey,	McKay,	Sanford,
Bernier,	Dobson,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Ferguson,	McMillan,	Snowball,
Boucherville, de (C.M.G.)	Fiset,	Merner,	Sullivan,
Boulton,	Forget,	Miller,	Temple,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Montplaisir,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lougheed,	O'Donohoe,	Villeneuve,
Casgrain,	Lovitt,	Ogilvie,	Wood.
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (54) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (48) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McKay, secondé par l'honorable M. Merner, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (47) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fers Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (31) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 18, retranchez le paragraphe 4.

Page 4, ligne 8, retranchez tous les mots depuis "pourra" jusqu'à "acquérir," ligne 9.

Page 4, ligne 11, après "électricité" insérez ce qui suit comme article A:—

Article A.

14. L'Acte des chemins de fer, à l'exception des articles qui autorisent la construction d'embranchements ainsi que des articles incompatibles avec le présent acte ou avec les objets de la compagnie et de son entreprise, s'appliquera à la compagnie par le présent constituée et à son entreprise.

2. Lorsque, dans l'Acte des chemins de fer, l'expression "la compagnie" se rencontre, elle signifiera la compagnie constituée par le présent acte.

3. Lorsque l'expression "chemin de fer" se rencontre dans l'Acte des chemins de fer, elle signifiera, à moins que le contexte ne s'y oppose, en tant qu'il s'appliquera aux dispositions du présent acte ou à la compagnie constituée, les tramways ou autres travaux dont le présent acte autorise la construction.

Page 4, ligne 17, après "acte" insérez: "ou dans le cas prévu par le paragraphe 2 de l'article 4, où la compagnie obtiendrait le consentement du Gouverneur en conseil pour la construction d'un chemin de fer ou d'un tramway de l'un ou l'autre côté du Cañon de Miles et des rapides du Cheval-Blanc, si ce dernier chemin de fer ou tramway n'est pas commencé dans l'espace d'un an, et achevé et mis en exploitation dans les deux ans de la date du dit consentement".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

VENDREDI, 29 avril 1898.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son troisième rapport:

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

53. Réponse à Adresse du 3 mai 1897,—Copie de la cédule B, déposée sur la table de la Chambre à la dernière session, faisant connaître les recommandations du bureau de la Trésorerie telles que soumises par un rapport du conseil à Son Excellence le Gouverneur général les 6 et 7 juillet 1896, et destinées à être approuvées par lui; aussi, un état démontrant l'action prise par le gouvernement sur chacune de ces nominations telles que faites par le dit ordre en conseil approuvé par Son Excellence, ou, dans le cas où aucune action n'a été prise, la raison de ce faire. (*Documents de la session.*)

54. Réponse à Adresse du 17 mai 1897,—Copie de toute correspondance, etc., non encore soumise à la Chambre, entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve au sujet de l'entrée de cette Ile dans la Confédération; aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve au sujet de l'établissement de relations commerciales plus libres entre Terre-Neuve et le Canada. (*Documents de la session.*)

63. Réponse à Adresse du 5 avril 1897,—Copie de tous mémoires, déclarations et autres documents du gouvernement de la province du Manitoba au sujet d'une réclamation non réglée originant du fait que les frais de construction d'édifices publics ont été mis à la charge de cette province; et copie de toute correspondance à ce sujet. (*Documents de la session.*)

58. Réponse à Adresse du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement britannique et celui du Canada au sujet de la conférence des premiers ministres des colonies tenue à Londres en juin 1897, conformément à l'invitation de M. Chamberlain du 28 janvier précédent, et copie des minutes de cette conférence. (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

20a. Réponse à Ordre du 12 avril 1897,—Etat faisant connaître le nombre de licences données pour faire la pêche dans le lac Erié en face de Elgin-Est et Ouest au moyen de seines, de rets à enclos ou de rets à mailles, et à qui elles ont été accordées, pendant les années 1895 et 1896; aussi, les noms de tous ceux qui ont demandé des licences pour l'année 1897, et les noms de ceux qui ont obtenu une licence et le montant payé par chacun. Aussi, copie de tous télégrammes, lettres, rapports et correspondance se rapportant en quelque manière à l'octroi ou au refus de ces licences.

31a. Réponse partielle à Adresse du Sénat du 9 avril 1897.—Etat indiquant:—

(1.) Le nombre de commissions délivrées et le nombre et les noms de tous les commissaires nommés par arrêtés du conseil ou autrement, depuis le onze juillet dernier, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents d'avoir commis des actes blessants de partisanerie pendant la dernière élection fédérale ou en tout autre temps.

(2.) Le nombre de commissions délivrées et le nombre et les noms de tous commissaires nommés pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents autres que ceux indiqués au paragraphe précédent.

(3.) Le nombre et les noms de tous commissaires nommés pour s'enquérir de toutes réclamations faites contre le gouvernement, et la décision de ces commissaires sur ces réclamations.

(4.) La date de chaque commission ainsi délivrée et la date de la nomination de chaque commissaire, ses noms, résidence et qualité.

(5.) Le temps consacré à chaque enquête par chaque commissaire.

(6.) Le montant payé ou à payer à chaque commissaire en honoraires, allocation quotidienne, rétribution, frais de route, dépenses incidentes de toute sorte.

(7.) Le nombre de témoins assignés dans chaque cas à comparaître devant les commissaires enquêteurs.

(8.) Le montant payé ou à payer à chaque témoin comme rémunération, allocation quotidienne, frais de route ou pour toute autre nature de services rendus.

(9.) Le nombre d'huissiers et de constables employés dans chaque cas, et le montant payé ou à payer à chacun d'eux pour services rendus à quelque titre que ce soit.

(10.) Les noms des avocats ou conseils retenus ou engagés par la Couronne pour conduire chaque cas et le montant payé ou à payer à chacun d'eux.

(11.) Copie de tous rapports adressés à des chefs de départements ou à Son Excellence le Gouverneur général en conseil par ces commissaires, faisant connaître leur décision en chaque cas; aussi, une indication des mesures prises à la suite par tout chef de département ou par le Gouverneur général en conseil.

(12.) Le nom, l'âge, l'emploi et le salaire des personnes nommées à quelque charge ou emploi sous le gouvernement au lieu de celles qui auraient été destituées en conséquence des rapports présentés par les dits commissaires.

37b. Réponse à Adresse du 4 mars 1898,—Copie du rapport adressé au gouvernement par M. Jean B. B. Provost, qui a été chargé de faire une enquête sur la conduite de D. Desroches, percepteur du revenu pour la division de l'accise de Terrebonne.

37c. Réponse supplémentaire à Ordre du 5 avril 1897,—Etat donnant les noms de tous les commissaires nommés par le gouvernement ou par aucun des ministres pour entendre les accusations et faire une enquête sur la conduite des employés civils du gouvernement ou d'aucun de ses départements, depuis juillet 1896, ainsi que le chiffre du traitement ou des allocations de chacun d'eux, et le temps pendant lequel chacun a été employé, et le montant total payé. Aussi, copie de tous rapports faits par ces commissaires au gouvernement ou à aucun de ses membres, et copie de l'autorisation et des instructions données à ces commissaires.

37d. Réponse à Ordre du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance et papiers concernant la nomination de R. S. Thompson, comme maître de poste de la ville d'Oxford, comté de Cumberland, N.-E., la destitution de Henry Smith, titulaire de cet emploi, des demandes faites pour cette charge et de la correspondance à ce sujet. Aussi, copie de tous rapports ou accusations (s'il en est) contre le dit R. S. Thompson pour vente de liqueurs contrairement aux prescriptions de l'Acte Scott et pour contrebande ou autres accusations, et de tous papiers faisant connaître quelle mesure (s'il en est) a été prise au sujet de ces accusations.

37e. Réponse à Ordre du 14 mars 1898,—Copie de tous les papiers, correspondance et rapports se rapportant à la destitution de S. R. Griffin, Isaac Harbour, N.-E., comme maître de poste, y compris une pétition signée par les sept huitièmes (plus ou moins) des électeurs du dit district demandant de continuer dans son emploi un officier qui avait vingt-deux ans et demi de service.

37f. Réponse à Adresse du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers, lettres, correspondance, dépositions, rapports, documents, etc., concernant la suspension de Victor J. A. Venner, comme agent pour la bande des Indiens de Ristigouche.

48. Réponse à Adresse du 17 mai 1897,—Copie de toute correspondance, soumissions demandées et reçues, ordres en conseil, et papiers se rapportant au service rapide sur l'Atlantique.

49. Réponse à Ordre du 14 mars 1898,—Etat faisant connaître le nombre d'acres ensemencées, l'espèce de grains semés, et le montant récolté sur chaque réserve sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest.

50. Réponse à Ordre du 14 février 1898,—Copie de tous rapports, recommandations, etc., adressés par le conseil du barreau de Montréal au ministre de la Justice au sujet des juges de la province de Québec.

51. Réponse à Adresse du Sénat, du 18 février 1898,—Etat indiquant le nombre de permis délivrés pour l'introduction des liqueurs spiritueuses et enivrantes dans le district du Yukon, la date de ces permis, les noms des personnes qui les ont reçus, le nombre de gallons que portaient ces permis et le droit que le gouvernement a exigé par gallon.

52. Réponse à Ordre du 17 juin 1897,—Etat faisant connaître le nombre de tonnes de houille grasse et de charbon menu importé des Etats-Unis en 1896, aux différents ports d'entrée, et le montant des droits collectés à ces ports, ainsi que le droit payé par les chemins de fer du Grand-Tronc et du Pacifique Canadien.

55. Réponse à Ordre du 30 mars 1898,—Etat indiquant le nombre de minots de blé placés dans les élévateurs à Fort-William, du 15 septembre 1897 au 15 janvier 1898, et les diverses qualités (*grades*) de ce blé, tel qu'attesté par l'inspecteur de grains nommé par le gouvernement en cet endroit. Aussi, le nombre de minots de blé expédiés de ces élévateurs durant la même période et les diverses qualités de ce blé tel qu'attesté par le dit inspecteur.

56. Correspondance au sujet de l'immigration Japonaise.

57. Copie de tous arrangements, non encore déposés sur la table, qui ont été conclus entre le département des Chemins de fer et la Compagnie du Grand-Tronc

de chemin de fer au sujet du prolongement vers Montréal du chemin de fer Inter-colonial.

59 Réponse à Adresse du 14 mars 1898.—Copie de toutes dépositions et papiers en rapport avec la cause de *La Reine vs H. B. Cameron* pour libelle, soit devant le magistrat de police ou la cour du Banc de la Reine à Montréal, y compris copie du jugement prononcé par le juge Wurtele sur la motion demandant que les cautions soient libérées.

60. Ordre de la Chambre du 14 février 1898.—Etat indiquant le coût des *Débats*, chacune des années 1890 à 1897 inclusivement, y compris le coût de la sténographie, transcription, traduction, impression, reliure, transport par malle et *express*, et toutes autres dépenses se rattachant au système actuellement suivi pour la publication des *Débats* de la Chambre.

61. Réponse à Ordre du 7 juin 1897.—Copie de toutes demandes ou recommandations pour des emplois comme facteurs des postes dans la cité de Brantford, dans le service de distribution gratuite promis par le ministre des Postes.

62. Réponse à Ordre du 30 mars 1898.—Etat donnant,—

(a) les noms et nominations des membres de l'état-major et des employés du Collège Militaire Royal du Canada, qui ont été retranchés de la force entre le 30 juin 1896 et le 31 décembre 1897;

(b) les dates correspondantes;

(c) les conditions respectives de leur engagement quant à la durée;

(d) la longueur respective du service qu'ils ont fait;

(e) l'allocation de retraite, s'il en est, donnée à chacun;

(f) les raisons pour lesquelles ces allocations ont été données, et les principes en vertu desquels elles sont données, avec explication des exceptions, s'il en est;

(g) les nominations qui ont été faites, après la création des vacances, et les dates de ces nominations;

(h) les dépenses supplémentaires causées au public par ces nouvelles nominations (en dehors des nominations faites pour causes de décès), y compris les dépenses de voyage, d'hôtel et autres dépenses occasionnées à cet effet;

(i) dans le cas de vacances résultant de décès, les montants accordés aux familles des employés décédés.

62a. Réponse à Ordre du 30 mars 1898.—Copie de toute correspondance et rapports directs ou indirects, et de toutes communications verbales entre les autorités impériales, les autorités du Canada et le commandant du Collège Militaire Royal du Canada au sujet des commissions données, dans les années 1898 et 1899, dans les forces régulières de Sa Majesté, à des cadets du Collège Militaire Royal du Canada.

Votre comité fait aussi les recommandations suivantes contenues dans le rapport d'un sous-comité auquel ont été référées certaines questions se rattachant au service des impressions du parlement, savoir:—

1. Que nous avons pris en considération la demande de promotion formulée par M. Botterell, et que nous faisons rapport que le salaire de M. Botterell n'ayant pas été augmenté pendant les huit dernières années, il soit nommé commis de première classe avec un salaire de \$2,000.

2. Que le salaire de M. Davidson, commis de troisième classe et assistant-distributeur, soit porté de \$600 à \$700.

3. Que le salaire de M. Alexander, commis de troisième classe, soit porté de \$500 à \$600.

4. Que M. John Wilkshire, messenger permanent, soit transféré du bureau de distribution du parlement à celui de l'imprimerie, et qu'un messenger sessionnel soit employé à sa place.

5. Qu'il soit permis à M. Jérémie Rivot, messenger à l'imprimerie, mais faisant partie du personnel contrôlé par ce comité, de se retirer du service avec une gratification d'une année de salaire.

Nous recommandons aussi que le rapport de l'Auditeur général qui est volumineux et difficile à manier, soit divisé en deux parties.

Conformément à une résolution contenue dans le huitième rapport du comité des Impressions en date de l'année 1891, recommandant—“Que, vu que tous les documents imprimés pour être distribués aux membres des deux Chambres devraient être délivrés par le bureau de M. Botterell et entrés dans ses livres, tous ces documents provenant des divers départements soient envoyés directement au bureau de distribution qui se trouve dans cet édifice, et de là distribués aux membres,” ce sous-comité recommande qu'il soit immédiatement pris des mesures pour mettre à effet la dite recommandation.

JOHN CARLING,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (68) intitulé: “Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et en changeant le nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau,” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (64) intitulé: “Acte concernant la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*,” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (39) intitulé: “Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux,” et informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (93) intitulé: “Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien,” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (66) intitulé: “Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba,” ayant été lu, L'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Dickey, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Clemow, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en ajoutant ce qui suit au premier article :—“Pourvu toujours que cette fusion avec la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord de Winnipeg ne s'applique qu'à cette partie du dit chemin de fer qui est située entre le terminus de la Compagnie de chemin de fer et de terres du lac Manitoba et la rivière Saskatchewan.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bellerose,	Dever,	Merner,	Prinrose,
Boulton,	Macdonald (I. P.-E.),	Miller,	Scott,
Casgrain,	McKay,	O'Donohoe,	Vidal.—15.
Clemow,	McLaren,	Perley,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Lovitt,	Prowse,	Sanford,
Ferguson,	MacInnes,	Ross,	Snowball.—10.
Lougheed,	Power,		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du tramway du Cañon de Miles au Cheval-Blanc," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rendre à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du Klondike et de la rivière la Pluie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (M) intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des compagnies," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (91) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike à la rivière la Paix (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Sanford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (96) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie d'acier nikelé du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 2 mai 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	De Blois.	Masson,	Primrose,
Almon,	Dever,	McCallum,	Prowse,
Armand,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Reesor,
Bellerose,	Dobson,	McKay,	Ross,
Bernier,	Ferguson,	McMillan,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Landry,	Merner,	Snowball,
Boulton,	Lougheed,	Miller,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lovitt,	Montplaisir,	Temple,
Carling (Sir John),	Macdonald (I.P.E.),	O'Donohoe,	Templeman,
Casgrain,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Vidal,
Clemow,	MacInnes,	Perley,	Wark.
Cochrane,	MackKeen,	Poirier,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :—

De H. J. Snelgrove et autres, du conseil exécutif de la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada, demandant à être constituée en corporation par le parlement du Canada.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (47) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (31) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike ", tel qu'amendé, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (61) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des marques de commerce et des dessins de fabrique", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et en changeant le nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (64) intitulé: "Acte concernant la Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Bellerose, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (93) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (B) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Central", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 32. Retranchez depuis "pourra" jusqu'à "prêter."

Page 2, ligne 38. Après le mot "charte" insérez: "jusqu'à concurrence de pas moins de vingt pour cent du capital social versé de toute telle banque".

Page 2, ligne 41. Après "législature" insérez: "mais la nouvelle compagnie ne pourra prêter de l'argent sur la garantie ou le placer en acquisition de lettres de change ou de billets à l'ordre."

Page 2, ligne 18. Après "capital" insérez: "pourvu de plus que le montant des dépôts n'excède jamais le montant collectif de son capital alors versé et intact et de ses deniers alors en caisse, ou tenus en dépôt dans quelque banque à charte du Canada et appartenant à la nouvelle compagnie."

Page 5, ligne 40. Retranchez depuis "24" jusqu'à "l'Acte".

Page 5, ligne 41. Retranchez après "Canada" les mots "ne seront pas appliqués", et remplacez-les par "à l'exception de ses articles 7, 18, 38 et 39, s'appliquera".

Page 6, ligne 16. Après "Canada", insérez ce qui suit comme article A : —

" Article A.

" Rien de contenu au présent acte ne sera censé soustraire la nouvelle compagnie à l'effet de toute loi qu'adopterait à l'avenir le parlement du Canada au sujet des pouvoirs à exercer par les compagnies de prêts".

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (79) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont Union de Windsor à Détroit ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 3 mai 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Cochrane,	MacInnes,	Power,
Allan,	Dandurand,	MacKeen,	Primrose,
Alnon,	De Blois,	Masson,	Prowse,
Armand,	Dever,	McCallum,	Ross,
Baker,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Sanford,
Bellerose,	Dobson,	McKay,	Scott,
Bernier,	Ferguson,	McMillan,	Snowball,
Bolduc,	Forget,	Merner,	Sullivan,
Boucherville, de(C.M.G.),	Kirchhoffer,	Miller,	Temple,
Boulton,	Landry,	Mills,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	Montplaisir,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lovitt,	O'Donohoe,	Villeneuve,
Casgrain,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wark.
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Perley,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (91) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike à la rivière de la Paix (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (96) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Clemow, du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la possibilité de construire un canal joignant les eaux du lac Huron à celles du fleuve Saint-Laurent par la rivière Ottawa, et sur les avantages que le Canada pourrait en retirer a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 3 mai 1898.

Le comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la possibilité de construire un canal joignant les eaux du lac Huron à celle du fleuve Saint-Laurent par la rivière Ottawa, et sur les avantages que le Canada pourrait en retirer, avec

pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'employer toutes personnes que le comité pourra trouver nécessaires pour les fins de son enquête, et de faire rapport de temps en temps, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que le traducteur français en chef soit autorisé à employer des personnes compétentes pour faire la traduction nécessaire des délibérations du comité et des dépositions recueillies au cours de son enquête.

Le tout respectueusement soumis.

FRANCIS CLEWOW,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Clewov, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (31) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike," tel qu'amendé, ayant été lu,

L'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, a proposé: Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié de nouveau comme suit:—

Page 1, ligne 31, en ajoutant à la fin du premier paragraphe "et aussi construire, entretenir et exploiter une route de charrette de seize pieds de large, passant de l'un ou l'autre côté du Cañon de Miles et des rapides du Cheval-Blanc (*White Horse Rapids*)."

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé en amendement à l'amendement:

Que le dit amendement ne soit pas agréé maintenant, mais que le bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, pour être pris de nouveau en considération.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à l'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (M) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des compagnies," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à demain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill (B) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Central," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont Union de Windsor à Détroit," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 31 mars 1898, demandant copie de la correspondance et des mémoires, documents, arrêtés du conseil, etc., relatifs à la question des écoles du Manitoba, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No. 74.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 17 mars 1898, demandant copie des lettres et rapports reçus par le gouvernement ou quelqu'un des ministères du Commissaire Walsh au cours de son voyage au district du Yukon ou depuis qu'il y est rendu.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No. 38B.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 25 mars 1898, demandant copie de toute la correspondance échangée entre J. A. J. McKenna, le représentant du ministère de l'Intérieur, et tout membre du gouvernement de la Colombie-Britannique, relativement au projet de transfert des Sauvages de la réserve Songhees, dans la cité de Victoria, à quel-que autre endroit de la Colombie-Britannique.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No. 75.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 17 mars 1898, demandant un état indiquant toutes les offres reçues par le gouvernement pour la construction du chemin de fer Stikine-Teslin, ou pour la construction de tout chemin de fer ou tramway devant relier les eaux du Yukon avec l'océan Pacifique; aussi tous les plans, devis et autres documents s'y rapportant et toute la correspondance échangée sur ce sujet.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No. 30D.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 11 mars 1898, demandant un état indiquant :—

La quantité de blé importée dans le Dominion depuis le 30 juin dernier;

La quantité de blé exportée durant la même période;

La quantité de blé exportée du Manitoba pendant la même période.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No. 55A.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 11 mars 1898, demandant la correspondance, par lettres ou télégrammes, échangée entre le gouvernement fédéral à Ottawa et Son Honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, relativement aux permis donnés pour l'introduction des liqueurs dans le district du Yukon pendant les derniers six mois; aussi la correspondance échangée avec le gouvernement des Terri-

toires du Nord-Ouest, concernant le droit de ce gouvernement d'accorder des permis pour l'introduction des liqueurs enivrantes dans le district du Yukon.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 51A.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 9 avril 1897, demandant un état indiquant le nombre de billets de chemins de fer qui ont été vendus durant l'année 1896 par les différentes compagnies de chemins de fer du Canada, et distinguant ceux au-dessous du taux de deux cents par mille d'avec ceux au-dessus de ce taux.

Aussi le nombre de polices d'assurance sur la vie en vigueur, d'après l'échelle suivante :

\$ 500 et au-dessus.	
1,000	"
2,000	"
5,000	"
10,000	"
25,000	"
50,000	"

Aussi le nombre d'assurances sur les enfants et le montant de cette classe d'assurances.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 76.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 14 mars 1898, demandant,—

1. Copie de toutes plaintes portées par affidavit ou autrement contre John Taylor, ci-devant maître de poste de la cité de Belleville ;

2. Copie de tout arrêté en conseil retranchant le bureau de Belleville de la classe des bureaux de cité pour le mettre dans celle des bureaux de ville ;

3. Un état donnant les noms des employés du dit bureau qui ont été renvoyés, leur âge, leur temps de service, le montant de la gratification accordée à ceux qui avaient servi moins de dix ans, et le montant de la pension de retraite allouée à ceux qui avaient dix ans ou plus de service ;

4. Un état donnant les noms des employés qui ont été réintégrés et les salaires qu'ils reçoivent actuellement en sus de leur pension de retraite ;

5. Les raisons pour lesquelles mademoiselle I. M. Newberry et W. B. Walker n'ont pas été employés de nouveau et ont été remplacés par deux personnes sans expérience ;

6. Copie de toute correspondance échangée entre des membres de l'association de réforme de Belleville ou toutes autres personnes relativement au transfert du bureau de poste de Belleville de la classe des bureaux de cité à celle des bureaux de ville ; ainsi qu'à la révocation ou destitution du maître de poste ou de commis du dit bureau ; et copie de toutes pièces produites par les députations qui sont venues à Ottawa par rapport à l'affaire du dit bureau.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 37P.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (23) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de tramways du Cañon de Miles à la rivière Lewes ", et,

Aussi le bill (109) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié ", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 4 mai 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dickey,	Masson,	Perley,
Allan,	Dobson,	McCallum,	Poirier,
Almon,	Drummond,	McDonald (Cap-Breton),	Power,
Baker,	Ferguson,	McKay,	Primrose,
Bellerose,	Fiset,	McKindsey,	Prowse,
Bernier,	Forget,	McLaren,	Ross,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	McMillan,	Sanford,
Boucherville, de (C.M.G.),	Kirchhoffer,	Merner,	Scott,
Boulton,	Landry,	Miller,	Snowball,
Carling (Sir John),	Lougheed,	Mills,	Sullivan,
Casgrain,	Lovitt,	Montplaisir,	Temple,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Brien,	Templeman,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Vidal,
Dandurand,	MacInnes,	Ogilvie,	Villeneuve,
De Blois,	MacKeen,	Owens,	Wark.
Dever,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 28 mars 1898, demandant copie des documents, lettres, télégrammes, rapports, recommandations, contrats, états de paiements, et de la correspondance échangée entre le ministère de la Milice et toute personne quelconque; aussi, des rapports et arrêtés du conseil relatifs à l'équipement de la force de milice et concernant les patentes Oliver, Lewis et Merrian.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 77.)

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (50) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Baie de James," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (62) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Timagami," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 21. Après " de " insérez : " quelque point à ou près."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Dobson, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (92) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de transit Canada-Atlantique ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 4, ligne 10, après " but " insérez : " et à laquelle auront été présents en personne ou par fondés de procurations des actionnaires représentant au moins les deux tiers du capital social souscrit ".

Page 5, ligne 6, retranchez l'article 15.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (86) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont de Brockville et St. Lawrence ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (78) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dever, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier somme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 4 mai 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et constaté que les avis qui en ont été donnés sont suffisants, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau et de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac et du Pacifique, demandant l'adoption d'un acte qui constitue en corporation la " Compagnie du pont Interprovincial d'Ottawa," et qui accorde à celle-ci les pouvoirs que possède les pétitionnaires ;

De Joseph Ruse et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'un acte à l'effet de les constituer en corporation et de les autoriser à établir et exploiter une route de charrettes et de traîneaux entre un point situé près du lac Bennett et Dawson-City, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'exercice d'une entreprise générale de transport, et à d'autres fins.

De la Compagnie de mines, de trafic et de transport du Yukon-Britannique, demandant l'adoption d'un acte qui modifie son acte constitutif pour lui permettre de prolonger sa ligne ferrée de Fort-Selkirk à Dawson-City, et de là jusqu'auprès de Fort-Cudahy et à un point situé sur l'océan Arctique; d'établir des voies d'embranchement; de changer son nom social; et pour d'autres objets.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD.

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8.

MERCREDI, 4 mai 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes:—

De la Grande Loge Suprême de la Société canadienne de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre demandant sa constitution en corporation par le Parlement du Canada; et

De H. J. Snelgrove et autres, membres du conseil exécutif de la Haute Cour Subsidaire de l'Ancien ordre des Forestiers de la Puissance du Canada, demandant leur constitution en corporation par le Parlement du Canada; et a constaté que les avis exigés par la 50e règle n'ont pas eu la durée voulue; mais comme le comité qui sera saisi des bills pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette insuffisance de publication, votre comité recommande de suspendre, dans les deux cas, la dite règle 50.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que la cinquantième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de la grande loge suprême de la Société canadienne de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre suivant la recommandation énoncée dans le dix-neuvième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que la cinquantième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de la Haute Cour Subsidaire de l'Ancien ordre des Forestiers de la Puissance du Canada, suivant la recommandation énoncée dans le dix-neuvième rapport du comité des Ordres Permanents.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur la lettre suivante écrite par M. Russell à Son Eminence le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat :

Lettre de M. Charles Russell.

ROME, 26 novembre 1897.

EMINENCE,—Je viens d'arriver à Rome, une fois encore, sur la demande urgente des catholiques membres du gouvernement et du parlement du Canada, au nom desquels je me suis déjà présenté à vous. Bien que je sois venu de si loin, je n'ose pas me présenter chez Votre Eminence parce que je ne voudrais pas paraître faire pression, ou vouloir entraver le moins du monde, en ce moment, la complète liberté de Sa Sainteté. De plus, je sais combien Votre Eminence est occupée et je me souviens avec quelle patience Votre Eminence a tant de fois déjà entendu nos représentations au sujet du Manitoba, que Votre Eminence comprend maintenant du re-te à fond.

Je ne voudrais pas même vous donner la peine de lire cette lettre, si je n'étais pas tout particulièrement demandé de venir à Rome par ceux que je représente et qui, demeurant loin de Rome, ne savent pas au juste quoi faire pour plaider leur cause et pour remplir leur devoir envers le Saint-Siège.

C'est alors pourquoi je prends la liberté d'écrire à Votre Eminence comme suit: Il y a quelques jours les journaux du Canada fai-ent paraître une note d'où il ressortait que Sa Sainteté avait publié une lettre condamnant dans les termes les plus formels les concessions obtenues pour les écoles du Manitoba.

Peu de jours après, une déclaration d'allure officielle faisait savoir que nulle lettre semblable n'existait.

Quoique ne reposant sur aucun fondement, la publication de cette nouvelle a créé dans le Canada un état d'esprit tel que mes mandants ont pensé qu'ils manqueraient à leur devoir vis-à-vis de Sa Sainteté, s'ils n'élevaient jusqu'à Elle leurs représentations respectueuses.

Le but de ma visite est d'appeler l'attention de Votre Eminence sur le sujet dont je l'ai si souvent entretenu, à savoir, qu'une telle condamnation aurait, pour la paix du Canada et la cause de l'éducation catholique dans ce pays, les effets les plus désastreux en même temps qu'elle semerait parmi les catholiques eux-mêmes la discorde.

Nous ne sollicitons pas de Sa Sainteté de sanctionner comme parfaites les concessions obtenues, mais que dans Sa sagesse Elle veuille bien les regarder comme un commencement de justice. Le temps aidant et grâce au patient travail de persuasion de leurs compatriotes, les catholiques du Manitoba peuvent espérer obtenir satisfaction. La condamnation à l'heure actuelle des concessions faites rendrait (je suis prié d'insister sur ce point) toute concession future impossible.

Mes instructions m'enjoignent encore de renouveler à Votre Eminence le désir que j'eus déjà l'honneur de lui exprimer que Sa Sainteté veuille bien nommer un délégué permanent pour le Canada. Le représentant de Sa Sainteté résiderait sur les lieux mêmes, mais sera en dehors des intérêts locaux et ainsi il pourrait avec plus de sagesse guider les catholiques à travers les difficultés qu'ils ont à surmonter.

Il y a un autre point que j'ose prier Votre Eminence de vouloir bien considérer.

Presque aussitôt que le texte latin de la lettre du Saint-Père paraîtra, des traductions différentes et même contradictoires paraîtront et j'en suis sûr, tout de suite, s'élèveront des discussions bien regrettables sur l'interprétation des paroles de Sa Sainteté.

Pour éviter un tel malheur, est-ce qu'il m'est permis de suggérer à Votre Eminence, combien il serait désirable que le texte latin soit accompagné par des textes autorisés en français et en anglais. Cette procédure a été suivie, si je m'en souviens correctement, en plusieurs occasions dans le cas de la France et de l'Angleterre avec succès. Je quitterai Rome samedi; jusqu'à ce jour je suis entièrement à la disposition de Votre Eminence.

Et a demandé

1. Si les mots "sur la demande urgente des catholiques membres du gouvernement" peuvent, dans l'espèce, s'appliquer à d'autre gouvernement qu'au gouvernement dont l'honorable Sir Wilfrid Laurier est le premier ministre?

2. Si M. Russell dit vrai quand il affirme qu'il s'est rendu à Rome sur la demande des membres catholiques du gouvernement?

3. Si M. Russell dit vrai quand il affirme qu'il s'est déjà, auparavant, présenté au Secrétaire d'Etat, au nom des mêmes membres catholiques du gouvernement?

4. Si M. Russell dit vrai quand il réaffirme qu'il est tout particulièrement demandé d'aller à Rome par les catholiques membres du gouvernement qu'il représente?

5. Si M. Russell dit vrai quand il affirme que ceux qu'il représente demeurant loin de Rome ne savent au juste quoi faire pour remplir leur devoir envers le Saint-Siège?

6. Si M. Russell dit vrai quand il affirme que ses mandants (les catholiques membres du gouvernement) ont pensé qu'ils manqueraient à leur devoir vis-à-vis de Sa Sainteté s'ils n'élevaient jusqu'à Elle leurs représentations respectueuses?

7. Si M. Russell dit vrai quand il affirme que les catholiques membres du gouvernement l'ont prié d'insister sur ce fait que la condamnation actuelle des concessions déjà faites dans la question des écoles rendrait impossible toute concession future?

8. Si M. Russell dit la vérité quand il affirme que ses instructions lui enjoignent de renouveler la demande qu'il a déjà faite de la nomination d'un délégué permanent?

9. Si M. Russell dit la vérité, comment concilier les réponses données jusqu'à ce jour au Sénat par des membres du gouvernement avec des assertions si contradictoires?

10. Si M. Russell ne dit pas la vérité, est-ce l'intention du gouvernement de continuer à se servir d'un homme dont il est obligé de désavouer les assertions?

Débat.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (F) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon, avec la motion de l'honorable M. Mills "que le dit bill ne soit pas lu maintenant la seconde fois, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (91) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike à la rivière de la Paix (à responsabilité limitée) a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (96) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'acier nikolé du Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (B) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Central.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (116) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Institut Canadien des mines," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (109) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (55) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de prêts l'*Atlas*," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (77) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie d'Hudson," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (94) intitulé: "Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern* à vendre son chemin de fer à la Compagnie dite "*The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 5 mai 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	De Blois,	Masson,	Poirier,
Allan,	Dever,	McCallum,	Power,
Almon,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Armand,	Dobson,	McKay,	Prowse,
Baker,	Drummond,	McKindsey,	Reesor,
Bellerose,	Ferguson,	McLaren,	Ross,
Bernier,	Forget,	McMillan,	Sanford,
Bolduc,	King,	Merner,	Scott,
Boucherville de (C.M.G.),	Kirchhoffer,	Miller,	Snowball,
Boulton,	Landry,	Mills,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed.	Montplaisir,	Temple,
Carling (Sir John),	Lovitt,	O'Brien,	Templeman,
Casgrain,	Macdonald (I.P.E.),	O'Donohoe,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (Victoria).	Ogilvie,	Villeneuve,
Cochrane,	MacInnes,	Perley,	Wark.
Dandurand,	MacKeen,		

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (52) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

L'honorable M. de Boucherville, du comité permanent des Bills Privés divers, auquel a été renvoyé le bill (102) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie des filatures de coton de Montmorency," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page, 2, ligne 16. Retranchez les mots : " ou droit ".

Page 3, ligne 6. Après " Compagnie " insérez : " sous les conditions susmentionnées ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (80) intitulé : " Acte concernant la Compagnie

du chemin de fer d'Ottawa à New-York," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (67) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Bellerose, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute la correspondance et des arrêtés du Conseil relativement à l'occupation, par la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo, de la réserve des sauvages Songhees, à Victoria, Colombie-Britannique.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Baie de James," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (62) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Timagami," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de transit Canada-Atlantique," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (86) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du pont de Brockville et St. Lawrence," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (78) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Dever, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Compagnies," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du parlement.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de prêts l'Atlas," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,

MERCREDI, 4 mai 1898.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'a pas acquiescé à leur amendement au bill (No 66), Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, pour la raison qu'il permet simplement une fusion avec une partie du chemin possédé par une compagnie avec laquelle il est projeté d'opérer une fusion et qu'il est, en conséquence, incompatible avec l'objet de la fusion projetée entre les deux compagnies et qu'il est, de plus, en désaccord avec l'objet visé par le bill.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. MacInnes, il a été

Résolu, que le Sénat n'insiste pas sur son amendement au bill (66) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, auquel la Chambre des Communes n'a pas acquiescé.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes, par un des maîtres en chancellerie.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (35) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du tramway du Cañon de Miles au Cheval-Blanc," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (114) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le département de la Commission Géologique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 6 mai 1898,

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Áikins,	Dever,	Masson,	Poirier,
Alron,	Dickey,	McCallum,	Power,
Armand,	Dobson,	McDonald (Cap Breton),	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McKay,	Prowse,
Bellerose,	Fiset,	McKindsey,	Reesor,
Bernier,	Forget,	McLaren,	Ross,
Bolduc,	King,	McMillan,	Scott,
Boucherville, de, (C. M. G.)	Kirchhoffer,	Merner,	Snowball,
Boulton,	Landry,	Mills,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	O'Brien,	Temple,
Carling (Sir John),	Lovitt,	O'Donohoe,	Templeman,
Casgrain,	Macdonald (I. P. - E.),	Ogilvie,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Villeneuve,
Cochrane,	MacInnes,	Perley,	Wark.
De Blois,	MacKeen,		

PRIÈRES.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 6 mai 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingtième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De John Morris Catton, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie de télégraphe de Dawson-City et Victoria."

De John Morris Catton, de la cité de Londres, Angleterre, et autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Banque du Klondike et de Dawson-City."

De John Morris Catton, de la cité de Londres, Angleterre, et autres d'ailleurs, demandant l'adoption d'un Acte à l'effet de les constituer en corporation et compagnie autorisées à établir, exploiter, outiller et entretenir une usine électrique d'éclairage et un tramway à Dawson-City, et à d'autres fins.

De R. Bickerdike et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent."

De la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern*, demandant l'adoption d'un bill intitulé : "Acte pour autoriser la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern* à céder sa voie ferrée à la compagnie dite : "The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company."

De John E. Hardman, de la cité de Montréal, province de Québec, et autres, d'ailleurs, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Institut Canadien des mines," et

De la Compagnie du télégraphe Nord Américain, demandant l'adoption d'un acte qui amende son acte constitutif par un nouvel arrangement de son capital social et de ses obligations, et à d'autres objets.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 10, retranchez l'article I et insérez à la place l'article A qui suit :—

Article A.

"1. Pour se mettre en mesure de satisfaire à des engagements et pour poursuivre l'exécution de son entreprise, la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest pourra créer et émettre de temps à autre des obligations ou débentures privilégiées, jusqu'à concurrence, en totalité, de douze mille piastres par mille de l'étendue de sa voie ferrée déjà construite ou dont la construction sera donnée à l'entreprise; ces obligations seront appelées obligations de première hypothèque et porteront tel taux d'intérêt, n'excédant pas cinq pour cent par année, que pourront déterminer les directeurs de la compagnie.

"2. Les dites obligations ou débentures privilégiées sont mentionnées dans le présent acte sous la désignation de "nouvelles obligations"; les obligations ou débentures (s'il en existe) émises par la Compagnie avant la sanction du présent acte ou dites avoir été ainsi émises, sont mentionnées dans le présent acte sous la désignation de "anciennes obligations".

Page 1, ligne 21, retranchez depuis "2" jusqu'à "pourront", ligne 22, et insérez: "Les nouvelles obligations".

Page 1, ligne 27, retranchez depuis "3" jusqu'à "seront", ligne 28, et insérez: "Les nouvelles obligations".

Page 1, ligne 32, retranchez depuis "jouiront" jusqu'à "4" page 2, ligne 3, et: insérez: "sous la réserve des dispositions de l'article 7 du présent acte, de la priorité, relativement à toutes les anciennes obligations et à toute hypothèque créée pour les garantir ou pour garantir tous autres contrats ou engagements quelconques de la compagnie, sur l'entreprise, les péages, les recettes, et les biens meubles et immeubles que la compagnie a acquis ou pourra ultérieurement acquérir; chaque porteur de nouvelles obligations sera réputé créancier hypothécaire ou gagiste pour ces effets et aura comme tel droit de priorité".

Page 2, ligne 3, retranchez depuis "émettre" jusqu'à "jusqu'à", ligne 5, et insérez: "de nouvelles obligations".

Page 2, ligne 6, retranchez "substitué" et insérez: "dans la mesure où la compagnie l'exercera, substitué *pro tanto*".

Page 2, ligne 8, retranchez depuis le second "les" jusqu'à "puissent", ligne 13, et insérez: "nouvelles obligations aient, sous la réserve des dispositions de l'article 7 du présent acte, une priorité absolue, comme susdit, sur les anciennes obligations et sur toute hypothèque créée pour les garantir, encore que les anciennes obligations émises".

Page 2, ligne 16, retranchez l'article 5 en entier.

Page 2, ligne 23, retranchez depuis "lieu" jusqu'à "la", ligne 24, et insérez: "de nouvelles obligations".

Page 2, ligne 26, après "emprunt" insérez: "et à l'emploi des fonds réalisés".

Page 2, ligne 26, retranchez depuis "ces" jusqu'à "lesquelles", ligne 27, et insérez "des nouvelles obligations".

Page 2, ligne 32, après "exploitation" insérez: "et sauf les dispositions de l'article 7 du présent acte".

Page 2, ligne 35, retranchez depuis "toutes" jusqu'à "mais", ligne 37, et insérez: "les anciennes obligations".

Page 2, ligne 43, retranchez l'article 8 en entier.

Page 2, ligne 50, après "exclusivement" insérez l'article B.

Article B.

7. Le produit des nouvelles obligations ou des actions-débetures sera appliqué en premier lieu à satisfaire aux réclamations des porteurs légitimes (s'il en existe) et des nantis ou gagistes (s'il en existe) des anciennes obligations, et à satisfaire aux réclamations se rapportant aux obligations, basées sur le jugement du comité judiciaire du conseil privé rendu le 1er avril 1898 dans l'affaire de Charlebois vs. la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest, suivant l'ordre de priorité de ces réclamations; et jusqu'à ce qu'on y ait satisfait, l'émission de nouvelles obligations n'apportera ni retard, ni préjudice relativement aux réclamations, droits de nantissement ou de gage des dits porteurs, nantis ou gagistes (s'il en existe) des anciennes obligations ou autres réclamants à raison de ces obligations, et relativement aux droits d'Alphonse Charlebois d'après le dit jugement.

2. S'il s'élevait quelque contestation au sujet de la réclamation de quelque nanti, gagiste ou porteur (s'il en existe) des anciennes obligations ou autre réclamant à raison de ces obligations, ou lorsque la somme due à Alphonse Charlebois d'après le dit jugement aura été déterminée conformément à ce jugement, la compagnie déposera à la Haute Cour de Justice d'Ontario, une somme d'argent égale au montant de la réclamation contestée ou au montant ainsi déterminé, ou une quantité de nouvelles obligations, égale au pair au montant de la réclamation contestée ou au montant ainsi déterminé, ou telle somme d'argent ou quantité de nouvelles obligations qu'un juge de la dite cour fixera, de temps à autre, dans une affaire à désigner dans la dite cour sous le titre de: "Dans l'affaire des débetures de la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest"; ce dépôt sera sujet à la décision adjudicative ou détermination par la dite cour des droits de la compagnie et du réclamant respectivement, et à l'ordre de la dite cour dans une action à introduire dans la dite cour par l'une ou l'autre de ces parties pour établir leurs droits.

3. A partir du dépôt par la compagnie, les nouvelles obligations et toutes hypothèque créée pour les garantir auront priorité absolue sur les anciennes obligations possédées par les personnes prétendant titre de nanti, gagiste ou porteur relativement à la réclamation desquelles le dépôt aura été opéré ainsi que sur toute hypothèque créée pour assurer leur titre.

4. Si l'action est formée par le réclamant, celui-ci, lors de l'introduction de l'instance, devra apporter à la dite cour toute les anciennes obligations relativement auxquelles il exerce sa réclamation, sauf la décision et détermination sus-mentionnée; et il ne pourra poursuivre son recours qu'après avoir apporté ses obligations à la cour;

5. Le réclamant devra engager son action dans les soixante jours de la réception par lui de l'avis que la compagnie a effectué le dépôt; et la compagnie pourra retirer les deniers qu'elle aura déposés si le réclamant n'a pas introduit l'instance dans ce délai, ou s'il est débouté de sa demande, ou s'il n'a pas apporté à la cour ses obligations comme le veut le paragraphe précédent, ou si le juge de la dite cour a ordonné le retrait des deniers.

Page 3, ligne 1, retranchez "Les articles 1 et 2" et insérez: "l'article 1".

Page 3, ligne 2, retranchez "sont révoqués" et insérez: "est révoqué".

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (64) intitulé: "Acte concernant la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Bellerose, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (93) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (79) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Union de Windsor à Détroit", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 3, lignes 7 et 8, retranchez depuis "le" jusqu'à "sur" et insérez: "Comité des chemins de fer du Conseil privé".

Page 3, lignes 10 et 11, retranchez depuis "entendus" jusqu'à "et".

Page 3, ligne 12, retranchez "ministre" et insérez: "comité".

Page 3, ligne 40, retranchez depuis "Le" jusqu'à "pourra" et insérez: "Comité des chemins de fer du Conseil privé".

Page 3, ligne 46, retranchez "qu'il" et insérez: "que le comité".

Page 3, ligne 49, retranchez "ministre" et insérez: "comité".

Page 4, ligne 7, retranchez "des finances" et insérez: "du receveur général".

Page 4, ligne 8, retranchez l'article neuf.

Page 4, ligne 31, après "donné" insérez: "dans la *Gazette du Canada* et".

Page 4, ligne 33, après "autre" insérez: "journal".

Page 9, ligne 24, retranchez depuis "elle" jusqu'à la fin de l'article trente et un.

Page 9, ligne 32, retranchez depuis "secrétaire" jusqu'à "sera" ligne 33.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (67) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (61) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des marques de commerce et dessins de fabriques", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (109) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (116) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Institut Canadien des mines", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés divers.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (94) intitulé: "Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern* à vendre son chemin de fer à la compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*" ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (M) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des compagnies".

(En comité).

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit:—

Page 1, ligne 10. Retranchez depuis "déposée" jusqu'à ("b") ligne 19.

Page 1, ligne 32. Après "deux" insérez: "ou plus de deux".

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (114) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le département de la Commission géologique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (G) intitulé: "Acte pour mieux garantir la sécurité de certains pêcheurs," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 11. Retranchez depuis "boussole" jusqu'à "en".

Page 1, ligne 18. Après "brouillard" insérez "en bon état".

Page 1, ligne 28. Après "pêcheries" insérez ce qui suit comme article A:—

Article A.

"Le présent acte n'entrera en vigueur et ne sera exécutoire qu'à compter du premier jour d'octobre 1898."

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (127) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (72) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des falsifications," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 9 mai 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	De Blois,	MacInnes,	Poirier,
Almon,	Dever,	MacKeen,	Power,
Armand,	Dickey,	McCallum,	Primrose,
Baker,	Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Bellerose,	Ferguson,	McKay,	Reesor,
Bernier,	Fiset,	McKindsey,	Ross,
Bolduc,	King,	McLaren,	Scott,
Boucherville, de (C.M.G.),	Kirchhoffer,	McMillan,	Snowball,
Boulton,	Landry,	Merner,	Temple,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	Mills,	Templeman,
Casgrain,	Lovitt,	O'Donohoe,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.)	Owens,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood,

PRIÈRES.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (N) intitulé : “ Acte modifiant l'Acte de la preuve en Canada, 1893.”

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Macdonald (I.P.-E.), secondé par l'honorable M. McCallum, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie des communications et mémoires présentés par les membres du gouvernement provincial de l'île du Prince-Edouard qui composaient la récente délégation venue de cette province.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur les déclarations suivantes faites le 2 mai 1898, par l'honorable Secrétaire d'Etat :—

“ Honorable M. SCOTT : L'honorable monsieur doit savoir que le gouvernement actuel a réglé la question scolaire du Manitoba.

“ Honorable M. LANDRY : Ecoutez ! écoutez !

“ Honorable M. SCOTT : Il s'est servi, dans le règlement de cette question, de la même entremise que le gouvernement précédent. L'ancien gouvernement a envoyé des délégués au Manitoba, a eu une conférence et n'a pu arriver à un arrangement. Le gouvernement actuel a eu une conférence avec des représentants du gouvernement du Manitoba et il en est venu à un arrangement qui a été ratifié par la législature du Manitoba, et cela doit mettre fin à la question en tant que le public est concerné ”.

Et il a demandé :

1. Quelle position a pris l'exécutif fédéral vis-à-vis les parties en cause, le gouvernement du Manitoba d'un côté et la minorité catholique de l'autre ? Est-ce celle d'un juge devant le tribunal de qui la question en litige avait été portée et qui avait rendu une décision connue sous le nom d'ordre remédiateur ?

2. Le gouvernement actuel, en tenant une conférence avec le gouvernement du Manitoba, a-t-il traité simultanément avec l'autre partie en cause, la minorité catholique ?

3. Cette minorité était-elle partie à la dite conférence, et l'arrangement qui a été fait a-t-il été accepté par la minorité catholique ?

4. Si non, le gouvernement pense-t-il réellement qu'un arrangement auquel la minorité catholique n'a pas même été partie, mais qui a été fait sans sa participation, hors sa connaissance et contrairement à ses intérêts, puisse être considéré comme un arrangement mettant fin aux difficultés scolaires manitobaines comme l'a déclaré l'honorable Secrétaire d'Etat ?

5. La déclaration faite par l'honorable Secrétaire d'Etat est-elle acceptée par le gouvernement ?

Débat.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (F) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon ", ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais qu'il soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

L'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Casgrain, a proposé en amendement à l'amendement :

Que la suite du débat sur l'amendement soit remise à lundi prochain.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à l'amendement, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit : —

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bellerose,	De Blois,	Macdonald (Victoria),	Templeman,
Boucherville, de,	Dever,	O'Donohue,	Vidal.—14.
Boulton,	Dobson,	Ross,	
Casgrain,	Macdonald (I.P.-E.),	Temple,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Fiset,	McKindsey,	Prowse,
Almon,	King,	McLaren,	Reesor,
Baker,	Kirchhoffer,	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Landry,	Merner,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	Mills,	Wark,
Clemow,	Lovitt,	Perley,	Wood.—27.
Ferguson,	McCallum,	Power,	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à la motion principale, le Sénat s'est divisée de nouveau et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme su t:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Bellerose,	King,	Perley,	Temple.
Boucherville, de,	Lovitt,	Power,	Templeman,
Dever,	Macdonald (Victoria),	Reesor,	Wark.—18.
Dobson,	Mills,	Scott,	
Fiset,	O'Donohue,	Snowball,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Casgrain,	Lougheed,	Merner,
Almon,	Cleinow,	Macdonald (I. P.-E.),	Prowse,
Baker,	De Blois,	McCallum,	Ross,
Bolduc,	Ferguson,	McKindsey,	Vidal,
Boulton,	Kirchhoffor,	McLaren,	Wood.—23.
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	McMillan,	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur la même division, mais exprimée en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des compagnies." a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (64) intitulé: "Acte concernant la Vancouver, Victoria and Eastern Railway Company," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (93) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien." a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (77) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie d'Hudson," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (105) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (69) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston et Pembroke," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 10 mai 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	De Blois,	MacKeen,	Poirier,
Allan,	Dever,	McCallum,	Power,
Almon,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Armand,	Dobson,	McKay,	Prowse,
Bellerose,	Drummond,	McKindsey,	Ross,
Bernier,	Ferguson,	McLaren,	Sanford,
Bolduc,	Fiset,	McMillan,	Scott,
Boucherville de (C.M.G.),	King,	Merner,	Snowball,
Boulton,	Kirchhoffer,	Mills,	Sullivan,
Bowell, (Sir Mackenzie),	Landry,	O'Brien,	Temple,
Carling (Sir John),	Longheed,	O'Donohoe,	Templemnn,
Casgrain,	Lovitt,	Ogilvie,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood.
Dandurand,	MacInnes,		

PRIÈRES.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (55) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de prêts l'Atlas ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. King, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur les réponses suivantes données, l'une par l'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, le deuxième jour de mai 1898, l'autre par l'honorable M. Mills, ministre de la Justice, le vingt-cinquième jour d'avril 1898, à la question ci-dessous :

" L'honorable M. LANDRY a demandé :

" 1. Le gouvernement actuel, ou le premier ministre ou quelque membre de la présente administration a-t-il, directement ou indirectement, entamé des négociations, ou est-il, directement ou indirectement, en négociation, soit avec le gouvernement du Manitoba, ou quelque membre d'icelui, soit avec les autorités religieuses catholiques du Manitoba, au sujet de la question dite la question des écoles ?

" L'honorable M. MILLS : Je puis dire, en réponse à mon honorable ami, que le gouvernement n'a pas entamé de négociations avec le gouvernement du Manitoba, ni avec les autorités religieuses de cette province, sur la question dite la question des écoles, et qu'il n'a autorisé aucun membre du gouvernement à entamer semblables négociations. (25 avril 1898.)

" Honorable M. SCOTT : Le gouvernement actuel a eu une conférence avec les représentants du gouvernement du Manitoba, et il en est venu à un arrangement qui a été ratifié par la législature du Manitoba, et cela doit mettre fin à la question en tant que le public est concerné. (2 mai 1898.)

et il a demandé laquelle de ces réponses contient la vérité.

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (102) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie des filatures de coton de Montmorency," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (78) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean," ayant été lu,

L'honorable M. Dever, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McCallum, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en retranchant tous les mots après "empire" dans le troisième article, ligne 23 de la page 2.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (61) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique" ayant été lu,

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Clemow, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais que la considération du bill soit remise *sine die*

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,
Almon,	Dickey,	MacInnes,	Owens,
Bellerose,	Dobson,	MacKeen,	Prinrose,
Bolduc,	Ferguson,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Boulton,	Kirchhoffer,	McKay,	Ross,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	McLaren,	Sanford,
Casgrain,	Lougheed,	Merner,	Wood.—31.
Clemow,	Macdonald (I. P. - E.),	O'Brien,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Boucherville de,	Fiset,	O'Donohoe,	Templeman,
Dandurand,	King,	Power,	Vidal,
DeBlois,	Lovitt,	Scott,	Wark.—15.
Dever,	Mills,	Sullivan,	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (114) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant le département de la Commission géologique."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bellerose a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (127) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Pêcheries," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, au bill (L) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest," ayant été lu,

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé :

Que les dits amendements soient agréés maintenant.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. de Boucherville, a proposé en amendement;

Que les dits amendements ne soient pas agréés maintenant, mais que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, pour plus ample considération.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (79) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Union de Windsor à Détroit".

Les dits amendements ayant été lu de nouveau par le greffier et la question de concours ayant été posée sur ceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (94) intitulé: "Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern* à vendre son chemin de fer à la Compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (101) intitulé: "Acte concernant le havre de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dever, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (62) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Timagami ", et

Aussi le bill (92) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie de transit Canada-Atlantique ", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 9 mai 1898, demandant copie des communications et mémoires présentés par les membres du gouvernement provincial de l'Ile du Prince-Edouard qui composaient la récente délégation venue de cette province.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session, No 84.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 11 mai 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALEON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dandurand,	MacInnes,	Poirier,
Allan,	De Blois,	MacKeen,	Power,
Almon,	Dever,	McCallum,	Primrose,
Armand,	Diekey,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Baker,	Dobson,	McKay,	Ross,
Bellerose,	Drummond,	McKindsey,	Sanford,
Bernier,	Ferguson,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Fiset,	McMillan,	Snowball,
Boucherville, de, (C.M.G.),	Forget,	Merner,	Sullivan,
Boulton,	King,	Mills,	Temple,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Templeman,
Carling (Sir John),	Landry,	O'Brien,	Vidal,
Casgrain,	Lougheed,	O'Donohoe,	Villeneuve,
Clemow,	Lovitt,	Ogilvie,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (L.P.E.),	Perley,	Wood.
Cox,	Macdonald (Victoria),		

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :—D'Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, et autres, d'autres lieux.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que la pétition d'Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, et autres, d'autres lieux, présentée aujourd'hui, demandant la permission de présenter une pétition pour obtenir un acte constituant en corporation la Compagnie Anglo-française de télégraphe (à responsabilité limitée), soit lue et reçue, nonobstant l'expiration du délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés, et qu'elle soit renvoyée au comité permanent des Ordres Permanents.

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté le neuvième rapport de ce comité.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
MARDI, 10 mai 1898.

Le comité des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport :

Conformément à l'ordre de renvoi du lundi, vingt-huitième jour de mars dernier, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (D) intitulé : " Acte pour faire droit à James Pearson," et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

Votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill avec l'amendement suivant, qui est nécessaire pour que le préambule soit conforme à la preuve apportée devant votre comité.

Dans le préambule :

Page 1, ligne 11.—Retranchez depuis "elle" jusqu'à "a" ligne 12.
Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro tempore.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé :
Que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

MARDI, 10 mai 1898.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné le document suivant, et recommande qu'il soit imprimé, savoir :

69. Réponse à Adresse du 18 avril 1898,—Copie de toute correspondance, rapports, ordres en conseil et papiers concernant l'impression du "Guide Officiel du Klondike" qui a été donnée à M. Daniel Rose, de Toronto.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

37g. Réponse à Ordre du 18 avril 1898,—Copie de toutes lettres, papiers et correspondance ou rapports entre le ministre de l'Intérieur ou aucun de ses employés et tout agent ou tous agents des Sauvages touchant la destitution du docteur W. T. Orton, comme surintendant médical des Sauvages dans la province du Manitoba.

37h. Réponse à Ordre du 30 mars 1898,—Copie de toute correspondance entre quelque ministre de la Couronne et autres personnes concernant le renvoi du service de John Walker, comme gardien des bains souterrains de Banff, T. N.-O.

37i. Réponse à Ordre du 14 mars 1898,—Copie de tous rapports et correspondance officielle se rapportant en quelque manière à la destitution de David Ross, gardien de pêcheries pour la branche nord-est de la rivière Margaree, dans l'Île du Cap-Breton.

41a. Réponse à Adresse du 30 mars 1898,—Copie de l'acte de concession minière accordée au chevalier Drolet.

49a. Réponse à Ordre du 14 mars 1898,—Etat indiquant,—
Le nombre d'acres de terre réservés pour la colonisation dans les Territoires du Nord-Ouest;

Le nombre d'acres réservés pour le même objet dans le Manitoba;

Le nombre d'acres dans les Territoires du Nord-Ouest vendus aux chemins de fer;

Le nombre d'acres réservés pour les chemins de fer;

Le nombre d'acres réservés pour le gouvernement;

Le nombre d'acres colonisés;

Le nombre d'acres dans le Manitoba vendus aux chemins de fer;

Le nombre d'acres réservés pour les chemins de fer;

Le nombre d'acres réservés pour le gouvernement;

Le nombre d'acres colonisés.

64. Réponse à Adresse du 30 mars 1898,—Copie de tous ordres en conseil, correspondance et papiers se rapportant en quelque manière à la réclamation de E. J. Walsh, écrivain, contre les autorités des Iles-sous-le-Vent.

65. Réponse à Ordre du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers se rapportant au congé définitif de William J. Spencer, de la police à cheval du Nord-Ouest, qui a été blessé le 14 mai 1885, pendant qu'il faisait la patrouille dans les Buttes à l'Aigle avec un détachement faisant partie de la colonne du colonel Otter; aussi, copie du rapport et de la recommandation de la commission à laquelle cette question avait été soumise.

66. Rapport des Commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur l'état et l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

67. Réponse à Adresse du 14 février 1898,—Copie de toute correspondance, estimés, soumissions, rapports et pétitions adressés au gouvernement concernant la submersion annuelle des fermes à Sainte-Geneviève, dans le comté de Jacques-Cartier, causée par l'exécution de travaux publics dans la rivière Ottawa.

68. Réponse à Adresse du 14 février 1898,—Copie de toute correspondance, estimés, soumissions, rapports et pétitions adressés au gouvernement au sujet de la construction d'un quai à la Pointe-Claire, dans le comté de Jacques-Cartier.

68a. Réponse à Ordre du 30 mars 1898,—Copie de toute correspondance entre le département des Travaux publics et M. L. H. Masson, de Saint-Anicet, concernant le quai du gouvernement à cet endroit. Aussi, copie de toute correspondance entre le dit département et des citoyens de Saint-Anicet au sujet de la construction d'une jetée au dit quai.

70. Réponse à Adresse du 14 mars 1898,—Copie des papiers et documents suivants:

(a) La commission délivrée à M. Rothwell, greffier en loi dans le département de l'Intérieur, Ottawa, l'autorisant à faire une enquête sur les griefs de certains colons établis dans les limites de la zone des terres de la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, sur l'île de Vancouver;

(b) Toute la preuve faite à cette enquête à Nanaïmo, Victoria ou ailleurs;

(c) Tous les rapports faits par le dit Rothwell sur toutes questions relevant de l'enquête instituée sous l'empire de la dite commission.

71. Réponse à Ordre du 14 mars 1898,—Copie de tous papiers concernant l'adjudication du contrat pour la construction du pont de chemin de fer à Edmonton, y compris les annonces, devis, soumissions, contrats et leur modification subséquente, et correspondance. Aussi, état concernant les confiscations se rapportant à ce contrat et la décision du gouvernement à ce sujet. Aussi, état indiquant la condition de ces travaux actuellement.

72. Réponse à Adresse du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers et correspondance (qui peuvent être raisonnablement produits) entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet de l'amélioration des défenses du Canada.

JOHN CARLING,

Président.

Alors sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été envoyé le bill (68) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Monfort" et en changeant le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Monfort et Gatineau," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (77) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie d'Hudson". a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 6, ligne 6, après "Parry Sound" insérez: "Le présent acte et son application continueront de rester suspendus quant à cette ligne, pendant tout le temps que les travaux de construction y seront activement poursuivis".

Page 6, ligne 13, après "suspens", insérez: "quant à cette ligne;" retranchez depuis "construction" jusqu'à "seront" dans la ligne 20, et insérez "y".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé de nouveau le bill (31) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike", pour plus ample considération, a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MÉROBEDI, 11 mai 1898.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (31) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike, pour être pris de nouveau en considération, conformément à l'ordre du mardi, 3e jour de mai courant, a examiné le dit bill, et a l'honneur de rapporter le dit bill avec l'amendement suivant en addition à ceux recommandés par votre comité dans son rapport ci-annexé présenté sur le dit bill le vendredi, vingt-neuf avril dernier, savoir:

Page 1, ligne 31, en ajoutant à la fin du premier paragraphe: "et aussi construire, entretenir et exploiter une route de charrettes de seize pieds de large, passant de l'un ou l'autre côté du Cañon de Miles et des rapides du Cheval-Blanc".

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE B. BAKER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. de Boucherville, du comité permanent des Bills Privés divers, auquel a été renvoyé le bill (109) intitulé: Acte constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 14, après "pourra" insérez: "dans les Territoires du Nord-Ouest", et retranchez depuis "Yukon" jusqu'à "et", ligne 15.

Page 2, ligne 22, après "usines" insérez: "pour utiliser l'électricité et".

Page 5, ligne 39, retranchez depuis "16" jusqu'à "pourra", ligne 44, et insérez: "La compagnie".

Page 5, ligne 43, retranchez depuis "faire" jusqu'à la fin de l'article, et insérez: "un sommaire de tous ces transferts sera transmis au bureau central de la compagnie, et il en sera fait une inscription dans les registres".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. de Boucherville, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (116) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Institut Canadien des mines," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Ross, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de la correspondance relative à la permission, refusée d'abord et accordée ensuite, au capitaine et major titulaire P. Bélanger, du 61^e bataillon, de donner sa démission en conservant son grade de major, ainsi qu'il appert à l'ordre général de milice No 55 de l'année 1894 et à la *Gazette du Canada* du 18 décembre 1897; aussi, tous documents, rapports et ordres concernant cette affaire.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé de nouveau, pour plus ample considération, le bill (L) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest," a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu et il a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 11 mai 1898.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres auquel a été de nouveau renvoyé, par ordre de votre honorable Chambre en date du 10 mai courant, pour qu'il l'examinât plus amplement, le bill (L) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest", tel qu'amendé par le rapport de votre comité du 6 mai courant, a, conformément au dit ordre de renvoi, examiné plus amplement le bill, et en fait rapport avec les nouveaux amendements suivants, qui sont insérés dans le texte du bill réimprimé:

Page 2, ligne 24 retranchez "ci-dessus" et insérez: "au présent acte".

Page 2, ligne 42, retranchez depuis "y" jusqu'à "2", page 3, ligne 4, et insérez: "Le produit des nouvelles obligations ou des actions-débetures sera appliqué en premier lieu à satisfaire aux réclamations et droits suivant leur ordre de priorité, des porteurs légitimes (s'il en existe) et des nantis ou gagistes légitimes (s'il en existe) des anciennes obligations, y compris les réclamations et droits d'Alphonse Charlebois et autres se rapportant à des obligations, tels qu'établis par le jugement du comité judiciaire du Conseil privé rendu le 1er avril 1898 dans l'appel de la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest vs Charlebois et al.; et jusqu'à ce qu'on y ait satisfait de la sorte, l'émission de nouvelles obligations ou d'actions-débetures n'apportera ni retard ni préjudice aux réclamations et aux droits sus mentionnés".

Page 3, ligne 5, retranchez depuis "existe" jusqu'à "d'après" ligne 7, et insérez: "ou lorsqu'un montant dû".

Page 3, ligne 9, retranchez "déposera" et insérez: "pourra déposer".

Page 3, ligne 12, après "obligations" insérez: "ou d'actions-débetures".

Page 3, ligne 15, après "obligations" insérez: "ou d'actions-débetures".

Page 3, ligne 25, après "obligations" insérez: "ou les actions-débetures".

Page 3, ligne 43, après "deniers" insérez le paragraphe 6 qui suit:—

"6. Il ne sera apporté de dérogation à aucun droit n'ayant pas trait aux anciennes obligations, par une émission de nouvelles obligations ou d'actions-débetures".

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que la soixante et onzième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (52) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slokan" ayant été lu,

L'honorable M. MacInnes, secondé par l'honorable Sir John Carling, a proposé :
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Tempelman, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en six mois.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain, et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de prêts l'*Atlas*" a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (114) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le département de la Commission géologique " a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont Union de Windsor à Détroit " a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill (105) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill (69) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé en comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill (94) intitulé : " Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern* à vendre son chemin de fer à la Compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. King, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (117) intitulé: "Acte constituant en corporation la Banque de Klondike et Dawson City," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (4) intitulé: "Acte à l'effet de mieux garantir la sûreté des voyageurs et des employés de chemins de fer," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. King, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Power,

Le Sénat s'est ajourné.

Jendredi, 12 mai 1898.

Les membres présents étaient:—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins.	De Blois,	MacInnes,	Perley,
Allan,	Dever,	MacKeen,	Power,
Almon,	Dickey,	McCallum,	Primrose,
Armand,	Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Baker,	Ferguson,	McKay,	Ross,
Bellerose,	Fiset,	McKindsey,	Scott,
Bernier,	Forget,	McLaren,	Snowball,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	Merner,	Sullivan,
Boucherville, de(C.M.G.),	King,	Mills,	Temple,
Boulton,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	O'Brien,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lougheed,	O'Donohoe,	Villeneuve,
Casgrain,	Lovitt,	Ogilvie,	Wark,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wood.
Cochrane,	Macdonald (Victoria),		

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 15 mars 1898, demandant copie de la correspondance et des télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture, ou tout autre membre de l'administration ou tout officier du gouvernement et les propriétaires ou agents de steamers, ou la chambre de commerce de Charlottetown, relativement à l'établissement d'un service d'emmagasinage à froid sur les steamers entre Charlottetown et les ports de la Grande-Bretagne ou des Indes-Occidentales, et à la construction d'entrepôts frigorifiques à Charlottetown.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 98.)

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie des documents suivants se rapportant à la nouvelle adjudication de contrats pour la construction des sections 1, 2, 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges.

1. Copie de l'avis demandant des soumissions pour la nouvelle adjudication des sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges.

2. Copie des devis pour la nouvelle adjudication des sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges.

3. Copie de la soumission de J. M. Hogan.

4. Copie de la soumission de Andrew Onderdonk.

5. Copie de l'arrêté du conseil, ou du rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, ou de l'ingénieur en chef des chemins de fer et canaux, abrégant le délai fixé pour l'achèvement des sections 4, 5, 6 et 7, de la fin d'octobre 1899 à la fin d'octobre 1898.

6. La minute ou le mémoire d'une convention ou d'une conversation entre M. Andrew Onderdonk, entrepreneur des sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges et le ministre des Chemins de fer et Canaux, ou l'ingénieur en chef, faite ou tenue entre le 17 et le 20 mars 1897, ces deux jours inclusivement, ou à une date ultérieure, à l'effet que si J. M. Hogan, le plus bas soumissionnaire pour les sections 4, 5, 6 et 7 refusait de signer le contrat, A. Onderdonk entreprendrait les travaux aux prix donnés dans sa (Onderdonk) soumission et s'engagerait à les terminer à la fin d'octobre 1898.

7. Copie d'une lettre, ou d'une dépêche, adressée à J. M. Hogan, entre le 17 et le 22 mars 1897, ces deux jours inclusivement, le notifiant qu'il était le plus bas soumissionnaire pour les sections 4, 5, 6 et 7.

8. Lettre de J. M. Hogan au ministère des Chemins de fer et Canaux, entre le 17 et le 22 mars 1897, ces deux jours inclusivement, refusant de signer le contrat pour les sections 4, 5, 6 et 7 pour lesquelles il était le plus bas soumissionnaire.

9. Copie du contrat passé avec A. Onderdonk pour les sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges.

10. Copie de l'arrêté du conseil, résiliant le contrat d'Archibald Stewart pour les sections 1 et 2 du canal Soulanges.

11. Copie de l'arrêté du conseil relatif à la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

12. Copie des avis publics ou des autres avis imprimés demandant des soumissions pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

13. Copie de l'avis envoyé à Hugh Ryan lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

14. Copie de l'avis envoyé à John Ryan, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

15. Copie de l'avis envoyé à Allan R. McDonnell, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

16. Copie de l'avis envoyé à W. J. Poupore, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

17. Copie de l'avis envoyé à un nommé Cleveland, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

18. Copie de l'avis adressé à M. P. Davis, ou à Wm. Davis et Fils, lui demandant ou leur demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

19. Copie des avis adressés à d'autres entrepreneurs leur demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

20. Copie des devis et de la forme des soumissions pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

21. Copie de toutes les soumissions *verbatim* et *litteratim* pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

22. Copie *verbatim* et *litteratim* du contrat de MM. Ryan et Macdonell au sujet des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

23. Copie de l'avis ou des renseignements donnés aux soumissionnaires des sections 1 et 2 du canal Soulanges, au sujet du matériel dont ils auraient l'usage, et des conditions auxquelles ils pourraient s'en servir.

24. Etat du montant et de la nature du cautionnement donné par MM. Ryan et Macdonnell pour l'accomplissement de leur contrat relativement aux sections 1 et 2 du canal Soulanges.

25. Copie de l'avis aux soumissionnaires pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges, que le gouvernement fournirait une carrière pour l'usage des entrepreneurs.

26. Copie du contrat passé avec MM. Ryan et Macdonell au sujet de la carrière de Rockland.

27. Etat de la *royalty* devant être payée par MM. Ryan et Macdonell au département sur la pierre extraite de la carrière de Rockland.

28. Copie de l'arrêté du conseil, tenu entre le 15 et le 29 mai 1897 (ces deux jours inclusivement), au sujet du paiement de \$10,000 à M. Archibald Stewart.

29. Copie d'une lettre ou d'une dépêche du département des Chemins de fer et Canaux adressée à un nommé C. W. Ross, commis dans le ministère des Chemins de fer et Canaux, dans le mois de décembre 1897 ou de janvier 1898, lui ordonnant d'entrer de force dans le bureau de M. Archibald Stewart, à sa carrière, à Rockland.

30. Copie des lettres ou dépêches adressées par le ministère des Chemins de fer et Canaux à un nommé Middleton, inspecteur du gouvernement à Rockland, pendant le mois de décembre 1897 et jusqu'au 13 janvier 1898.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur les déclarations contradictoires suivantes faites, l'une aux autorités religieuses à Rome, par M. Charles Russell, au nom des membres catholiques de l'administration actuelle, le 26 novembre 1897, l'autre au public canadien généralement, par l'un des membres de l'administration actuelle, et au nom de cette dernière le 2 mai 1898 :

EXTRAIT d'une lettre adressée par M. Charles Russell à Son Eminence le cardinal Rampolla, en date de Rome, le 26 novembre 1897 :

“Le but de ma visite est d'appeler l'attention de Votre Eminence sur le sujet dont je l'ai si souvent entretenu, à savoir, qu'une telle condamnation (la condamnation de la convention Laurier-Greenway) aurait, pour la paix du Canada et la cause de l'éducation catholique dans ce pays, les effets les plus désastreux en même temps qu'elle semerait parmi les catholiques eux-mêmes la discorde.

“Nous ne sollicitons pas de Sa Sainteté de sanctionner comme parfaites les concessions obtenues, mais que dans Sa Sagesse Elle veuille bien les regarder comme un commencement de justice. La condamnation à l'heure actuelle des concessions faites rendrait (je suis prié d'insister sur ce point) toute concession future impossible.

Et il a demandé :

1. La convention dont il est parlé par l'honorable secrétaire d'Etat est-elle réellement une convention qui met fin à la question des écoles du Manitoba, comme l'affirme le gouvernement ? ou peut-elle être considérée comme un commencement de justice, comme l'a dit aux autorités religieuses catholiques un homme employé par le gouvernement canadien et qui, en arrivant à Rome écrivait qu'il y était revenu à la demande urgente des membres catholiques du gouvernement et du parlement canadien ?

2. Si la question des écoles du Manitoba a été définitivement et irrévocablement réglée, quand ce règlement a-t-il été effectué ?

3. Si la question des écoles du Manitoba n'est pas encore définitivement réglée, et si ce qui a été fait jusqu'à présent ne doit être regardé que comme un commencement de justice, quand la minorité catholique du Manitoba recevra-t-elle la part restante de justice à laquelle elle a droit ?

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé : “Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et en changeant le nom en celui de “Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (77) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie d'Hudson," tel qu'amendé, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (31) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (109) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (116) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Institut Canadien des mines," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion en amendement de l'honorable M. Boulton à la motion de l'honorable M. MacInnes pour la troisième lecture du bill (52) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Nakusp à Slocan" à savoir: Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en six mois.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables messieurs .

Almon,	Lovitt,	McKay,	Templeman,
Armand,	Macdonald (I.P.-E.),	Power,	Vidal.—11.
Boulton,	Macdonald (Victoria),	Prowse,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Cochrane,	Mackeen,	Perley,
Allan,	De Blois,	McCallum,	Primrose,
Baker,	Dever,	McDonald (Cap-Breton),	Ross,
Bellerose,	Dickay,	McKindsey,	Scott,
Bernier,	Dobson,	Merner,	Snowball,
Bolduc,	Ferguson,	Mills,	Sullivan,

Boucherville, de,	Fiset,	Montplaisir,	Temple,
Bowell (Sir Mackenzie),	Forget,	O'Brien,	Villeneuve,
Carling (Sir John),	Hingston (Sir William),	O'Donohue,	Wark
Casgrain,	Lougheed,	Ogilvie,	Wood.—43.
Clemow.	MacInnes,	Owens.	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (72) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des falsifications," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la preuve en Canada, 1893," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (101) intitulé: "Acte concernant le havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dever, secondé par l'honorable M. McKay, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (127) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 13 mai 1898.

Les membres présents étaient:—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Cox,	MacKeen,	Power,
Allan,	De Blois,	McCallum,	Primrose,
Almon,	Dever,	McDonald (Cap-Breton),	Prowse,
Armand,	Dickey,	McKay,	Reesor,
Baker,	Dobson,	McKindsey,	Ross,
Bellerose,	Ferguson,	McLaren,	Scott,
Bernier,	Fiset,	Merner,	Snowball,
Bolduc,	Forget,	Mills,	Sullivan,
Boucherville, de(C.M.G.)	King,	Montplaisir,	Temple,
Boulton,	Kirchhoffler,	O'Brien,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	O'Donohoe,	Vidal,
Carling (Sir John),	Longheed,	Ogilvie,	Villeneuve,
Casgrain,	Lovitt,	Owens,	Wark,
Clemow,	Macdonald (I.P.E.),	Perley,	Wood.
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (105) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'île de Montréal", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 16, retranchez tous les mots depuis "vente" jusqu'à "sera",
ligne 17.

Page 2, ligne 26, retranchez tous les mots depuis "partiront" jusqu'à la fin de
la ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours
ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand,
il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et
Havres, auquel a été renvoyé le bill (69) intitulé: "Acte concernant la Compagnie
du chemin de fer de Kingston à Pembroke", a fait rapport qu'il avait examiné le dit
bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des
Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son cinquième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

VENDREDI, 13 mai 1898.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement a l'honneur de présenter son cinquième rapport :—

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

38b. Réponse à Adresse du Sénat, du 17 mars 1898,—Copie des lettres et rapports reçus par le gouvernement ou quelqu'un des ministères du commissaire Walsh au cours de son voyage au district du Yukon ou depuis qu'il y est rendu.

51a. Réponse à Adresse du Sénat, du 11 mars 1898,—Correspondance, par lettres ou télégrammes, échangée entre le gouvernement fédéral à Ottawa et Son Honneur le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, relativement aux permis donnés pour l'introduction des liqueurs dans le district du Yukon pendant les derniers six mois ; aussi la correspondance échangée avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, concernant le droit de ce gouvernement d'accorder des permis pour l'introduction des liqueurs enivrantes dans le district du Yukon.

74. Réponse à Adresse du Sénat, du 31 mars 1898,—Copie de la correspondance et des mémoires, documents, arrêtés du conseil, etc., relatifs à la question des écoles du Manitoba, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour.

84. Réponse à Adresse du 18 avril 1898,—Copie de tous ordres en conseil, correspondance, réclamations, mémorandums, déclarations, mémoires, etc., se rapportant au gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et à une délégation composée de M. Warburton, premier ministre de la province, M. H. C. McDonald, procureur général de la province, et autres, au sujet de questions pendantes entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et la Puissance du Canada.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir —

30d. Réponse à Adresse du Sénat, du 17 mars 1898,—Etat indiquant toutes les offres reçues par le gouvernement pour la construction du chemin de fer Stikine-Teslin, ou pour la construction de tout chemin de fer ou tramway devant relier les eaux du Yukon avec l'océan Pacifique ; aussi tous les plans, devis et autres documents s'y rapportant et toute la correspondance échangée sur ce sujet.

37j. Réponse à Ordre du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers, correspondance et ordres concernant la destitution de François Corbeil, ci-devant gardien de quai sur le canal de Lachine.

37k. Réponse à Ordre du 14 mars 1898,—Copie de tous rapports, correspondance et papiers, concernant la destitution de Charles Hoar, employé de l'Intercolonial à Pictou, N.-E.

37l. Réponse à Adresse du 30 mars 1898,—Etat donnant,—

(a.) Les noms des employés renvoyés par le gouvernement, par voie de destitution ou autrement, sur le canal Welland et son coursier d'alimentation, depuis le 13 juillet 1896 jusqu'au 1er mars 1898.

(b.) Les années de service de chaque employé ainsi renvoyé.

(c.) Le chiffre de l'allocation de retraite, s'il en est.

(d.) La cause de la destitution dans chaque cas.

(e.) Le montant du salaire annuel que chaque employé retirait.

(f.) Les noms des nouveaux employés nommés, permanemment ou temporairement, entre les dates susdites.

(g.) Le montant du salaire à payer à chacun de ces nouveaux employés permanents ou temporaires.

37m. Réponse à Adresse du 18 avril 1898,—Etat donnant,—

(a.) les noms de tous les employés révoqués par le gouvernement, par destitution ou autrement, sur le canal de Lachine, du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898.

(b.) les années de service de chacun ;

(c.) le chiffre de l'allocation de retraite, s'il en est ;

- (d.) la cause de la révocation dans chaque cas ;
 (e.) le chiffre du salaire annuel de chacun à la date de la révocation ;
 (f.) les noms des nouveaux employés nommés permanemment ou temporairement du 13 juillet 1896 au 1er mars 1898 ;
 (g.) le chiffre du salaire mensuel à payer à chaque nouvel employé permanent ou temporaire.

37n. Réponse à Ordre du 30 mars 1898,—Copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant la destitution de R. H. Simonds, employé dans les bureaux généraux de l'Intercolonial à Moncton, N.-B.

37o. Réponse à Ordre du 18 avril 1898,—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance au sujet de la destitution de Thos. Walton, ci-devant agent de la bande des Sauvages de l'Île Parry. Aussi, copie du rapport de l'enquête faite à ce sujet.

37p. Réponse à Adresse du Sénat du 14 mars 1898,—

(1.) Copie de toutes plaintes portées par affidavit ou autrement contre John Taylor, ci-devant maître de poste de la cité de Belleville ;

(2.) Copie de tout arrêté en conseil retranchant le bureau de Belleville de la classe des bureaux de cité pour le mettre dans celle des bureaux de ville ;

(3.) Un état donnant les noms des employés du dit bureau qui ont été renvoyés, leur âge, leur temps de service, le montant de la gratification accordée à ceux qui avaient servi moins de dix ans, et le montant de la pension de retraite allouée à ceux qui avaient dix ans ou plus de service ;

(4.) Un état donnant les noms des employés qui ont été réintégrés et les salaires qu'ils reçoivent actuellement en sus de leur pension de retraite ;

(5.) Les raisons pour lesquelles mademoiselle I. M. Newberry et W. B. Walker n'ont pas été employés de nouveau et ont été remplacés par deux personnes sans expérience ;

(6.) Copie de toute correspondance échangée entre des membres de l'association de réforme de Belleville ou toutes autres personnes relativement au transfert du bureau de poste de Belleville de la classe des bureaux de cité à celle des bureaux de ville ; ainsi qu'à la révocation ou destitution du maître de poste ou de commis du dit bureau ; et copie de toutes pièces produites par les députations qui sont venues à Ottawa par rapport à l'affaire du dit bureau.

37q. Réponse à Ordre du 30 mars 1898,—Copie de toute accusation, preuve et rapport d'enquête, correspondance et papiers concernant la destitution de Thomas H. Miller, comme préposé à l'engagement au port de Bear River, comté d'Annapolis, N.-E., et la nomination de Albert Harris.

55a. Réponse à Adresse du Sénat du 11 mars 1898,—Etat indiquant,—

La quantité de blé importée dans le Dominion depuis le 30 juin dernier ;

La quantité de blé exportée durant la même période ;

La quantité de blé exportée du Manitoba pendant la même période.

73. Réponse supplémentaire à Ordre du 14 mars 1898,—Copie de toute correspondance entre le maire de Gananoque ou toute autre personne et le gouvernement au sujet de l'enlèvement de la salle d'exercices militaires de la dite ville ; aussi, de toute correspondance concernant la vente ou l'acquisition d'un nouvel emplacement ; aussi de toutes offres faites par le président de la Société d'agriculture de la dite ville ou toute autre personne de louer ou vendre un édifice convenable pour y emmagasiner les armes et accouplements ; et aussi, de toute autre correspondance avec le gouvernement ayant trait au même sujet.

73a. Réponse supplémentaire à Ordre précédent.

73b. Réponse à Ordre du 14 mars 1898,—Etat indiquant,—

(a.) Quels travaux ou réparations ont été exécutés à la salle d'exercices militaires à Montréal, depuis le 1er septembre 1896 ;

(b.) Le coût estimatif des dits travaux ;

(c.) Les noms de ceux qui ont exécuté les travaux et les montants payés à chacun par le gouvernement ;

(d.) Le mode suivi pour demander des soumissions pour ces travaux.

75. Réponse à Adresse du Sénat, du 25 mars 1898,—Copie de toute la correspondance échangée entre M. J. A. J. McKenna, le représentant du ministère de l'Intérieur, et tout membre du gouvernement de la Colombie-Britannique, relativement au projet de transfert des Sauvages de la réserve Songhees, dans la cité de Victoria, à quelquel'autre endroit de la Colombie-Britannique.

76. Réponse à Adresse du Sénat du 9 avril 1897,—Etat indiquant le nombre des billets de chemins de fer qui ont été vendus durant l'année 1896 par les différentes compagnies de chemins de fer du Canada, et distinguant ceux au-dessous du taux de deux cents par mille d'avec ceux au-dessus de ce taux.

Aussi, le nombre de polices d'assurances sur la vie en vigueur, d'après l'échelle suivante :

\$ 500 et au-dessus.	
1,000	"
2,000	"
5,000	"
10,000	"
25,000	"
50,000	"

Aussi, le nombre d'assurances sur les enfants et le montant de cette classe d'assurances.

77. Réponse à Adresse du Sénat du 28 mars 1898,—Copie des documents, lettres, télégrammes, rapports, recommandations, contrats, états de paiements, et de la correspondance échangée entre le ministère de la Milice et toute personne quelconque; aussi, des rapports et arrêtés du conseil relatifs à l'équipement de la force de milice et concernant les patentes Oliver, Lewis et Merrian.

78. Réponse à Ordre du 18 avril 1898,—Copie de tous les divers tarifs, supplémentaires, réguliers et spéciaux, qui ont été appliqués de temps à autre sur l'Intercolonial depuis la nomination de M. Harris.

78a. Réponse à Ordre du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers et correspondance, y compris copie de l'annonce se rapportant à l'adjudication du contrat de l'Intercolonial pour barrières de fermes, durant l'hiver de 1896-97; copie de contrat de l'Intercolonial avec le nommé McNeil de New-Glasgow, N.-E., et copie des soumissions et des dépôts faits par les divers soumissionnaires pour ces travaux.

79. Réponse à Ordre du 14 mars 1898,—Copie de tous papiers et correspondance entre les officiers du département des Chemins de fer et Canaux et autres départements au sujet d'une réclamation de D. Connors, écr, Bayfield, Antigonish, pour pertes causées par le feu, comme aussi entre le réclamant et autres et le département.

80. Réponse à Adresse du 18 avril 1898,—Copie du rapport adressé au gouvernement par M. Wilfrid Mercier, qui a été chargé de faire une enquête sur la conduite des employés de l'écluse Sainte-Anne, sur la rivière Ottawa.

81. Réponse à Ordre du 18 avril 1898,—Copie des comptes de M. H. H. Robertson, registraire de la cour d'élection lors du procès d'élection qui a eu lieu dans la cité de London dans l'automne de 1897, pour contester le droit de Thomas Beattie, écr, de siéger comme député de la cité de London, en rapport avec le dit procès, et copie des pièces justificatives, des certificats et de toute correspondance à ce sujet.

82. Réponse à Adresse du 18 avril 1898,—Copie de toutes pétitions, rapports, demandus, lettres, télégrammes, preuve, dépositions, arguments, papiers, écrits, correspondance, adresses de juges, rapports de juges, ordres en conseil et autres documents de toute espèce concernant la commutation de la sentence prononcée par Son Honneur le juge Ritchie, de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, contre Lyman Dart, ou concernant son pardon, ou toute demande de commutation ou de pardon; aussi, copie de tous documents qui ont été pris en considération par le ministre de la Justice ou par le Solliciteur général, ou par Son Excellence le Gouverneur général en conseil en rapport avec la dite commutation ou le dit pardon.

85. Réponse à Ordre du 7 juin 1897,—Copie de toutes pétitions, lettres et documents concernant les réclamations des vétérans des troubles de 1837-8 pour pensions ou autre compensation, de toutes réponses administratives à ces réclamations, et de tous autres papiers s'y rapportant.

Votre comité recommande que 300 exemplaires d'un Index de toute la législation relative aux chemins de fer depuis 1867 jusqu'à 1897; compilé par J. E. M. Currier, secrétaire du ministre des Chemins de fer et Canaux, et semblable à l'exemplaire soumis au comité, soient achetés pour l'usage des honorables sénateurs et membres de la Chambre des Communes, au prix de une piastre l'exemplaire,—le dit Index ayant déjà été approuvé par le comité mixte des Impressions du parlement, tel que mentionné dans son rapport du 18 avril 1896.

Votre comité recommande aussi que pendant la prochaine année fiscale et les années suivantes, les membres et officiers de la Chambre des Communes, et les personnes inscrites sur la liste officielle des membres de la presse soient fournis de papeterie, pour leur usage, de même qualité que celle fournie aux honorables membres du Sénat; et que MM. Gibson, Sutherland et LaRivière constituent un sous-comité ayant pouvoir de reviser la liste des articles et d'y faire les changements qu'il jugeront nécessaires dans l'intérêt des membres, etc.

JOHN CARLING,

Président.

Aiors, sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Bellerose, a proposé :

Que le bill (61) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi, le 17 mai courant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Lovitt,	Perley,	Scott,
Dever,	Mackeen,	Power,	Templeman,
King,	Mills,	Reesor,	Wark.—14.
Lougheed,	O'Donohoe,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,
Almon,	Carling (Sir John),	Macdonald (Victoria),	Primrose,
Armand,	Casgrain,	McCallum,	Prowse,
Baker,	Clenow,	McDonald (Cap-Breton),	Ross,
Bellerose,	Dickey,	McKindsay,	Temple.
Bernier,	Dobson,	McMillan,	Vidal,
Boucherville, de,	Ferguson,	Merner,	Wood.—29.
Boulton,			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (31) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike," tel qu'amendé, ayant été lu,

L'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, a proposé :
Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé en amendement :

Que le dit bill, tel qu'amendé, ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé de nouveau en ajoutant dans l'amendement, après les mots "Rapides du Cheval-Blanc" "et depuis Marsh Lake jusqu'à la rivière Hootalingua."

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (117) intitulé : "Acte constituant en corporation la Banque de Klondike et Dawson-City," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (72) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des falsifications," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (N) intitulé : "Acte modifiant l'Acte de la preuve en Canada 1893."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Cox a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (127) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (135) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (136) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la protection des eaux navigables," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (M) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Compagnies, et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (104) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (120) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du télégraphe de l'Amérique du Nord," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (119) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe de Dawson-City et Victoria," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 16 mai 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Almon,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Power,
Armand,	Dobson,	McKay,	Primrose,
Baird,	Ferguson,	McKindsey,	Prowse,
Baker,	King,	McLaren,	Reesor,
Bellerose,	Landry,	McMillan,	Ross,
Bernier,	Lougheed,	Merner,	Scott,
Bolduc,	Lovitt,	Mills,	Sullivan,
Boucherville, de (C.M.G.),	Macdonald (I.P.E.),	Montplaisir,	Temple,
Boulton,	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	MacInnes,	Ogilvie,	Vidal,
Casgrain,	MacKeen,	Owens,	Villeneuve,
Clemow,	Masson,	Perley,	Wark,
Cochrane,	McCallum,	Poirier,	Wood.
Dever,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur la déclaration suivante faite au public canadien généralement, par l'un des membres de l'administration actuelle, et au nom de cette dernière, le 2 mai 1898 :

Extrait du compte rendu des "Débats" du Sénat du 2 mai 1898 (p. 709, 2e colonne du texte anglais).

"Honorable M. SCOTT: L'honorable monsieur doit savoir que le gouvernement actuel a réglé la question scolaire du Manitoba.

"Honorable M. LANDRY: Écoutez! écoutez!

"Honorable M. SCOTT: Il s'est servi, dans le règlement de cette question, de la même entremise que le gouvernement précédent. L'ancien gouvernement a envoyé des délégués au Manitoba, a eu une conférence et n'a pu arriver à un arrangement. Le gouvernement actuel a eu une conférence avec des représentants du gouvernement du Manitoba et il en est venu à un arrangement qui a été ratifié par la législature du Manitoba, et cela met fin à la question en tant qu'elle concerne le public."

Et il a demandé :

1. La convention dont il est parlé par l'honorable secrétaire d'Etat est-elle réellement une convention qui *met fin* à la question des écoles du Manitoba, comme l'affirme le gouvernement? ou peut-elle être considérée comme un *commencement de justice*.

2. Si la question des écoles du Manitoba a été définitivement et irrévocablement réglée, quand ce règlement a-t-il été effectué?

3. Si la question des écoles du Manitoba n'est pas encore définitivement réglée, et si ce qui a été fait jusqu'à présent ne doit être regardé que comme un commencement de justice, quand la minorité catholique du Manitoba recevra-t-elle la part restante de justice à laquelle elle a droit?

Débat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (77) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie d'Hudson ", tel qu'amendé, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la soixante et onzième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Alors, l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé de nouveau comme suit :—

Dans le bill :

Page 2, ligne 25, après " Sound ", insérez : " la Compagnie du chemin de fer de la baie James ".

Page 6, ligne 1, retranchez depuis " 18 " jusqu'à " pendant ", ligne 2, et insérez : " l'application des articles 4, 9, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 du présent acte sera suspendue ".

Dans les amendements :

Dans les lignes 1 et 2, retranchez " le présent acte et son application continueront de rester suspendus ", et insérez : " l'application des dits articles continuera d'être suspendue ".

Dans le bill :

Page 6, ligne 11, retranchez depuis " Pacifique " jusqu'à " pendant ", ligne 13, et insérez : " l'application des dits articles continuera d'être suspendue quant à cette ligne ".

Page 6, ligne 22, retranchez depuis " respectivement " jusqu'à 2, ligne 24, et insérez : " l'application des dits articles cessera et prendra fin ".

Page 6, ligne 29, retranchez depuis " 3 " jusqu'à " partie ", ligne 33, et insérez : " la Compagnie pourra devenir ".

Page 6, ligne 35, après " entre ", insérez : " la Compagnie du chemin de fer de la baie James et la Compagnie du chemin de fer du Nipissingue à la baie James ou entre ".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et

Le dit bill a été, tel qu'amendé lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (D) intitulé : " Acte pour faire droit à James Pearson, " ayant été lu,

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McKindsey, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McKindsey, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (D) intitulé : " Acte pour faire droit à James Pearson," ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (105) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal ", a été, tel qu'amendé lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (69) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (4) intitulé : " Acte à l'effet de mieux garantir la sûreté des voyageurs et des employés de chemins de fer ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au bill (127) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries. "

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Casgrain a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (135) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (136) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la protection des eaux navigables " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (104) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (120) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (119) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe de Dawson-City et Victoria," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (79) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont Union de Windsor à Détroit."

Aussi le bill (78) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean," et

Aussi le bill (102) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie des filatures de coton de Montmorency," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 17 mai 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Cochrane,	Masson,	Poirier,
Allan,	Dandurand,	McCallum,	Power,
Almon,	Dever,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Armand,	Dickey,	McKay,	Prowse,
Baird,	Dobson,	McKindsey,	Reesor,
Baker,	Ferguson,	McLaren,	Ross,
Bellerose,	Fiset,	McMillan,	Sanford,
Bernier,	Hingston (Sir William),	Merner,	Scott,
Bolduc,	King,	Mills,	Sullivan,
Boucherville, de (C. M. G.),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Temple,
Boulton,	Landry,	O'Brien,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	O'Donohoe,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lovitt,	Ogilvie,	Villeneuve,
Casgrain,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Wark,
Clemow,	MacKeen,	Perley,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (O) intitulé: "Acte modifiant le chapitre 11 des statuts de 1897", intitulé: "Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur la publication faite dans *L'Electeur* du 8 mai 1896, de certaines paroles qu'aurait prononcées l'honorable M. Laurier à la Salle Jacques-Cartier, dans la cité de Québec, le 7 mai 1896, et qui se lisent comme suit :

"Que l'on ne se méprenne pas sur mes intentions ; je le répète ici, je veux que la minorité de Manitoba obtienne justice entière. C'est un principe écrit en lettres d'or dans le programme de mon parti qu'il faut respecter les droits de la minorité."

"Si le peuple du Canada me porte au pouvoir, comme j'en ai la conviction, je réglerai cette question à la satisfaction de toutes les parties intéressées. J'aurai avec moi dans mon gouvernement Sir Oliver Mowat qui a toujours été dans Ontario, au péril de sa propre popularité, le champion de la minorité catholique et des écoles séparées. Je le mettrai à la tête d'une commission où tous les intérêts en jeu seront représentés, et, je vous affirme que je réussirai à satisfaire ceux qui souffrent dans le moment. Est-ce que le seul nom de Sir Oliver Mowat n'est pas une garantie du succès de ce projet ?

"Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai à exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai complet et entier."

Et a demandé :

1. Cette version publiée par *L'Electeur* est-elle une version correcte, donnant au moins la substance des déclarations qu'aurait faites l'honorable M. Laurier dans l'occasion précitée ?

2. Si la version n'est pas fidèle, en quoi pêche-t-elle contre la vérité et quelles sont les déclarations reproduites dans le compte rendu de *L'Electeur* que l'honorable M. Laurier répudie, parce qu'elles n'exprimeraient pas ses vues sur les questions auxquelles elles se rapportent ?

3. L'honorable M. Laurier a-t-il réellement promis que Sir Oliver Mowat serait mis à la tête d'une commission où tous les intérêts en jeu, dans la question des écoles, seraient représentés ?

4. L'honorable M. Laurier a-t-il également promis complète satisfaction à ceux qui souffraient dans le moment ?

5. L'honorable M. Laurier a-t-il réellement promis de régler la question des écoles à la satisfaction de toutes les parties intéressées et d'exercer, si besoin en était, dans sa plénitude, le recours constitutionnel que fournit la loi ?

6. Si l'honorable M. Laurier n'a pas fait de telles promesses, quelles sont, en substance du moins, les promesses qu'il a alors faites et qui ont pu donner lieu à l'interprétation donnée par *L'Electeur* du 8 mai 1896 ?

Débat.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt et unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 17 mai 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et constaté que les avis qui ont été donnés sont suffisants, savoir :—

De la *Great Commonwealth Transportation and Trading Company*.

De E. T. Galt, de Lethbridge, Territoires du Nord-Ouest, et autres, demandant l'adoption d'un acte qui leur accorde le pouvoir de construire un chemin de fer entre un point situé près d'Arrowhead, Colombie-Britannique, et un point voisin de l'extrémité supérieure du lac Kootenay, avec embranchements, et pour d'autres objets ;

De Charles N. Skinner et autres, de la cité de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, demandant leur constitution en corporation sous le nom de " Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondyke et de la rivière de la Paix (à responsabilité limitée)."

Et de James J. Gillies et autres, de Winnipeg et d'ailleurs, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest."

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 17 mai 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Votre comité a examiné la pétition d'Alexander Ferguson et autres, de la cité d'Ottawa et d'ailleurs, demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition à l'effet d'obtenir l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie de télégraphe anglo-française (à responsabilité limitée), nonobstant l'expiration du délai fixé pour la présentation des pétitions en obtention de bills privés; et votre comité, ayant trouvé valables les causes de retard apporté, recommande de suspendre, dans ce cas-ci, la 52^e règle du Sénat, et de permettre aux requérants de présenter une pétition ainsi qu'ils en font la demande.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD;
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors, l'honorable M. Macdonald (Victoria) a présenté la pétition d'Alexander Ferguson et autres, de la cité d'Ottawa et d'ailleurs, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de télégraphe anglo-française (à responsabilité limitée)."

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue et reçue, et

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (127) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pêcheries," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le cinquième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (72) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des falsifications."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Templeman a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (135) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McMillan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (136) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la protection des eaux navigables."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McDonald (Cap-Breton) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 18 mai 1898

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dever,	Masson,	Perley,
Allan,	Dickey,	McCallum,	Poirier,
Almon,	Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Power,
Armand,	Drummond,	McKay,	Primrose,
Baird,	Ferguson,	McKindsey,	Prowse,
Baker,	Fiset,	McLaren,	Sanford,
Bellerose,	King,	McMillan,	Scott,
Bernier,	Kirchhoffer,	Merner,	Sullivan,
Bolduc,	Landry,	Mills,	Temple,
Boulton,	Lougheed,	Montplaisir,	Templeman,
Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (I.P.-E.),	O'Brien,	Vidal,
Carling (Sir John),	Macdonald (Victoria),	O'Donohoe,	Villeneuve,
Casgrain,	MacInnes,	Ogilvie,	Wark,
Clemow,	MacKeen,	Owens,	Wood.
Dandurand,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat les règlements relatifs à la rivière Stikine et aux rivières et aux lacs qui s'y déchargent.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 99.)

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (101) intitulé : " Acte concernant le havre de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dever, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été Ordonné, que la soixante et dixième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Dever, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (F) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en

faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 14, après "navigation" insérez: "de commerce".

Page 1, ligne 25, retranchez depuis "pieds" jusqu'à "partant" ligne 26, et insérez: "au moins".

Page 1, ligne 35, après "opportun" insérez: ce qui suit comme paragraphe 2 de l'article 4.

Paragraphe 2.

"2. La construction du chemin de fer autorisé par cet article ne sera pas commencée avant que le Gouverneur en conseil y ait donné son consentement, et ce consentement devra être donné dès que l'un ou l'autre des événements ci-dessous prévus aura eu lieu :

"(a.) Si le territoire au fond du bras de mer connu sous le nom de Canal Lynn est légalement déclaré être dans les limites du Canada, ou

"(b.) Si les Etats-Unis d'Amérique adoptent des dispositions qui paraissent satisfaisantes au Gouverneur en conseil pour le transit en entrepôt des marchandises à destination du Canada par le territoire situé au fond du dit bras et actuellement occupé par les Etats-Unis d'Amérique."

Page 2, ligne 2, retranchez depuis "fer" jusqu'à "et" ligne 5, et insérez: "et se reliant ou adjacents à ce chemin."

Page 2, ligne 9, après "Colombie-Britannique" insérez: "le territoire du Yukon".

Page 3, ligne 3, retranchez le paragraphe (i) de l'article cinq.

Page 3, ligne 19, après "lignes" insérez les articles A et B qui suivent:—

Article A.

Il ne sera demandé ou reçu aucun prix ou rémunération de qui que ce soit pour l'envoi de dépêches ou messages par télégraphe ou téléphone, ou pour le loyer ou l'usage des lignes de télégraphe ou de téléphone de la compagnie, tant que ces prix ou cette rémunération n'auront pas été approuvés par le Gouverneur en conseil.

2. L'Acte des compagnies de télégraphe électrique s'appliquera à la compagnie.

Article B.

12. Du consentement du conseil municipal ou autre autorité ayant juridiction sur les chemins ou lieux publics, la compagnie pourra y entrer dans le but de construire et entretenir ses lignes de télégraphe et de téléphone, et ses lignes pour la transmission de la force électrique, et lorsqu'elle le jugera nécessaire pour les besoins de ses système de télégraphe, de téléphone ou de fourniture de force électrique, elle pourra établir, équiper et entretenir des poteaux ou autres ouvrages et installation, et y tendre des fils et poser d'autres appareils télégraphiques et téléphoniques ou électriques; et chaque fois que la compagnie le jugera à propos, elle pourra ouvrir et fouiller le sol de tous chemins et lieux publics, sauf néanmoins, les dispositions suivantes, savoir:—

(a.) La compagnie ne nuira pas à la circulation publique, ni n'obstruera en aucune manière l'entrée d'aucune porte, barrière ou porte cochère, ou le libre accès à aucun bâtiment;

(b.) La compagnie ne posera pas de fils à moins de vingt-deux pieds au-dessus de la surface du terrain, ni ne plantera, sans le consentement du conseil municipal, plus d'une ligne de poteaux le long d'aucun chemin public;

(c.) Tous les poteaux seront aussi droits et aussi perpendiculaires que possible, et seront peints, dans les cités, si quelque règlement du conseil l'exige;

(d.) La compagnie n'aura droit à aucune indemnité parce que ses poteaux seraient abattus ou ses fils coupés par ordre de l'officier en charge de la brigade des pompiers dans un cas d'incendie, si, de l'avis de cet officier, il est nécessaire qu'ils soient abattus ou coupés ;

(e.) La compagnie n'abattrà ni ne mutilera aucun arbre planté pour l'ombrage, ni aucun arbre fruitier ou d'ornement ;

(f.) L'ouverture du sol des rues pour la pose des poteaux ou pour faire passer les fils sous terre se fera sous la direction et surintendance de la personne que le conseil municipal désignera, et de telle manière que le dit conseil prescrira ; le conseil pourra aussi désigner les endroits où devront être plantés les poteaux, et les rues devront être remises, autant que possible et sans retards inutiles, dans leur premier état, par la compagnie et à ses frais ;

(g.) Si l'on découvrait un moyen efficace pour faire passer les fils de télégraphe ou de téléphone sous terre, nul acte du parlement astreignant la compagnie à adopter ce moyen, et abrogeant le droit donné à la compagnie par le présent article de poser ses fils sur poteaux, ne sera censé être une violation des privilèges conférés par le présent acte, et la compagnie n'aura pas droit à des dommages-intérêts pour ce fait ;

(h.) Tout ouvrier travaillant à la pose ou la réparation des lignes ou instruments de la compagnie portera, bien en vue sur son vêtement, un insigne sur lequel seront lisiblement inscrits le nom de la compagnie et un numéro au moyen duquel on puisse facilement le reconnaître ;

(i.) Rien de contenu au présent article ne sera censé autoriser la compagnie à entrer sur aucune propriété privée dans le but de construire, entretenir ou préparer quelqu'un de ses ouvrages, sans le consentement préalable du propriétaire ou occupant de la propriété ;

(j.) Si, pour l'enlèvement de bâtiments ou les besoins de la circulation publique, il devient nécessaire que les dits fils ou poteaux soient temporairement enlevés, en les coupant ou autrement, la compagnie devra, à ses propres frais et dépens, après avis raisonnable donné par écrit par toute personne qui le lui demandera, ôter ces fils ou poteaux ; et en cas de négligence de la part de la compagnie à le faire, cette personne pourra les faire ôter aux frais de la compagnie, en ne faisant aucun dommage inutile. Cet avis pourra être donné au bureau de la compagnie ou à tout agent ou officier de la compagnie dans la municipalité où seront les fils ou poteaux que l'on voudra faire ôter, ou, dans les municipalités où la compagnie n'aura pas d'agent ou officier, cet avis pourra être donné soit au bureau central, soit à tout agent ou officier de la compagnie dans la municipalité voisine ou la plus rapprochée de celle dans laquelle seront ces fils ou poteaux ;

(k.) La compagnie sera responsable de tous dommages inutiles qu'elle causera en exécutant ou entretenant quelqu'un de ses dits ouvrages.

Page 3, ligne 22, retranchez depuis "fer" jusqu'à "du", ligne 23, et insérez : "relatifs aux expropriations s'appliqueront pour les fins".

Page 3, ligne 32, retranchez depuis "services" jusqu'à la fin de l'article huit.

Page 4, ligne 20, après "salariés" insérez : "et tous ces directeurs devront être sujets britanniques".

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. Boulton, du comité spécial chargé de s'enquérir de la possibilité et du coût probable de l'ouverture d'une voie de communication directe entre le réseau de chemins de fer du Canada et les eaux navigables du Yukon, ainsi que des avantages qui en résulteraient pour le commerce du pays, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 18 mai 1898.

Le comité spécial du Sénat nommé pour s'enquérir de la possibilité et du coût probable de l'ouverture d'une voie de communication directe entre le réseau de chemins de fer du Canada et les eaux navigables du Yukon, ainsi que des avantages qui en résulteraient pour le commerce du pays, avec pouvoir de quérir personnes, papiers et documents, d'employer les personnes qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête et de faire rapport de temps à autre, a l'honneur de faire son troisième rapport comme suit :—

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a entendu les témoignages des messieurs suivants, qui sont par leur connaissance professionnelle, ou grâce à leur résidence, capables de procurer des renseignements d'un caractère pratique et dignes de confiance sur les faits que votre comité désirait obtenir, savoir :

L'honorable sénateur Reid, de Quesnelle, dans le district de Caribou, Colombie Anglaise ;

L'évêque Grouard qui, depuis 1862, a résidé, comme missionnaire, dans le bassin de la rivière McKenzie ;

M. Oliver, d'Edmonton, député d'Alberta, à la Chambre des Communes ;

M. Bostock, de Kamloops, député de la Colombie Anglaise ;

M. Marcus Smith, ingénieur civil, engagé dans les explorations faites en 1879 et 1880 ;

M. Dawson, chef du service géologique ;

M. Henry McLeod, ingénieur civil ;

M. St. Cyr, du bureau des arpenteurs fédéraux, engagé, en 1898, dans une exploration faite dans la région du lac Teslin et de la rivière Tuya à l'est ;

M. Jennings, qui a pris part aux explorations du chemin de fer Canadien du Pacifique, et à celles de l'année dernière dans la région du lac Teslin et de la rivière Stikine ;

M. McConnell, du service géologique ;

M. P. C. Pambrun, qui est né au Petit Lac de l'Esclave (*Lesser Slave Lake*) et qui a passé sa vie dans cette région ;

M. le Dr Wills, ci-devant de la police à cheval, et le lieutenant-colonel Lake, quartier-maître général.

Il y a plusieurs routes, à l'est des Montagnes Rocheuses, qui mènent au Yukon. L'une d'elles part d'Edmonton et se dirige vers le nord jusqu'aux vallées des rivières Nelson, Liard et Pelly.

La suivante se dirige par la passe de la rivière au Pin (*Pine River*), à cinquante milles au sud du fort Saint-Jean, situé sur la rivière de la Paix, jusqu'au Fort Macleod.

Une troisième se dirige par la passe Tête-Jaune (*Yellow Head Pass*) jusqu'au même point—le Fort Macleod—situé près de la tête des eaux de la rivière au Panais (*Parsnip River*), dans le district de l'Omenica.

Il y a trois chemins qui conduisent à la rivière de la Paix. L'un d'eux passe par Athabasca Landing, et de là se dirige vers l'ouest jusqu'au Petit Lac de l'Esclave.

Un deuxième conduit directement au Petit Lac de l'Esclave, et de là jusqu'à Dunvegan et le fort Saint-Jean.

Le troisième passe par Dirt Lake, sur la Saskatchewan, lieu situé à environ soixante-dix milles à l'ouest d'Edmonton, puis se dirige vers le nord-ouest jusqu'au fort Saint-Jean.

A partir d'Edmonton jusqu'à la jonction de la rivière Baptiste avec la rivière Athabasca, est une région par où pourrait passer une route se joignant à la passe Tête-Jaune et au fort Saint-Jean, ou à la passe de la rivière au Pin. On estime que quatre cent soixante-cinq milles de chemin de fer, environ, qui seraient construits en passant par l'embouchure de la rivière Baptiste, puis au nord-ouest de la rivière de la Paix et au sud-ouest jusqu'à Tête-Jaune Cache, sur la rivière Fraser, quarante milles à l'ouest de la passe Tête-Jaune, permettraient d'atteindre une très grande étendue d'eau navigable sur les rivières qui viennent d'être nommées.

On pourrait ouvrir soit un sentier de bêtes de charge, soit un chemin de charrette, à partir du Fort Saint-Jean, à l'ouest de Dunvegan, en gagnant vers le nord jusqu'au Port Nelson; de là en descendant la vallée de la Nelson jusqu'à sa jonction avec la rivière Liard; puis, en remontant la région de la Liard jusqu'à la hauteur des terres qui séparent le haut de la rivière Liard du haut de la rivière Pelly qui se jette dans le Yukon au Fort Selkirk.

La distance d'Edmonton jusqu'au Fort Selkirk par cette route, d'après l'échelle de la carte, et après avoir ajouté dix pour cent pour les courbures, est estimée par le Dr Dawson et M. Jennings à 1,290 milles.

Ce sentier de bêtes de charge permettrait aux bouviers de s'en servir pour leur bétail et leurs chevaux.

Le bétail qui aurait passé l'hiver dans la vallée de la rivière de la Paix, pourrait être conduit de bonne heure dans ce sentier, et vendu en bon état à un prix raisonnable.

La contrée traversée est abondamment pourvue de pâturages.

Les plus riches dépôts d'or se trouvent sur le versant occidental des montagnes. Le district de Caribou, l'Omenica, le lac Dease et la rivière Klondike ont maintenant une réputation établie.

À la tête de la rivière Liard, une lacune paraît exister, c'est-à-dire que, à partir de ce point, la chaîne orientale des montagnes paraît avoir été soulevée davantage à l'est, ce qui forme une zone de séparation entre la tête des eaux de la Pelly et la tête des eaux de la Liard.

Cette zone de séparation paraît être un riche district aurifère.

Les témoignages tendent aussi à prouver que, dans toute cette région, on trouve du sable et du gravier aurifère dont l'exploitation ne requerrait que l'aide économique fournie par une voie ferrée pour être rémunératrice et transformer cette région en un vaste champ très profitable aux entreprises et au commerce. L'exploitation du quartz aurifère attend la même assistance pour se développer. Un chemin de fer qui serait construit par la passe de la rivière au Pin, ou la passe "Tête jaune", et qui suivrait une ligne dans la direction du nord-ouest en traversant jusqu'à un port de l'océan Pacifique et en suivant généralement la ligne tracée par Sir Sanford Fleming, dans l'exploration qu'il fit, en 1879 et 1880, pour la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, développerait les principaux districts miniers.

Puis, un tronçon construit à partir de ce chemin jusqu'au Fort Selkirk et Dawson dans la direction du nord, deviendrait une voie de communication commune aux intérêts de ceux qui partent d'un port du Pacifique et aux intérêts de ceux qui partent de l'est.

Une exploration plus approfondie, toutefois, devrait être faite avant de former définitivement une opinion.

Votre comité est d'avis que la route du lac Teslin est trop éloignée dans l'ouest pour être la meilleure communication directe soit en partant de l'est, soit en partant de l'ouest, et il croit qu'une route par la rivière Noire, ou la rivière Dease, serait considérée comme la plus avantageuse.

Les témoignages de quelques-uns de nos hommes les plus expérimentés tendent à prouver que la construction d'un chemin de fer d'après les conclusions tirées vers 1870, par Sir Sanford Fleming dans ses explorations, lorsqu'il était ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, nous donnerait une seconde voie ferrée transcontinentale qui assurerait le développement d'une vaste et importante superficie propre à l'agriculture, ainsi que d'une région minière dont le commerce du Canada tirerait les plus grands profits.

Ceux qui connaissent bien cette contrée, savent très bien que plus l'on se porte vers le nord jusqu'à une certaine ligne au nord de la rivière Saskatchewan, plus le sol est riche et plus les échantillons de blé qui en proviennent sont beaux.

Votre comité est d'avis que le commerce qui se ferait par un port océanique augmenterait tellement le commerce intérieur des régions minières, qu'un chemin de fer de cette nature paierait au delà de ses dépenses et accroîtrait le commerce du Canada.

De plus, votre comité a poursuivi ses recherches avec le désir de rapprocher autant que possible les distances qu'il y a entre la région agricole des prairies de l'ouest et les exploitations minières.

Les témoignages tendent de plus à prouver qu'il n'y a aucune difficulté sérieuse à construire un chemin de fer à travers les montagnes à raison de \$20,000 par mille, argent comptant; que ce chemin de fer projeté pourrait partir d'Edmonton: qu'une route d'Edmonton, on d'Ashcroft, jusqu'au Fort Selkirk aurait à peu près la même longueur; mais qu'à la route d'Ashcroft il faudrait ajouter 450 milles entre Calgary et Ashcroft, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, pour en faire une route commerciale du Canada-est, et 200 milles à partir de Vancouver jusqu'à Ashcroft; qu'une route transcontinentale étendrait ensuite ses ramifications, ou ses embranchements, au sud et au nord pour relier les points importants; qu'une route par Vancouver, l'océan et le lac Teslin jusqu'à Dawson a une longueur de 2,211 milles avec quatre transbordements, ou de 2,036 milles jusqu'au Fort Selkirk, contre une longueur de 1,290 milles, sans transbordement, qu'il y aurait à partir d'Edmonton.

Pour donner à la ville de Vancouver et au chemin de fer Canadien du Pacifique l'occasion de rivaliser dans des conditions également avantageuses, avec une route de l'est par Edmonton, il est essentiel de relier la côte au Fort Selkirk par la voie ferrée la plus courte.

D'après les rapports publiés, cette route serait celle qui aurait pour point de départ Pyramid Harbour et suivrait une ligne directe jusqu'au Fort Selkirk par le sentier de Dalton (Dalton trail) la distance étant de 295 milles seulement, ou de 245 milles en allant toucher un point du Yukon en aval des "Rink Rapids", 55 milles du Fort Selkirk.

En sorte que, par cette ligne, il y aurait, à partir de Calgary, un service de voies ferrées d'environ 1,000 milles de longueur et un service océanique de 1,000 milles avec deux transbordements contre un chemin de fer de 1,290 milles d'Edmonton au Fort-Selkirk en suivant une ligne intérieure.

Ces données semblent indiquer que, pour faire face aux besoins immédiats de notre région minière du Nord-Ouest et lui donner le bénéfice des tarifs de transport les plus réduits par voie ferrée qui existent aujourd'hui, des arrangements à l'amiable devraient être pris avec les Etats-Unis afin de faire disparaître toute restriction préjudiciable au trafic qui se fait avec l'intérieur de la contrée en passant sur le territoire, ou par un port des Etats-Unis.

Que tout chaînon de chemin de fer qui pourrait être immédiatement construit de la Stikine vers le nord, fût situé de manière à ce qu'il forme la jonction la plus avantageuse avec les voies ferrées du sud-est et du sud-ouest.

Qu'aucune restriction ne fut mise au développement de la route de Pyramid Harbour.

Un chemin de fer qui partirait de Battleford et s'étendrait jusqu'à Cold Lake, puis, de là se continuerait jusqu'au Fort-McMurray, puis, de là jusqu'à la rivière de la Paix, trouverait une excellente contrée agricole, d'après le témoignage de M. P. C. Pambrun.

La distance entre Battleford, en passant par le Fort-McMurray et la rivière de la Paix, est de 812 milles seulement.

Une route qui partirait de Prince-Albert et se dirigerait jusqu'au même point—le Fort McMurray—qui offre de grands avantages aux chercheurs d'or, est indiquée par la chambre de commerce de Prince-Albert, sur le témoignage de laquelle votre comité attire l'attention.

Ce témoignage déclare que quatre-vingt-dix milles de chemins de charrette ouvriraient une ligne de navigation presque ininterrompue jusqu'au Fort McMurray et la rivière Liard qui se jette dans la Mackenzie.

L'opinion qui ressort de tous les témoignages est très favorable à toute la région traversée par les routes qui partent de Prince-Albert et se dirigent dans la direction de l'ouest, soit au nord, soit au sud de la Saskatchewan, jusqu'à la rivière de la Paix.

M. Pambrun a déclaré au comité qu'il avait récolté, l'année dernière, à Battleford, sur treize acres de terre, 533 minots de blé, d'avoine et d'orge; mais que la culture se faisait à cet endroit sur une petite échelle vu qu'il n'y avait pas de chemin de fer.

Le même témoin a déclaré que, en 1841, lorsqu'il fut chargé du Fort Liard par la Compagnie de la Baie d'Hudson, il a mangé du pain fait avec le blé récolté dans cette région du nord.

Tous les rapports faits sur cette région établissent que les pâturages abondent sur la route de la Nelson et de la Liard jusqu'au Fort Selkirk; qu'il y a en outre, beaucoup de bois, beaucoup de poisson, beaucoup de gibier, beaucoup de minéraux, etc., et que l'agriculture, jusqu'à la rivière de la Paix et au delà de cette rivière, trouve tous les éléments de succès.

Votre comité attire votre attention sur l'opportunité qu'il y aurait d'ouvrir immédiatement une route à l'intérieur. Cette route assurerait l'exploitation et le développement des grandes richesses minières qui existent certainement entre Edmonton et la frontière orientale de l'Alaska, et elle rapprocherait en outre, le plus possible les distances qu'il y a entre les riches régions agricoles de nos prairies et nos exploitations minières.

Nous annexons au présent rapport un tableau des distances fourni par M. Jennings, l'ingénieur employé par le gouvernement à l'exploration de la route de la rivière Stikine jusqu'au lac Teslin, et qui est un homme d'une grande expérience en matière de tracé et de construction de chemins de fer dans les montagnes rocheuses

Nous attachons aussi beaucoup d'importance au témoignage du docteur Dawson, du département des explorations géologiques, et à celui de M. Marcus Smith, tous fonctionnaires dont les connaissances professionnelles ont beaucoup aidé à faire connaître les grands intérêts qui attendent l'esprit d'entreprise des Canadiens, et les difficultés qui doivent être surmontées pour promouvoir ces intérêts.

TABLEAU DES DISTANCES DONNÉ PAR LE DOCTEUR DAWSON.

1ère ROUTE.—

D'Edmonton, à l'est des montagnes rocheuses jusqu'à la rivière Liard et de là à l'ancien Fort Selkirk.

	Milles.
D'Edmonton à l'ancien Fort Assiniboine, sur la rivière Athabaska.....	75
De l'ancien Fort Assiniboine à l'extrémité ouest du petit lac de l'Esclave.....	135
Du petit lac de l'Esclave à la rivière de la Paix, à l'embouchure de la rivière qui fume (Smoky river) (Peace River Landing).....	65
De l'embouchure de la rivière qui ferme au Fort Saint-Jean..	145
NOTE.—On pourrait probablement épargner 50 milles de distance en passant par une ligne presque droite à partir de l'ancien Fort Assiniboine jusqu'au Fort de Saint-Jean.	
Du Fort Saint-Jean jusqu'à la rivière Liard, près de l'embouchure de la rivière Nelson.....	310
De la rivière Liard, près de l'embouchure de la rivière Nelson jusqu'à l'embouchure de la rivière Dease.....	195
De l'embouchure de la rivière Dease jusqu'à l'embouchure de la rivière Finlayson.....	130
De l'embouchure de la rivière Finlayson à Pelly Banks.....	50
De Pelly Banks à Hoole Cañon.....	35
De Hoole Cañon à l'ancien Fort Selkirk.....	200
Total.....	1,340
Ou, en déduisant 50 milles comme ci-dessus.....	1,290

2e ROUTE.—

D'Edmonton à la passe Tête-Jaune, de là en passant par la tête de la rivière Fraser jusqu'au portage Giscombe; de là en passant par la rivière Finlay et la rivière Noire jusqu'à l'embouchure de la rivière Dease, en se reliant à la 1ère route à cet endroit:—

	Milles.
D'Edmonton à la passe Tête Jaune.....	240
De la passe Tête Jaune au portage Giscombe.....	205

2^e ROUTE—*Suite.*

	Milles.
Du portage Giscombe à l'embouchure de la Finlay.....	150
De l'embouchure de la Finlay à l'embouchure de la rivière Dease (environ).	370
	<hr/>
	965
Ajoutez la distance comme par la 1 ^{ère} route, de l'embou- chure de la rivière Dease à l'ancien Fort Selkirk.....	415
	<hr/>
Total.....	1,380

3^e ROUTE.—

De la station d'Ashcroft, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, jusqu'à l'ancien Fort Selkirk, dans le district du Yukon, en suivant la ligne occidentale des vallées de la Colombie anglaise :—

NOTE.—D'autres stations sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, telles que Savona, ou Kamloops, pourrait être adoptées comme points de départ sans qu'il y eut beaucoup de différence entre les distances.

	Milles.
D'Ashcroft à Quesnelle (distance par chemin de charrette, 23 milles)	185
De Quesnelle au Fort-Fraser.....	115
De Fort-Fraser à Hazelton (Fourches de la Skeena).....	165
De Hazelton à Telegraph-Creek (Stikine).....	255
De Telegraph-Creek à la tête du lac Teslin.....	145
De la tête du lac Teslin à l'embouchure de la rivière Teslin.	165
De l'embouchure de la rivière Teslin à l'ancien Fort Selkirk	140
	<hr/>
Total.....	1,170

TABLEAU DES DISTANCES DONNÉ PAR M. MARCUS SMITH.

Entre Prince-Albert et la côte :—

	Milles.
De Prince-Albert à Athabaska-Landing par une route au nord de la Saskatchewan	335
De là à la Rivière-qui-Fume.....	210
De là à la passe de la Rivière-au-Pin.....	160
do à la Rivière-au-Panais	105
do à la Rivière-des-Bêtes-de-charge, près de Fort McLeod	8
do aux fourches de la Skeena	230
do à Glenora, sur la Stikine.....	300
	<hr/>
De Prince-Albert à Telegraph-Creek.....	1,348
Des fourches de la Skeena en descendant la vallée de cette rivière jusqu'au Port Simpson.....	176
De Prince-Albert à la côte, en prenant la route qui passe le plus au nord.....	1,224
Entre Edmonton et les fourches de la Skeena :—	
D'Edmonton à la passe Tête-Jaune.....	267
De là en descendant la rive de la rivière Fraser au-dessus de Fort-George, près du grand coude de la rivière.....	228
De là la traverse, près de Fort McLeod.....	82
De là en suivant cette ligne jusqu'aux fourches de la Skeena	230
	<hr/>
	807
Des fourches de la Skeena au Port-Simpson.....	176
	<hr/>
D'Edmonton à la côte.....	983

TABLEAU DES DISTANCES DONNÉ PAR M. JENNINGS, I.C., POUR LA ROUTE DE LA CÔTE.

	Milles.
De Calgary à Vancouver (par voie ferrée)	650
De Vancouver à Wrangel (par route océanique).....	700
De Wrangel à Glenora (rivière).....	135
De Glenora au lac Teslin (par voie ferrée)	165
Du lac Teslin à l'embouchure de l'Hootalingua.....	200
De l'embouchure de l'Hootalingua ou la rivière Teslin à Dawson	361
	<hr/> 2,211
Transport par route océanique, par la voie des lacs et rivières.	1,396
Transport par voie ferrée à partir de Calgary.	815
	<hr/> 2,211
De Telegraph-Creek en gagnant vers le sud jusqu'au Port-Simpson	450
De Telegraph-Creek à Observatory-Inlet.....	300
Transport par voie ferrée à partir de Calgary <i>via</i> Port-Simpson et le lac Teslin jusqu'à Dawson.....	1,831
Transport par voie ferrée à partir d'Observatory-Inlet <i>via</i> Port-Simpson et le lac Teslin jusqu'à Dawson.....	1,681
Transport par voie océanique, de Vancouver à Port-Simpson.....	500
Transport par voie océanique, de Vancouver à Observatory-Inlet	575
De Pyramid-Harbour ou Lynn Canal <i>via</i> le sentier de Dalton à cinq milles en aval des rapides Cinq-Doigts (Five Finger Rapids).....	245
Des rapides Cinq-Doigts au Fort-Selkirk.....	57
	<hr/> 302

Votre comité croit que la lecture des témoignages justifiera la conclusion qu'il a maintenant l'honneur de soumettre au Sénat.

Votre comité recommande que, en sus du nombre requis pour le service de distribution ordinaire, qu'il soit imprimé quinze cents copies en anglais et cinq cents copies en français du rapport et des témoignages pour la distribution générale.

Le tout respectueusement soumis.

C. A. BOULTON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat, le jeudi, vingt-six courant.

(Pour enquête voir appendice, N° 5.)

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (P) intitulé: "Acte ayant pour objet de pourvoir à l'administration du district du Yukon."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (Q) intitulé: "Acte concernant les Compagnies de prêt."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat toutes pièces, correspondance et contrats en la possession du gouvernement concernant la permission accordée à la "Compagnie Electrique de Deschênes" de poser un câble électrique, pour des objets privés, à travers la rivière Ottawa entre Hull et Ottawa, et aussi à travers des propriétés publiques, du pied des écluses de la rivière Ottawa jusqu'au bassin du canal, en cette ville.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Dobson, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné au mercredi, 25 courant, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (72) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des falsifications," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (135) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (136) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la protection des eaux navigables" a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (O) intitulé : "Acte modifiant le chapitre 11 des Statuts de 1897," intitulé : "Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (113) intitulé : "Acte constituant en corporation la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (109) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice," et informer le Sénat que la Chambre

des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse partielle contenant les informations relatives au département des Chemins de fer et des Canaux, à une adresse du Sénat en date du 9 avril 1897, demandant un état indiquant :—

1. Le nombre de commission délivrées et les noms des commissaires nommés par arrêtés du conseil ou autrement, depuis le onze juillet dernier, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents d'avoir commis des actes blessants de partisanerie pendant la dernière élection fédérale ou en tout autre temps.

2. Le nombre de commission délivrées et les noms des commissaires nommés pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents autres que ceux indiqués au paragraphe précédent.

3. Les noms des commissaires nommés pour s'enquérir de toutes réclamations faites contre le gouvernement, et la décision de ces commissaires sur ces réclamations.

4. La date de chaque commission ainsi délivrée et la date de la nomination de chaque commissaire, ses nom, résidence et qualité.

5. Le temps consacré à chaque enquête par chaque commissaire.

6. Le montant payé ou à payer à chaque commissaire en honoraires, allocation quotidienne, rétribution, frais de route, dépenses incidentes de toute sorte.

7. Le nombre de témoins assignés dans chaque cas à comparaître devant les commissaires enquêteurs.

8. Le montant payé ou à payer à chaque témoin comme rémunération, allocation quotidienne, frais de route ou pour toute autre nature de services rendus.

9. Le nombre d'huissiers et de constables employés dans chaque cas, et le montant payé ou à payer à chacun d'eux pour services rendus à quelque titre que ce soit.

10. Les noms des avocats ou conseils retenus ou engagés par la Couronne pour conduire chaque cas et le montant payé ou à payer à chacun d'eux.

11. Copie de tous rapports adressés à des chefs de départements ou à Son Excellence le Gouverneur général en conseil par ces commissaires, faisant connaître leur décision en chaque cas; aussi, une indication des mesures prises à la suite par tout chef de département ou par le Gouverneur général en conseil.

12. Le nom, l'âge, l'emploi et le salaire des personnes nommées à quelque charge ou emploi sous le gouvernement au lieu de celles qui auraient été destituées en conséquence des rapports présentés par les dits commissaires.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No 31c.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 18 mars 1898, demandant un état indiquant tous les permis de dragage sur la rivière Saskatchewan et ses tributaires donnés par le gouvernement durant les derniers dix-huit mois, le nom des personnes à qui ils ont été donnés, le montant du loyer et la somme payée, les travaux faits en vertu de ces permis, ainsi que les rapports officiels, s'il en existe, qui ont engagé le gouvernement à les accorder aux conditions qu'ils portent.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No 83a.*)

Alors, l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée au mercredi, vingt-cinq courant, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 25 mai 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Cochrane,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Armand,	Dandurand,	McKay,	Ross,
Baird,	De Blois,	McKindsey,	Scott,
Bellerose,	Dever,	McMillan,	Snowball,
Bernier,	Dickey,	Miller,	Sullivan,
Bolduc,	Dobson,	Mills,	Temple,
Boucherville, de (C.M.G.),	Ferguson,	Montplaisir,	Thibaudeau (Rigaud),
Boulton,	Forget,	Owens,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Perley,	Villeneuve,
Carling (Sir John),	Lovitt,	Poirier,	Wark,
Casgrain,	Macdonald (I.P.E.),	Power,	Wood.
Clemow,	Macdonald (Victoria),		

PRIÈRES.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un relevé des soumissions reçues par le ministère de la Milice et de la Défense pour les travaux à faire au champ de tir à la cible, sur la rivière Ottawa, à l'est de la cité d'Ottawa ; aussi, un relevé de l'évaluation des quantités sur laquelle les soumissions ont été basées, et un état de la date et du montant du chèque envoyé avec chaque soumission. Copie de la soumission de J. Lyons et copie du chèque accompagnant cette soumission, avec indication de la date de l'acceptation par la banque.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 4 juin 1897, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et celui du Dominion au sujet du traité français.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 100)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du département du Service Géologique pour l'année 1897.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 13a.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 17 mars 1898, demandant un état détaillé, fourni par le ministère de l'Intérieur, des articles des dépenses autorisées de M. W. H. Sowden, pendant la durée de son emploi comme agent d'immigration; aussi les noms de toutes les personnes qui, en conséquence des représentations de M. Sowden dans les comtés de Midland, sont allées au Nord-Ouest Canadien et qui, comme l'a dit le ministre dirigeant au Sénat et comme le pense le gouvernement, seraient allées sans cela aux Etats-Unis; aussi la résidence de ces personnes avant leur départ pour le Nord-Ouest et le lieu où elles se sont établies dans le Nord-Ouest.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, No 101.*)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (F) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon ".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Powell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir au gouvernement du district du Yukon," a été lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé : " Acte concernant les Compagnies de prêts," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que la soixantième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé : " Acte modifiant le chapitre 11 des statuts de 1897, intitulé : ' Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains ' ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (113) intitulé : " Acte constituant en corporation la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers, dans la Puissance du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (105) intitulé: "Acte concernant le chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (16) intitulé: "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (97) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive Nord," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Macdonald (I.P.-E.), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (81) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, seconde par l'honorable M. Macdonald (I.P.-E.), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (128) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (140) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte de la Milice," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (R) intitulé: "Acte relatif à l'identification des criminels."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 26 mai 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	McCallum,	Poirier,
Armand,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Power,
Baird,	Dobson,	McKay,	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McKindsey,	Reesor,
Bellerose,	Fiset,	McLaren,	Ross,
Bernier,	Forget,	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Hingston (Sir William),	Merner,	Snowball,
Boucherville, de (C. M. G.),	King,	Miller,	Sullivan,
Boulton,	Kirchhoffer,	Mills,	Temple,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Montplaisir,	Thibaudeau (Rigaud),
Carling (Sir John),	Lovitt,	O'Brien,	Vidal,
Casgrain,	Macdonald (I. P. - E.),	Ogilvie,	Villeneuve,
Clemon,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Wark,
Dandurand,	MacInnes,	Perley,	Wood.
De Blois,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Landry a proposé que mention soit faite dans les journaux du Sénat de toute décision du président sur des questions d'ordre, et que la décision spéciale suivante, donnée le 9 courant, soit consignée au procès-verbal et se lise comme suit, immédiatement après "Débat," ligne 45, page 380 :

"Une question d'ordre ayant été soulevée, l'honorable président a donné la décision suivante :

"Le PRÉSIDENT—Quand une question est posée à un ministre et qu'il déclare à "la Chambre qu'il y a répondu, et qu'il affirme qu'il y a répondu complètement, je ne "connais pas de règle qui autorise le président à forcer le ministre à répondre de "nouveau, et je suis d'avis que toutes les autres questions identiques que l'on pourrait "poser sub-équemment sont hors d'ordre."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Ross, a proposé qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie du contrat passé entre le gouvernement et la "Beaver Line Company" pour le transport des malles à travers l'Atlantique ; aussi tous les mémoires, les lettres, et la correspondance ayant rapport au dit contrat ou à son exécution, ou au refus de la compagnie de permettre à ses bateaux d'arrêter à Québec.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Scott a présenté au Sénat un bill (S) intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des compagnies."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
JEUDI, 26 mai 1898.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son troisième rapport.

1. Votre comité a examiné les comptes du greffier du Sénat pour l'exercice clos le 30 juin 1897, et il les a trouvés corrects.

2. Le greffier a rendu compte, à la satisfaction de votre comité, de la manière suivante :—

RECETTES.

Lettres de crédit.....	\$260,000 00
Lettres de change	159 20
De sources diverses.....	1,845 62
	<hr/>
	\$262,004 82

DÉPENSES.

Traitement du président..	\$ 4,000 00
Indemnité et frais de route.....	167,806 83
Salaires et dépenses casuelles..	79,082 65
Dépôts au crédit du receveur général (recettes)..	1,845 62
Balance en banque.....	9,269 72
	<hr/>
Total.....	\$262,004 82

3. Le montant payé pour indemnité et frais de route comprend \$84,623.60 pour la seconde session de 1896. La moyenne pour trois sessions est de \$82,982.60.

4. Le montant des appointements et salaires et des dépenses casuelles comprend \$1,053.42, somme payée pour la publication des règles relatives aux bills privés et en remboursement de droits versés sur des bills qui n'ont pas été adoptés. Cette somme déduite, il reste une dépense nette de \$78,029.23. La moyenne pour trois ans est de \$66,552.53.

5. Votre comité recommande que les appointements de M. C. T. Gibbs, assistant-comptable, soient portés de \$1,500 à \$1,600 par année, à compter du 1er janvier dernier.

6. La somme affectée à la papeterie pour la dernière session était de \$5,988; sur ce montant \$5,840 ont été dépensées jusqu'à ce jour, ce qui laisse une balance disponible de \$147.02.

7. Votre comité recommande que la résolution relative aux valises en cuir, adoptée par votre comité le 15 avril 1896, soit amendée de manière à pourvoir que chaque sénateur aura droit de recevoir une de ces valises par chaque parlement, excepté le cas d'un sénateur nouvellement nommé qui aurait déjà reçu une pareille valise comme membre de la Chambre des Communes pendant le même parlement.

8. Votre comité recommande que la commande des articles de papeterie et de fourniture de bureau pour la prochaine session du parlement soit donnée suivant la liste approuvée par votre comité et déposée au bureau du commis de la papeterie, et que la distribution en soit faite de la même manière que pour les sessions précédentes.

9. Votre comité recommande que les petits coffres ordinaires de papeterie soient fournis aux sénateurs, à la prochaine session du parlement.

10. Votre comité recommande que le salaire de Edward Ashe, messenger permanent attaché au service du comité du restaurant, soit augmenté de \$650 à \$700 par année.

11. Votre comité recommande que les servants de table aux dîners officiels de Son Honneur le président soient payés sur le fonds des dépenses casuelles, afin de mettre ainsi le président du Sénat sur le même pied que l'Orateur de la Chambre des Communes.

12. Votre comité recommande que le greffier soit autorisé à payer comme par le passé à Joseph Whitmore, assistant menuisier du Sénat, le salaire de \$2.00 par jour ouvrable conformément à l'ordre de votre honorable Chambre du 17 mai 1897, adoptant le rapport présenté le 14 mai 1897 par le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité.

13. Votre comité recommande que Charles Larose, employé depuis le commencement de la session comme messenger sessionnel, soit nommé messenger sessionnel permanent, et qu'il soit payé à compter du commencement de la présente session.

14. Votre comité recommande que son président actuel soit autorisé à prendre pour la prochaine session quant à l'emploi d'un sténographe et clavigraph par le greffier en loi, si cela est nécessaire, les mêmes arrangements que ceux autorisés par l'ordre de votre honorable Chambre rendu le 17 mai 1897 sur l'adoption du second rapport de ce comité en date du 14 mai 1897.

Le tous respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat datée du 5 mai 1898, demandant copie de toute la correspondance et des arrêtés du Conseil relativement à l'occupation, par la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo, de la réserve des sauvages Songhees, à Victoria, Colombie-Britannique.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 102.)

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (117) intitulé: "Acte constituant en corporation la Banque de Klondike et Dawson-City," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de la possibilité et du coût probable de la construction d'une ligne de communication directe, pendant la présente saison, entre, le réseau de chemins de fer du Canada et les eaux navigables du Yukon, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Clemow il a été

Ordonné, qu'elle soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (O) intitulé: "Acte modifiant le chapitre 11 des Statuts de 1897 intitulé: "Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McKay a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (97) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive-Nord," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. O'Brien, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. O'Brien, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (128) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (140) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte de la Milice", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable Président du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la Bibliothèque du Parlement, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

AU SÉNAT :

Le comité de la Bibliothèque s'est réuni pour la deuxième fois, dans les appartements de l'Orateur de la Chambre des Communes, mercredi, le 18 mai, à 11 h. A.M.

L'Orateur de la Chambre des Communes étant au fauteuil, soumet la correspondance au sujet du système d'éclairage électrique tel qu'actuellement en usage dans la Bibliothèque du Parlement.

Il est décidé que cette correspondance soit transmise au ministre des Travaux publics, avec recommandation pressante de faire exécuter immédiatement les améliorations recommandées par les experts.

Et le comité s'est ajourné.

J. D. EDGAR,

Président.

Alors sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (121) intitulé : " Acte concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 27 mai 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable. CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	MacInnes,	Perley,
Armand,	Dickey,	McCallum,	Poirier,
Baird,	Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Power,
Baker,	Ferguson,	McKay,	Primrose,
Bernier,	Fiset,	McKindsey,	Ross,
Boucherville, de(C.M.G.)	Forget,	McLaren,	Scott,
Boulton,	King,	McMillan,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Merner,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Landry,	Miller,	Temple,
Casgrain,	Lovitt,	Mills,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (I.P.E.),	Montplaisir,	Villeneuve,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	O'Brien,	Wark,
De Blois,	Macfarlane,	Ogilvie,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (94) intitulé : " Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern* à vendre son chemin de fer à la compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 19, retranchez depuis " propriétés " jusqu'à " pourvu," ligne 21, et insérez : " Après quoi la compagnie pourra prendre et exploiter le dit chemin de fer, posséder les dites propriétés et exercer les dits droits, immunités, pouvoirs et " privilèges, avec tous les droits et pouvoirs mentionnés au dit acte, et sous les " restrictions et à charge des obligations, charges et responsabilités mentionnées au " dit acte " ;

Page 1, ligne 27, après " but " insérez : " il sera suffisant de donner de cette " assemblée un avis de deux semaines."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. King, il a été Ordonné, que la soixante-dixième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Temple, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (104) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 7, retranchez l'article I et insérez à la place ce qui suit :—

" I. Les pouvoirs de la compagnie sous le chapitre 103 des Statuts de 1894 et le chapitre 11 des Statuts de 1896, (2e session) ne seront pas censés avoir cessé à cause de l'inaccomplissement des prescriptions de l'article 5 du dit chapitre 11, mais ils seront censés s'être continués et se continuer nonobstant les dites dispositions."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (119) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe de Dawson-City et Victoria," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 11, après "Victoria", insérez : "à responsabilité limitée".

Page 5, ligne 29, retranchez depuis "consentement" jusqu'à "présent", ligne 30, et insérez : "des détenteurs des deux tiers au moins en somme du capital sous-crit de la compagnie".

Page 6, ligne 31, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à la fin de l'article 18.

Page 7, ligne 3, retranchez depuis "prix" jusqu'à "affaire," ligne 4, et insérez : "des".

Page 7, ligne 13, retranchez "matériel roulant".

Page 7, retranchez l'article 22.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

VENDREDI, 27 mai 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De R. Préfontaine, de la cité de Montréal, province de Québec, et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie électrique de Dawson-City"; et

De W. Guérin, de la cité de Montréal, province de Québec, et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie de chemin de fer transcontinental et de mines du Yukon".

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
VENDREDI, 27 mai 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes :

De la Compagnie Canadienne d'assurance contre les accidents de chemin de fer, demandant un acte qui amende son acte constitutif; et

D'Alfred St. George Hammersley et autres, de la cité de Vancouver, province de la Colombie-Britannique, constitués en compagnie par la législature de la province de la Colombie-Britannique sous le nom *East-Kootenay Railway Company*, demandant, entre autres choses, à être reconnus par le parlement fédéral et déclarés compagnie d'utilité publique, et pour d'autres objets; et a constaté qu'il n'a été apporté aucune preuve de l'observation des 49e et 50e règles du Sénat.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 27 mai 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport :

Votre comité a examiné la pétition d'Alexander Ferguson et autres, de la cité d'Ottawa et d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie de télégraphe Anglo-française (à responsabilité limitée), et a constaté que les avis exigés par la cinquantième règle n'ont pas été entièrement observés, mais comme le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette insuffisance de publicité, votre comité recommande de suspendre la cinquantième règle par rapport à cette pétition.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Macfarlane, il a été

Ordonné, que la cinquantième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de la Compagnie de télégraphe Anglo-française (à responsabilité limitée), suivant la recommandation énoncée dans le vingt-cinquième rapport du comité des Ordres Permanents.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (117) intitulé : " Acte constituant en corporation la Banque de Klondike et Dawson-City," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé : " Acte relatif à l'identification des criminels," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (P) intitulé : " Acte ayant pour objet de pourvoir à l'administration du district du Yukon."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les articles 1 à 7 inclusivement ont été séparément lus et agréés.

L'article 8 a été lu et amendé comme il suit :—

Page 2, ligne 14, retranchez " lois " et insérez : " ordonnances ".

Page 2, ligne 16, retranchez " loi " et insérez : " ordonnance ".

Page 2, ligne 18, après " ou " insérez : " de droit ".

L'article 9 a été lu et amendé comme il suit :—

Page 2, ligne 30, après " criminelles " insérez : " et les ordonnances ".

Page 2, ligne 35, retranchez " loi ou ".

L'article 10 a été lu et amendé comme il suit :—

Page 2, ligne 39, retranchez depuis " sera " jusqu'à " Cour " et insérez : " appelée ".

Les articles 11 à 13 inclusivement ont été séparément lus et agréés.

L'article 14 a été lu et amendé comme il suit :—

Page 3, ligne 19, après " cette " retranchez " même ".

Les articles restants ont été séparément lus et agréés.

L'annexe a été lue et agréée.

Ordonné que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 21.

" 21. En cas de décès du commissaire, le plus ancien membre du conseil agira comme commissaire, jusqu'à la nomination du successeur ".

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. King a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agrées.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Compagnies," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse partielle à une adresse au Sénat en date du 9 avril 1897, demandant un état indiquant:—

1. Le nombre de commissions délivrées et les noms des commissaires nommés par arrêtés du conseil ou autrement, depuis le 11 juillet dernier, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents d'avoir commis des actes blessants de partisanerie pendant la dernière élection fédérale ou en tout autre temps.

2. Le nombre de commissions délivrées et les noms des commissaires nommés pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents autres que ceux indiqués au paragraphe précédent.

3. Les noms des commissaires nommés pour s'enquérir de toutes réclamations faites contre le gouvernement, et la décision de ces commissaires sur ces réclamations.

4. La date de chaque commission ainsi délivrée et la date de la nomination de chaque commissaire, ses nom, résidence et qualité.

5. Le temps consacré à chaque enquête par chaque commissaire.

6. Le montant payé ou à payer à chaque commissaire en honoraires, allocation quotidienne, rétribution, frais de route, dépenses incidentes de toute sorte.

7. Le nombre de témoins assignés dans chaque cas à comparaître devant les commissaires enquêteurs.

8. Le montant payé ou à payer à chaque témoin comme rémunération, allocation quotidienne, frais de route ou pour toute autre nature de services rendus.

9. Le nombre d'huissiers et de constables employés dans chaque cas, et le montant payé ou à payer à chacun d'eux pour services rendus à quelque titre que ce soit.

10. Les noms des avocats ou conseils retenus ou engagés par la Couronne pour conduire chaque cas et le montant payé ou à payer à chacun d'eux.

11. Copie de tous rapports adressés à des chefs de départements ou à Son Excellence le Gouverneur général en conseil par ces commissaires, faisant connaître leur décision en chaque cas; aussi, une indication des mesures prises à la suite par tout chef de département ou par le Gouverneur général en conseil.

12. Le nom, l'âge, l'emploi et le salaire des personnes nommées à quelque charge ou emploi sous le gouvernement au lieu de celles qui auraient été destituées en conséquence des rapports présentés par les dits commissaires.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le troisième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de la possibilité et du coût probable de la construction d'une ligne de communication directe, pendant la présente saison, entre le réseau de chemins de fer du Canada et les eaux navigables du Yukon, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (128) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dever a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (140) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte de la Milice."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (132) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des titres de biens-fonds, 1894," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (144) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (133) intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (131) intitulé: "Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (130) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (145) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (110) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 30 mai 1898.

Les membres présents étaient:—

L'honorable sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dandurand,	MacInnes,	Owens,
Allan,	De Blois,	Masson,	Perley,
Armand,	Dever,	McCallum,	Poirier,
Baird,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Power,
Baker,	Dobson,	McKay,	Primrose,
Bellerose,	Ferguson,	McKindsey,	Ross,
Bernier,	Fiset,	McLaren,	Sanford,
Bolduc,	King,	McMillan,	Scott,
Boucherville, de (C. M. G.),	Kirchhoffer,	Merner,	Snowball,
Boulton,	Landry,	Miller,	Temple,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lovitt,	Mills,	Vidal,
Casgrain,	Macdonald (I. P. - E.),	Montplaisir,	Villeneuve,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	O'Brien,	Wark,
Cochrane,	Macfarlane,	Ogilvie,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable M. Boulton a attiré l'attention du gouvernement sur la question du rapatriement du 100^e régiment le Royal Canadien, qui est dans le service impérial, et il a demandé si l'on prend des mesures pour établir à Ottawa ou ailleurs le quartier général de ce régiment.

Débat:

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse supplémentaire à une adresse du Sénat datée du 28 mars 1898, demandant tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, recommandations, contrats, états de paiements, et la correspondance échangée entre le ministère de la Milice et toute personne quelconque; aussi, les rapports et arrêtés du conseil relatifs à l'équipement de la force de milice et concernant les patentes Oliver, Lewis et Merrian.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 77a.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, datée du 15 mars 1898, demandant copie de tous les rapports adressés au département de la Marine et des Pêcheries par les officiers en charge du steamer *Petrel*, relativement au service exécuté par ce steamer pendant l'hiver de 1896-97, ainsi qu'un état détaillé des dépenses faites pour ce service et les recettes perçues pour le fret et les passagers.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 108.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, datée du 4 avril 1898, demandant copie des télégrammes ou autres

instructions envoyés au major Walsh concernant la vente des liqueurs enivrantes dans le district de Yukon; aussi, les instructions données au major Walsh relativement à son administration dans le district du Yukon sous l'autorité du gouvernement. Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session, Nos 38 et 38a.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (D) intitulé: "Acte pour faire droit à James Pearson," et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a passé ce dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat auquel le bill D (147) intitulé: "Acte pour faire droit à James Pearson," a été référé.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

(Attesté), J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (77) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Toronto à la Baie d'Hudson," et informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Acte modifiant le chapitre 11 des Statuts de 1897, intitulé: "Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (104) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (119) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe de Dawson-City et Victoria," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (128) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (140) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte de la milice," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (16) intitulé: "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales," ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débat,

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills, pour la seconde lecture du bill (16) intitulé: "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales."

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le second rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du parlement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au bill (R) intitulé: "Acte relatif à l'identification des criminels."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bernier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (S) intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Compagnies."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baird a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de la possibilité et du coût probable de la construction d'une ligne de communication directe, pendant la présente saison, entre le réseau de chemins de fer du Canada et les eaux navigables du Yukon, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (132) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des titres de biens-fonds, 1894," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (144) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (133) intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (131) intitulé: " Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (145) intitulé: " Acte modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 31 mai 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable sir CHARLES ALPHONSE PANTALEON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	De Blois,	MacInnes,	Perley,
Allan,	Dever,	Masson,	Poirier,
Armand,	Dickey,	McCallum,	Power,
Baird,	Dobson,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McKay,	Reesor,
Bellerose,	Fiset,	McKindsey,	Ross,
Bernier,	Forget,	McLaren,	Sanford,
Bolduc,	King,	McMillan,	Scott,
Boucherville, de, (C. M. G.),	Kirch'offer,	Merner,	Snowball,
Boulton,	Landry,	Miller,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	Mills,	Vidal,
Carling (Sir John),	Lovitt,	Montplaisir,	Villeneuve,
Casgrain,	Macdonald (I. P. E.),	O'Brien,	Wark,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Wood.
Cochrane,	Macfarlane,	Owens,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (113) intitulé : "Acte constituant en corporation la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (Q) intitulé : "Acte relatif aux compagnies de prêts," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 10, retranchez "45" et insérez : "44".

Page 3, ligne 52, retranchez "envoyée par voie postale" et insérez : "déposée à la poste sous pli enregistré".

Page 6, ligne 20, après "Canada" insérez : "mais non point de lettre de change et de billets à ordre".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (S) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Compagnies," ayant été lu,

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé:

Que cet ordre du jour soit rayé, et que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (121) intitulé: "Acte concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes," ayant été lu,

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débat.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Scott pour la seconde lecture du bill (121) intitulé: "Acte concernant la prohibition de l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes."

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une nouvelle réponse supplémentaire à une adresse au Sénat en date du 9 avril 1897, demandant un état indiquant:

1. Le nombre de commissions délivrées et les noms des commissaires nommés par arrêtés du conseil ou autrement, depuis le 11 juillet dernier, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents d'avoir commis des actes blessants de partisanerie pendant la dernière élection fédérale ou en tout autre temps.

2. Le nombre des commissions délivrées et les noms des commissaires nommés pour faire une enquête et un rapport sur les accusations portées contre des employés publics temporaires ou permanents autres que ceux indiqués au paragraphe précédent.

3. Les noms des commissaires nommés pour s'enquérir de toutes réclamations faites contre le gouvernement, et la décision de ces commissaires sur ces réclamations.

4. La date de chaque commission ainsi délivrée et la date de la nomination de chaque commissaire, ses nom, résidence et qualité.

5. Le temps consacré à chaque enquête par chaque commissaire.

6. Le montant payé ou à payer à chaque commissaire en honoraires, allocation quotidienne, rétribution, frais de route, dépenses incidentes de toute sorte.

7. Le nombre de témoins assignés dans chaque cas à comparaître devant les commissaires enquêteurs.

8. Le montant payé ou à payer à chaque témoin comme rémunération, allocation quotidienne, frais de route ou pour toute autre nature de services rendus.

9. Le nombre d'huissiers et de constables employés dans chaque cas, et le montant payé ou à payer à chacun d'eux pour services rendus à quelque titre que ce soit.

10. Les noms des avocats ou conseils retenus ou engagés par la Couronne pour conduire chaque cas et le montant payé ou à payer à chacun d'eux.

11. Copie de tous rapports adressés à des chefs de départements ou à Son Excellence le Gouverneur général en conseil par ces commissaires, faisant connaître leur décision en chaque cas; aussi, une indication des mesures prises à la suite par tout chef de département ou par le Gouverneur général en conseil.

12. Le nom, l'âge, l'emploi et le salaire des personnes nommées à quelque charge ou emploi sous le gouvernement au lieu de celles qui auraient été destituées en conséquence des rapports présentés par les dits commissaires.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 31e.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 31 mars 1898, demandant un état indiquant la quantité de terres réservées pour les écoles dans le Manitoba, la quantité de ces terres qui ont été vendues et le prix de leur vente; le montant perçu sur le prix d'achat, les sommes encore dues au gouvernement, la manière dont ce fonds est placé et administré, le montant déjà payé à la province du Manitoba, ce qui a été payé sur le capital et les intérêts, le montant restant au crédit de la province, tant en capital qu'en intérêts, les dates des paiements faits dans chaque cas, le montant de chaque paiement; aussi, la correspondance, les documents, mémoires, etc., et les arrêtés du conseil relatifs à ce sujet.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 74a.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (130) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (110) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de la possibilité et du coût probable de la construction d'une ligne de communication directe, pendant la présente saison, entre le réseau de chemins de fer du Canada et les eaux navigables du Yukon, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Clemow, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour, après le bill concernant le cens électoral.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (N) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la preuve en Canada, 1893," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (K) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière de la Tobique," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 18, après "Tobique" insérez: "à responsabilité limitée".

Page 1, ligne 24, retranchez depuis "jalousies" jusqu'à "et" ligne 25.

Page 1, ligne 28, retranchez depuis "platre" jusqu'au premier "et" ligne 30.

Page 1, ligne 33, retranchez "bateaux, navires".

Page 2, ligne 6, retranchez "mortgager ou hypothéquer".

Page 2, ligne 6, retranchez depuis "l'élevage" jusqu'à "2" ligne 9.

Page 2, ligne 45, après "bateaux" insérez: "et la compagnie sera passible de dommages-intérêts envers les propriétaires dont les terrains seraient endommagés par le débordement des eaux de la dite rivière, causé par les dites digues".

Page 3, ligne 30, après "conseil" insérez: "en donnant dans la *Gazette Officielle* un mois d'avis de son intention de demander cette approbation".

Page 3, ligne 31, retranchez depuis "11" jusqu'à "autrement" ligne 36, inclusivement.

Page 3, ligne 38, après "exploitation" insérez: "ci-dessus mentionnée".

Page 3, ligne 42, après "exploitation" insérez ce qui suit comme article A:—

A

"Aucun des travaux affectant la navigation de la dite rivière Tobique, autorisés par le présent acte, ne sera commencé avant que des plans en aient été soumis au Gouverneur en Conseil, et qu'il n'y ait donné son approbation".

Page 4, ligne 7, après "exercées" retranchez "sur les" et insérez: "au sujet des".

Page 4, ligne 18, après "directeurs" retranchez "de la compagnie" et insérez: "lorsqu'il y seront autorisés par un règlement à cet effet passé et approuvé par le vote de porteurs des deux tiers au moins en somme du capital souscrit de la compagnie, présents ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée générale spéciale convoquée pour prendre ce règlement en considération".

Page 4, ligne 25, après "6" insérez: "Aussitôt que deux cent mille piastres du capital social de la compagnie auront été souscrites et émises et qu'il en aura été versé vingt pour cent".

Page 4, ligne 26, retranchez depuis "assemblée" jusqu'à "générale", ligne 27 et après "générale" insérez: "spéciale".

Page 4, ligne 42, après "excéder" retranchez "celui" et insérez: "Soixante et quinze pour cent" et après "capital" insérez: "versé".

Page 5, ligne 2, après "chacun" insérez: "et les directeurs pourront faire des appels de versements de temps à autre, selon qu'ils le jugeront nécessaire; mais nul appel postérieur à la répartition des actions n'excédera dix pour cent, ni ne sera fait à des intervalles de moins de deux mois; et chaque action de la compagnie sera censée avoir été émise et être tenue sous l'obligation du versement intégral de son montant en argent, excepté tel qu'il est autrement ci-après prévu".

Page 5, ligne 3, après "8" insérez: "L'honorable John Costigan; retranchez "F." et insérez: "Frederick"; après "Murchie" insérez: "Henry Hilyard", et retranchez "G." et insérez: "George".

Page 5, ligne 5, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "auront" ligne 6, et et insérez: "et une majorité d'entre eux constituera le quorum".

"2. Les directeurs provisoires pourront ouvrir des livres d'actions et obtenir des souscriptions d'actions, et ils déposeront les versement reçus dans une banque à charte du Canada et ne les en retireront que pour les besoins de la compagnie seulement, et ils".

Page 5, ligne 10, retranchez "deux" et insérez : "trois".

Page 5, ligne 13, retranchez "à telles" et insérez : "aux".

Page 5, ligne 14, retranchez "deux" et insérez : "trois".

Page 5, ligne 19, retranchez depuis "Une" jusqu'à "quorum", ces deux mots inclusivement.

Page 5, ligne 21, retranchez "deux" et insérez : "trois".

Page 5, ligne 27, retranchez "deux" et insérez : "trois".

Page 5, ligne 32, après "10" insérez : "Personne ne sera élu directeur à moins qu'il ne possède dix actions du capital social de la compagnie absolument en son propre nom, et qu'il ne soit pas arriéré à l'égard d'aucun versement sur ces actions".

Page 5, ligne 39, après "Brunswick" insérez ce qui suit comme article B:—

B

"L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu le second mercredi de mars de chaque année, au bureau principal de la compagnie ou en telle autre localité du Canada qui sera désignée par un règlement".

Page 5, ligne 40, retranchez depuis "12" jusqu'à la fin de l'article et insérez : "L'article 18 de l'Acte des clauses des compagnies ne s'appliquera pas à la compagnie".

Page 5, ligne 41, après "compagnie" insérez ce qui suit comme article C:—

C

"Le présent acte expirera et la charte par le présent accordée cessera d'être en vigueur par non usage pendant trois années consécutives, ou si la compagnie n'entre pas effectivement en opération dans un délai de deux ans à compter de la sanction du présent acte".

Dans le préambule:—

Page 1, ligne 5, après "Ottawa" insérez : "Henry Hilyard, de la cité de Saint-Jean".

Dans le titre:—

Après "Tobique" insérez : "à responsabilité limitée".

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (94) intitulé : "Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern* à vendre son chemin de fer à la compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (31) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike," et pour informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill avec un amendement consécutif auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit amendement conséquentiel a été lu par le greffier, comme suit :—

A la suite du paragraphe 2 l'article 4, insérez ce qui suit comme paragraphe 3 :—

“ 3. La construction d'une route de charrettes en vertu du présent acte n'empêchera aucune compagnie autorisée pendant la présente session ou toute session antérieure du parlement, de construire et exploiter un tramway le long ou sur la chaussée de cette route de charrettes; et toute telle compagnie pourra, sauf les dispositions ci-dessous, prendre possession de la totalité ou de partie de la dite route, si elle la juge plus favorable pour la construction de son tramway que les terres longeant la dite route, et pourra y construire son tramway et l'occuper et “ utiliser pour les fins du tramway ”.

“ Lorsque la compagnie de tramway ou la personne agissant en son nom à cet effet ne pourra s'entendre avec la compagnie qui construira ou aura construit la route de charrettes au sujet de la valeur des terrains ou propriétés expropriés ou occupés comme susdit, la compagnie ou la personne agissant en son nom pourra en offrir la valeur raisonnable, suivant l'estimation de la compagnie ou de la dite personne avec notification que si cette offre n'est pas acceptée, la question sera soumise “ au gouverneur en Conseil ”.

“ Le montant de l'indemnité convenue ou adjugée par le gouverneur en Conseil pour tous terrains ou propriétés expropriés ou pris par la compagnie tiendra lieu de ces terrains ou propriétés; et toute réclamation ou charge contre ou sur ces terrains ou propriétés sera, à l'égard de la compagnie qui les aura expropriés, convertie en une réclamation sur cette indemnité ou une qualité proportionnelle de cette indemnité, et deviendra nulle à l'égard des terrains ou propriétés qui, par le fait de leur expropriation, deviendront et seront absolument dévolus à la dite compagnie, sauf toutefois la détermination de l'indemnité à payer et le paiement de “ celle-ci, lorsque le transfert, la convention ou l'adjudication aura eu lieu ”.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné que le dit amendement conséquentiel qu'il soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (122) intitulé: “ Acte constituant en corporation la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre, ” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (142) intitulé: “ Acte à l'effet d'autoriser les Commissaires du havre de Québec à contracter un emprunt, ” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (148) intitulé: "Acte concernant le contrat entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord de Winnipeg," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 1er juin 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	De Blois,	Masson,	Power,
Allan,	Dever,	McCallum,	Primrose,
Armand,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Reesor,
Baird,	Dobson,	McKay,	Ross,
Baker,	Drummond,	McKindsey,	Sanford,
Bellerose,	Ferguson,	McLaren,	Scott,
Bernier,	Fiset,	McMillan,	Snowball,
Bolduc,	Forget,	Merner,	Sullivan,
Boucherville de (C.M.G.),	King,	Miller,	Temple,
Boulton,	Kirchhoffer,	Mills,	Thibaudeau
Bowell, (Sir Mackenzie),	Landry,	Montplaisir,	(de La Vallière),
Carling (Sir John),	Lougheed,	O'Brien,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain,	Lovitt,	O'Donohoe,	Vidal,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	Ogilvie,	Villeneuve,
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Wark,
Cox,	Macfarlane,	Perley,	Wood.
Dandurand,	MacInnes,	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, datée du 26 mai 1898, demandant copie du contrat passé entre le gouvernement et la "Beaver Line Company" pour le transport des mailles à travers l'Atlantique; aussi, tous les mémoires, les lettres et la correspondance ayant rapport au dit contrat ou à son exécution, ou au refus de la compagnie de permettre à ses bateaux d'arrêter à Québec.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 113.)

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (56) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 22, après "décrété" insérez l'article A.

Article A.

L'article XI du chapitre vingt-six des Statuts de 1896 (première session) est modifié par le présent acte en insérant, après le mot "Pacifique," en la troisième ligne de cet article, les mots: "la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (97) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive Nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 14, après "électrique" insérez : "de Trois-Rivières et."

Page 1, ligne 20, après "exploiter" insérez : "par l'électricité."

Page 1, ligne 22, après le premier "de" insérez : "Shawinigan et allant à."

Page 1, ligne 23, retranchez "allant" et insérez : "de là."

Page 1, ligne 26, après "Westmount" retranchez "et"; après "Maisonneuve" insérez : "et Saint-Louis, du village de Verdun" et des paroisses de la Longue-Pointe et de la Pointe-aux-Trembles, et excepté aussi à travers la paroisse de Saint-Paul l'Ermite."

Page 2, ligne 10, retranchez "cent" et insérez : "deux cent cinquante."

Page 2, ligne 23, après "vingt" retranchez "cinq."

Page 3, ligne 1, après "Montréal" insérez : "à Ottawa, et."

Page 3, ligne 49, après "électricité" insérez : "avec faculté de transmettre cette force."

Page 4, retranchez le paragraphe (e) en entier.

Page 4, ligne 8, après "usage" insérez l'article A.

Article A.

8. Du consentement du conseil municipal ou autre autorité ayant juridiction sur les chemins ou lieux publics, la compagnie pourra y entrer dans le but de construire et entretenir ses lignes pour la transmission de la lumière, de la chaleur, de la force motrice ou de l'électricité; et lorsqu'elle le jugera nécessaire à cette fin, elle pourra établir, équiper et entretenir des poteaux ou autres ouvrages et installations, et y tendre des fils et poser d'autres appareils; et chaque fois que la compagnie le jugera à propos, elle pourra ouvrir et fouiller le sol dans tous chemins et lieux publics, sauf néanmoins, les dispositions suivantes, savoir :—

(a) La compagnie ne nuira pas à la circulation publique, ni n'obstruera en aucune manière l'entrée d'aucune porte, barrière ou porte cochère, ou le libre accès à aucun bâtiment;

(b) La compagnie ne posera pas de fils à moins de vingt-deux pieds au-dessus de la surface du sol, ni ne plantera, sans le consentement du conseil municipal, plus d'une ligne de poteaux le long d'aucun chemin public;

(c) Tous les poteaux seront aussi droits et aussi perpendiculaires que possible, et seront peints, dans les cités, si quelque règlement du conseil l'exige;

(d) La compagnie n'aura droit à aucune indemnité parce que ses poteaux seraient abattus ou ses fils coupés par ordre de l'officier en charge de la brigade des pompiers, dans un cas d'incendie, si, de l'avis de cet officier, il est nécessaire qu'ils soient abattus ou coupés;

(e) La compagnie n'abattra ni ne mutilera aucun arbre planté pour l'ombrage, ni aucun arbre fruitier ou d'ornement;

(f) L'ouverture du sol des rues pour la pose des poteaux ou pour faire passer les fils sous terre, se fera sous la direction et surintendance de la personne que le conseil municipal désignera, et de telle manière que le dit conseil prescrira; le conseil pourra aussi désigner les endroits où devront être plantés les poteaux; et les rues devront être remises, autant que possible et sans retards inutiles, dans leur premier état, par la compagnie et à ses frais;

(g) Si l'on découvrait un moyen efficace pour faire passer les fils sous terre, nul acte du parlement astreignant la compagnie à adopter ce moyen, et abrogeant le droit donné à la compagnie par le présent article de poser ses fils sur poteaux, ne sera censé être une violation des privilèges conférés par le présent acte; et la compagnie n'aura pas droit à des dommages-intérêts pour ce fait;

(h) Tout ouvrier travaillant à la pose ou à la réparation des lignes ou appareils de la compagnie portera, bien en vue sur son vêtement, un insigne sur lequel seront lisiblement inscrits le nom de la compagnie et un numéro au moyen duquel on puisse facilement le reconnaître;

(i) Rien de contenu au présent article ne sera censé autoriser la compagnie à entrer sur aucune propriété privée dans le but de construire, entretenir ou réparer quelqu'un de ses ouvrages, sans le consentement préalable du propriétaire ou occupant de la propriété;

(j) Si, pour l'enlèvement de bâtiments ou les besoins de la circulation publique, il devient nécessaire que les dits fils ou poteaux soient temporairement enlevés, en les coupant ou autrement, la compagnie devra, à ses propres frais et dépens, après avis raisonnable donné par écrit par toute personne qui le lui demandera, ôter ces fils ou poteaux; et en cas de négligence de la part de la compagnie à le faire, cette personne pourra les faire ôter aux frais de la compagnie. Cet avis pourra être donné au bureau de la compagnie ou à tout agent ou officier de la compagnie, dans la compagnie, dans la municipalité où seront les fils ou poteaux que l'on voudra faire ôter; dans les municipalités où la compagnie n'aura pas d'argent ou officier, cet avis pourra être donné soit au bureau central, soit à tout agent ou officier de la compagnie, dans la municipalité voisine ou la plus rapprochée de celle dans laquelle seront ces fils ou poteaux;

(k) La compagnie sera responsable de tous dommages inutiles qu'elle causera et exécutant ou entretenant quelqu'un de ses dits ouvrages.

Dans le titre.

Après "électrique" insérez: "de Trois-Rivières et."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. O'Brien, il a été Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (81) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des comtés du Sud", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 1er juin 1898.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (81) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal, et des comtés du Sud", conformément à l'ordre de renvoi du jeudi, vingt-sixième jour de mai dernier, a examiné le dit bill et a l'honneur de faire rapport que le préambule du bill n'a pas été prouvé à la satisfaction de votre comité. Votre comité est arrivé à cette décision parce qu'il n'est pas opportun d'adopter le projet de loi demandé.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. O'Brien, il a été

Ordonné, que le dit rapport ne soit pas adopté, mais que le bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, pour être pris de nouveau en considération

L'honorable M. Clemow, du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la possibilité de construire un canal joignant les eaux du lac Huron à celles du fleuve Saint-Laurent par la rivière Ottawa, et sur les avantages que la Canada pourrait en retirer, a présenté son rapport final.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
MERCREDI, 1er mai 1898.

Votre comité nommé pour faire une enquête et un rapport sur la possibilité de construire un canal joignant les eaux du lac Huron à celles du fleuve Saint-Laurent par la rivière Ottawa—avec pouvoir de quérir personnes, papiers et documents, et d'employer telles personnes dont le comité aura besoin pour son enquête, et de faire rapport de temps à autre—a l'honneur de soumettre son rapport final comme suit :—

Votre comité a assigné devant lui personnellement M. S. A. Thompson, de Duluth, qu'il a raison de considérer comme l'une des plus grandes autorités de l'Amérique en matière de voies de communication par eau; puis le

Major général Gascoigne, commandant de la milice canadienne;

M. Marcus Smith, I.C., d'Ottawa;

M. James Meldrum, membre du Corps des ingénieurs civils, de Londres, Angleterre, chef du département des entreprises étrangères de MM. S. Pears et Fils (limitée), les plus grands entrepreneurs de l'Angleterre, auxquels des ouvertures ont été faites relativement à la construction et à l'exploitation du canal proposé;

M. Ormond Higman, chef électricien du gouvernement fédéral, d'Ottawa;

M. H. K. Wicksteed, I.C., de Cobourg, qui a parcouru le tracé du canal et fait une étude approfondie sur le sujet.

Votre comité a aussi reçu des réponses à une série de questions adressées à diverses personnes—entre autres—à Sir Wm. Van Horne, président de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; M. Walter Shanly, I.C.; M. T. C. Clark, membre du Corps des ingénieurs civils, etc., de New-York; M. R. W. Shephard, gérant et directeur de la Compagnie de navigation de l'Ottawa; M. Andrew Bell, I.C., d'Almonte, et plusieurs autres.

Au point de vue de la praticabilité, ces spécialistes qui ont parcouru la route proposée, et ceux qui ont examiné avec soin les données qu'on leur a fournies, déclarent qu'aucun obstacle physique ne s'oppose à la construction d'une pareille voie de communication.

M. T. C. Clark, membre du Corps des ingénieurs civils, dit dans son rapport adressé au gouvernement du Canada, en 1860 :—

“ D'abord je dois faire rapport que la distance entre Montréal et l'embouchure de la rivière des Français, sur le lac Huron, (d'après les plans que m'a fournis le département) est de 430.76 milles suivant la ligne de navigation.

Que, sur cette distance, 351.81 milles sont naturellement navigables et ne requièrent aucune amélioration; qu'il est tout à fait possible d'améliorer le reste de la distance—soit, 78.95 milles—de manière à convertir toute la chaîne de cours d'eau existant une voie navigable de première classe pour les vaisseaux à vapeur, et de réduire la longueur de l'espace canalisé à 29.32 milles, ou à 20.82 milles, si l'on exclut le canal Lachine.”

Dans un rapport plus récent, il dit :—

“ L'amélioration de la navigation d'un réseau de rivières de cette nature est une tâche comparativement aisée. La plus grande partie même de cette tâche est déjà accomplie.”

M. Marcus Smith, I.C., en réponse à une question, dit qu'il ne voit “ aucune difficulté physique.”

M. H. K. Wicksteed, I.C., dit :—

“ La possibilité de l'entreprise a été fréquemment admise par les membres les plus distingués de la profession. L'un des points les plus remarquables, relativement à ce canal, c'est que la présence presque constante d'un roc solide et dur sur

les points saillants, qui fut autrefois considérée comme un obstacle et une cause de difficultés presque insurmontables, est maintenant considérée comme l'une des plus heureuses conditions. Les chambres d'écluses, grâce à ce roc, ne sont guère plus que des excavations pratiquées dans le roc, au lieu que, sans ce roc, il faut pour ces écluses de grandes quantités de ciment, de maçonnerie et de corroi, comme la chose est remarquée dans les autres canaux. L'approvisionnement de l'eau est abondant, et les autres conditions sont remarquablement avantageuses."

M. A. M. Wellington écrit:—"Le plus beau tracé du monde pour un canal profond est la route par la rivière Ottawa."

Pour ce qui regarde la force hydraulique qui pourrait être obtenue et serait disponible pour les fins industrielles, elle est en quantités innombrables.

M. Andrew Bell, I.C., dit:—"Il n'y a probablement pas d'autre rivière sur le continent qui puisse offrir une force hydraulique aussi grande. Les chutes et rapides sont distribués de manière qu'il est possible de faire usage d'une très grande partie de cette force."

M. Ormond Higman dit:—"La force qui pourrait être employée aux fins électriques est infiniment supérieure à celle du Niagara, parce que la force du Niagara est limitée à un rayon—disons 40 milles—tandis que la force de la rivière Ottawa est distribuée à des distances convenables sur un parcours de 400 milles. La force électrique pourrait être utilisée comme substitut du combustible dans les fonderies, et la région située le long de la route est riche en mines de fer.

On pourrait aussi l'employer pour les chemins de fer, pour les besoins du canal et une variété infinie d'autres objets.

Les stations génératrices d'électricité se trouveraient à des intervalles si bien ménagés qu'elles ne seraient séparées que par des distances de trente à quarante milles dans les deux directions. En sorte qu'il y aurait un courant électrique continu tout le long de la route."

Sir Wm Van Horne dit:—"La construction de ce canal aurait pour résultat l'établissement d'importantes industries sur tout son parcours."

M. Walter Shanly est d'avis que la vallée de l'Ottawa pourrait devenir le plus grand centre de minoterie du monde."

M. Wicksteed dit:—"Les travaux faits pour les fins de la navigation pourraient, seuls, permettre d'utiliser l'énorme quantité d'eau qui se perd actuellement, au point que toute la vallée de l'Ottawa serait approvisionnée de lumière et de forces motrices électriques pour un prix tellement réduit que l'usage de la vapeur deviendrait complètement hors de mode, et que toute cette vallée deviendrait le principal centre manufacturier du monde."

Au point de vue des intérêts commerciaux du Canada en général, Sir Wm Van Horne dit:—

"Je suis d'avis que la construction du canal de Montréal, Ottawa et de la Baie Georgienne développerait le commerce du Canada. Tout ce qui tend à diminuer le coût du transport, doit incontestablement avoir un bon effet. Ce canal augmenterait le commerce de Montréal, de Québec et des autres ports de mer. Il développerait les ressources locales et produirait même un bon effet sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, vu qu'il créerait plus de trafic pour ce chemin qu'il ne lui en ôterait.

"L'industrie de la pulpe de bois, l'exploitation des forêts profiteraient de ce canal, et cette nouvelle voie de communication développerait aussi les ressources minières de la vallée de l'Ottawa."

M. Walter Shanly et autres se sont exprimés eux-mêmes dans le même sens.

M. S. A. Thompson a très fortement et très clairement démontré dans son témoignage l'effet que produisent les voies de communication navigables en réduisant le coût du transport, principalement pour les frets les plus pesants, tels que le grain, le minerai, les bois, etc.

Le major général Gascoigne dit dans son témoignage:—

"Au point de vue militaire, je déclare formellement que, pour ce qui regarde la stratégie, je considère ce projet comme des plus considérables.

"Naturellement—et je dois le dire pour expliquer toute ma pensée—beaucoup dépend de la profondeur d'eau que vous vous proposez de donner au canal."

Le président—La profondeur serait de quinze pieds.

“ Le major général Gascoigne—Je me préparais moi-même à demander une profondeur de quatorze pieds.

“ Si vous en faites un canal de quatorze pieds de profondeur, je puis dire qu'il sera de la plus haute valeur pour le pays au point de vue stratégique.

“ Je sais que les autorités impériales considèrent cette entreprise à ce point de vue.”

A ce témoignage des autorités militaires le comité désire n'ajouter rien de plus parce qu'il considère que ce témoignage parle par lui-même.

Votre comité a été très satisfait du témoignage et des explications données par M. James Meldrum sur la proposition faite par MM. S. Pearson et Fils (limitée) relativement à la construction et à l'exploitation du canal proposé et qu'ils seraient prêts à l'entreprendre.

Votre comité, après avoir passé en revue tous les témoignages est d'opinion :—

Que la construction d'un canal comme celui qui est proposé par la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et de la Baie Georgienne, est incontestablement possible et praticable.

Que sa construction serait très avantageuse au commerce du Canada, vu que ce serait un débouché additionnel pour le transport des frets les plus lourds de l'ouest ju-qu'au bord de la mer *via* Montréal et Québec.

Ce débouché aurait aussi pour effet, vu qu'il serait la route la plus directe et la plus courte, de réduire le coût du transport de frets lourds.

Par exemple, le grain des lacs Michigan et Supérieur pourraient être emmagasinés à Montréal à un prix plus réduit, et à Québec, à un prix pas plus élevé que le plus bas prix qui ait jamais été payé entre les lacs et New-York.

Conséquemment, une grande partie de ce commerce qui passe par le canal Erié, prendrait la direction de Montréal et de nos autres ports canadiens.

En outre, votre comité est unanimement d'avis que le développement et l'emploi de l'énorme force hydraulique, le long du nouveau canal, l'application de cette force à la production du pouvoir électrique, et l'emploi de ce pouvoir dans l'industrie minière, à la fonte du minerai de fer et d'autres minerais qui sont si abondants dans la vallée de l'Ottawa, mais qui ne peuvent être maintenant l'objet d'une grande exploitation parce que les voies de communication économique et le transport à taux réduit font défaut; seraient, seuls, des considérations presque suffisantes pour la construction du canal proposé.

Ce canal développerait aussi l'exploitation de nos forêts, l'industrie de la pulpe de bois et toutes nos autres industries qui tirent leur matière première des forêts de la vallée de l'Ottawa.

Le développement de toutes ces industries et la colonisation de la région traversée par le nouveau canal, qui résulteraient de la réalisation de cette entreprise, formeraient nécessairement de nouveaux centres de population. Par suite, comme votre comité l'a déjà fait observer, ce serait un moyen d'augmenter considérablement le commerce du Canada.

A tous les points de vue, ce nouveau canal n'est donc pas seulement une chose recommandable, mais c'est une entreprise nécessaire.

Votre comité n'a seulement besoin que de mentionner le témoignage du major général et commandant de notre milice pour vous faire connaître l'importance du nouveau canal aux yeux des autorités militaires impériales.

C'est pourquoi votre comité, en soumettant les témoignages donnés par les divers savants, les divers spécialistes, les maîtres du haut commerce et autres témoins, est d'opinion que ces témoignages prouvent de la manière la plus concluante que la construction du canal de Montréal, Ottawa et de la Baie Georgienne, contribuerait des plus à la prospérité générale du Canada.

Votre comité désire aussi appeler votre attention sur les avantages que les colons du Nord-Ouest pourraient tirer du nouveau canal; aussi sur le fait que la réalisation de cette entreprise serait, dans l'avenir, un moyen d'augmenter la popula-

tion agricole de cette fertile région du Nord-Ouest en procurant à cette population un transport facile, sûr et à bon marché de ses produits.

Un autre effet serait qu'une grande étendue de nos terres improductives deviendrait la propriété d'une classe de colons producteurs qui contribueraient au revenu du pays.

Pour toutes ces raisons, votre comité recommande fortement l'entreprise projetée à la favorable attention du gouvernement, et il prie ce dernier de vouloir bien accorder à cette entreprise une assistance capable d'en assurer la prompte réalisation, convaincu qu'il est que le pays en général, lorsqu'il connaîtra les avantages qu'il faut attendre de cette entreprise, saura apprécier toute mesure que le gouvernement croira devoir prendre pour faciliter la construction d'un canal d'une telle importance nationale—un canal qui serait une route entièrement canadienne du Nord-Ouest au bord de la mer.

Votre comité étant d'avis que les renseignements contenus dans son rapport, y compris les témoignages des personnes assignées devant lui, devraient recevoir le plus de publicité possible, croit devoir recommander que cinq mille exemplaires en anglais et deux mille en français, avec cartes et profils (en sus du nombre destiné à la distribution régulière) soient imprimés aussitôt que possible pour les distribuer au public.

Le tout respectueusement soumis.

FRANCIS CLEWOW,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Clewow, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (113) intitulé : "Acte constituant en corporation la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (16) intitulé : "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales."

(En comité).

Le titre a été lu et remis.

Les articles 1, 2, 3 ont été lus et agréés.

L'article 4 a été lu et amendé comme suit :

Page 1, ligne 32, après "distincte" insérez : "ou dans laquelle sera tenu un bureau de votation".

L'article 5 a été lu et remis.

L'article 6 a été lu et amendé comme il suit :

Page 2, ligne 43, retranchez depuis "provinciale" jusqu'à "uniquement" ligne 44, et insérez : "pour avoir droit de vote à une élection provinciale, ne sera privée du droit de se faire inscrire sur la liste des électeurs ou de voter à une élection fédérale."

Les articles 7 et 8 ont été lus et agréés.

L'article 9 ayant été lu, il a été proposé de l'amender comme il suit :—

Page 4, ligne 37, retranchez depuis "lieu" jusqu'à "autrement", ligne 44, et insérez : "Si les dernières listes d'électeurs précédentes ainsi dressées l'ont été depuis un an au plus avant la date du bref émis pour une élection fédérale dans le

territoire que comprennent ce district ou arrondissement électoral provincial ou les parties de ce district ou arrondissement pour lesquels elles auront été dressées, ces dernières listes d'électeurs seront employées pour les fins de cette élection fédérale excepté dans la province du Manitoba où elles ne serviront que si elles ont été dressées dans les trois mois qui précéderont la date du bref émis pour cette élection fédérale".

La question ayant été posée sur le dit amendement, elle a été résolue négativement et le dit article 9 a été agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Wood a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain, e que ce soit le premier item de l'ordre du jour.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat datée du 11 mai 1898, demandant copie de la correspondance relative à la permission, refusée d'abord et accordée ensuite, au capitaine et major titulaire P. Bélanger, du 61e bataillon, de donner sa démission en conservant son grade de major, ainsi qu'il appert à l'ordre général de milice No 55 de l'année 1894 et à la *Gazette du Canada* du 18 décembre 1897; aussi, tous documents, rapports et ordres concernant cette affaire.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No. 114.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération du troisième rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de la possibilité et du coût probable de la construction d'une ligne de communication directe, pendant la présente saison, entre le réseau de chemins de fer du Canada et les eaux navigables du Yukon.

Après débat,

L'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Clemow, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 2 juin 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	De Blois,	MacInnes,	Power,
Allan,	Dever,	Masson,	Price,
Armand,	Dickey,	McCallum,	Primrose,
Baird,	Dobson,	McKay,	Reesor,
Baker,	Drummond,	McKindsey,	Ross,
Bellerose,	Ferguson,	McLaren,	Sanford,
Bernier,	Fiset,	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Forget,	Merner,	Snowball,
Boucherville, de (C. M. G.),	Hingston (Sir William),	Miller,	Sullivan,
Boulton,	King,	Mills,	Thibaudeau
Bowell (Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	(de La Vallière),
Carling (Sir John),	Landry,	O'Brien,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain,	Lougheed,	O'Donohoe,	Vidal,
Clemow,	Lovitt,	Ogilvie,	Villeneuve,
Cochrane,	Macdonald (I. P. - E.),	Owens,	Wark,
Cox,	Macdonald (Victoria),	Perley,	Wood.
Dandurand,	Macfarlane,	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (122) intitulé : "Acte constituant en corporation la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
JEUDI, 2 juin 1898.

Le comité permanent des Banques et du Commerce auquel a été renvoyé le bill (122) de la Chambre des Communes intitulé : "Acte constituant en corporation la Grande Loge Suprême de la Société de Bienfaisance des Fils de l'Angleterre," conformément à l'ordre de renvoi du mardi, trente et unième jour de mai dernier, a examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport que les promoteurs du bill ayant demandé la permission de le retirer, il recommande que cette permission lui soit accordée.

Le tout respectueusement soumis,

G. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Longheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que les promoteurs du bill (F) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon," ayant demandé la permission de retirer le dit bill, les honoraires payés par eux, moins les frais d'impression et de traduction soient remboursés par le greffier du Sénat, à Nicol Kingsmill, écrivain, C.R., le solliciteur des promoteurs du bill.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (16) intitulé: "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (16) intitulé: "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales."

(*En comité.*)

L'article 10 a été lu et agréé.

Il a été proposé d'ajouter au bill la disposition suivante comme article 10A:—
Page 6, ligne 40, après " provinciales " insérez:—

10A.

" Nonobstant toute disposition contenue dans le présent acte, ou dans tout acte déjà passé ou qui le sera à l'avenir par la législature d'une province, il y aura, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, aux fins de reviser ou de modifier les listes d'électeurs devant servir à l'élection des membres de la Chambre des Communes, un appel des dites listes, telles que préparées par les commis d'enregistrement et les reviseurs, devant les juges respectifs des cours de comtés des dites provinces pour les différents comtés où sont situés les arrondissements de votation pour lesquels ces listes d'électeurs ont été préparées.

" Cet appel pourra avoir lieu à la demande de tout électeur ou de toute personne ayant droit de voter dans l'arrondissement de votation dont la liste est portée en appel, pour toutes ou quelques-unes des raisons suivantes, savoir:—que les noms d'électeurs ont été omis, par inadvertance ou autrement, des listes de votation, ou autrement, des listes de votation, ou qu'ils sont mal inscrits, ou que les noms de personnes n'ayant pas le droit de vote ont été insérés par inadvertance ou autrement dans la liste des électeurs; et cet appel sera porté devant le juge de la cour de comté en tout temps dans les vingt jours qui suivront la remise de la liste des électeurs, telle que d'abord faite, à l'officier qui, en vertu de la loi de la province, a la garde de la dite liste; et avis de cet appel sera donné suivant la formule "C" annexée au présent article, en l'affichant dans au moins trois endroits publics de l'arrondissement de votation, et en l'insérant, pendant au moins dix jours avant l'appel, dans quelque journal publié dans le comté et circulant dans le dit arrondissement de votation; et si aucun journal n'est publié dans le comté, en ce cas dans un journal publié dans le comté le plus proche; pourvu que, en cas de demande de retranchement de noms sur la liste des électeurs, le dit avis soit mis à la poste, dûment enregistré et affranchi, au moins une semaine avant le dit appel, à l'adresse de la personne ou des per-

sonnes, si elles sont connues de l'appelant. Le juge entendra les appels sur affidavits, ou, s'il en est requis par l'appelant ou par la personne s'opposant à l'appel, sur preuve orale sous serment; et il pourra émettre un ordre par écrit enjoignant de retrancher de la dite liste ou d'y ajouter les noms de cette personne ou de ces personnes comme électeurs; et, lorsqu'il y aura plus d'un appel d'une même liste d'électeurs, le juge comprendra dans un même ordre les résultats de ses décisions à l'égard de tous ces appels; et cet ordre sera remis à l'officier ayant la garde de la dite liste d'électeurs, qui devra conformément à cet ordre, retrancher de la dite liste ou y ajouter les noms des dites personnes comme électeurs; et cette liste ainsi modifiée sera la liste des électeurs de l'arrondissement de votation.

CÉDULE C.

" Province de.....comté (ou cité de..... arrondissement de votation (ou sous-arrondissement) de.....

Je donne avis par les présentes que, le.....jour de..... A.D....., je présenterai demande au juge de la cour de comté de....., à....., aux fins de faire modifier, pour l'élection de membres de la Chambre des Communes du Canada, la liste des électeurs de l'arrondissement de votation (ou sous-arrondissement de)....., en (ajoutant à cette liste les noms des personnes mentionnées dans la cédule "A", ou en retranchant de cette liste les noms des personnes mentionnées dans la cédule "B", ou en changeant les noms A, B, C, D, etc., et ceux de E, F, G, H, etc.)

Daté à.....cejour de
A.D.....

Signé..... X. Y.,
Appelant."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le comité s'est divisé:—

Pour 34; contre 16.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Les articles 11 à 18 inclusivement, ont été séparément lus et agréés.

Ordonné que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 18A:—

Page 7, ligne 32, après "paragraphe 2" insérez:—

18A.

"L'article 43 du dit acte ne s'appliquera pas à l'île du Prince-Edouard".

Les articles 19 à 21 inclusivement, ont été séparément lus et agréés.

Il a été proposé que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 21A:—

Page 8, ligne 39, après "prêter", insérez:—

21A.

"Dans la province de l'île du Prince-Edouard, si, lorsqu'une personne voudra voter, il est fait objection, pour cause de non-qualification, à son droit de vote, et qu'un candidat ou quelque agent d'un candidat ou (en l'absence d'un tel agent), quelque électeur agissant dans l'intérêt d'un candidat, fasse l'objection en présence de l'électeur, le sous-officier-rapporteur numérotera et marquera de ses initiales le bulletin avant de le donner à la dite personne, et marquera, en regard du nom de celle-ci, dans le cahier de votation, un numéro correspondant; après quoi, cette personne aura droit de recevoir le bulletin et de voter".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été sur division résolue dans l'affirmative.

L'article 22 a été lu et agréé.

L'article 23 a été lu et amendé comme il suit:—

Page 9, ligne 8, après "produire" insérez: "; et, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, les mots 'objection faite', en regard du nom du votant au droit duquel il aura été fait objection en vertu de l'article 21A du présent acte".

Les articles 24, 25 et 26 ont été séparément lus et agréés.

Il a été proposé que les dispositions suivantes soient ajoutées au bill comme articles 26A, 26B et 26C.

Page 9, ligne 26, après "abrogé" insérez:—

26A.

" Dans la province de l'Île du Prince-Edouard, le sous-officier-rapporteur devra aussi, en faisant le compte des votes, placer dans une enveloppe à part ou dans un paquet à part tous les bulletins numérotés et marqués d'initiales conformément à l'article 21A du présent acte."

26B.

" L'article 57 du dit Acte, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, sera sans application à la décision du point de la qualification ou de la non-qualification d'un électeur dont le bulletin aura été numéroté et marqué d'initiales conformément à l'article 21A du présent acte."

26C.

" L'article 58 du dit acte, tel que modifié par l'article 8 du chapitre 11 des Statuts de 1888, est modifié de nouveau, par le retranchement de tous les mots depuis "candidat", dans la ligne 4, jusqu'au premier "des" dans la ligne 9, et par l'insertion après le mot "remis" dans la même ligne, de ce qui suit: "des bulletins numérotés et marqués d'initiales par lui conformément à l'article 21A du présent acte."

La question de concours ayant été posée sur chacun des dits articles, ils ont été, sur division, séparément agréés.

L'article 27 a été lu et amendé comme il suit:—

Page 9, ligne 30, après "ligne" insérez: "et en insérant à la place ce qui suit: "(3) que, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, quelqu'un a voté dans le district électoral, qui n'avait point dûment qualité pour le faire".

Ordonné que la disposition suivante soit ajoutée au bill comme article 27A:—

Page 9 ligne 40 après "ligne" insérez:—

27A.

" L'article 133 du dit acte est abrogé".

L'article 5 a été reconsidéré et il a été proposé de l'amender comme il suit:—

Page 2, ligne 9, retranchez le paragraphe (c) et insérez à la place le paragraphe suivant:—

" (c) Les listes d'électeurs, sauf dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, seront celles qui auront été dressées pour les divers arrondissements de votation ainsi établis, et qui, le soixantième jour précédant immédiatement le jour fixé pour la présentation des candidats pour cette élection fédérale, seront en vigueur, ou les dernières en vigueur, en vertu des lois de cette province, aux fins des élections provinciales; et, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, elles seront les listes d'électeurs, telles que modifiées en vertu des dispositions de l'article 10A du présent acte, qui ont été préparées par les commis d'enregistrement ou par les reviseurs pour les divers arrondissements de votation ainsi établis aux fins des élections provinciales, et qui ont été remises, au moins soixante jours avant celui fixé pour la présentation des candidats pour cette élection fédérale, à l'officier à qui la loi confie la garde de ces listes."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le paragraphe (f) du dit article a été amendé comme il suit :—

Page 2, ligne 41, après "disposition" insérez : "mais rien au présent article n'autorisera qui que ce soit à voter par *schedule* ou autrement qu'en personne".

Le titre a été de nouveau lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir des plaintes au sujet des ouvriers travaillant sur le chemin de fer de la Passe du Nid-du-Corbeau.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 90a.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (56) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (97) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive Nord," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (T) intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les emplois publics."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (P) intitulé : "Acte ayant pour objet de pourvoir à l'administration du district du Yukon," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dit amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 26.—Après "conseil," insérez ce qui suit comme article A :

Article A.

"Chaque juge de la cour sera *ex-officio* membre du conseil, mais le nombre total des membres du conseil, y compris les juges, ne dépassera pas six."

Page 3, ligne 24.—Après “devoirs” insérez : “et leurs émoluments.”

Page 4, ligne 27.—Après “Territoires” insérez : “fixer leurs honoraires ou leurs émoluments, ainsi que les honoraires ou les émoluments des coroners, juges de paix, jurés, témoins et autres vaquant à quelque fonction ou accomplissant quelque devoir relatif à l'administration de la justice criminelle, et régler la manière dont ces honoraires et émoluments ou taxes devront se payer.”

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

La Chambre a continué à siéger jusqu'après minuit.

VENDREDI, 3 juin 1898.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill (119) intitulé : “Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe de Dawson City et Victoria,” et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (71) intitulé : “Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures,” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (137) intitulé : “Acte concernant la Compagnie du chemin de fer International Radial,” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, en conformité avec la règle 59 du Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 3 juin 1898.

Les membres présents étaient:—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Cochrane,	McCallum,	Power,
Allan,	De Blois.	McKay,	Price,
Armand,	Dever,	McKindsey,	Primrose,
Baird,	Dickey,	McLaren,	Reesor,
Baker,	Dobson,	McMillan,	Ross,
Bellerose,	Ferguson,	Merner,	Scott,
Bernier,	Forget,	Miller,	Snowball,
Bolduc,	King,	Mills,	Sullivan,
Boucherville de (C.M.G.),	Landry,	Montplaisir,	Temple,
Boulton,	Lougheed,	O'Brien,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (L.P.-E.),	Ogilvie,	Villeneuve,
Carling (Sir John),	Macdonald (Victoria),	Owens,	Wark,
Casgrain,	Macfarlane,	Perley,	Wood.
Clemow,	Masson,	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur l'extrait suivant d'une lettre que le très honorable Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, aurait adressée à Son Eminence le cardinal Rampolla, Secrétaire d'Etat de la cour romaine, en date du 30 octobre 1897, et qui se lit comme suit:—

“OTTAWA, 30 octobre 1897.

“EMINENCE,—Je vous ai exposé, au mois d'août dernier, lorsque Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'accorder une audience, les heureux résultats que la mission de Monseigneur Merry del Val avait accomplis parmi les catholiques du Canada, et l'impression profonde que ses hautes vertus chrétiennes et ses talents d'homme d'Etat—je dis homme d'Etat, et l'expression n'est pas trop forte—avaient créée dans toutes les classes de notre population.

“Etant de retour dans mon pays depuis maintenant plusieurs mois, je viens exposer à Votre Eminence que, si ces heureux résultats doivent rester permanents et efficaces, il est désirable, sinon nécessaire, que la mission de Monseigneur Merry del Val soit renouvelée, ou plutôt continuée, et qu'il soit présent au milieu de nous pendant un temps plus ou moins prolongé comme le représentant accrédité du Saint-Siège.

“J'ai constaté depuis mon retour qu'il se fait, dans une certaine classe de catholiques, une agitation sourde contre l'œuvre accomplie par Monseigneur Merry del Val, œuvre d'apaisement, de concorde et d'union.

* * * * *

“La même raison d'Etat qui a inspiré Sa Sainteté dans les affaires de France et qui lui a fait prescrire aux catholiques de ce pays, le devoir d'abandonner les vieilles luttes du passé et d'accepter l'état de choses convenu, a tout autant de force au Canada qu'en France.

“Telle est l'opinion d'un grand nombre de catholiques parmi nous. J'admets que ce n'est pas l'opinion unanime; cette divergence même d'opinion n'en rend que plus nécessaire parmi nous la présence d'un homme à la fois ferme et conciliant comme Monseigneur Merry del Val, et qui, surtout, comprendrait tout ce qu'il y a de danger à exaspérer (!) des hommes sincères, convaincus et qui veulent être fidèles à leurs devoirs de catholiques, tout en restant fidèles à ce qu'ils croient être leurs devoirs de citoyens.

“Je me permets de demander à Votre Eminence de vouloir bien mettre ces considérations devant Sa Sainteté, tout en l'assurant en même temps de mon profond respect et de mon attachement filial.

“Acceptez, Eminence, l'expression de la haute considération avec laquelle je demeure, etc., etc.”

Et il a demandé :

1. Le très honorable Sir Wilfrid Laurier, Premier ministre, a-t-il, en date du 30 octobre 1897, écrit et adressé une lettre à Son Eminence le Cardinal Rampolla ?

2. Cette lettre demandait-elle à l'Eminentissime Secrétaire d'Etat de renvoyer Monseigneur Merry del Val au Canada comme le représentant accrédité du Saint-Siège et pour un temps plus ou moins prolongé ?

3. Cette lettre a-t-elle été envoyée directement à Son Eminence le Cardinal Rampolla ou a-t-elle été confiée à M. Charles Russell avec mission à celui-ci de la remettre lui-même à l'Eminentissime Secrétaire d'Etat, dans un voyage qu'il devait faire et qu'il a effectivement fait à Rome, vers le 26 novembre 1897 ?

4. Les extraits ci-dessus sont-ils des extraits fidèles de la lettre en question, et s'ils ne sont pas fidèles en quoi pèchent-ils contre l'exactitude ?

5. Le très honorable Sir Wilfrid Laurier a-t-il reçu une réponse à sa demande ?

6. Quelle est cette réponse ?

Débat.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention de la Chambre sur les déclarations suivantes faites par l'honorable Secrétaire d'Etat sur le parquet du Sénat, le douzième jour de mai et rapportées comme suit aux débats officiels du Sénat :

“Hon. M. SCOTT.—Il y a au procès-verbal un extrait d'un document dont je n'ai jamais entendu parler et dont j'ai le droit de mettre l'autorité en doute. L'honorable monsieur produit une pièce adressée par quelqu'un dans la province du Manitoba (*Cité de Londres*) à l'un des ecclésiastiques de l'Eglise à laquelle j'appartiens; si cette pièce est authentique, je puis dire qu'elle a été soustraite à M. Charles Russell ou au cardinal Rampolla. Elle a été obtenue d'une manière irrégulière et de telle sorte qu'un gentilhomme ne s'en servirait pas dans une affaire comme celle ci.

* * * * *

“Hon. M. LANDRY.—L'honorable monsieur a dit il y a un moment que c'était une lettre privée.

“Hon. M. SCOTT.—Je ne puis rien dire au sujet de la lettre. J'ai dit et je répète que si l'on s'est procuré copie de ce document soit à Rome ou à Londres, cette copie a été soustraite ou volée et que ce n'est pas une pièce dont on devrait se servir au parlement.”

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Villeneuve, a proposé :

Que ces déclarations, consignées au procès-verbal du Sénat du 12 mai 1898 portent atteinte à l'honneur et au caractère de l'honorable sénateur pour Stadacona qui est ainsi accusé indirectement, sinon directement, de s'être procuré irrégulièrement, et par des moyens que n'emploierait pas un gentilhomme, un document que l'on prétend avoir été soustrait ou volé et dont on ne pouvait, pour cette raison, se servir devant le parlement; que ces déclarations, ayant été faites par un membre du Sénat qui est en même temps ministre de la Couronne, sont non seulement blessantes mais comportent une insinuation dirigée contre le caractère d'un honorable sénateur laquelle, si elle est prouvée, lui interdirait la société de gentilhommes;

Que depuis que ces déclarations ont été faites l'honorable Secrétaire d'Etat, bien qu'il ait eu amplement le temps de les appuyer par la déclaration officielle de quelque-une des parties intéressées, n'a apporté aucune preuve au soutien de ses accusations et qu'il a admis publiquement qu'aucune démarche n'avait été faite pour obtenir cette preuve ;

Que l'honorable sénateur pour Stadacona, pour défendre son honneur, a le droit de demander, et que la dignité du Sénat exige, que cette accusation soit prouvée ou retirée ;

Que, pour ces raisons, il soit résolu, au cas où l'honorable Secrétaire d'Etat ne retirerait pas ses accusations, qu'un comité spécial soit nommé avec instruction de s'enquérir des faits et de faire rapport au Sénat ; que ce comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et de prendre toutes autres mesures qu'il jugera convenables, et que ce comité soit composé des honorables messieurs

Après débat.

Une question d'ordre a été soulevée en vertu de la règle 14 du Sénat que la dite motion, étant précédée d'un préambule écrit, ne peut être reçue.

Son Honneur le Président a décidé la question d'ordre bien motivée, et la motion pas conséquent hors d'ordre.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé de nouveau le bill (81) intitulé : " Acte concernant le chemin de fer de Montréal et des comtés du Sud," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 10, retranchez tous les mots depuis " en " jusqu'à " en " dans la ligne 12.

Page 1, ligne 14, retranchez tous les mots depuis " Napierville " jusqu'à " 3 ", ligne 31.

Page 2, ligne 2, retranchez tous les mots depuis " inachevée ", jusqu'à " La ", ligne 6.

Page 2, ligne 39, retranchez depuis (a) jusqu'à " délimiter ", ligne 44.

Page 3, ligne 15, après " servir " insérez la clause A.

Clause A.

" Du consentement du conseil municipal ou autre autorité ayant juridiction sur les chemins ou lieux publics, la compagnie pourra y entrer dans le but de construire et entretenir ses lignes pour la transmission de la lumière, de la chaleur, de l'énergie motrice ou de l'électricité ; et lorsqu'elle le jugera nécessaire à cette fin, elle pourra établir, équiper et entretenir des poteaux ou autres ouvrages et installations, et y tendre des fils et poser d'autres appareils ; et chaque fois que la compagnie le jugera à propos, elle pourra ouvrir et fouiller le sol dans tous chemins et lieux publics, sauf, néanmoins, les dispositions suivantes, savoir :—

" (a) La compagnie ne nuira pas à la circulation publique, ni n'obstruera en aucune manière l'entrée d'aucune porte, barrière ou porte cochère, ou le libre accès à aucun bâtiment ;

" (b) La compagnie ne posera pas de fils à moins de vingt-deux pieds au-dessus de la surface du sol, ni ne plantera, sans le consentement du conseil municipal, plus d'une ligne de poteaux le long d'aucun chemin public ;

" (c) Tous les poteaux seront aussi droits et aussi perpendiculaires que possible, et seront peints, dans les cités, si quelque règlement du conseil l'exige ;

" (d) La compagnie n'aura droit à aucune indemnité parce que ses poteaux seraient abattus ou ses fils coupés par ordre de l'officier en charge de la brigade des

pompiers, dans un cas d'incendie, si, de l'avis de cet officier, il est nécessaire qu'ils soient abattus ou coupés ;

"(e) La compagnie n'abattra ni ne mutilera aucun arbre d'ombrage, à fruit ou d'ornement ;

"(f) L'ouverture du sol des rues pour la pose des poteaux ou pour faire passer les fils sous terre, se fera sous la direction et surintendance de la personne que le conseil municipal désignera, et de telle manière que le dit conseil prescrira ; le conseil pourra aussi désigner les endroits où devront être plantés les poteaux ; et les rues devront être remises, autant que possible et sans retards inutiles, dans leur premier état, par la compagnie et à ses frais ;

"(g) Si l'on découvrait un moyen efficace pour faire passer les fils sous terre, nul acte du parlement astreignant la compagnie à adopter ce moyen, et abrogeant le droit donné à la compagnie par le présent article de poser ses fils sur poteaux, ne sera censé être une violation des privilèges conférés par le présent acte ; et la compagnie n'aura pas droit à des dommages intérêts pour ce fait ;

"(h) Tout ouvrier travaillant à la pose ou la réparation des lignes ou appareils de la compagnie portera, bien en vue sur son vêtement, un insigne sur lequel seront lisiblement inscrits le nom de la compagnie et un numéro au moyen duquel on puisse facilement le reconnaître ;

"(i) Rien de contenu au présent article ne sera censé autoriser la compagnie à entrer sur aucune propriété privée dans le but de construire et entretenir ou réparer quelqu'un de ses ouvrages, sans le consentement préalable du propriétaire ou occupant de la propriété ;

"(j) Si, pour l'enlèvement de bâtiments ou les besoins de la circulation publique, il devient nécessaire que les dits fils ou poteaux soient temporairement enlevés, en les coupant ou autrement, la compagnie devra, à ses propres frais et dépens, après avis raisonnable donné par écrit par toute personne qui le lui demandera, ôter ces fils ou poteaux ; et, en cas de négligence de la part de la compagnie à le faire, cette personne pourra les faire ôter aux frais de la compagnie. Cet avis pourra être donné au bureau de la compagnie ou à tout agent ou officier de la compagnie, dans la municipalité où seront les fils ou poteaux que l'on voudra faire ôter ; dans les municipalités où la compagnie n'aura pas d'agent ou officier, cet avis pourra être donné soit au bureau central, soit à tout agent ou officier de la compagnie, dans la municipalité voisine ou la plus rapprochée de celle dans laquelle seront ces fils ou poteaux ;

"(k) La compagnie sera responsable de tous dommages qu'elle causera en exécutant ou entretenant quelqu'un de ses dits ouvrages."

Page 3, ligne 29, retranchez tous les mots après "concurrence" jusqu'à "donnant", page 32, et insérez les mots suivants : "de la moitié au plus du capital versé".

Page 3, ligne 34, retranchez "cumulatif".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icoux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. McKay, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (4) intitulé : "Acte à l'effet de mieux garantir la sûreté des voyageurs et des employés de chemins de fer," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
MERCREDI, 1er juin 1898.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (4) intitulé : "Acte à l'effet de mieux garantir la sûreté des voyageurs et des employés de chemins de fer," conformément à l'ordre de renvoi de lundi, le 16

mai dernier, a examiné le dit bill et a l'honneur de faire rapport qu'il ne croit pas opportun de passer le dit bill. Votre comité est arrivé à cette décision parce qu'il est d'opinion que le bill n'atteindra pas le but proposé. Il recommande en conséquence de ne pas pousser plus loin la considération du dit bill.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Price, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a présenté un rapport spécial.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
MERCREDI, 1er juin 1898.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel ont été renvoyés les bills suivants,

(I) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Klondike et de la rivière la Paix ;

(J) Acte constituant en corporation la Compagnie de navigation du lac Supérieur aux Montagnes Rocheuses ; et

(120) Acte concernant la Compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord ; a l'honneur de faire rapport que les pétitionnaires de ces bills désirent obtenir la permission de les retirer.

Votre comité, en conséquence, recommande que cette permission leur soit accordée, pourvu qu'ils aient payé les honoraires.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Baker, seconde par l'honorable M. Price, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (149) intitulé: "Acte autorisant certains contrats avec les compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (159) intitulé: "Acte modifiant l'Acte autorisant le paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (158) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de London au lac Huron," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (126) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, en conformité avec la règle 59 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (125) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial d'Ottawa," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat datée du 25 mai 1898, demandant un relevé des soumissions reçues par le ministère de la Milice et de la Défense pour les travaux à faire au champ de tir à la cible, sur la rivière Ottawa, à l'est de la cité d'Ottawa; aussi, un relevé de l'évaluation des quantités sur laquelle les soumissions ont été basées, et un état de la date et du montant du chèque envoyé avec chaque soumission. Copie de la soumission de J. Lyons et copie du chèque accompagnant cette soumission, indiquant la date de l'acceptation par la banque.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 115.*)

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat un état demandé par l'honorable M. Perley, faisant connaître les prix payés à Bate et Cie, pour les articles de provisions alimentaires fournis à la force militaire envoyée dans le district du Yukon au mois dernier.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et, il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session, No 116.*)

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité général au bill (16) intitulé: "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les amendements soit pris en considération *seriatim*.

L'honorable M. Mills a proposé, secondé par l'honorable M. Scott,

Que l'amendement suivant à l'article 4:—

Page 1, ligne 32, après "distincte" insérez: "ou dans laquelle sera tenu un bureau de votation"—soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Mills a proposé, secondé par l'honorable M. Scott,

Que l'amendement suivant à l'article 6:—

Page 2, ligne 43, retranchez depuis "provinciale" jusqu'à "uniquement" ligne 44, et insérez: "pour avoir droit de vote à une élection provinciale, ne sera privée du droit de se faire inscrire sur la liste des électeurs ou de voter à une élection fédérale"—soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Miller a proposé, secondé par l'honorable M. McMillan, Que la disposition suivante soit ajoutée au bill comme article 10a:—
Page 6, ligne 40, après " provinciales " insérez :

10a.

" Nonobstant toute disposition contenue dans le présent acte, ou dans tout acte déjà passé ou qui le sera à l'avenir par la législature d'une province, il y aura, dans dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, aux fins de reviser ou de modifier les listes d'électeurs devant servir à l'élection des membres de la Chambre des Communes, un appel des dites listes, telles que préparées par les commis d'enregistrement et les reviseurs, devant les juges respectifs des cours de comités des dites provinces pour les différents comtés où sont situés les arrondissements de votation pour lesquels ces listes d'électeurs ont été préparées.

" Cet appel pourra avoir lieu à la demande de tout électeur ou de toute personne ayant droit de voter dans l'arrondissement de votation dont la liste est portée en appel, pour toutes ou quelques-une des raisons suivantes, savoir:—que les noms d'électeurs ont été omis, par inadvertance ou autrement, des listes de votation, ou qu'ils sont mal inscrits, ou que les noms de personnes n'ayant pas le droit de vote ont été insérés par inadvertance ou autrement dans la liste des électeurs; et cet appel sera porté devant le juge de la cour de comté en tout temps dans les vingt jours qui suivront la remise de la listes des électeurs, telle que d'abord faite, à l'officier qui, en vertu de la loi de la province, a la garde de la dite liste; et avis de cet appel sera donné suivant la formule " C " annexée au présent article, en l'affichant dans au moins trois endroits publics de l'arrondissement de votation, et en l'insérant, pendant au moins dix jours avant l'appel, dans quelque journal publié dans le comté et circulant dans le dit arrondissement de votation; et si aucun journal n'est publié dans le comté, en ce cas dans un journal publié dans le comté le plus proche: pourvu que, en cas de demande de retranchement de noms sur la liste des électeurs, le dit avis soit mis à la poste, dûment enregistré et affranchi, au moins une semaine avant le dit appel, à l'adresse de la personne ou des personnes, si elles sont connues de l'appelant. Le juge entendra les appels sur affidavits, ou s'il en est requis par l'appelant ou par la personne s'opposant à l'appel, sur preuve orale sous serment; et il pourra émettre un ordre par écrit enjoignant de retrancher de la dite liste ou d'y ajouter les noms de cette personne ou de ces personnes comme électeurs; et, lorsqu'il y aura plus d'un appel d'une même liste d'électeurs, le juge comprendra dans un même ordre les résultats de ses décisions à l'égard de tous ces appels; et cet ordre sera remis à l'officier ayant la garde de la dite liste d'électeurs, qui devra, conformément à cet ordre, retrancher de la dite liste ou y ajouter les noms des dites personnes comme électeurs; et cette liste ainsi modifiée sera la liste des électeurs de l'arrondissement de votation.

CÉDULE C.

" Province de.....comté (ou cité) de..... arrondissement de votation (ou sous-arrondissement) de.....

Je donne avis par les présentes que, lejour de A.D. je présenterai demande au juge de la cour de comté de....., à....., aux fins de faire modifier, pour l'élection de membres de la Chambre des Communes du Canada, la liste des électeurs de l'arrondissement de votation (ou sous-arrondissement de)....., en (ajoutant à cette liste les noms des personnes mentionnées dans la cédule " A ", ou en retranchant de cette liste les noms des personnes mentionnées dans la cédule " B ", ou en changeant les noms A, B, C, D, etc., en ceux du E, F, G, H, etc.)

Daté à..... ce.....jour de

..... A.D.....

Signé..... X. Y.,

Appelant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme il suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Carling (Sir John),	Macdonald (I.P.-E.),	Miller,
Allan,	Clemow,	Macdonald (Victoria),	Montplaisir,
Armand,	De Blois,	Macfarlane,	O'Brien,
Baker,	Dickey,	McCallum,	Price,
Bellerose,	Dobson,	McKay,	Sullivan,
Bernier,	Ferguson,	McKindsey,	Villeneuve,
Boucherville, de (C.M.G.),	Landry,	McMillan,	Wood.—31.
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	Merner,	

NON-CONTENTS.

Les honorables messieurs

Boulton,	Mills,	Reesor,	Vidal,
Dever,	Perley,	Scott,	Wark.—11.
King,	Power,	Snowball,	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Miller a proposé, secondé par l'honorable M. McMillan, Que l'amendement suivant à l'article 5 :—

Page 2, ligne 9, retranchez le paragraphe (c) et insérez à la place le paragraphe suivant :

“(c) Les listes d'électeurs, sauf dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, seront celles qui auront été dressées pour les divers arrondissements de votation ainsi établis, et qui, le soixantième jour précédant immédiatement le jour fixé pour la présentation des candidats pour cette élection fédérale, seront en vigueur, ou les dernières en vigueur, en vertu des lois de cette province, aux fins des élections provinciales ; et, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, elles seront les listes d'électeurs, telles que modifiées en vertu des dispositions de l'article 10a du présent acte, qui ont été préparées par les commis d'enregistrement ou par les reviseurs pour les divers arrondissements de votation ainsi établis aux fins des élections provinciales, et qui ont été remises, au moins soixante jours avant celui fixé pour la présentation des candidats pour cette élection fédérale, à l'officier à qui la loi confie la garde de ces listes.”—soit adopté comme amendement conséquentiel du dit article 10a.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Mills a proposé, secondé par l'honorable M. Scott,

Que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 18A :—

Page 7, ligne 32, après “paragraphe 2” insérez :—

18A.

“L'article 43 du dit acte ne s'appliquera pas à l'Ile du Prince-Edouard.”

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Ferguson a proposé, secondé par l'honorable sir Mackenzie Bowell,

Que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 21A :—

Page 8, ligne 39, après “prêter”, insérez :—

21A.

“Dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, si, lorsqu'une personne voudra voter, il est fait objection, pour cause de non-qualification, à son droit de vote, et qu'un candidat ou quelque agent d'un candidat ou (en l'absence d'un tel agent),

quelque électeur agissant dans l'intérêt d'un candidat, fasse l'objection en présence de l'électeur, le sous-officier-rapporteur numérotera et marquera de ses initiales le bulletin avant de le donner à la dite personne, et marquera, en regard du nom de celle-ci, dans le cahier de votation, un numéro correspondant; après quoi, cette personne aura droit de recevoir le bulletin et de voter."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Ferguson a proposé, secondé par l'honorable Sir Mackenzie
Bowell,

Que l'amendement suivant à l'article 23:—

Page 9, ligne 8, après "produire" insérez: "; et, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, les mots "objection faite", en regard du nom du votant au droit duquel il aura été fait objection en vertu de l'article 21a du présent acte",—soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Ferguson a proposé, secondé par l'honorable Sir Mackenzie
Bowell,

Que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 26A:—

Page 9, ligne 26, après "abrogé" insérez:—

26A.

" Dans la province de l'Île du Prince-Edouard, le sous-officier-rapporteur devra aussi, en faisant le compte des votes, placer dans une enveloppe à part ou dans un paquet à part tous les bulletins numérotés et marqués d'initiales conformément à l'article 21a du présent acte".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Ferguson a proposé, secondé par l'honorable Sir Mackenzie
Bowell,

Que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 26B:—

26B.

" L'article 57 du dit acte, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, sera sans application à la décision du point de la qualification ou de la non-qualification d'un électeur dont le bulletin aura été numéroté et marqué d'initiales conformément à l'article 21A du présent acte".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Ferguson a proposé, secondé par l'honorable Sir Mackenzie
Bowell,

Que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 26C:—

26C.

" L'article 58 du dit acte, tel que modifié par l'article 8 du chapitre 11 des Statuts de 1888, est modifié de nouveau, par le retranchement de tous les mots depuis "candidat", dans la ligne 4, jusqu'au premier "des" dans la ligne 9, et par l'insertion après le mot "remis" dans la même ligne, de ce qui suit: "des bulletins numérotés et marqués d'initiales par lui conformément à l'article 21A du présent acte".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Ferguson a proposé, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell,

Que l'amendement suivant à l'article 27 :—

Page 9, ligne 30, après "ligne" insérez: "et en insérant à la place ce qui suit : (3) que, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, quelqu'un a voté dans le district électoral, qui n'avait point dûment qualité pour le faire",—soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Mills a proposé, secondé par l'honorable M. Scott,

Que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 27A :—

27A.

"L'article 133 du dit acte est abrogé".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Mills a proposé, secondé par l'honorable M. Scott,

Que l'amendement suivant à l'article 5 :—

Page 2, ligne 41, après "dispositions" insérez: "mais rien au présent article n'autorisera que ce soit à voter par *schedule* ou autrement qu'en personne",—soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (132) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des titres de biens-fonds "1894".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Casgrain, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (144) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Landry a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill est lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (131) intitulé: "Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

La Chambre conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (S) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Compagnies.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit:—

Page 1, ligne 7, retranchez depuis "minières" jusqu'à "pourra", ligne 8.

Page 1, ligne 10, retranchez depuis "dans" jusqu'à "privileges", ligne 13, et insérez: "le Territoire du Yukon, et aura les".

L'article 2 a été lu et amendé par l'addition de ce qui suit: "et aussi désigner l'agent ou le gérant dans le district du Yukon, qui est autorisé à représenter la compagnie et à recevoir les significations en toutes poursuites et procédures exécutées contre elle à raison d'obligations contractées par la compagnie dans le district".

L'article 3 ayant été lu, a été retranché et remplacé par le suivant:—

"3. Toute compagnie à laquelle une licence aura été donnée, devra, lorsqu'elle en sera requise, rendre compte au Secrétaire d'Etat de toutes les opérations qu'elle aura faites en vertu de la licence; et, faute par elle d'en rendre compte, sa licence pourra être annulée".

L'article 4 ayant été lu, a été retranché et remplacé par le suivant:—

"4. Un avis de la délivrance de la licence sera publié dans la *Gazette du Canada*".

Ordonné que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 5:—

"5. Le droit de payer pour la licence sera fixé de temps à autre par le Gouverneur en conseil."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération l'amendement conséquentiel fait au bill (31) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike".

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit amendement conséquentiel soit adopté.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement conséquentiel fait au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (130) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McKay a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (110) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dever a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre a continué à siéger jusqu'après minuit.

SAMEDI, 4 juin 1898.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: "Acte concernant les Compagnies de prêts", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 6 juin 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président.

Les honorables messieurs

Allan,	De Blois,	McCallum,	Poirier,
Armand,	Dever,	McKay,	Power,
Baker,	Dickey,	McKindsey,	Primrose,
Bellerose,	Dobson,	McLaren,	Reesor,
Bernier,	Ferguson,	McMillan,	Ross,
Boucherville, de (C. M. G.),	King,	Merner,	Scott,
Boulton,	Landry,	Miller,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	Mills,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Macdonald (I.P.-E.),	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain,	Macdonald (Victoria),	O'Brien,	Villeneuve,
Clemow,	Macfarlane,	O'Donohoe,	Wark,
Dandurand,	Masson,	Perley,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-sizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Et il a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
LUNDI, 6 juin 1898.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-sizième rapport.

Votre comité a eu sous sa considération le bill (126) de la Chambre des Communes et intitulé : " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan," et aussi le bill (137) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer International Radial," qui lui ont été renvoyés en vertu de la cinquante-neuvième règle du Sénat, et a constaté que les règles quarante-neuf et cinquante, relatives aux publications d'avis ont été observées en tous points. Les pétitionnaires ayant donné à votre comité des raisons satisfaisantes de la non-présentation d'une pétition en obtention de ces bills, il recommande de suspendre les règles 53 et 54 (du Sénat) vu que le comité auquel seront envoyés ces bills pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (126) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan," suivant la recommandation énoncée dans le vingt-sixième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que la treizième règle du Sénat soit suspendue, en ce cas-ci et que le bill (126) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan," soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que la soixantième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

LUNDI, 6 juin 1898.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du parlement a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

31. Réponse supplémentaire à Adresse du Sénat du 9 avril 1897,—Etat indiquant les noms, l'âge, les fonctions et le traitement de toutes les personnes employées dans les divisions intérieure et extérieure de chaque département du service civil ; aussi, les noms de ceux qui, ne faisant pas partie du service civil et étant employés par le gouvernement dans un département, ont été destitués, mis à leur retraite ou autrement démis de leurs fonctions depuis le 13 juillet 1896 dans le cas où il n'y a pas eu de commission d'enquête d'instituée ; le dit état spécifiant de quelle manière et pour quelles raisons la démission a été faite, la durée de l'avis donné aux personnes renvoyées, et le montant de la pension ou de la gratification accordée ; cet état indiquant aussi le nom, l'âge, l'emploi et le salaire ou la rétribution de chaque personne nommée dans le service civil à la place d'un employé démis ou en conséquence de cette démission. (*Documents de la Session.*)

83a. Réponse à Adresse du Sénat du 18 mars 1898,—Etat indiquant tous les permis de dragage sur la rivière Saskatchewan et ses tributaires donnés par le gouvernement durant les derniers dix-huit mois, le nom des personnes à qui ils ont été donnés, le montant du loyer et la somme payée, les travaux faits en vertu de ces permis, ainsi que les rapports officiels, s'il en existe, qui ont engagé le gouvernement à les accorder aux conditions qu'ils portent. (*Documents de la Session.*)

96. Réponse à Adresse du 30 mars 1898,—Copie de tous papiers et correspondance concernant la mise en force sur le littoral du Pacifique ou de l'Atlantique, des lois du Canada sur le cabotage. (*Pour distribution.*)

105. Ordre de la Chambre,—Copie d'une lettre du major général Gascoigne au sujet de certaines déclarations faites au Parlement qui l'attaquent comme officier commandant de la milice canadienne.

87. Réponse à l'Ordre du 18 avril 1898,—Copie du rapport de W. L. McKing, concernant la fabrication en Canada d'habillements pour la milice. (*Pour distribution.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

21*d*. Réponse à Adresse du 30 mars 1898,—Copie de tous ordres en conseil, correspondance, rapports, soumissions, s'il en est, et papiers concernant le transport des malles entre Golden, C.-A., et Saint-Eugène, depuis juillet 1896, le nombre de voyages faits par chaque courrier et le montant payé à chacun.

37*c*. Réponse à Ordre du 5 avril 1896,—Etat donnant les noms de tous les commissaires nommés par le gouvernement ou par chacun des ministres pour entendre les accusations et faire une enquête sur la conduite des employés civils du gouvernement ou d'aucun de ses départements, depuis juillet 1896, ainsi que le chiffre du traitement ou des allocations de chacun d'eux, et le temps pendant lequel chacun a été employé, et le montant total payé. Aussi, copie de tous rapports faits par ces commissaires au gouvernement ou à aucun de ses membres, et copie de l'autorisation et des instructions données à ces commissaires.

37*y*. Réponse à Adresse du 9 mai 1898,—Copie de tous papiers concernant la destitution de John F. Tennant, ci-devant percepteur des douanes à Gretna, Manitoba.

86. Réponse à Ordre du 30 mars 1898,—Copie de toutes pétitions, rapports, lettres, correspondance et papiers, y compris toutes lettres, communications ou correspondance entre les différents départements du gouvernement, et particulièrement la lettre du ministre de la Marine et des Pêcheries sous la dernière administration adressée au ministre des Travaux publics d'alors, et la lettre de l'honorable M. Dickey citée dans cette dernière, faisant allusion à l'enlèvement des restes des piliers du vieux pont à l'embouchure de la rivière Bear, N.-E.

88. Réponse à Ordre du 7 juin 1897,—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture ou aucun membre ou officier du gouvernement et toute personne quelconque au sujet du retrait ou du retrait projeté de l'aide ou du contrôle du gouvernement en ce qui concerne les beurreries et les fromageries dans l'Île du Prince-Edouard. Aussi, copie de toute correspondance, etc., entre aucun membre ou officier du gouvernement et aucune personne quelconque représentant toute beurrerie ou fromagerie que l'on se propose d'établir et d'exploiter dans l'Île du Prince-Edouard.

89. Réponse à Ordre du 3 mai 1897,—Copie de toutes lettres, papiers, correspondance, etc., concernant la fermeture, en mars dernier, du bureau de poste de Oak-Bay Mills, Québec.

89*a*. Réponse à Ordre du 25 avril 1898,—Copie de toute correspondance, papiers, télégrammes, etc., en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires concernant la fermeture du bureau de poste à St. Mary's Road East, Île du Prince-Edouard.

90. Réponse à Ordre du 18 avril 1898,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes ou rapports entre les mains du gouvernement, concernant le décès de MacDonald et de Fraser qui ont contracté la diphtérie lorsqu'ils étaient employés à la construction du chemin de fer de la Passe-du-Nid-de-Corbeau, et aussi concernant la tenue d'une enquête sur les restes de MacDonald et de Fraser, et l'ajournement de la dite enquête et l'émission d'un bref d'injonction pour empêcher le coroner Mead, de Pincher Creek, de procéder à cette enquête ajournée.

91. Réponse à Ordre du 18 avril 1898,—Etat donnant les noms des personnes de qui ont été achetées des terrains pour les nouvelles améliorations sur la section Iroquois du canal des Galops, les montants payés, et la quantité de terrain achetée à chaque vendeur. Aussi, un état semblable pour la section Cardinal de ce même canal.

92. Réponse à Adresse du 30 mars 1898,—Copie de tous rapports à Son Excellence, ordres en conseil, papiers, correspondance et jugements de la cour Suprême du Canada, concernant la condamnation et la décharge du navire de pêche des États-Unis, le *Frederick J. Gerring*.

93. Réponse à Adresse du 14 février 1898,—Copie de toute correspondance, demandes de soumissions, soumissions reçues, rapports et ordres en conseil, contrats

passés et tous autres papiers concernant le service de steamers en hiver, entre Saint-Jean et Halifax et la Grande-Bretagne, depuis le 1er juillet 1897.

95. Réponse à Adresse du 18 avril 1898,—Copie de toutes pétitions, papiers, correspondance, ordres en conseil, commissions, instructions, preuve, rapports et documents concernant l'enquête sur la conduite du juge Spinks, juge de cour de comté du comté de Yale, tenue par l'honorable juge McColl, de la cour Suprême de la Colombie Anglaise.

97. Réponse à Adresse du Sénat du 9 mai 1898,—Copie des communications et mémoires présentés par les membres du gouvernement provincial de l'Île du Prince-Edouard qui composaient la récente délégation venue de cette province.

98. Réponse à Adresse du Sénat du 15 mars 1898,—Copie de la correspondance et des télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture, ou tout autre membre de l'administration ou tout officier du gouvernement et les propriétaires ou agents de steamers, ou la chambre de commerce de Charlottetown, relativement à l'établissement d'un service d'emmasinage à froid sur les steamers entre Charlottetown et les ports de la Grande-Bretagne ou des Indes Occidentales, et à la construction d'entrepôts frigorifiques à Charlottetown.

99. Règlements relatifs à la rivière Stikine et aux rivières et aux lacs qui s'y déchargent.

100. Réponse à Adresse du Sénat du 4 juin 1897,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et celui du Dominion au sujet du traité français.

101. Réponse à Adresse du Sénat du 17 mars 1898,—Etat détaillé fourni par le ministère de l'Intérieur, des articles des dépenses autorisées de M. W. H. Sowden, pendant la durée de son emploi comme agent d'immigration; aussi les noms de toutes les personnes, qui, en conséquence des représentations de M. Sowden dans les comtés de Midland, sont allés au Nord-Ouest canadien et qui, comme l'a dit le ministre dirigeant au Sénat et comme le pense le gouvernement, seraient allées sans cela aux États-Unis; aussi la résidence de ces personnes avant leur départ pour le Nord-Ouest et le lieu où elles se sont établies dans le Nord-Ouest.

102. Réponse à Adresse du Sénat du 5 mai 1898,—Copie de toute la correspondance et des arrêtés du conseil relativement à l'occupation par la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo, de la réserve des sauvages Songhees, à Victoria, Colombie-Britannique.

103. Réponse à Adresse du Sénat du 18 mars 1898,—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les autorités impériales relativement au rapatriement du 100e régiment Royal Canadien.

104. Réponse à Ordre du 14 mars 1898,—Copie de toute déclaration à l'entrée et à la sortie de tout port du Canada par le steamer des États-Unis, le *Yantic*, lorsqu'il a remonté le Saint-Laurent en 1897, et de tous papiers ou correspondance concernant son passage par le dit fleuve ou les canaux du Saint-Laurent.

106. Réponse à Ordre du 25 avril 1898,—Copie de tous papiers, reçus et documents en la possession du gouvernement se rapportant en quelque manière à une demande d'indemnité adressée au gouvernement par Hugh Richardson, écr, juge de la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, pour pertes subies à Battleford pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885.

107. Réponse à Ordre du 9 mai 1898,—Copie de tous rapports et plans se rapportant en quelque manière à une route à travers les Territoires du Nord-Ouest vers le district du Yukon *via* Prince-Albert, la Saskatchewan, le lac Vert, l'Île à la Crosse, la rivière Eau-Claire et le Fort-McMurray sur la rivière Athabaska.

Votre comité recommande que dix exemplaires de l'index *Vaughan* des actes de chemins de fer du Canada soient achetés pour l'usage du comité des chemins de fer de la Chambre des Communes, et qu'ils soient mis sous la garde du greffier du comité.

Votre comité recommande aussi que dans le cas où il n'y aurait pas d'autre réunion du comité, le président soit autorisé à décider de l'impression ou autrement

de tout document qui peut être soumis à l'une ou l'autre des Chambres, comme aussi de décider, jusqu'à la fin de la session, de toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN CARLING,

Président.

Alors, sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (137) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Intercolonial Radial," suivant la recommandation énoncée dans le vingt-sixième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le treizième règle du Sénat soit suspendue dans le cas présent et que le bill (137) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer International Radial" soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que la soixantième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Villeneuve, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état du coût des dépenses des voyages faits, en 1897, par l'honorable premier ministre et par l'honorable Solliciteur général, en Europe, aux États-Unis ou ailleurs; aussi, un état des dépenses de voyage de leurs secrétaires particuliers, ou de toutes autres personnes composant leur suite.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (16) intitulé: "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général, relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Ordonné, que l'article suivant soit ajouté au dit bill.

“31. Le Gouverneur en conseil pourra préparer, à titre d'annexes du présent acte, les formules des serments qu'auront à prêter les votants à une élection tenue sous l'autorité de cet acte.”

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un nouvel amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Power, a proposé en amendement :

Qu le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que l'amendement coté : article 10A, et l'amendement consécutif au dit article soient renvoyés à un comité général pour y être pris de nouveau en considération.

La dite motion a été retirée avec la permission du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud,” a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (130) intitulé : “ Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (110) intitulé : “ Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (142) intitulé : “ Acte à l'effet d'autoriser les commissaires du havre de Québec à contracter un emprunt,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (148) intitulé : " Acte concernant le contrat de transport entre Sa Majesté et la Compagnie de chemin de fer le Grand Nord de Winnipeg," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (76) intitulé : " Acte pourvoyant à l'abrogation de l'Acte des pensions du service civil et à la retraite des membres du service civil," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (157) intitulé : " Acte concernant le remboursement des deniers avancés à la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean " auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (169) intitulé : " Acte à l'effet de ratifier une certaine sentence arbitrale rendue en faveur de la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (R) intitulé : " Acte relatif à l'identification des criminels," et aussi le bill (O) intitulé : " modifiant le chapitre 11 des Statuts de 1897 intitulé : " Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains " et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (153) intitulé : " Acte à l'effet de mieux protéger les douanes et les pêcheries ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (152) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des douanes," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (146) intitulé: "Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest de 1894 et 1895," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport final du comité spécial chargé de faire un enquête et un rapport sur la possibilité de construire un canal joignant les eaux du lac Huron à celles du fleuve Saint-Laurent par la rivière Ottawa, et sur les avantages que le Canada pourrait en retirer, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (121) intitulé: "Acte concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (T) intitulé: "Acte à l'effet d'amender de nouveau l'Acte concernant les employés publics," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (149) intitulé: "Acte autorisant certains contrats avec les compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (135) intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte accordant des primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (158) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (125) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial d'Ottawa," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 7 juin 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	McKindsey,	Price,
Armand,	Dickey,	McLaren,	Primrose,
Baker,	Dobson,	McMillan,	Reesor,
Bellerose,	Ferguson,	Merner,	Ross,
Bernier,	Fiset,	Miller,	Scott,
Boucherville, de(C.M.G.),	King,	Mills,	Snowball,
Boulton,	Landry,	Montplaisir,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Lougheed,	O'Brien,	Thibaudeau
Carling (Sir John),	Macdonald (I.P.E.),	O'Donohoe,	(de La Vallière),
Casgrain,	Macdonald (Victoria),	Owens,	Vidal,
Clemow,	Macfarlane,	Perley,	Villeneuve,
Dandurand,	Masson,	Poirier,	Wark,
DeBlois,	McKay,	Power,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable M. Bellerose, du comité permanent du compte rendu des Débats, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 2,
JEUDI, 2 juin 1898.

Le comité permanent du compte rendu des Débats a l'honneur de présenter le rapport suivant :

Votre comité recommande que M. William Smith qui a été ajouté pour un temps au personnel des sténographes du Sénat, soit encore employé à la prochaine session du parlement au même titre et aux mêmes appointements, savoir: trente piastres par semaine pour tous ses services; mais il est entendu que l'on pourra cesser en tout temps de l'employer pendant la prochaine session, en lui donnant une semaine d'avis.

Votre comité recommande que M. Alphonse Desjardins qui a été de nouveau chargé par le président du comité, conformément au rapport de votre comité du 2 octobre 1896, de faire la traduction des Débats du Sénat en français, reçoive pour son travail la somme de douze cent quatre-vingt-douze piastres et cinquante cents (\$1,292.50), établie d'après le nombre de pages de l'édition anglaise.

Votre comité désire appeler l'attention du gouvernement sur la nécessité d'adopter un moyen de faire imprimer les débats d'une manière plus expéditive, pour que les feuillets en soient distribués quotidiennement durant la session parlementaire.

Le tout humblement soumis.

JOS. H. BELLEROSÉ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. DeBlois, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 17 juin 1897, demandant copie de toute correspondance échangée entre les différents départements ou leurs employés et M. Choquette, député de Montmagny, au sujet de la destitution des personnes suivantes :—

Charles Bouffard, directeur du bureau de poste à Berthier.

Louis Lavoie, directeur du bureau de poste à l'Île aux Grues.

Joseph Bossinotte, directeur du bureau de poste au Cap Saint-Ignace.

Michel St. Pierre, directeur du bureau de poste à Saint-Paul du Bûton.

Mme Cyp. Dionne, directrice du bureau de poste à Saint-Pierre, rivière du Sud.

Napoléon Dugal, directeur du bureau de poste à Beaubien.

Cléophas Bélanger, directeur du bureau de poste à Landvilla.

Mme Ignace Mercier, directrice du bureau de poste à Mercier.

Alfred Dubé, employé sur l'Intercolonial.

J. B. Proulx, “ “

Xavier Simoneau, “ “

Xavier Poitras, “ “

Sifroid Fortin, “ “

Télesphore Gendreau, maître du havre de Montmagny.

Maxime Dubé, officier de douane (*preventive officer*).

Télesphore Gendreau, gardien du quai de Saint-Thomas.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 37BB.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat datée du 22 avril 1898, demandant toute la correspondance échangée entre les ministères de la Milice, des Travaux Publics, de l'Agriculture et toute personnes quelconque, relativement à l'exposition de Québec de 1894 et à l'exposition prochain de 1898.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 119.)

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que demain et à partir de demain, il y ait deux séances distinctes du Sénat chaque jour; la première de ces séances devant commencer à trois heures de l'après-midi et durer jusqu'à six heures, à moins que le Sénat ne s'ajourne plus tôt; la seconde devant commencer à huit heures du soir et se continuer jusqu'à ce que le Sénat s'ajourne.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (150) intitulé; " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (142) intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser les commissaires du havre de Québec à contracter un emprunt".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Primrose a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (148) intitulé: "Acte concernant le contrat de transport entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord de Winnipeg".

(*En comité.*)

Le titre du bill a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Le premier et unique article du bill ayant été lu, il a été proposé en amendement de retrancher à la fin du dit article "et la subvention en terres accordée à la compagnie s'appliquera à la ligne par le présent autorisée";

Une question d'ordre ayant été soulevée savoir: "que l'amendement propose de modifier la disposition faite par le bill de certaines terres publiques, et de changer ainsi la subvention que la Chambre des Communes a décidé d'offrir pour la construction de la ligne de chemin de fer mentionnée, et que le Sénat n'a pas le pouvoir de faire ce changement";

Le président du comité a résolu de faire rapport du point d'ordre à l'honorable président pour sa décision.

La Chambre a repris sa séance, et

l'honorable M. Clemow, de la part du dit comité, a fait rapport que le dit point d'ordre avait été soulevé dans le comité et l'honorable président a donné sa décision comme suit:

LE PRÉSIDENT.—On a prétendu, au cours de la discussion sur le point d'ordre, que le Sénat n'a pas le droit d'intervenir quand il s'agit de bills qui augmentent une dépense de deniers publics; mais qu'il aurait le droit de modifier ces bills de manière à réduire ou à empêcher la dépense. J'admets que, tout d'abord, j'ai partagé cet avis. Mais May, cité par l'honorable Secrétaire d'État, (à la page 542) après avoir dit que la Chambre des Lords, pas plus qu'il ne lui est loisible de présenter ou de modifier les bills ayant trait aux dépenses et aux revenus publics, ne peut prendre l'initiative de bien publics tendant à établir un impôt sur la population ou à régler l'administration ou l'emploi du produit de cet impôt, ajoute:

"Il s'en suit que les Lords ne peuvent modifier les dispositions des bills qu'ils ont reçus des Communes, concernant les sujets sus-mentionnés, de manière à changer, soit en l'augmentant ou en le réduisant, le montant d'une taxe ou charge, sa durée, le mode de répartition, perception, recouvrement, affectation ou administration,—ou concernant les personnes qui payent, perçoivent, administrent ou contrôlent cette taxe ou charge."

A cela, l'honorable chef de l'opposition a répondu qu'il n'est pas question, dans cet amendement, d'augmenter ou de réduire la dépense de deniers publics, mais de transférer la concession de terre d'une compagnie à une autre. En lisant l'amendement tel qu'il est conçu, je ne puis en tirer que cette conclusion, à savoir qu'il disposerait réellement de deniers publics. En effet, l'amendement porte que "la subvention en terre faite à la compagnie s'appliquera à la ligne par le présent acte autorisée". La disposition de l'octroi de terre est donc changée par là. Et, comme l'a fait remarquer l'honorable sénateur de Montarville, si l'amendement est adopté, les terres déjà données seront soustraites à leur destination ou affectation primitive; c'est-à-dire qu'elles passeront à une autre ligne; plus de subvention en terre, par conséquent, pour une ligne qui en avait reçu une. Et comme je suis d'avis qu'un don de terres publiques équivalait à un don d'argent, je décide que le point est bien motivé et l'amendement hors d'ordre.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill ci-dessus.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Clemow a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mille, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport final du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la possibilité de construire un canal joignant les eaux du lac Huron à celles du fleuve Saint-Laurent, par la rivière Ottawa, et sur les avantages que le Canada pourrait en retirer.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat, un appendice au rapport du ministre de l'Agriculture relatif aux fermes expérimentales pour 1897.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No Sa.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formé, en comité général relativement au bill (121) intitulé: "Acte concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au dernier bill sus-mentionné.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bellerose, a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bil en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les fonctionnaires publics," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la règle quarante et unième soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Villeneuve a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre de jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (71) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures ".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article article a été lu et agréé.

Le deuxième article a été lu et amendé comme il suit :—

Page 1, ligne 17, après " livres " insérez : " chaux, quatre-vingts livres ".

Les articles restants ont été séparément lues et agréés.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Sullivan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (149) intitulé: "Acte autorisant certains contrats avec les compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Fiset a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (118) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les règles quarante et unième et soixantième de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (123) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie électrique de Dawson-City, (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les règles quarante et unième et soixantième de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec bill (163) intitulé: "Acte accordant une nouvelle aide aux commissaires du havre de Montréal," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain, à la seconde séance du Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 8 juin 1898.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dever,	Macfarlane,	Owens,
Allan,	Dickey,	Masson,	Perley,
Baker,	Dobson,	McKay,	Poirier,
Bellerose,	Drummond,	McKindsey,	Power,
Bernier,	Ferguson,	McLaren,	Price,
Boucherville, de (C.M.G.)	Fiset,	McMillan,	Primrose,
Boulton,	Forget,	Merner,	Ross,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Scott,
Carling (Sir John),	King,	Mills,	Snowball,
Casgrain,	Landry,	Montplaisir,	Sullivan,
Clemow,	Lougheed,	O'Brien,	Vidal,
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Villeneuve,
DeBlois,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Wood.

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (126) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (137) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer International Radial," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (145) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 3, retranchez tous les mots après "suit" jusqu'à la fin du bill et insérez les clauses suivantes:

I. L'article 240 de l'*Acte des chemins de fer* est modifié par l'insertion, après le mot "wagons," en la septième ligne, des mots "et, pareillement, à toute autre entreprise de transport des voyageurs ou passagers, ou des marchandises par terre ou par eau."

II. Dans tous les cas où le prix qu'une compagnie demandera pour un service de transport exécuté partie par chemin de fer et partie par steamer ou par voie d'une ligne de steamers, sera exprimé en une seule somme, le comité des chemins de fer, pour décider si le prix exigé établit une disparité ou est contraire aux dispositions de l'*Acte des chemins de fer*, pourra déterminer la proportion exacte de cette somme qui doit être considérée comme proprement afférente au transport par chemin de fer, et décider conformément.

III. L'article 52 de l'*Acte des chemins de fer* est modifié par l'insertion, après le mot "directeur," en la première ligne, des mots: "à moins de dispositions autres portées par règlement."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (158) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (125) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial d'Ottawa," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 7, ligne 22.—Retranchez depuis "ingénieurs" jusqu'à la fin de l'article vingt.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a présenté un rapport spécial.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 8 juin 1898.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a l'honneur de présenter le rapport suivant :—

Afin de posséder un nombre suffisant d'exemplaires de "*The Railway Act, and Vaughan's Index*," pour l'usage du comité, votre comité recommande d'en acheter encore 27 exemplaires qui seront confiés au greffier du comité, en sus des 10 exemplaires dont l'achat a déjà été autorisé par le Sénat.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Merner, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 8 juin 1898.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, qui est comme suit:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte de Formartine; baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comte d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des Communes du Canada, assemblés en parlement, nous empressons, à l'occasion de la cessation prochaine des relations officielles de Votre Excellence avec ce pays, d'assurer le représentant de Sa Majesté de l'inaltérable loyauté et dévouement du peuple canadien à la Couronne et à l'Empire britannique, et d'exprimer l'espoir que vous voudrez bien porter en personne ces assurances à notre bien-aimée souveraine.

C'est un agréable devoir pour nous d'assurer à Votre Excellence combien la population du Canada a su hautement apprécier la constante courtoisie et le soin assidu avec lesquels vous avez présidé aux affaires de la Puissance pendant les derniers cinq ans, période qui,—Votre Excellence l'apprendra sans doute avec un sensible plaisir,—a été caractérisée par un développement marqué de progrès et de prospérité, et de témoigner du grand intérêt dont vous avez généreusement fait preuve pour tout ce qui se rattache au bien-être et à l'avancement de la population, sans distinction de classe ou de croyance.

Nous apprécions hautement aussi les grands progrès opérés dans la littérature, les sciences et les arts en ce pays, grâce à la part active que Votre Excellence a généreusement prise à leur développement.

Les importants services que Votre Excellence a rendus à ce pays ont été rehaussés par la coopération zélée de Son Excellence la Comtesse d'Aberdeen, que ses efforts incessants pour promouvoir le bien-être social et moral de notre population ont rendue chère à toutes les classes de la population.

Nous sommes heureux d'assurer à Votre Excellence et à votre épouse distinguée, que vous emporterez de ce pays notre profond respect et notre haute estime, ainsi que les vœux chaleureux que nous formons pour votre bien-être et votre bonheur à venir, et nous entretenons l'espoir que ce pays continuera à avoir dans la personne de Votre Excellence un ami et un défenseur dans les conseils de l'Empire.

Et pour prier Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que la dite adresse soit prise en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur l'extrait suivant du feuillet No 80, page 3 des ordres du jour de la Chambre des Communes pour le lundi, 6 juin 1898 :

La Chambre en comité pour considérer une certaine résolution déclarant,—

“ Qu'il est expédient de prescrire que le Gouverneur en conseil pourra, à
 “ même les deniers placés en vertu du paragraphe trois de la clause vingt-cinq
 “ du chapitre cinquante-quatre des Statuts révisés du Canada, formant le fonds
 “ d'école pour la province du Manitoba, payer de temps à autre au gouverne-
 “ ment du Manitoba, à la demande du dit gouvernement, telles somme ou
 “ sommes que le Gouverneur en conseil jugera à propos, et n'excédant pas en
 “ totalité la somme de trois cent mille piastres, les somme ou sommes ainsi
 “ payées devant être dépensées par le dit gouvernement du Manitoba pour le
 “ soutien des écoles publiques dans cette province;—Pourvu toujours que pas
 “ plus de deux cent mille piastres soient ainsi payées au dit gouvernement pour
 “ les fins susdites pendant la présente année civile.—M. Fielding.”

et il a demandé :

1. Par cette résolution le gouvernement demande-t-il de disposer, un montant de trois cent mille piastres, du capital même formant le fonds d'écoles produit par la vente de certaines terres fédérales ?

2. En donnant cette somme de trois cent mille piastres au gouvernement du Manitoba pour le soutien des écoles publiques dans cette province, le gouvernement tient-il compte du fait que la législature du Manitoba a changé la définition du mot *écoles publiques* et a établi en 1890 des écoles publiques différentes de ce qu'elles étaient avant cette date, et que conséquemment ces trois cent mille piastres seront destinées aux écoles publiques telles qu'elles existent aujourd'hui et non pas telles qu'elles existaient lorsque ce fonds des écoles fut créé par une législation fédérale ?

3. Les écoles catholiques du Manitoba sont-elles protégées par la législation fédérale de manière à pouvoir toucher la quote-part à laquelle elles auraient droit en vertu de l'esprit et de la lettre de l'Acte des terres fédérales, ou ce don de trois cent mille piastres sera-t-il fait sans conditions aucunes, au gouvernement du Manitoba avec droit par celui-ci d'en disposer comme bon lui semblera ?

4. Le gouvernement du Manitoba a-t-il demandé au gouvernement du Dominion de faire adopter par le parlement du Canada cette législation qui permettra au gouvernement fédéral de donner à celui du Manitoba cette somme de trois cent mille piastres, à prendre sur le capital créé par la vente des terres fédérales spécialement réservées comme terres d'écoles ?

5. Quand le gouvernement du Manitoba a-t-il fait telle demande ou exigé telle législation et sur quoi s'est-il basé pour la demander ?

6. Est-ce une faveur qu'il sollicite, l'accomplissement d'une promesse qu'il exige ou la revendication d'un droit qu'il réclame ?

7. Si c'est une faveur qu'il sollicite que donne-t-il en échange; si c'est l'accomplissement d'une promesse qu'il exige, quelle est la promesse et quand a-t-elle été faite; si c'est la revendication d'un droit, d'où ce droit peut-il surgir et quel arrangement l'a fait naître ?

8. A tout événement, le gouvernement fédéral par la législation qu'il demande, va-t-il faire au gouvernement Greenway, ce don de trois cent mille piastres, sans égard aux droits de la minorité catholique et donner au gouvernement provincial la part d'argent à laquelle la minorité prétend avoir un droit indéniable.

Débat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (148) intitulé: “ Acte concernant le contrat de transport entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord de Winnipeg,” ayant été lu,

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé:—

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en six mois.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (159) intitulé : " Acte modifiant l'Acte autorisant le paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McMillan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill, (76) intitulé : " Acte pourvoyant à l'abrogation de l'Acte des pensions du service civil et à la retraite des membres du service civil," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la règle quarante et unième soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Casgrain a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (157) intitulé : " Acte concernant le remboursement des deniers avancés à la Compagnie d'extension de pont et de chemin de fer de Saint-Jean," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la règle quarante et unième soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée comité général, relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bernier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informée cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill (162) intitulé : Acte à l'effet de ratifier une certaine décision rendue en faveur de la Compagnie de chemin de fer *Dominion Atlantic*, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formé en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. King a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il.

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (153) intitulé : "Acte à l'effet de mieux protéger les douanes et les pêcheries," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Forget a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (152) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des douanes", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le sixième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à huit heures du soir.

SECONDE SÉANCE.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	De Blois,	Macdonald (I.P.-E.)	Ogilvie,
Allan,	Dever,	Macdonald (Victoria),	Perley,
Baker,	Dickey,	McKay,	Power,
Bellerose,	Dobson,	McLaren,	Price,
Bernier,	Drummond,	McMillan,	Scott,
Boucherville, de (C. M. G.),	Ferguson,	Merner,	Snowball,
Boulton,	Forget,	Miller,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gowan (C. M. G.),	Mills,	Vidal,
Carling (Sir John),	King,	Montplaisir,	Villeneuve,
Casgrain,	Landry,	O'Brien,	Wood,
Clemow,	Lougheed,	O'Donohoe,	

Conformément à l'ordre du jour, le bill (146) intitulé : " Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest de 1894 et 1895," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que le dit bill soit envoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les articles 1 à 9 inclusivement ont été séparément lus et agréés.

L'article 10 a été lu et amendé comme il suit :

Page 3, ligne 45, retranchez " cinq " et insérez " trois ".

Les articles 11 à 14 inclusivement ont été séparément lus et agréés.

L'article 15 ayant été lu, il a été proposé de l'amender comme il suit :—

Page 6, ligne 8, après " projetés " insérez : " et indiquera les prix maximum que le licencié se propose d'exiger."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le comité s'est divisé :

Pour, 16.—Contre, 7.

Ainsi elle a été résolue affirmativement.

L'article 16 a été lu et agréé.

L'article 17 a été lu et amendé comme il suit :

Page 6, ligne 33, après " domestiques " insérez " ou d'irrigation."

L'article 18 a été lu et amendé comme il suit :

Page 7, ligne 16, après " acte " insérez ce qui suit comme paragraphe 6 :

6. Pourvu que si, comme il est prévu en l'article 17, le ministre dispense du " dépôt des plans, le présent article n'ait pas d'application."

Les articles 19 à 30 inclusivement ont été séparément lus et agréés.

L'article 31 a été lu et amendé comme il suit :

Page 10, ligne 34, après " qui " insérez " volontairement."

Page 11, ligne 2, après " fera," " insérez " volontairement."

Les articles restants ont été lus et agréés.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (150) intitulé: " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales," a été lu la seconde.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain, à la première séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 9 juin 1898.

Le Sénat s'est assemblé à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dever,	Masson,	Perley,
Allan,	Dickey,	McKay,	Poirier,
Armand,	Drummond,	McKindsey,	Power,
Baker,	Ferguson,	McLaren,	Price,
Bellerose,	Fiset,	McMillan,	Reesor,
Bernier,	Forget,	Merner,	Ross,
Boucherville, de (C.M.G.),	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Scott,
Boulton,	King,	Mills,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Montplaisir,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Lougheed,	O'Brien,	Vidal,
Casgrain,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Villeneuve,
Clemow,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Wood.
De Blois,	Macfarlane,	Owens,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (123) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la deuxième séance du Sénat.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (118) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la seconde séance du Sénat.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a présenté un rapport spécial.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 8 juin 1898.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a l'honneur de présenter le rapport suivant:

Votre comité recommande que lorsqu'un bill confirmant un bail, une convention ou toute autre espèce de contrat, sera reçu ou présenté au Sénat, ce bail, cette

convention ou cette autre espèce de contrat devra être reproduit dans un appendice ou autrement.

Votre comité recommande aussi que le greffier du Sénat reçoive instruction de publier la décision ci-dessus dans la *Gazette du Canada* en suivant pour cela les règles relatives à la publication des avis.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE B. BAKER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Merner, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (71) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures," ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé en amendement,

Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général pour y ajouter la disposition ci-dessous comme paragraphe 1er de l'article 6:

"1. Aucun instrument de pesage employé pour peser ou pour déterminer le poids des articles mentionnés en l'article 16 de l'Acte des poids et mesures ne sera d'une capacité certifiée moindre qu'un boisseau Winchester."

Après débat.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à la prochaine séance du Sénat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (121) intitulé: "Acte concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (163) intitulé: "Acte à l'effet d'accorder une nouvelle aide aux Commissaires du havre de Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que la règle quarante et unième soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les articles 1, 2 et 3, ont été séparément lus et agréés.

L'article 4 ayant été lu, il a été proposé de le retrancher du bill;

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le comité s'est divisé:

Pour 14—contre 23.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.
 Le dit article 4 a alors été lu et agréé.
 L'article 5 a été lu et agréé.
 Le titre a été de nouveau lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Dever a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
 Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.
 La question a été posée, ce bill passera-t-il ?
 Elle a été résolue dans l'affirmative.
 Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. Power, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du parlement, a présenté son troisième rapport.
 Ordonné, qu'il soit reçu, et
 Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE, 1898.

TROISIÈME RAPPORT.

A l'honorable Sénat,

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement s'est réuni pour la troisième fois, dans les appartements de l'Orateur de la Chambre des Communes, mercredi, le 8 juin, à 2.30 h. p.m.

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées après lecture faite.

L'Orateur de la Chambre des Communes est au fauteuil et informe le comité qu'il a transmis le rapport de la dernière assemblée du comité, ainsi que la correspondance au sujet de l'éclairage de la bibliothèque par l'électricité au ministre des Travaux publics, qui a promis de s'en occuper au plus tôt.

Le rapport du comité chargé de faire l'audition des comptes est lu et adopté.

Une copie du dit rapport est annexée ci-jointe.

Et le comité s'ajourne.

J. D. EDGAR,

Président.

Bureau de l'Orateur de la Chambre des Communes,
 8 juin 1898.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1898 de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la bibliothèque, depuis le 17 mai 1897 (date de la dernière audition), présente le rapport suivant :

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces qui lui ont été soumis par le comptable, les dites pièces numérotées de 4646 à 5128 (inclusivement), ainsi que les pièces relatives aux lettres de change portant les lettres A, B et C de 1897-98, respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent rapport, pour l'information du parlement, un relevé du compte courant de la bibliothèque à partir du 17 mai 1897 à venir jusqu'au 30 avril 1898, ainsi que d'autres états secondaires fournis par le comptable, y compris un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets) pour la même période.

Votre sous-comité désire exprimer son appréciation de l'habileté et du soin avec lesquels le comptable a rempli ses devoirs. Les comptes et les pièces justificatives sont tenus et mis en ordre d'une manière très systématique, ce qui facilite beaucoup le travail de votre sous-comité.

L. G. POWER,
J. SCRIVER,
R. L. BORDEN.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 avril 1898.

ÉTAT de la dépense mensuelle, classée sous ses différents titres, du 17 mai 1897 au 30 avril 1898.

	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure.			Livres sur l'histoire d'Amérique.	Dépenses contingentes.	Totaux.
	Anglais.	Français.	Reliure.			
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Du 17 au 31 mai 1897		362 79		40 52	76 00	479 31
En juin 1897	17 00		614 07		721 54	1,352 61
juillet 1897	3,243 88	81 95	66 18	200 22	716 31	3,308 54
août 1897	3 00	213 79			76 00	292 79
septembre 1897	1,246 04	80 95	138 43	143 23	234 38	1,843 03
octobre 1897	126 56	854 57		60 85	101 37	1,145 35
novembre 1897	284 40	190 45		64 49	334 15	873 49
décembre 1897	1,176 74	52 00	269 08	48 87	216 47	1,763 16
janvier 1898	589 43	458 67		158 47	182 19	1,418 76
février 1898	39 30	22 30		61 10	267 57	390 27
mars 1898	76 20	48 15	212 92	78 10	286 68	702 05
avril 1898	38 75	286 49		81 75	301 19	708 18
Totaux	6,841 30	2,652 11	1,300 68	967 60	3,513 85	15,275 54
A déduire la somme des dépenses contingentes						3,513 85
Total des dépenses en livres et reliure.						11,761 69

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 avril 1898.

RELEVÉ—classé par sujets—des dépenses pour livres et reliure, du 17 mai 1897 au 30 avril 1898.

	\$ cts.
Religion, Philosophie et éducation	560 04
Histoire et Biographie	2,263 62
Géographie et Voyages	646 30
Science	619 98
Arts utiles	389 99
Beaux-arts	259 70
Jeux et amusements	15 24
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie	283 94
Belles-lettres	1,282 52
Encyclopédies et Revues	996 20
Droit, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc.	1,919 83
Economie politique, Science sociale, Commerce, Statistique, etc.	667 73
Bottins	114 34
Reliure	1,300 68
Assurance, Commission, Frais de port, etc.	441 58
Total	11,761 69

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 avril 1898.

LISTE des chèques non soldés tirés sur la banque de Montréal, Ottawa.

Date.	Nom de la personne ou compagnie en faveur de laquelle le chèque a été souscrit.	Numéro.	Montant.
1897.			8 cts.
8 juillet.....	Ottawa Field Naturalists' Club.....	4690	1 00
1898.			
25 janvier.....	Éditeurs du <i>Commercial and Industrial Canada</i> , Toronto.....	4996	2 00
29 mars	E. H. Goss, trésorier de la <i>Prince Society</i> , Boston, Mass., E.-U. A.	5083	7 00
1er avril.....	Pierre George Roy, Lévis, P.Q.	5099	1 00
23 do	Pierre George Roy, Lévis, P.Q.	5117	2 00
29 do	H. J. Meiklejohn, Ottawa.....	5119	35 00
30 do	Ann. McGuire, Ottawa.....	5121	15 00
30 do	M. Black, Ottawa.....	5122	15 00
30 do	B. Ambrose, Ottawa.....	5123	15 00
30 do	Philomène Roy, Ottawa.....	5124	15
30 do	John Lovell & Son, Montréal.....	5127	1 75
30 do	F. Ph. Beauchamp, Cham. Proc. pour la Corporation Episc. Rom. d'Ottawa	5128	5 00
			114 75

JOHN SMITH,

Comptable.

Alors sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (H) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines d'Alberta et du Yukon," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:

Page 1, ligne 7, retranchez depuis 1 jusqu'à "ainsi" ligne 9, et insérez: "Elias Rogers et Henry S. Howland, tous deux de la cité de Toronto; Thomas Hobbs, de la cité de London; James H. Ashdown et Heber Archibald, tous deux de la cité de Winnipeg; William Roper Hull et Richard B. Bennett, tous deux de la cité de Calgary, et Frederick William Godsall, de Pincher Creek."

Page 1, ligne 13, retranchez depuis "fer" jusqu'à "ci-dessous," ligne 14 et insérez "de l'Alberta Occidental."

Page 2, ligne 3, retranchez depuis "Rocheuses" jusqu'à "Edmonton" inclusivement, ligne 9.

Page 3, ligne 29, retranchez depuis "lignes" jusqu'à "ôtés" inclusivement, ligne 28, page 5, et insérez ce qui suit:

Article A.

"Du consentement du conseil municipal ayant juridiction sur les chemins ou lieux publics, la compagnie pourra y entrer dans le but de construire et entretenir

“ ses lignes de télégraphe et de téléphone, et ses lignes pour la transmission de la force électrique, et lorsqu'elle le jugera nécessaire pour les besoins de ses systèmes de télégraphe, de téléphone ou de fourniture de force électrique, elle pourra ériger, équiper et entretenir des poteaux ou autres travaux et ouvrages, et y tendre des fils et poser d'autres appareils télégraphiques et téléphoniques ou électriques; et chaque fois que la compagnie le jugera à propos, elle pourra creuser et ouvrir tous chemins et lieux publics, sauf, néanmoins, les dispositions suivantes, savoir :—

“(a.) La compagnie ne nuira pas à la circulation publique, ni n'obstruera en aucune manière l'entrée d'aucune porte, barrière ou porte-cochère, ou le libre accès à aucun bâtiment;

“(b.) La compagnie ne posera pas de fils à moins de vingt-deux pieds au-dessus de la surface du terrain, ni ne plantera, sans le consentement du conseil municipal, plus d'une ligne de poteaux le long d'aucun chemin public;

“(c.) Tous les poteaux seront aussi droits et aussi perpendiculaires que possible, et seront peints, dans les cités, et quelques règlements du conseil l'exige;

“(d.) La compagnie n'aura droit à aucune indemnité parce que ses poteaux seraient abattus ou ses fils coupés par ordre de l'officier en charge de la brigade des pompiers dans un cas d'incendie, si, de l'avis de cet officier, il est nécessaire qu'ils soient abattus ou coupés;

“(e.) La compagnie n'abattra ni ne mutilera aucun arbre planté pour l'ombrage, ni aucun arbre fruitier ou d'ornement;

“(f.) L'ouverture des rues pour l'érection des poteaux ou pour faire passer les fils sous terre se fera sous la direction et surintendance de la personne que le conseil municipal désignera, et de telle manière que le dit conseil prescrira; le conseil pourra aussi désigner les endroits où devront être plantés les poteaux, et les rues devront être remises autant que possible et sans retards inutiles, dans leur premier état, par la compagnie et à ses frais;

“(g.) Si l'on découvrait un moyen efficace pour faire passer les fils de télégraphe ou de téléphone sous terre, nul acte du parlement astreignant la compagnie à adopter ce moyen, et abrogeant le droit donné à la compagnie par le présent article de poser ses fils sur poteaux, ne sera censé être une violation des privilèges conférés par le présent acte, et la compagnie n'aura pas droit à des dommages-intérêts pour ce fait;

“(h.) Tout ouvrier travaillant à l'érection ou la réparation des lignes ou instruments de la compagnie portera, bien en vue sur son vêtement, un insigne sur lequel seront lisiblement inscrits le nom de la compagnie et un numéro au moyen duquel on puisse facilement le reconnaître.

“(i.) Rien de contenu au présent article ne sera censé autoriser la compagnie à entrer sur aucune propriété privée dans le but de construire, entretenir ou préparer quelque'un de ses ouvrages, sans le consentement préalable du propriétaire ou occupant de la propriété;

“(j.) Si, pour l'enlèvement de bâtiments ou les besoins de la circulation publique, il devient nécessaire que les dits fils ou poteaux soient temporairement enlevés, en les abattant ou autrement, la compagnie devra, à ses propres frais et dépens, après avis raisonnable donné par écrit par toute personne qui voudra les faire enlever, enlever ces fils ou poteaux; et en cas de négligence de la part de la compagnie à le faire, cette personne pourra les enlever aux frais de la compagnie, en ne faisant aucun dommage inutile. Cet avis pourra être donné au bureau de la compagnie ou à tout agent ou officier de la compagnie dans la municipalité où seront les fils ou poteaux que l'on voudra faire enlever, ou, dans les municipalités où la compagnie n'aura pas d'agent ou officier, cet avis pourra être donné soit au bureau central, soit à tout agent ou officier de la compagnie dans la municipalité voisine ou la plus rapprochée de celle dans laquelle seront ces fils ou poteaux;

“(k.) La compagnie sera responsable de tous dommages inutiles qu'elle causera en exécutant ou entretenant quelque'un de ses dits ouvrages.”

Page 6, ligne 1, retranchez “ de deux millions ” et insérez : “ d'un million. ”

Page 6, ligne 3, retranchez depuis “ temps ” jusqu'à “ qu'ils : ” et insérez “ selon ; ”,

Page 6, ligne 4, après "nécessaire" insérez : " mais nul appel de fonds ne devra excéder dix pour cent des actions souscrites."

Page 6, ligne 5, retranchez depuis "12" jusqu'à "versement" inclusivement, ligne 13.

Page 6, ligne 14, retranchez "premier" et insérez "deuxième."

Page 6, ligne 15, retranchez "juillet" et insérez, "septembre."

Page 6, ligne 21. retranchez depuis "15" jusqu'à "directeurs," ligne 36, inclusivement et insérez ce qui suit :

Article B.

" La compagnie pourra, en vertu d'une autorisation qui lui sera donnée par les actionnaires ordinaires de la compagnie à une assemblée générale spéciale convoquée dans ce but,—à laquelle assemblée seront présents ou représentés par fondés de pouvoirs des actionnaires représentant au moins les deux tiers en somme du capital social,—émettre toute partie de son capital social sous forme d'actions-priorité, et ces actions-priorité comporteront les droits et privilèges spéciaux définis dans les alinéas suivants, savoir:—

" (a.) Les profits de chaque année seront d'abord appliqués au paiement d'un dividende privilégié cumulatif à un taux n'excédant pas six pour cent par année;

" (b.) Le surplus des profits applicables aux dividendes chaque année sera partagé entre les porteurs d'actions ordinaires;

" (c.) Rien de contenu au présent acte n'affectera ou ne limitera les pouvoirs ou la discrétion des directeurs quant à l'époque et au mode d'application et de distribution des profits, ou à la création d'un fonds de réserve et d'un fonds de dépréciation à même les profits;

" (d.) Les porteurs de ces actions-priorité auront aussi droit au paiement préférentiel du montant versé sur leurs actions sur l'actif disponible pour le remboursement du capital, par priorité sur tout remboursement de capital à l'égard d'actions ordinaires de la compagnie; et, sauf ce paiement, le reste du surplus de l'actif appartiendra aux actionnaires ordinaires et sera partagé entre eux.

" 2. Les porteurs de ces actions-priorité auront et exerceront les droits, privilèges et qualités des porteurs du capital social pour voter à toutes les assemblées des actionnaires et pour devenir directeurs."

Page 6, ligne 39, retranchez "et de ses embranchements."

Page 6, ligne 43, retranchez depuis "et" jusqu'à "garantir," inclusivement, page 7, ligne 11.

Dans le titre.

Retranchez depuis "ter" jusqu'à "Yukon" inclusivement et insérez "de l'Alberta Occidental."

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Forget, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (S) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des compagnies," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 9, après "Yukon" insérez : " et les Territoires du Nord-Ouest."

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (160) intitulé: "Acte concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, à la seconde séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill (166) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte de pêcheries," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (139) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe Anglo-Française (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (99) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, à la seconde séance du Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à huit heures du soir.

SECONDE SÉANCE.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	DeBlois,	Macdonald (I.P.-E.),	Ogilvie,
Allan,	Dever,	Macdonald (Victoria),	Owens,
Baker,	Dickey,	Masson,	Perley,
Bellerose,	Drummond,	McLaren,	Power,
Bernier,	Ferguson,	McMillan,	Price,
Boucherville, de(C. M. G.),	Fiset,	Merner,	Scott,
Boulton,	Forget,	Miller,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gowan (C.M.G.),	Mills,	Sullivan,
Carling (Sir John),	King,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain,	Landry,	O'Brien,	Villeneuve,
Clemow,	Lougheed,	O'Donohoe,	Wood.
Dandurand,			

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (123) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)," ayant été lu,

L'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Bellerose, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. King, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en retranchant les mots "ou au moyen de toute autre force motrice," dans le huitième article du bill.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (118) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills, pour la troisième lecture du bill (71) intitulé: "Acte modifiant

de nouveau l'Acte des poids et mesures," tel qu'amendé, et sur l'amendement de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général pour y ajouter la disposition ci-dessous comme paragraphe 1er de l'article 6:—

1. Aucun instrument de pesage employé pour peser ou pour déterminer le poids des articles mentionnés en l'article 16 de l'Acte des poids et mesures ne sera d'une capacité certifiée moindre qu'un boisseau Winchester.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors la Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général, relativement au dit bill.

(En comité.)

L'article 6 a été reconsidéré et amendé comme il suit:

Page 2, ligne 39, après "certifiée," insérez le paragraphe suivant:

"2. Aucun instrument de pesage employé pour peser ou pour déterminer le poids des articles mentionnés en l'article 16 de l'Acte des poids et mesures ne sera d'une capacité certifiée moindre qu'un boisseau Winchester."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport du comité permanent du compte rendu des Débats.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité de toute la Chambre au bill (146) intitulé: "Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest de 1894 et 1895," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le premier amendement soit agréé.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé:

Que le second amendement soit retranché.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisé, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables messieurs.

Bellerose,	Dever,	Masson,	Scott,
Casgrain,	Fiset,	Mills,	Snowball.--11.
Dandurand,	Macdonald (I.P.E.),	O'Donohoe,	

NON-CONTENTS.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dickey,	McLaren,	Owens,
Allan,	Drummond,	Merner,	Perley,
Baker,	Ferguson,	Miller,	Power,
Bernier,	Forget,	Montplaisir,	Price,
Boucherville, de	Lougheed,	O'Brien,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Villeneuve.—25.
Clemow,			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le second amendement soit adopté maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le troisième amendement soit adopté

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le quatrième amendement soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le cinquième amendement soit adopté.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le sixième amendement soit retranché.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (150) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article ayant été lu, il a été proposé de l'amender comme suit :

Page 1, ligne 14, retranchez le deuxième et le troisième paragraphes et insérez ce qui suit comme paragraphe 2 :

" Le paragraphe ainsi substitué ne s'appliquera qu'aux juges qui seront nommés à l'avenir."

La question ayant été posée sur la dite motion, le comité s'est divisé :

Pour, 18.—Contre, 12.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les deuxième, troisième et quatrième articles, ont été séparément lus et agréés.

Le cinquième article a été lu et amendé comme suit :

Page 2 ligne 35, retranchez " Suprême " et insérez " Territoriale " :

Les articles six à neuf inclusivement ont été séparément lus et agréés.

L'article dix a été amendé comme il suit :

Page 4, ligne 6, retranchez " Suprême " et insérez " Territoriale."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bernier a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de l'adresse à Son Excellence le Gouverneur général à la l'occasion de la fin prochaine des relations officielles de Son Excellence avec ce pays, etc., ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le premier item de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (160) intitulé: " Acte concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (99) intitulé: " Acte constituant, en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Macdonald (I.P.-E.), il a été

Ordonné, que la règle quarante et unième soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Macdonald (I.P.-E.), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (16) intitulé: " Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, à l'exception des amendements deux, quatre, cinq, sept, huit, neuf, dix et onze.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
JEUDI, 9 juin 1898.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté les premier, troisième, sixième et douzième de leurs

amendements au bill (No 16) intitulé : " Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier l'Acte des élections fédérales," et qu'elle n'a pas acquiescé aux deuxième, quatrième, cinquième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième de leurs amendements pour les raisons suivantes :--

Parce que l'amendement fait par le Sénat, au bill, exemptant de son application les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, et pourvoyant à une revision spéciale des listes de voteurs dans ces provinces pour les élections à cette Chambre, est incompatible avec le principe général du bill et tend à le détruire.

Que la procédure proposée par le Sénat pour assurer la revision de ces listes sous l'autorité de ce parlement, est absolument insuffisante et ne peut être appliquée sans créer un système compliqué et coûteux, incompatible avec l'objet visé par le bill.

Qu'en conséquence, l'amendement pourvoit de fait à la continuation dans les dites provinces du système coûteux et incommode qui a actuellement pour effet de créer des listes spéciales de voteurs pour les élections fédérales.

Que la passation de l'amendement par le Sénat après son rejet par la Chambre des Communes est incompatible avec le droit et le privilège indéniable de cette Chambre de déterminer les principes du cens qui régissent l'élection de ses membres et qu'elle est d'autant plus injustifiable que le pays s'est prononcé énergiquement en faveur du principe du bill.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

JNO. GEO. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat demain, à la première séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (T) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des employés publics," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (145) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer," et informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat ajourné.

Vendredi, 10 juin 1898.

Les membres présents étaient :—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	De Blois,	Macfarlane,	Owens,
Allan,	Dever,	Masson,	Perley,
Armand,	Dickey,	McKindsey,	Power,
Baker,	Drummond,	McLaren,	Price,
Bellerosé,	Ferguson,	McMillan,	Reesor,
Bernier,	Fiset,	Merner,	Ross,
Boucherville, de(C. M. G.),	Forget,	Miller,	Scott,
Boulton,	Gowan (C.M.G.),	Mills,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	King,	Montplaisir,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Landry,	O'Brien,	Vidal,
Casgrain,	Macdonald (I.P.E.),	O'Donohoe,	Villeneuve,
Clemow,	Macdonald (Victoria).	Ogilvie,	Wood.
Dandurand,			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Drummond :—D'Andrew Allan, président, et D. A. Watt, secrétaire honoraire, au nom des intérêts maritimes de Montréal.

Sur motion de l'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que la pétition d'Andrew Allan, président, et D. A. Watt, secrétaire honoraire, au nom des intérêts maritimes de Montréal, soit maintenant lue et reçue, et

La dite pétition a été alors lue et reçue.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (139) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe commerciale du Nord (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (99) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la seconde séance du Sénat.

L'honorable M. Miller, du comité spécial chargé de faire une enquête sur le montant, la provenance et l'emploi des subventions accordées à la Compagnie du

chemin de fer du Comté de Drummond, et des autres sommes reçues et dépensées par la dite compagnie, ainsi que sur les époques auxquelles la dépense a eu lieu et la manière dont elle a été faite, etc., etc., a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
VENDREDI, 10 juin 1898.

Le comité spécial nommé par un ordre de votre honorable Chambre, en date du 21 mars 1898, et conçu dans les termes suivants :

“ L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé qu'un comité spécial soit nommé pour faire une enquête :

“ 1. Sur le montant, la provenance et l'emploi des subventions accordées à la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, et des autres sommes reçues et dépensées par la dite Compagnie, ainsi que sur les époques auxquelles la dépense a eu lieu et la manière dont elle a été faite ;

“ Sur le capital-actions de la compagnie, le produit des ventes d'actions de ce capital par la compagnie, les souscriptions de capital, les noms des souscripteurs, les montants souscrits, les appels de fonds, les versements opérés, les transferts d'actions qui ont eu lieu de temps à autre et les noms des acquéreurs de ces actions ;

“ 3. Sur la situation financière de la compagnie, ses dettes échues ou à échoir, ses ventes d'obligations et le produit de ces ventes, ses emprunts ou ses prêts, l'emploi des sommes empruntées, et sur toutes garanties ou endossements donnés à la compagnie ou par elle relativement à ces prêts ou emprunts ;

“ 4. Sur les détails de toutes offres ou négociations relatives à la vente, à la location ou au transfert de la propriété de la compagnie.

“ 5. Sur le classement et la condition du dit chemin de fer et de son matériel, et sur tout ce qui concerne la dite compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, y compris toutes négociations ou conventions intervenues avec le gouvernement du Canada au sujet de la dite compagnie.

“ Le dit comité devant se composer des honorables Messieurs Clemow, Cox, de Boucherville, Ferguson, Kirchoffer, King, Longheed, Landry, Miller, Mills, Macdonald (Victoria), Power, Primrose, Prowse, Thibeau (de La Vallière), Wood et du proposant ; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, d'employer toutes personnes que le comité jugera nécessaires pour la dite enquête, et de faire rapport de temps à autre.

“ La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

“ Ordonné, en conséquence ” :—

a l'honneur de pré-eter son second rapport.

Votre comité, s'étant réuni et organisé le 23 mars 1898, s'est mis en mesure de faire une enquête indépendante, complète et impartiale sur les questions renvoyées à son examen, et, dans ce but, a retenu, en vertu du pouvoir que lui attribue l'ordre qui le nomme, M. Walter Barwick, comme conseil chargé de l'assister et aviser au cours de l'enquête, de l'examen des pièces, du rassemblement des preuves écrites, de l'audition des témoins, afin que l'investigation relativement à tous les points essentiels fut menée régulièrement et impartialement.

Lorsque votre comité a été nommé, un comité spécial de la Chambre des Communes faisait, depuis le cinq mars, une enquête conformément à l'ordre suivant de cette Chambre, en date du 15 février 1898 :—

“ Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, il est nommé un comité spécial, composé de MM. Lister, Carroll, McIsaac, Morrison, Haggart, Borden (Halifax) et Powell, pour faire une enquête sur l'affectation des subventions accordées pour aider à la construction du chemin de fer du comté de Drummond, et sur toutes négociations et transactions entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres ou officiers, ou quelque personne en son nom, et la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, ou tout directeur, officier ou personne, au nom de la com-

“pagnie, concernant l'acquisition du dit chemin de fer par le gouvernement; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir papiers, personnes et documents, de faire rapport à la Chambre de la preuve faite et d'énoncer l'opinion du comité à ce sujet.”

Le 16 mai dernier, le greffier du Sénat reçut du greffier du dit comité de la Chambre des Communes une communication lui demandant, d'après les instructions de ce dernier, de transmettre au président du comité de la Chambre des Communes les preuves et les renseignements que possédait votre comité, afin de mettre le comité de la Chambre des Communes en mesure de faire venir et d'examiner toute personne ou personnes capables de fournir quelque information sur le sujet de l'enquête. Cette communication fut dûment transmise à votre comité, et il en fut accusé réception. Par un arrangement fait subséquemment, les deux comités purent échanger les procès-verbaux imprimés de leurs délibérations, y compris les témoignages pris devant eux.

Votre comité a pu de la sorte suivre le cours de l'enquête faite à la Chambre des Communes.

L'attitude de l'un des principaux témoins devant le comité de la Chambre des Communes, en refusant de répondre à des questions importantes, soutenu en cela par une majorité du comité, a notablement changé, après la nomination de votre comité; et la ligne d'enquête suivie ensuite par le comité de la Chambre des Communes a été telle, que votre comité a jugé qu'elle mènerait à des constatations importantes pour l'enquête ordonnée par le Sénat.

Pour cette raison, votre comité a jugé convenable d'attendre la fin de l'enquête du comité de la Chambre des Communes, voulant éviter la répétition des témoignages, épargner des dépenses au public et des ennuis aux témoins.

Cette enquête terminée, votre comité eut l'occasion d'examiner la preuve qui avait été faite, et, après mûre considération, il décida qu'il était inutile de pousser plus loin sa propre investigation.

D'après la preuve ainsi obtenue votre comité est d'opinion :

1. Que l'action du Sénat, du 23 juin 1897, en renvoyant à trois mois la deuxième lecture du bill de la Chambre des Communes, alors devant le Sénat, (No 142) et intitulé : “Acte à l'effet de ratifier certains contrats passés entre Sa Majesté et les Compagnies du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et du chemin de fer du comté de Drummond, dans le but d'obtenir le prolongement du réseau du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal,” a été complètement justifiée.

2. Qu'en conséquence des modifications contenues dans la convention maintenant soumise au parlement, si on la compare aux termes de la convention que le dit bill proposait de ratifier, une dépense considérable et injustifiable des deniers publics a été empêchée.

3. Que, relativement à la convention que l'on propose actuellement de passer avec la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond pour l'achat de son chemin par le gouvernement, et aussi relativement à la convention plus récente passée avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer pour arriver à Montréal par le chemin de fer Intercolonial, des changements importants ont été faits dans l'intérêt public.

4. Que, dans le cas du chemin de fer du comté de Drummond, la preuve acquise établit que la récente convention permet au gouvernement d'acquérir ce chemin, une fois complètement achevé et sa condition générale améliorée, moyennant la somme de \$1,600,000; tandis que, aux termes de la convention contenue dans le bill de 1897, le prix était fixé à \$64,000 par année, payables semestriellement pendant quatre-vingt-dix-neuf ans; ce qui, d'après les dispositions, équivaldrait, sur le pied de 2½ pour 100 (taux du dernier emprunt canadien), à \$2,091,541.

5. Que, relativement à la convention précitée avec la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer, la preuve recueillie montre que les modifications suivantes ont été effectuées, afin de rendre plus acceptable pour le parlement du Canada la location proposée des lignes et terminus de la compagnie à savoir :—

(a) Les frais d'amélioration des lignes et terminus loués devront être supportés, proportionnellement au roulage effectif, par le gouvernement et la compagnie; au lieu de l'être par quotités égales, comme le stipulait la convention de 1897.

(b) Le gouvernement pourra payer une part proportionnelle du coût de ces améliorations en prenant à sa charge l'intérêt sur cette proportion à raison de 4 pour 100, au lieu du taux de 5 pour 100 prévu par la convention de 1897, ou ce qui est encore plus favorable, en payant en deniers comptants la somme principale.

(c) La compagnie est tenue, par la dernière convention, de livrer au chemin de fer Intercolonial, à Montréal, tout le trafic de l'ouest expédié à des destinations sur l'Intercolonial, au lieu de le livrer à Lévis, comme le portait la convention de 1897.

(d) Le gouvernement aura le droit de faire circuler des trains locaux sur la ligne louée, de Montréal à Sainte-Rosalie, au lieu de trains d'entier parcours seulement, suivant la convention de 1897.

6. Que l'ordre de renvoi ne demande aucune expression d'opinion sur le point de savoir si les "considérations" exprimées dans les conventions de la présente année sont justes et raisonnables, ou s'il est de l'intérêt général du Canada que le chemin de fer Intercolonial soit prolongé de Lévis à Montréal.

Pour les preuves sur lesquelles sont fondées les conclusions ci-dessus, votre comité renvoie votre honorable Chambre à un document officiel imprimé par l'imprimeur de la Reine sous le titre de "Rapports du comité spécial sur l'enquête faite, au sujet du chemin de fer du comté de Drummond, concernant l'affectation des subventions accordées pour aider à la construction de ce chemin et concernant les négociations et transactions relatives à son acquisition par le gouvernement du Canada."

Le tout respectueusement soumis,

WILLIAM MILLER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Miller, du comité spécial chargé de faire une enquête

"1. Sur le montant, la provenance et l'emploi des subventions accordées à la "Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, et des autres sommes reçues "et dépensées par la dite compagnie, ainsi que sur les époques auxquelles la dépense "a eu lieu et la manière dont elle a été faite, etc., etc.," a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
VENDREDI, 10 juin 1898.

Le comité spécial nommé par un ordre de votre honorable Chambre, le 21 mars 1898, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité, en vertu du pouvoir contenu dans le dit ordre, ayant retenu, le 1er avril dernier, Walter Barwick, esq., de Toronto, avocat, comme conseil pour avoir son assistance et ses avis dans l'enquête qu'il était chargé de faire, recommande que son compte pour services professionnels, lequel se monte à \$575, soit payé.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Clemow, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie des lettres, télégrammes et autres communications échangés entre le ministre de la Justice ou quelque officier de son département et toutes personne ou personnes relative-

ment à la mort, arrivée le vingt-trois janvier dernier, de deux travailleurs, nommés respectivement Macdonald et Fraser, et qui avaient été employés sur le chemin de fer de la Passe du Corbeau.

Après débat.

La dite motion a été retirée avec la permission du Sénat.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera ce soir, il reste ajourné jusqu'à demain, à onze heures de l'avant-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Macfarlane, il a été

Résolu, qu'il est désirable et nécessaire d'ouvrir sans délai une voie ferrée sur territoire canadien, depuis la côte du Pacifique jusqu'au district du Yukon, pour assurer au Dominion la plus grande part possible du commerce de ce district, en établissant une communication facile et continue pour le transport sûr et à bon marché des voyageurs, des denrées et autres marchandises, et l'expédition rapide et sûre des malles et de l'or et de l'argent en lingots.

Que bien que cette voie de communication soit devenue une nécessité et que l'on soit généralement d'opinion que le district du Yukon devrait fournir les moyens de construire son propre chemin de fer, néanmoins il ne s'ensuit pas qu'il soit nécessaire de faire de grandes concessions de terre pour accomplir cet objet ;

Que la concession ou l'aliénation de grandes étendues de terre dans ce district, faite à des particuliers ou à des compagnies, aurait pour effet de retarder le progrès et le développement du pays, de créer un monopole opposé au choix libre des terrains miniers, laquelle est nécessaire au succès des recherches, et à la découverte de mines nouvelles et profitables.

Que tout monopole ainsi accordé diminuerait la capacité productrice de revenu du district du Yukon, tandis qu'on peut raisonnablement espérer que la réserve de ces terrains miniers, pour l'exploitation de leurs richesses minérales, produirait un revenu qui s'accroîtrait annuellement.

Que les terrains miniers de ce district sont la source de tous les revenus qu'il produit ; et, vu sa position exceptionnelle, il s'y importe des provisions qui donnent un revenu douanier, indépendamment du revenu direct provenant de l'industrie minière ;

Que, sans perdre de vue l'administration économique de ce district, et en encourageant autant que possible les mineurs et l'industrie minière, on a lieu d'espérer, d'après les indications présentes que les revenus du district du Yukon seront suffisants pour payer les frais d'établissement de voies de communication et autres dépenses légitimes ;

Que, par conséquent, il est désirable que les terrains miniers de ce district soient réservés pour le pays, ses habitants et dans un but de revenu, car de leur administration sage et prudente dépendent le progrès et la prospérité du district ;

Que les revenus du Yukon pendant cet exercice, jusqu'au 22 mai, sont de \$657,908, et que cette somme capitalisée à 3 pour 100 représente un capital de \$21,900,000.

Que, par la réserve des blocs alternatifs des terrains miniers, faite dans les parties les plus riches du district du Yukon en vertu des règlements du gouvernement, ce dernier se trouve avoir à sa disposition des propriétés de valeur qui peuvent être converties en argent à bref délai, et servir ainsi à aider au développement des travaux publics nécessaires dans ce district ;

Que, avec de semblables ressources à sa disposition et avec un tel revenu annuel, le district du Yukon est en état de construire ses chemins de fer ;

Que quatre cents milles d'un chemin de fer à voie étroite, partant d'un port d'eau profonde sur la côte du Pacifique et allant au lac Teslin, coûteraient environ \$15,000 par mille ou une somme totale de \$6,000,000; sur laquelle la Colombie-Britannique consent à contribuer \$1,600,000, ce qui laisserait une somme de \$4,400,000 à la charge du district du Yukon, représentant à 3 pour 100 une charge annuelle de \$132,000 sur son revenu.

Que la question d'établir une voie de communication avec le district du Yukon peut être aisément réglée selon des principes d'affaires, sans qu'on ait à créer de charge sur le revenu consolidé du Dominion; cette entreprise pourrait s'exécuter à même les ressources de ce district sans en amoindrir la capacité productive de revenu; que, au contraire, l'établissement d'une ligne de chemin de fer stimulerait et augmenterait cette capacité.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération l'adresse à Son Excellence le Gouverneur général à l'occasion de la fin prochaine des relations officielles de Son Excellence avec ce pays, etc.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

De concourir avec la Chambre des Communes en remplissant le blanc par les mots "le Sénat et".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que la dite adresse soit signée par Son Honneur le Président, de la part du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a concouru à la dite adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en remplissant le blanc par les mots "le Sénat et".

Ordonné, que la dite adresse conjointe des deux Chambres à Son Excellence le Gouverneur général, soit présentée à Son Excellence par les membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (167) intitulé: "Acte portant une nouvelle modification à l'Acte des postes," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (169) intitulé: "Acte concernant le compte de la province du Manitoba," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (161) intitulé: "Acte concernant le paiement des octrois votés pour aider à l'exécution de travaux publics," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (168) intitulé: "Acte concernant le fonds des écoles du Manitoba," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le bill (146) intitulé : "Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest de 1894 et 1895," tel qu'amendé, soit remis sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à huit heures du soir.

SECONDE SÉANCE.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,
Allan,	De Blois,	Macfarlane,	Perley,
Baker,	Dever,	Masson,	Power,
Bellerose,	Dickey,	McKindsey,	Price,
Bernier,	Drummond,	McLaren,	Ross,
Boucherville, de (C.M.G.),	Ferguson,	McMillan,	Scott,
Boulton,	Fiset,	Merner,	Snowball,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Sullivan,
Carling (Sir John),	King,	Mills,	Vidal,
Casgrain,	Landry,	Montplaisir,	Villeneuve,
Clemow,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Brien,	Wood.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (139) intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe commerciale du Nord (à responsabilité limitée,)” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (99) intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent,” ayant été lu,

L'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Fiset, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en six mois.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Gowan (C.M.G.),	McLaren,	Price,
Allan,	Macdonald (I.P.-E.),	McMillan,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (Victoria),	Merner,	Vidal,
Carling (Sir John),	Macfarlane,	Ogilvie,	Wood.—18.
Ferguson,	McKindsey,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bellerose,	Dandurand,	Landry,	Perley,
Bernier,	De Blois,	Masson,	Power,
Boucherville, de	Dever,	Mills,	Scott,
Boulton,	Fiset,	Montplaisir,	Snowball,
Clemow,	King,	O'Brien,	Villeneuve.—20.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Le question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (146) intitulé: "Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest de 1894 et 1895," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (166) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la règle quarante et unième soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier et unique article ayant été lu, il a été proposé de l'amender comme il suit:

Page 1, ligne 10, retranchez "mai" et insérez: "janvier".

La question ayant été posée sur la dite motion, le comité s'est divisé:

Pour, 16.—Contre, 12.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (160) intitulé : "Acte concernant la délimitation des frontières du nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bernier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes informant le Sénat qu'elle n'acquiesce pas aux amendements au bill (16) intitulé : "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales," ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat n'insiste pas sur les amendements 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11, faits par le Sénat au dit bill, et, que la Chambre des Communes n'a pas agréé.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé en amendement :

Que le Sénat n'insiste pas sur les amendements 2, 4, 5 et 11 faits par lui au bill (16) de la Chambre des Communes, intitulé : "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales."

La question de concours ayant été posée sur le dit amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé en amendement :

Que le Sénat insiste sur les septième, huitième, neuvième et dixième amendements qu'il a fait au bill (16) de la Chambre des Communes, intitulé : "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier l'Acte des élections fédérales," pour les raisons suivantes :—

Parce que ces amendements sont nécessaires pour que l'Acte des élections fédérales tel que modifié par le dit bill puisse s'adapter aux conditions dans lesquelles se trouve l'Île du Prince-Edouard, où il n'y a pas de liste d'électeurs, et pour donner dans cette province les moyens convenables d'inscrire et de déterminer, d'une manière semblable à celle établie par la loi provinciale, les objections faites au droit de vote de toute personne dont la qualification est mise en doute.

La question de concours ayant été posée sur cette motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été alors posée sur la motion principale, elle a été résolue dans la négative.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Résolu, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre.

1. Que le Sénat n'insiste pas sur ses deuxième, quatrième, cinquième et onzième amendements au bill (No 16) intitulé: "Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales."

2. Que le Sénat insiste sur ses septième, huitième, neuvième et dixième amendements pour les raisons suivantes:

Parce que ces amendements sont nécessaires pour que l'Acte des élections fédérales, tel que modifié par le dit bill, puisse s'adapter aux conditions dans lesquelles se trouve l'île du Prince-Edouard, où il n'y a pas de listes d'électeurs, et pour donner dans cette province les moyens convenables d'inscrire et de déterminer, d'une manière semblable à celle établie par la loi provinciale, les objections faites au droit de vote de toute personne dont la qualification est mise en doute.

3. Que le Sénat insiste sur son droit constitutionnel de rejeter ou d'amender le dit bill et tout bill de même nature qui serait par la suite présenté au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (121) intitulé: "Acte concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (161) intitulé: "Acte concernant le paiement des octrois votés pour aider à l'exécution de travaux publics," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que la règle quarante et unième du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ogilvie a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (167) intitulé : " Acte portant une nouvelle modification à l'Acte des postes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dandurand a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (169) intitulé : " Acte concernant le compte de la province du Manitoba," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Landry a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (168) intitulé : " Acte concernant le fonds des écoles du Manitoba," ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (125) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Inter-provincial d'Ottawa."

Aussi, le bill (81) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud."

Aussi, le bill (56) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale," et

Aussi, le bill (104) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne," et informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné à demain, à onze heures de l'avant-midi.

Samedi, 11 juin 1898.

Le Sénat s'est assemblé à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	Dandurand,	Masson,	Perley,
Allan,	De Blois,	McKindsey,	Power,
Armand,	Dever,	McMillan,	Ross,
Baker,	Dickey,	Merner,	Scott,
Bernier,	Ferguson,	Miller,	Snowball,
Boucherville, de (C. M. G.),	Gowan (C. M. G.),	Mills,	Sullivan,
Boulton,	Landry,	Montplaisir,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Macdonald (I. P. - E.),	O'Brien,	Villeneuve,
Carling (Sir John),	Macdonald (Victoria),	Ogilvie,	Wood.
Clemow,	Macfarlane,		

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 12 mai 1898, demandant copie des documents suivants se rapportant à la nouvelle adjudication de contrats pour la construction des sections 1, 2, 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges.

1. Copie de l'avis demandant des soumissions pour la nouvelle adjudication des sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges.

2. Copie des devis pour la nouvelle adjudication des sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges.

3. Copie de la soumission de J. M. Hogan.

4. Copie de la soumission de Andrew Onderdonk.

5. Copie de l'arrêté du conseil, ou du ministère des Chemins de fer et Canaux, ou de l'ingénieur en chef des chemins de fer et canaux, abrégeant le délai fixé pour l'achèvement des sections 4, 5, 6 et 7, de la fin d'octobre 1899 à la fin d'octobre 1898.

6. La minute ou le mémoire d'une convention ou d'une conversation entre Andrew Onderdonk, entrepreneur des sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges et le ministre des Chemins de fer et Canaux, ou l'ingénieur en chef, faite ou tenue entre le 17 et le 20 mars 1897, ces deux jours inclusivement, ou à une date ultérieure, à l'effet que si J. M. Hogan, le plus bas soumissionnaire pour les sections 4, 5, 6 et 7 refusait de signer le contrat, A. Onderdonk entreprendrait les travaux aux prix donnés dans sa (Onderdonk) soumission et s'engagerait à les terminer à la fin d'octobre 1898.

7. Copie d'une lettre, ou d'une dépêche, adressée à J. M. Hogan, entre le 17 et le 22 mars 1897, ces deux jours inclusivement, le notifiant qu'il était le plus bas soumissionnaire pour les sections 4, 5, 6 et 7.

8. Lettre de M. J. M. Hogan au ministère des Chemins de fer et Canaux, entre le 17 et le 22 mars 1897, ces deux jours inclusivement, refusant de signer le contrat pour les sections 4, 5, 6 et 7 pour lesquelles il était le plus bas soumissionnaire.

9. Copie du contrat passé avec A. Onderdonk pour les sections 4, 5, 6 et 7 du canal Soulanges.

10. Copie de l'arrêté du conseil, résiliant le contrat d'Archibald Stewart pour les sections 1 et 2 du canal Soulanges.

11. Copie de l'arrêté du conseil relatif à la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

12. Copie des avis publics ou des autres avis imprimés demandant des soumissions pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

13. Copie de l'avis envoyé à Hugh Ryan lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

14. Copie de l'avis envoyé à John Ryan, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

15. Copie de l'avis envoyé à Allan R. McDonnell, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

16. Copie de l'avis envoyé à W. J. Poupore, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

17. Copie de l'avis envoyé à un nommé Cleveland, lui demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

18. Copie de l'avis adressé à M. P. Davis, ou à Wm. Davis et Fils, lui demandant ou leur demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

19. Copie des avis adressés à d'autres entrepreneurs leur demandant de soumissionner pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

20. Copie des devis et de la forme des soumissions pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

21. Copie de toutes les soumissions *verbatim* et *litteratim* pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

22. Copie *verbatim* et *litteratim* du contrat de MM. Ryan et Macdonell au sujet des sections 1 et 2 du canal Soulanges.

23. Copie de l'avis ou des renseignements donnés aux soumissionnaires des sections 1 et 2 du canal Soulanges, au sujet du matériel dont ils auraient l'usage, et des conditions auxquelles ils pourraient s'en servir.

24. Etat du montant et de la nature du cautionnement donné par MM. Ryan et Macdonell pour l'accomplissement de leur contrat relativement aux sections 1 et 2 du canal Soulanges.

25. Copie de l'avis aux soumissionnaires pour la nouvelle adjudication des sections 1 et 2 du canal Soulanges, que le gouvernement fournirait une carrière pour l'usage des entrepreneurs.

26. Copie du contrat passé avec MM. Ryan et Macdonell au sujet de la carrière de Rockland.

27. Etat de la *royalty* devant être payée par MM. Ryan et Macdonell au département sur la pierre extraite de la carrière de Rockland.

28. Copie de l'arrêté du conseil, tenu entre le 15 et le 29 mai 1897 (ces deux jours inclusivement), au sujet du paiement de \$10,000 à M. Archibald Stewart.

29. Copie d'une lettre ou d'une dépêche du département des Chemins de fer et Canaux adressée à un nommé C. W. Ross, commis dans le ministère des Chemins de fer et Canaux, dans le mois de décembre 1897 ou de janvier 1898, lui ordonnant d'entrer de force dans le bureau de M. Archibald Stewart, à sa carrière, à Rockland.

30. Copie des lettres ou dépêches adressées par le ministère des Chemins de fer et Canaux à un nommé Middleton, inspecteur du gouvernement à Rockland, pendant le mois de décembre 1897 et jusqu'au 13 janvier 1898.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session, No 120.)

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur les faits suivants :

Par sa législation de 1897 le gouvernement s'engageait à donner à la Compagnie du chemin de fer du Drummond pendant 99 ans une annuité de \$64,000, représentant 4 pour 100 sur \$1,600,000. Ce montant de \$1,600,000 étant le coût évalué d'un chemin de fer entre la Chaudière et Sainte-Rosalie.

Le gouvernement trouve depuis plusieurs années à emprunter de l'argent à un taux inférieur à 3 pour 100.

Calculé à 3 pour 100 le capital de \$1,600,000 exige \$48,000 comme intérêts annuels.

Si on retranche ces \$48,000 d'intérêts de l'annuité de \$64,000, il reste comme fonds d'amortissement un montant de \$16,000.

Ce fonds d'amortissement, faisant partie d'une annuité de \$64,000, reproduit au bout de 47 ans et 2 mois le capital primitif de \$1,600,000.

En s'engageant à payer une annuité de \$64,000 pendant 99 ans, le gouvernement ayant remboursé le capital de \$1,600,000 au bout de 47 ans et 2 mois, s'engageait par là même à payer, pendant une période additionnelle de 51 ans et 10 mois, \$64,000 par année pour un capital déjà remboursé.

Ce paiement inutile de \$64,000 par année constituerait au bout de 51 ans et 10 mois un capital de \$7,800,000 en chiffres ronds.

Et il a demandé :

N'est-ce pas, strictement parlant, ce montant de \$7,800,000 que l'action du Sénat, en repoussant la transaction du Drummond, a sauvé au pays ?

Le gouvernement conteste-t-il ces chiffres ?

S'il les conteste, en quoi sont-ils erronés et quels sont les chiffres véritables ?

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills, pour la seconde lecture du bill (168) intitulé : " Acte concernant le fonds des écoles du Manitoba.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS.

Les honorables messieurs

Dandurand, Dever,	McLaren, Mills,	Power, Scott,	Snowball.—7.
----------------------	--------------------	------------------	--------------

NON-CONTENTS.

Les honorables messieurs

Aikins, Allan, Armand, Baker, Bernier, Boucherville, de Boulton,	Bowell, (Sir Mackenzie), Carling, (Sir John), Clemow, DeBlois, Dickey, Ferguson, Landry,	Macdonald (I. P. E.), Macdonald (Victoria), Macfarlane, Masson, McKindsey, McMillan, Miller,	Montplaisir, O'Brien, Ogilvie, Perley, Ross, Vidal, Villeneuve.—28.
--	--	--	---

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé de faire une enquête sur certaines matières relatives à la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, etc., etc., ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Clemow, a proposé :

Que la prise en considération du dit rapport soit remise à la prochaine session du parlement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le troisième rapport du comité spécial chargé de faire une enquête sur certaines matières relatives à la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, etc., etc., ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (173) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance du Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

 SECONDE SÉANCE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Aikins,	De Blois,	Macfarlane,	Power,
Allan,	Dever,	McKindsey,	Reesor,
Armand,	Dickey,	McLaren,	Scott,
Bernier,	Ferguson,	Merner,	Snowball,
Boucherville de (C.M.G.),	Gowan (C.M.G.),	Mills,	Sullivan,
Boulton,	Landry,	Montplaisir,	Vidal,
Bowell, (Sir Mackenzie),	Longheed,	O'Brien,	Villeneuve,
Carling (Sir John),	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	Wood.
Clemow,	Macdonald (Victoria),		

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat le rapport des commissaires du pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session, No 66.)

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (173) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes," ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé en amendement :

Que les mots " pour chacune des sessions à venir," dans les première et seconde lignes du premier article soient retranchés.

Une question d'ordre ayant été soulevée, à savoir que le bill sous considération étant un bill se rapportant à une question d'argent ne peut pas être amendé par le Sénat.

Son Honneur le Président a décidé que le point d'ordre était bien motivé.

La question de concours ayant été posée sur la motion pour la seconde lecture du bill, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Bernier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Son Honneur le Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante :—

OTTAWA, 11 juin 1898.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat, pour proroger le parlement de la Puissance, lundi, le 13 courant, à 3 heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

DAVID ERSKINE,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat,

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill (L) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendement ont été lus par le greffier, comme suit :—

Page 1, ligne 27—Retranchez depuis "obligations" jusqu'à "confirme," inclusivement ligne 32.

Page 2, ligne 6—Retranchez "7" et insérez "5."

Page 2, ligne 21—Retranchez "7" et insérez "5."

Page 2, ligne 26—Retranchez depuis "modifiant" jusqu'à "détenteurs" inclusivement, ligne 47, et insérez : "mais ces nouvelles obligations ne seront pas émises ni placées avant que la question de la propriété des actions du capital social de la compagnie réclamées par Alphonse Charlebois n'ait été décidée par un juge de la Haute Cour de justice pour Ontario, et que cette cour ou ce juge n'ait autorisé ou ordonné cette émission d'obligations et fixé les prix ou les conditions de leur vente ou de leur placement."

Page 3, ligne 1—Retranchez "ou des actions débetures."

Page 3, ligne 2—Après "lieu" insérez "à la construction, l'équipement et l'achèvement d'un prolongement du dit chemin de fer depuis son terminus nord-ouest actuel sur une distance de pas moins de dix milles, et en second lieu."

Page 3, ligne 11—Retranchez "ou d'actions-débetures."

Page 3, ligne 21—Retranchez "ou d'actions-débetures."

Page 3, ligne 29—Retranchez "ou d'actions-débetures."

Page 3, ligne 34—Retranchez "ou les actions-débetures."

Page 4, ligne 5—Retranchez "ou d'actions-débetures" et insérez ce qui suit comme paragraphe 7 :—

"Il est par le présent déclaré que si le dit prolongement de dix milles vers l'ouest prévu au premier paragraphe du présent article n'est pas construit, équipé et mis en exploitation le ou avant le trente-unième jour de décembre 1898, toute

“émission de nouvelles obligations faites en vertu du présent acte sera nulle et de nul effet.”

Page 4, ligne 10—Retranchez “sept” et insérez “cinq.”

Page 4, ligne 11—Retranchez “avant la fin de l’année,” et insérez “et exploite vingt milles de son chemin de fer avant le premier jour d’août.”

Page 4, ligne 21—Après “Nord-Ouest” insérez “du Canada.”

Page 4, ligne 43—Retranchez “autorisée par le présent acte.”

Sur motion de l’honorable M. Clemow, secondé par l’honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, qu’ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill (71) intitulé: “Acte modifiant de nouveau l’Acte des poids et mesures,” avec un amendement aux amendements faits par le Sénat au dit bill, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Dans les amendements retranchez le mot “Winchester.”

Sur motion de l’honorable M. Mills, secondé par l’honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu’il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l’amendement fait aux amendements du Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (166) intitulé: “Acte modifiant de nouveau l’Acte des Pêcheries,” et informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé à l’amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
SAMEDI, 11 juin 1898.

Résolu,—Qu’un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n’insiste pas sur sa désapprobation des septième, huitième, neuvième et dixième amendements faits par le Sénat au bill No 16, intitulé: “Acte à l’effet d’abroger l’Acte du cens électoral et de modifier de nouveau l’Acte des élections fédérales,” mais qu’elle les approuve.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte ce message au Sénat.

Certifié,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (171) intitulé: “Acte modifiant le tarif des douanes, 1897,” auquel elle demande le concours du Sénat

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. Mills, secondé par l’honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu’elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (172) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte du revenu de l'intérieur," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (146) intitulé: "Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest de 1894 et 1895," et informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill à l'exception du second amendement qu'elle n'a pas agréé.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
SAMEDI, 11 juin 1898.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté tous les amendements faits par le Sénat au bill N° 146, intitulé: "Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest, de 1894 et 1895," à l'exception du second:—

Page 6, ligne 8, après "projetés" insérez: "et indiquera les prix maximum que le licencié se propose d'exiger," que les Communes désapprouvent pour la raison qu'il est impossible d'en indiquer les prix maximum avant l'achèvement des travaux, et avant qu'on sache ce que coûteront la construction et l'entretien de ces travaux.

Ordonné, que le greffier de la Chambre des Communes porte ce message au Sénat.

Certifié,

J. G. BOURINOT,
Greffier de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le Sénat n'insiste pas sur son second amendement au bill (146) intitulé : " Acte à l'effet de modifier et refondre les Actes d'Irrigation du Nord-Ouest de 1894-95 ", que la Chambre des Communes n'a pas agréé.

Ordonné, que la dite résolution soit portée à la Chambre des Communes par un des maîtres en Chancellerie.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (97) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de la Rive Nord ", avec un amendement aux amendements faits par le Sénat au dit bill, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 6 —Retranchez "Shawanigan et allant à."

Page 1, ligne 15—Après " l'Hermitte " insérez : " mais cette ligne ne passera pas " en deça de quatre milles d'aucun point du chemin de fer le Grand-Nord."

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Boulton, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement de la Chambre des Communes aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à lundi prochain, à onze heures de l'avant-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à onze heures de l'avant-midi.

Lundi, 13 juin 1898.

Le Sénat s'est assemblé à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Clemow,	Macdonald (I.P.E.),	Power,
Armand,	De Blois,	Macfarlane,	Reesor,
Bernier,	Dever,	McKindsey,	Ross,
Boucherville, de(C.M.G.),	Dickey,	Miller,	Snowball,
Boulton,	Ferguson,	Mills,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Gowan (C.M.G.),	Montplaisir,	

PRIÈRES.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (150) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales," et pour informer cette Chambre qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :—

Dans les amendements.

Retranchez le premier amendement.

Dans le bill.

Page 1, ligne 3—Retranchez depuis "suit" jusqu'à "quatre-vingt-dix-huit" inclusivement, dans la 23e ligne.

Page 1, ligne 24—Retranchez "du dit acte" et insérez "de l'Acte concernant les juges des cours provinciales."

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits à l'amendement du Sénat au dit bill, sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (174) intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1898 et le 30e jour de juin 1899, et pour d'autres objets liés au service public," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte de Formartine, baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, dans le comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse; chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-George; Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.* "

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit :—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit.

Acte concernant le Bureau de commerce de la cité de Toronto.

Acte modifiant l'Acte de pension de la police à cheval, 1889.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du gaz.

Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.

Acte concernant la *Dominion Building and Loan Association*.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie la Prudente du Canada.

Acte pour faire droit à Robert Augustus Baldwin Hart.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière la Pluie.

Acte pour faire droit à Edwin Heyward.

Acte modifiant la charte de la Banque Union du Canada.

Acte concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et changeant son nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada."

Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance contre l'incendie La Victoria-Montréal.

Acte concernant la *Columbia and Western Railway Company*.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique.

Acte à l'effet de ratifier un contrat passé entre la Compagnie du chemin de fer de St. Stephen à Milltown et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

- Acte concernant la Compagnie du pont des Hauteurs de Queenston.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.
- Acte concernant la Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale d'Ontario, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurances sur la vie La Fédérale du Canada.
- Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et les commissions des mécaniciens employés sur ces bateaux.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du district d'Edmonton.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de tramways du cañon de Miles à la rivière Lewes.
- Acte concernant la Compagnie de force motrice d'Hamilton et du lac Erié.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du Klondike à la rivière de la Paix (à responsabilité limitée).
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'acier nickelé du Canada.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Central.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la Baie de James.
- Acte concernant la Compagnie du pont de Brockville et St. Lawrence.
- Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du tramway du cañon de Miles au Cheval-Blanc.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron.
- Acte pour mieux garantir la sécurité de certains pêcheurs.
- Acte concernant la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Timagami.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de transit Canada-Atlantique.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de prêts l'*Atlas*.
- Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le département de la Commission géologique.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et en changeant le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau."
- Acte constituant en corporation l'Institut Canadien des mines.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.
- Acte à l'effet de modifier de nouveau l'*Acte des Compagnies*.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Union de Windsor à Détroit.
- Acte concernant la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.
- Acte constituant en corporation la Compagnie des filatures de coton de Montmorency.
- Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries.
- Acte concernant le havre de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.
- Acte modifiant de nouveau l'Acte des falsifications.
- Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les havres, quais et brise-lames de l'Etat.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la protection des eaux navigables.
Acte constituant en corporation la Compagnie Anglo-Américaine d'éclairage et de force motrice.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal.

Acte constituant en corporation la Banque de Klondike et Dawson-City.

Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Toronto à la Baie d'Hudson.

Acte pour faire droit à James Pearson.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.

Acte modifiant de nouveau l'Acte de la milice.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Acte modifiant l'Acte de la preuve en Canada, 1893.

Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière de la Tobique (à responsabilité limitée).

Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer *Canada Eastern* à vendre son chemin de fer à la Compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*.

Acte constituant en corporation la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Acte ayant pour objet de pourvoir à l'administration du district du Yukon.

Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe de Dawson-City et Victoria (à responsabilité limitée).

Acte modifiant de nouveau l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages.

Acte modifiant de nouveau les Actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de tramway du lac Bennett au Klondike.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes.

Acte relatif à l'identification des criminels.

Acte modifiant le chapitre 11 des Statuts, 1897, intitulé: "Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains."

Acte à l'effet d'autoriser les Commissaires du havre de Québec à contracter un emprunt.

Acte autorisant certains contrats avec les compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer International Radial.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de London au lac Huron.

Acte concernant le contrat de transport entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord de Winnipeg.

Acte modifiant l'Acte autorisant le paiement de primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada.

Acte pourvoyant à l'abrogation de l'Acte des pensions du service civil et à la retraite des membres du service civil.

Acte concernant le remboursement des deniers avancés à la Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.

Acte à l'effet de ratifier une certaine sentence arbitrale rendue en faveur de la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Acte à l'effet de mieux protéger les douanes et les pêcheries.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des douanes.

Acte constituant en corporation la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de Dawson-City (à responsabilité limitée).

Acte à l'effet d'accorder une nouvelle aide aux Commissaires du havre de Montréal.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest.

Acte modifiant l'Acte des compagnies.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant les employés publics.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer.

Acte constituant en corporation la Compagnie de télégraphe commerciale du Nord (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent.

Acte portant une nouvelle modification de l'Acte des postes.

Acte concernant le compte de la province du Manitoba.

Acte concernant le paiement des octrois votés pour aider à l'exécution des travaux publics.

Acte concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec.

Acte concernant la prohibition de l'importation, fabrication et vente des liqueurs enivrantes.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial d'Ottawa.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale.

Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et à la Baie Georgienne.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures.

Acte à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et de modifier l'Acte des élections fédérales.

Acte à l'effet de modifier et de refondre les Actes d'irrigation du Nord-Ouest de 1894 et 1895.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer électrique de Trois-Rivières et de la Rive Nord.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des pêcheries.

Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.

Acte modifiant de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

A ces bills, la sanction royale a été donnée par le greffier de cette Chambre dans les termes suivants :—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :—

“ QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :—

“ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1898 et le 30e jour de juin 1899, et pour d'autres objets liés au service public.”

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.”

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :—

“ Au nom de sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de clore la Troisième Session du Huitième Parlement par le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux d'être en mesure de vous relever de vos travaux en parlement. Bien que toutes les mesures que l'intérêt du public semblait demander, et que je vous avais invités à étudier lors de l'ouverture de la session, n'aient pas regu le concours des deux Chambres du Parlement, je vous félicite sur la très importante législation qui est résultée de vos délibérations, surtout l'acte du plébiscite, et la nouvelle loi du cens électoral, qu'on s'attend avec confiance voir fonctionner heureusement dans toutes les parties du Dominion.

Je suis content que durant ma durée d'office j'aie eu l'heureuse fortune d'être témoin des meilleures relations qui ont été créées entre le Canada et la République voisine, et j'attends avec beaucoup de satisfaction les grands avantages qui découleront d'un règlement des diverses questions qui ont causé de l'irritation par le passé.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie des subsides que vous avez généreusement votés pour les services publics.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

A présent, je veux exprimer mon vif espoir que les travaux de la session développeront sensiblement la prospérité du pays.

Je ne puis oublier le fait que la présente occasion est la dernière où j'aurai le privilège de vous adresser de ce siège, en qualité de représentant de la Souveraine.

En me séparant de vous, je dois vous remercier de tout cœur de votre Adresse d'adieux remplie de loyauté envers la Reine, et de bon vouloir pour moi-même, que j'ai appris officiellement avoir été unanimement adoptée par les deux Chambres du Parlement, et qui restera toujours un souvenir précieux de mon séjour parmi vous ; et enfin, je désire exprimer mes meilleurs souhaits pour votre bonheur personnel et pour le bien-être des grands intérêts qui vous sont confiés.

L'ORATEUR du Sénat alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à lundi, le vingt-cinquième jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à lundi, le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

SÉNATEURS DU CANADA

3e SESSION, 8e PARLEMENT, 61 VICTORIA

1898

L'HONORABLE CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
PRÉSIDENT.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
L'honorable		
DAVID REESOR	Kings.....	Yorkville, Ont.
GEORGE WILLIAM ALLAN.....	York	Toronto.
JOSEPH F. ARMAND.....	Repentigny.....	Rivière-des-Prairies, P.Q.
ROBERT B. DIOKEY.....	Amherst.....	Amherst, N.-E.
WILLIAM MILLER.....	Richmond	Arichat, N.-E.
DAVID WARK.....	Frédéricton	Fredericton, N.-B.
JAMES DEVER.....	M. Sr. Saint-Jean..	Saint-Jean, N.-B.
ALEXANDER MACFARLANE.....	Wallace	Wallace, N.-E.
SIR FRANK SMITH, Chevalier.....	Toronto	Toronto.
JOHN SUTHERLAND.....	Kildonan	Winnipeg, Manitoba.
WILLIAM JOHN MACDONALD.....	Victoria, C.-B.....	Victoria, C.-B.
MATTHEW HENRY COCHRANE.. ..	Wellington	Compton, P.Q.
ALEXANDER VIDAL.....	Sarnia	Sarnia, Ont.
JOSEPH HYACINTHE BELLEROSE.....	DeLanaudière	St-Vincent de Paul, P.Q.
RICHARD WILLIAM SCOTT	Ottawa.....	Ottawa.
JAMES D. LEWIN.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.
LAURENCE GEOFFREY POWER.....	M. Sr. Halifax.....	Halifax, N.-E.
SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER (C.C.M.G.), <i>Président</i> .	Grandville	Québec.
JOSEPH ROSAÏE THIBAudeau	Rigaud.....	Montréal.
C. E. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, C.M.G.....	Montarville	Boucherville, P.Q.
WILLIAM J. ALMON.....	M. Jr. Halifax.....	Halifax, N.-E.
THOMAS MCKAY.....	Truro.....	Truro, N.-E.
ALEXANDER W. OGILVIE	Alma.....	Montréal.
DONALD MACINNES.....	Burlington	Hamilton, Ont.
JOHN O'DONOHUE	Erié	Toronto.
P. A. DE BLOIS	La Salle	Mastai, P.Q.
DONALD McMILLAN.....	Alexandria	Alexandria, Ont.
GEORGE C. MCKINDSEY.....	Milton	Milton, Ont.
WILLIAM McDONALD.....	Cap-Breton	Little Glace Bay, N.-E.
JOSEPH BOLDOC.....	Lanzon	Tring, P.Q.
JAMES ROBERT GOWAN, C.M.G.....	Barrie	Barrie, Ont.
MICHAEL SULLIVAN.....	Kingston	Kingston, Ont.
FRANCIS CLEMOW.....	Rideau	Ottawa.
PASCAL POIRIER	Acadie	Shediac, N.-B.
SAMUEL MERNER.....	Hamburg	New-Hamburg, Ont.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RESIDENCES.
L'honorable		
CHARLES EUSÈBE CASGRAIN.....	Windsor	Windsor, Ont.
LACHLAN MCCALLUM.....	Monck.....	Stromness, Ont.
WILLIAM E. SANFORD.....	Hamilton.....	Hamilton, Ont.
J. J. ROSS.....	De la Durantaye...	Ste-AnnedelaPérade, P.Q.
WILLIAM DELL PERLEY.....	Wolseley.....	Wolseley, T.N.-O.
JAMES REID.....	Caribou	Quesnelle, C.-B.
EVAN JOHN PRICE.....	Laurentides	Québec.
GEORGE A. DRUMMOND.....	Kennebec.....	Montréal.
SAMUEL PROWSE	Kings.....	Murray Harbour, I.P.-E.
CHARLES ARKEL BOULTON.....	Marquette.....	Shellmouth, Manitoba.
JAMES ALEXANDER LOUGHEED... ..	Calgary.....	Calgary, T.N.-O.
LOUIS FRANÇOIS RODRIGUE MASSON.	Mille Isles.. ..	Terrebonne, P.Q.
PETER MCLAREN.....	Perth.. ..	Perth, Ont.
HIPPOLYTE MONTPLAISIR.....	Shawenegan.....	Cap de la Madeleine, P.Q.
JABEZ B. SNOWBALL.....	Chatham.....	Chatham, N.-B.
ANDREW A. MACDONALD	Charlottetown	Charlottetown, I.P.-E.
JOHN DOBSON.....	Lindsay	Lindsay, Ont.
A. C. P. LANDRY.....	Stadacona	Mastai, P.Q.
THOMAS ALFRED BERNIER.....	St-Boniface.....	St Boniface, Manitoba.
CLARENCE PRIMROSE.....	Pictou	Pictou, N.-E.
SIR MACKENZIE BOWELL, C.C.M.G.,	Hastings.....	Belleville, Ont.
JOHN NESBITT KIRCHHOFFER.....	Selkirk	Brandon, Manitoba.
DONALD FERGUSON	Queens.....	Charlottetown, I.P.-E.
GEORGE T. BAIRD	Victoria.....	Perth Centre, N.-B.
SIR WILLIAM H. HINGSTON, Cheval'r	Rougemont	Montréal.
JOSIAH WOOD	Westmoreland.....	Sackville, N.-B.
JAMES O'BRIEN	Victoria.....	Montréal.
JOSEPH O. VILLENEUVE.....	De Salaberry.....	Montréal.
WILLIAM OWENS	Inkerman	Montréal.
JAMES COX AIKENS.....	Home.....	Toronto.
GEORGE B. BAKER	Bedford	Sweetsburg, P.Q.
MICHAEL ADAMS	Northumberland..	Newcastle, N.-B.
DAVID MACKEEN.....	Cap-Breton.....	Halifax, N.-E.
SIR JOHN CARLING, C.C.M.G.....	London	London, Ont.
THOMAS TEMPLE.....	York.....	Fredericton, N.-B.
LOUIS J. FORGET.....	Sorel	Montréal.
ALFRED A. THIBAudeau.....	De La Vallière.....	Montréal.
DAVID MILLS.....	Bothwell.....	Ottawa, Ont.
GEORGE A. COX.....	Toronto.
GEORGE GERALD KING.....	Queens.....	Chipman, N.-B.
JOHN LOVITT.....	Yarmouth.....	Yarmouth, N.-E.
JEAN BAPTISTE ROMUALD Fiset.....	Golfe.....	Rimouski, P.Q.
RAOUL DANDURAND.....	De Lorimier.....	Montréal.
WILLIAM TEMPLEMAN.....	N. Westminster....	Victoria, C.-B.

LISTE DES SÉNATEURS

PAR

PROVINCES

ONTARIO—24.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
L'honorable	
1. DAVID REESOR.....	Yorkville.
2. GEORGE WILLIAM ALLAN	Toronto.
3. SIR FRANK SMITH, Chevalier.....	Toronto.
4. ALEXANDER VIDAL.....	Sarnia.
5. RICHARD WILLIAM SCOTT.....	Ottawa.
6. DONALD MACINNES.....	Hamilton.
7. JOHN O'DONOHUE.....	Toronto.
8. DONALD McMILLAN.....	Alexandria.
9. GEORGE C. MCKINDSEY	Milton.
10. JAMES ROBERT GOWAN, C.M.G.....	Barrie.
11. MICHAEL SULLIVAN.....	Kingston.
12. FRANCIS CLEMOW.....	Ottawa.
13. SAMUEL MEENER ..	New Hamburg.
14. CHARLES EUSÈBE CASGRAIN.....	Windsor.
15. LACHLAN McCALLUM.....	Stromness.
16. WILLIAM E. SANFORD	Hamilton.
17. PETER McLAREN ..	Perth.
18. JOHN DOBSON.....	Lindsay.
19. SIR MACKENZIE BOWELL, C.C.M.G....	Belleville.
20. JAMES COX AIKINS.....	Toronto.
21. SIR JOHN CARLING, C.C.M.G.....	London.
23. DAVID MILLS.....	Ottawa.
24. GEORGE A. COX.....	Toronto.
22. Vacant.....	

QUÉBEC—24.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ELECTORALES.	RÉSIDENCES.
L'honorable		
1. JOSEPH F. ARMAND.....	Repentigny.	Rivière des Prairies
2. MATTHEW HENRY COCHRANE.....	Wellington..	Compton.
3. JOSEPH HYACINTHE BELLEBOSE.....	DeLanaudière.	Saint-Vincent de Paul.
4. SIR CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER (C.C.M.G.) <i>Président</i>	Grandville.	Québec.
5. JOSEPH ROSAIRE THIBAudeau.....	Rigaud.	Montréal.

QUÉBEC—Fin.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
L'honorable		
6. C. E. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, C. M. G.	Montarville.	Boucherville.
7. ALEXANDER W. OGILVIE.	Alma.	Montréal.
8. P. A. DEBLOIS.	La Salle.	Mastaï.
9. JOSEPH BOLDOC.	Lauzon.	Tring.
10. JOHN JONES ROSS.	De la Durantaye.	Ste. Anne de la Pêrade
11. EVAN JOHN PRICE.	Laurentides.	Québec.
12. GEORGE A. DRUMMOND.	Kennebec.	Montréal.
13. LOUIS FRANÇOIS RODRIGUE MASSON...	Mille Isles.	Terrebonne.
14. HIPPOLYTE MONTPLAISIR.	Shawinegan.	Cap de la Madeleine.
15. A. C. P. LANDRY.	Stadacona.	Mastaï.
16. SIR WILLIAM H. HINGSTON, Chevalier	Rougemont.	Montréal.
17. JAMES O'BRIEN.	Victoria.	Montréal.
18. JOSEPH O. VILLENEUVE.	DeSalaberry.	Montréal.
19. WILLIAM OWENS.	Inkerman.	Montréal.
20. GEORGE B. BAKER.	Bedford.	Sweetsburg.
21. LOUIS J. FORGET.	Sorel.	Montréal.
22. ALFRED A. THIBAudeau.	De la Vallière.	Montréal.
23. JEAN BAPTISTE ROMUALD Fiset.	Golfe.	Rimouski.
24. RAOUL DANDURAND.	De Lorimier.	Montréal.

NOUVELLE-ÉCOSSE—10.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
L'honorable	
1. ROBERT B. DICKEY.	Amherst.
2. WILLIAM MILLER.	Arichat.
3. ALEXANDER MACFARLANE.	Wallace.
4. LAURENCE GEOFFREY POWER.	Halifax.
5. WILLIAM J. ALMON.	Halifax.
6. THOMAS MCKAY.	Truro.
7. WILLIAM McDONALD.	Little Glace Bay.
8. CLARENCE PRIMROSE.	Pictou.
9. DAVID MACKEEN.	Halifax.
10. JOHN LOVITT.	Yarmouth.

NOUVEAU-BRUNSWICK—10.

L'honorable	
1. DAVID WARK.	Frédéricton.
2. JAMES DEVER.	Saint-Jean.
3. JAMES D. LEWIN.	Saint-Jean.

NOUVEAU-BRUNSWICK—Fin.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
L'honorable	
4. PASCAL POIRIER.....	Shédiac.
5. JABEZ B. SNOWBALL.....	Chatham.
6. GEORGE T. BAIRD.....	Perth Centre.
7. JOSIAH WOOD.....	Sackville.
8. MICHAEL ADAMS.....	Newcastle.
9. THOMAS TEMPLE.....	Frédéricton.
10. GEORGE GERALD KING.....	Chipman.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD—4.

L'honorable	
1. SAMUEL PROWSE.....	Murray Harbour.
2. ANDREW A. MACDONALD.....	Charlottetown.
3. DONALD FERGUSON.....	Charlottetown.
4. Vacant.	

COLOMBIE-BRITANNIQUE—3.

L'honorable	
1. WILLIAM JOHN MACDONALD.....	Victoria.
2. JAMES REID.....	Quesnelle.
3. WILLIAM TEMPLEMAN.....	Victoria.

MANITOBA—4.

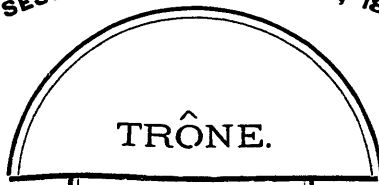
L'honorable	
1. JOHN SUTHERLAND.....	Winnipeg.
2. CHARLES ARKEL BOULTON.....	Shellmouth.
3. THOMAS ALFRED BERNIER.....	St-Boniface.
4. JOHN NESBITT KIRCHHOFFER.....	Brandon.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—2.

L'honorable	
1. WILLIAM DELL PERLEY.....	Wolseley.
2. JAMES ALEXANDER LOUGHEED.....	Calgary.

DIAGRAMME DE LA SALLE DU SÉNAT.

3E SESSION, 8E PARLEMENT, 1898.



TRÔNE.

Chapelain:
Vén. Archidiacre LAUDER.

President:
HON. SIR CHARLES ALPHONSE
PANTALÉON PELLETTIER,
C. C. M. G.
Grandville.

HON. MESSIEURS—

HON. MESSIEURS—

Lovitt Yarmouth.																			Montplaisir Shawenegan.
Hingston Rougemont.	Wark Fredericton.	Drummond Kennebec.							Wood Westmoreland										Temple York, N.B.
DeBlols Lasalle.	Masson Mille-Iles.	Reesor King's.							Ogilvie Alma.	MacKeen Cap Breton.									DeBon- cherville Montarville
Templeman N. Westminster.	Gowan Barrie.	Snowball Chatham.							Smith Toronto.	Dickey Amherst.									Kirchhoffer Brandon.
Bellerose DeLanaudière	Vidal Sarnia.	Cox Toronto.							Ferguson Queen's.	Carling London.									Perley Wolseley, T.N.O.
Armand Repentigny	Power Halifax.	Mills Bothwell.							Bowell Hastings.	Macinnes Burl ton.									Lougheed Calgary.
Clemow Rideau.	King Queen's.	Scott Ottawa.							Allan York, Ont.	Sullivan Kingston.									Almon M. Jr. Hlfx.
Boulton Marquette.	McMillan Alexandria	Miller Richmond.							Macdonald Victoria, C.R.	Dever M. Sr. St-Jean.									Sutherland Kildonan.
Casgrain Windsor.	McKindsey Milton.	Cochrane Wellington							Macfarlane Wallace.	McKay Iruo.									Bernier St-Boniface
Dobson Lindsay.	McCallum Monck.	McDonald Cap Breton.							Lewin St-Jean.	Merner Hamburg.									Sanford Hamilton.
Primrose I'ictou.	McLaren Perth.	O'Donohoe Erie.							Poirier Acadie.	Prowse King's.									Reid Caribou.
Thibaudeau De La Vallière.	Macdonald I.P.-E.	Bolduc Lauzon.							Koss De la Duran- taye.	Baker Bedford.									Baird Victoria, N.B.
Dandurand de Lorimier	O'Brien Victoria.	Thibaudeau Rigaud.							Lanry Stadacona	Price Laurentides.									Forget Sorel.
Fiset Golfe.	Owens Inkerman.								Villeneuve DeSalaberry.	Adams Northumberland									Aikins Home.

E. J. LANGEVIN.

A. A. BOUCHER.

Table
du greffier.

Stéaographes:
A. et G. HOLLAND.

Ser. ent-d'Armes,
J. DE ST. D. LE MOINE.

BARRE.

Verge Noire,
R. E. KIMBER.

Février 1898.

INDEX

DU

TRENTE-TROISIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SENAT.

61 VICTORIA, 1898.

ACIER : Primes sur l'—, fabriqué en Canada. (*Voir Primes.*)

ACIER NICKELÉ, Compagnie d'—, du Canada :

Bill reçu et lu 1^{re} fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents, 146. Rapporté, 149. Règles 53 et 54 suspendue, 149. Bill placé sur l'ordre du jour, 149. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 161. Rapporté, 165. Lu 3^e fois et passé, 173. S.R., 353. Chap. 110.

ADRESSES :

A Son Excellence le Gouverneur général :

En réponse au discours du trône, 19, 21, 24, 25, 27, 30, 31. Passée, 31. Réponse 53.

Au sujet des permis pour l'introduction des liqueurs enivrantes dans le Yukon, 43, 60. Réponses, 100, 167.

Au sujet du blé exporté et importé en 1897-98, 60. Réponse, 167.

Au sujet des démissions au bureau de poste de Belleville, 63. Réponse, 168.

Au sujet du service d'emmagasinage à froid sur les steamers à Charlottetown, 66. Réponse, 202.

Au sujet du service du steamer *Petrel* en 1896-97, 66. Réponse, 248.

Demandant un état des articles de dépense de M. Sowden, agent d'immigration, 70. Réponse, 234.

Au sujet de la construction du chemin de fer Stikine-Teslin, 70. Réponse, 167.

Demandant les rapports du commissaire Walsh, sur le Yukon, 71. Réponse, 167.

Pour copie des permis de dragage dans la rivière Saskatchewan, 74. Réponse, 232.

ADRESSES—*Suite.*

- Au sujet du rapatriement du 100^e régiment Royal Canadien, 75. Réponse, 142.
- Pour copie des lettres entre le gouvernement et MM. Mackenzie et Mann, 75. Réponse, 94.
- Pour copie des lettres au sujet de M. Hamilton Smith, 75. Réponse, 95.
- Au sujet des travaux sur les chemins de fer de l'île du Prince-Edouard, 78.
- Révocation d'Alfred E. Lenoir, 87.
- Transfert des sauvages de la réserve Songhees, 92. Réponse, 167.
- Équipement de la force de milice et patente Oliver, Lewis et Merrian, 95.
- Instructions données au major Walsh au sujet de la vente des boissons enivrantes et de l'administration du Yukon, 115. Réponse, 248.
- Vente des terres réservées pour les écoles dans le Manitoba, 105. Réponse, 255.
- Documents relatifs aux écoles du Manitoba depuis le 1^{er} juillet 1896, 106. Réponse, 167.
- Documents au sujet des expositions de Québec, 1894 et 1898, 132. Réponse, 287.
- Au sujet de l'occupation de la réserve des Songhees par la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo, 177. Réponse, 258.
- Pour copie du contrat de la *Beaver Line Company*, 236. Réponse, 260.
- Pour un état des dépenses de voyage du premier ministre et du solliciteur général, 291.
- Au sujet de la mort de deux employés sur le chemin de fer de la Passe du Corbeau, 332. Retiré, 333.
- Pour lui faire les adieux des deux Chambres, 306. Considération remise, 327. Adoptée, 334.
- Pour copie des communications, etc., présentées par la délégation venue de l'île du Prince-Edouard, 186. Réponse, 193.
- Au sujet du major P. Bélanger, 198. Réponse, 267.
- Au sujet de la construction du canal Soulanges, 202. Réponse, 342.
- Permission accordée à la Compagnie électrique de Deschênes de poser un câble venant à Ottawa, 231.
- Au sujet du champ de tir d'Ottawa, 233. Réponse, 279.

AGRICULTURE Département de l'— : Rapport, 56. Appendice relatif aux fermes expérimentales, 299.

AJOURNEMENT SPÉCIAUX : Motions adoptées, 15, 36, 114, 333, 350.

Ajournements, 15, 45, 120, 232, 350.

Ajournement au matin, 363.

Motions que la Chambre s'ajourne, 60. Retirée, 60.

ALASKA ET DU NORD-OUEST, Chemin de fer de l'— :

Pétition demandant la permission de présenter une pétition, 121. Rapportée, 126. Règle 92^e suspendue, 127. Pétition demandant un acte d'incorporation, 135. Rapportée, 219.

ALBERTA ET DE L'OUEST (DU YUKON), Cie de chemin de fer, de navigation et de mines d'—:

Pétition d'Elias Rogers et autres demandant un acte d'incorporation, 60. Rapportée, 84.

Bill présenté et lu 1re fois, 84. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 108. Rapporté avec amendements, 131. Amendements agréés, 137. Lu 3e fois et passé, 137. Amendé par les Communes, 320. Amendements agréés, 322. S.R., 355. Chap. 90.

ALEXANDER, M.—: Rapport du comité des Impressions pour l'augmentation de son salaire, 155. Considération remise, 163, 166, 174. Adopté, 178.

AMÉRIQUE DU NORD, Télégraphe de l'—:

Pétition demandant la permission de présenter une pétition, 105. Rapportée, 111. Règle 52 suspendue, 111. Pétition demandant modification de sa charte, 111. Lue, 114. Rapportée, 181.

Bill reçu et lu 1re fois, 213. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 217. Rapport : bill retiré, 278.

ANGLO-AMÉRICAINNE, Compagnie d'éclairage et de force motrice :

Pétition demandant un acte d'incorporation, 57. Rapportée, 125.

Bill reçu et lu 1re fois, 174. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills privés, 184. Rapporté avec amendements, 198. Amendements agréés, 198. Lu 3e fois et passé, 205. Amendements agréés par les Communes, 231. S.R., 354. Chap. 93.

ANGLO-FRANÇAISE (Commerciale du Nord), Compagnie de télégraphe—:

Pétition demandant la permission de présenter une pétition, 194. Rapportée, 220. Pétition demandant un acte d'incorporation, 220. Rapportée, 243. Règle 50e suspendue, 244.

Bill reçu et lu 1re fois, 323. Règle 41e suspendue, lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 323. Rapporté sans amendement, 329. Lu 3e fois et passé, 336. S.R., 355. Chap. 111.

ANIMAUX DE RACE PURE, Transport sur les chemins de fer :—Interpellation, 55.

ARCHIE, Municipalité d'—:

Pétition au sujet du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, 88.

ARROWHEAD, Chemin de fer entre—et le lac Kootenay. Pétition, 31. Rapportée, 219.

ASHE, RICHARD—, Salaire de—augmenté, 238. Adopté, 246.

ASSURANCE DES CHEMINS DE FER CONTRE LES ACCIDENTS : Pétition, 23. Rapporté, 243.

“ Compagnie d'— : La Fédérale.

“ “ Des Manufacturiers.

“ “ Prudente.

“ “ Victoria.

“ “ Victoria. Montréal. (*Voir ces mots.*)

ATLANTIQUE CANADIEN, Chemin de fer— :

Pétition au sujet du prolongement de sa voie, 82. Rapporté, 125.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 159. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 163. Rapporté, 183. Lu 3^e fois et passé, 188. S.R., 353. Chap. 58.

ATLAS, Compagnie de prêts l'— :

Pétition demandant modification de sa charte, 60. Rapporté, 84.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 174. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 178. Rapporté, 190. Lu 3^e fois et passé, 200. S.R., 353. Chap. 92.

AUBAINS, Acte modifiant l'Acte de 1897 à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des— :

Bill présenté et lu 1^{re} fois, 218. 2^e lecture remise, 231. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 234. En comité et rapporté, 238. Lu 3^e fois et passé, 249. Passé par les Communes, 293. S.R., 354. Chap. 2.

BANQUE UNION DU CANADA. (Voir Union.)

“ de Klondike et Dawson-City. (Voir Klondike.)

BANQUES, Comité des— et du Commerce : Rapport nommant le—, 34. Adopté, 37. 1^{er} rapport : réduction du quorum, 41. Adopté, 42. Rapport : permission de retirer un bill, 268. Adopté, 268.

BARWICK, WALTER— : Son compte pour ses services professionnels dans l'enquête du chemin de fer du comté de Drummond, 332. Adopté, 345.

BATE ET CIE, Etat des prix payés à—, pour les provisions fournies à la force militaire envoyée dans le Yukon, 279.

BATEAUX À VAPEUR, Inspection des—et examen des mécaniciens— :

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 103. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 111. Comité remis, 117, 120. En comité, 122, 127. Rapporté, 127. Amendement agréé, 128. 3^e lecture remise, 133. Lu 3^e fois et passé, 141. Amendement agréé par les Communes, 159. S.R., 353. Chap. 46.

BEAVER LINE COMPANY : Adresse pour copie du contrat de la—, 236. Réponse, 260.

BÉLANGER, P.— : Adresse au sujet du major—, 198. Réponse, 267.

BELLEVILLE, Maître de poste de— :

Adresse au sujet de la démission du—, 63. Réponse, 168.

BENNETT AU KLONDIKE, Chemin de fer et de tramway du lac— :

Pétition de M. Rattenbury demandant un acte d'incorporation, 29. Rapportée, 139.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 137. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 145. Rapporté avec amendements, 155. Amendements agréés, 155. 3^e lecture remise, 162. Bill renvoyé de nouveau au comité, 166. Nouveau rapport, 197. Amendement agréé, 198. Amendé de nouveau, lu 3^e fois et passé, 211, 212. Amendements amendés par les Communes, 257. Amendement des Communes agréé, 285. S.R., 354. Chap. 68.

BENNETT AU KLONDIKE, Cie de charrettes et de traîneaux du lac—à Dawson-City, Pétition, 67. Rapportée, 171.

BIBLIOTHÈQUE: Rapport des bibliothécaires, 18. Approuvé, 150.

“ Comité de la—: Rapport nommant le—, 34. Adopté, 37. Message aux Communes à ce sujet, 38. Message des Communes, communi-quant les noms des membres des Communes, faisant partie du,—45. 1er rapport: rapport des bibliothécaires et du sous-comité, 150. 2e rapport: éclairage de la bibliothèque, 239. Adopté, 250. 3e rapport: comptes, 316. Adopté, 335.

BIENS-FONDS, Acte modifiant l'Acte des titres de—, 1894.

Bill reçu et lu 1re fois, 246. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 251. En comité, 283. Rapporté, lu 3e fois et passé, 283. S.R., 354. Chap. 32.

BILLS: Lus *pro formâ*, 15.

Délai prolongé pour présentation de pétition pour—privés, 43.

Délai prolongé pour présentation de—privés, 43, 127.

Délai pour présentation de rapports sur bills privés, 127.

Rapport sur l'inopportunité d'un bill, 262, 277.

Rapport au sujet de la présentation de certains—confirmant un bail ou une convention, 314. Adopté, 315.

Délai pour recevoir les rapports des comités spéciaux au sujet des—privés prolongé, 127.

“ Retiré, 268, 278, 260.

“ Comité des—privés: Rapport nommant le—, 35. Adopté, 37. 1er rapport: réduction du quorum, 42. Adopté, 42.

BILLETS DE CHEMIN DE FER, Réponse à une adresse demandant le nombre de—vendus en 1896, 168.

BLÉ, Adresse au sujet de l'exportation et l'importation du—en 1897-98, 60. Réponse, 167.

BOIS, Coupe de—dans le Yukon: Interpellation au sujet des concessions de—, 114.

BOOTH, J. R., Pétition de—et autres d'Ottawa demandant un acte constitutif pour les autoriser à faire le commerce d'expédition dans la province d'Ontario, 82. Rapportée, 125. (*Voir Canada Atlantique.*)

BOTTEBELL, M.—: Rapport du comité des Impressions augmentant sons alaire, 159. Considération remise, 163, 166, 174. Adopté, 178.

BRANDON ET DU SUD-OUEST, Chemin de fer de:

Pétition: délai pour l'exécution de ses travaux, 27. Rapportée, 51.

Bill reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 141. Rapporté, 154. Lu 3e fois et passé, 162. S.R., 353. Chap. 55.

BRITANNIQUE CANADIENNE, Cie de Prêts et de Placements—: Etat des affaires de la—, 48.

BROCKVILLE ET SAINT-LAWRENCE, Pont de—:

Pétition de la Cie de pont de Brockville et New-York, 47. Rapportée, 140.
Pétition de la Cie du pont de Brockville et Saint-Lawrence, 62. Rapportée, 140.

Bill reçu et lu 1re fois, 147. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 152. Rapporté, 170. Lu 3e fois et passé, 177. S.R., 353. Chap. 94.

CALGARY A EDMONTON, Chemin de fer de—:

Pétition demandant modification de sa charte, 47. Rapportée, 51.

Bill reçu et lu le 1re fois, 129. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 136. Rapporté, 144. Lu 3e fois et passé, 151. S.R., 353. Chap. 57.

CANADA-ATLANTIQUE, Compagnie de transit—:

Pétition de J. R. Booth demandant un acte d'incorporation, 82. Rapportée, 125
Bill reçu et lu 1re fois, 147. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 152. Rapporté avec amendements, 170. Amendements agréés, 170.
Lu 3e fois et passé, 177. Amendements agréés par les Communes, 193. S.R., 353. Chap. 95.

“ **CENTRAL, Compagnie de prêt et d'épargne du—**: (Voir Prêt.)

“ **Compagnie permanente de prêt et d'épargne du—**: Pétition contre le bill de la *Dominion Building and Loan Association*, 121.

“ **EASTERN, Chemin de fer—** vendu à la Compagnie dite *The Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*:

Pétition pour vendre sa ligne à la *Alexander Gibson Railway and Manufacturing Company*, 82. Rapportée, 180.

Bill reçu et lu 1re fois, 174. 2e lecture remise, 184, 192. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 200. Rapporté avec amendements, 241. Amendements agréés, 241. 70e règle suspendue, 241. Lu 3e fois et passé, 241. Amendements agréés par les Communes, 257. S.R., 354. Chap. 59.

CANADIAN FURNITURE MANUFACTURERS' ASSOCIATION:—

Pétition demandant une loi sur la faillite, 82.

JANON, Compagnie du chemin de fer du—:

Pétition de Lyndon Clark, 47. Rapportée, 52.

“ **DE MILES AU CHEVAL-BLANC, Compagnie du Tramway du—** sur la rivière Lewes:

Pétition de Tilton demandant un acte d'incorporation, 47. Rapportée, 84.

Bill reçu et lu 1re fois, 128. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 136. Rapporté avec amendements, 149. Amendements agréés, 150. Lu 3e fois et passé, 160. Amendements agréés par les Communes, 178. S.R., 353. Chap. 74.

CANON, DE MILES À LA RIVIÈRE LEWES, Tramways du— :

Pétition de Molyneux St. John demandant un acte d'incorporation, 27.
Rapporté, 65.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 128. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 136. Rapporté avec un amendement, 144. Amendement agréé, 144. Lu 3^e fois et passé, 151. Amendement agréé par les Communes, 168. S.R., 353. Chap. 73.

CARLETON, CHARLES— : Rapport le nommant messenger, 74. Adopté, 79.

CAPITAINES ET SECONDS DE NAVIRES, Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de— :

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 71. 2^e lecture remise, 80. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 107. Comité remis, 112, 117. En comité, 120. Rapporté, lu 3^e fois et passé, 120. S.R., 352. Chap. 45.

CASCADE-CITY, Chemin de fer entre—et Midway sur la rivière Chaudière : Pétition, 47. Rapportée, 52.

CENS ÉLECTORAL, Acte à l'effet d'abroger l'Acte du— :

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 235. Lu 2^e fois sur division et renvoyé à un comité général, 250. En comité, 266, 269, 272. Rapporté avec amendements, 272. Amendements agréés, 279. Amendé de nouveau, 280, 281, 282, 283, 291. Amendement agréé, 292. Lu 3^e fois et passé, 292. Une partie des amendements non agréés par les Communes, 327. Le Sénat n'insiste pas sur une partie des amendements non agréés mais n'insiste sur d'autres, 338. Message aux Communes, 339. Message des Communes acquiesçant au message du Sénat, 348. S.R., 355. Chap. 14.

CHAMPLAIN, Canal à navires du lac—au Saint-Laurent :

Pétition demandant un acte d'incorporation, 62. Rapportée, 180.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 323. Lu 2^e fois, règle 41^e suspendue et renvoyé au comité des Chemins de fer, 327. Rapporté sans amendement, 329. Motion pour le renvoi à six mois, rejetée sur division, 336. Lu 3^e fois et passé, 337. S.R., 355. Chap. 107.

CHARLOTTETOWN : Adresse au sujet d'emmagasinage à froid sur les steamers à—, 66. Réponse, 202.

CHAUDIÈRE, Chemin de fer de la rivière— :

Pétition demandant un acte d'incorporation, 47. Rapporté, 52.

Pétition en faveur de l'incorporation, 69. :

CHEMINS DE FER, Acte concernant les— :

Lu *pro forma*, 15.

Adresse au sujet de travaux sur les—de l'Île du Prince-Edouard, 78.

Réponse à une adresse au sujet du nombre de billets de—vendus en 1896, 168.

Achat de l'Index de J.-E. M. Currier relatif aux—, 74-79, 305.

CHEMINS DE FER, Acte concernant les—*Suite.*

Comité des—Télégraphes et Havres : Rapport nommant le—, 34. L'honorable M. Drummond substitué à l'honorable M. Kirchhoffer, 37. Adopté, 37. 1er rapport : réduction du quorum, 42. Adopté, 43. Achat de l'*Index to the Railway Act and its amendments*, 74, 79. Rapport ; inopportunité d'un bill, 262, 277. Rapport : bills retirés, 268, 278. Rapport : nouvel achat d'index, 305. Adopté, 305. Rapport au sujet de la présentation de bills confirmant des contrats, etc., 314. Adopté, 315.

“ Assurance des—Canadiens contre les accidents :

Pétition demandant modification de sa charte, 23. Rapportée, 243.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des— :

“ Acte modifiant de nouveau l'Acte modifiant l'Acte des— :

Bill lu et reçu 1re fois, 247. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 252. Rapporté avec un amendement, amendement agréé, bill lu 3e fois et passé, 304. Amendement agréé par les Communes, 328. S.R., 355. Chap. 22.

COLOMBIE-BRITANNIQUE : Ordres en conseil relatif à l'administration de la zone de 40 milles dans la—, 39.

“ Chemin de fer Méridional de la— :

Pétition demandant la ratification d'un bail avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, 47. Rapportée, 52.

Bill reçu et lu 1re fois, 123. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 134. Rapporté, 143. Lu 3e fois et passé, 151. S.R., 352. Chap. 56.

COLUMBIA AND WESTERN RAILWAY COMPANY :—

Pétition demandant un acte d'incorporation, 48. Rapporté, 52.

Bill reçu et lu 1re fois, 123. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 133. Rapporté, 143. Lu 3e fois et passé, 150. S.R., 352. Chap. 61.

COMITÉ des Banques et du Commerce.

De la Bibliothèque.

Des Bills privés.

Des Chemins de de fer, Télégraphes et Havres.

Du compte rendu des *Débats*.

Des Divorces.

De l'Economie interne et de la Comptabilité.

Des Impressions.

Des Ordres Permanents.

Des Privilèges.

Du Restaurant.

De Sélection. (*Voir ces mots.*)

COMITÉS SPÉCIAUX :—

Au sujet du canal de la Baie Georgienne.

Au sujet du chemin de fer du Comté de Drummond.

Au sujet d'une voie de communication avec le Yukon. (*Voir ces mots.*)

COMMERCE, Tableaux du— et de la Navigation, 16.

“ Bureau de— de la cité de Toronto. (*Voir Toronto.*)

COMMERCIALE DU NORD, Cie de télégraphe—.(*Voir Anglo-Française.*)

COMMUNES, Chambre des :—Acte concernant le Sénat et la—.(*Voir Sénat.*)
(*Voir Messages.*)

COMPAGNIES, Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des— :

1er Bill présenté et lu 1re fois, 145. 2e lecture remise, 160, 166. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 178. En comité, 184. Rapporté avec amendements, 184. Amendements agréés, 184. Lu 3e fois et passé, 188. Passé par les Communes, 213. S.R., 353. Chap. 50.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte des— :

2e Bill présenté et lu 1re fois, 236. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 245. En comité et rapporté, 251. Renvoyé de nouveau à un comité général, 254. En comité, 284. Rapporté avec amendements, 284. Amendements agréés, 285. Règle 41e suspendue, 285. Lu 3e fois et passé, 285. Amendé par les Communes, 322. Amendements agréés, 323. S.R., 355. Chap. 49.

COMPTES PUBLICS pour 1897, 16.

COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES DU GREFFIER DU SÉNAT, 41. Approuvés par le comité, 237.

CONCESSIONS DE TERRES AUX MILICIEUX EN ACTIVITÉ DE SERVICE DANS LE NORD-OUEST :—

Bill reçu et lu 1re fois, 247. Lu 2e fois, règle 41e suspendue, lu 3e fois et passé, 251. S.R., 354. Chap. 13.

COWICHAN, Chemin de fer de la Vallée de la :—

Pétition demandant un acte d'incorporation, 36. Rapportée, 125.

Bill reçu et lu 1re fois, 128. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 141. Rapporté, 154. Lu 3e fois et passé, 162. S.R., 353. chap. 62.

CRIMINELS, Identification des :—(*Voir Identification.*)

CURRIER, J. E. M., Achat de l'index de la législation relative aux chemins de fer, compilé par—, 74, 79, 105.

DDANDURAND, L'HON. RAOUL :—Nommé sénateur, 12. Présente son bref, 12. Prête serment, 13. Le greffier certifie qu'il a fait et signé sa déclaration, 13.

DAVIDSON, M.—: Rapport du comité des Impressions augmentant son salaire, 155. Considération remise, 163, 166, 174. Adopté, 178.

DAWSON-CITY, Compagnie d'éclairage électrique et de tramway de— :
Pétition demandant un acte d'incorporation, 58. Rapportée, 180.

Bill reçu et lu 1re fois, 301. Règles 41 et 60 suspendues, 301. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 301. Rapporté, 314. Lu 3e fois et passé, 324. S.R., 354, chap. 99.

“ ET VICTORIA, Compagnie de télégraphe de— :

Pétition demandant un acte d'incorporation, 57. Rapportée, 180.

Bill reçu et lu 1re fois, 213. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 217. Rapporté avec amendements, 242. Amendements agréés, 242. Lu 3e fois et passé, 249. Amendements agréés par les Communes, 273. S.R., 354. Chap. 100.

“ Compagnie électrique de— :

Pétition R. Préfontaine demandant un acte d'incorporation, 77. Rapportée, 243.

Bill reçu et lu 1re fois, 301. Règles 41 et 60 suspendues, 301. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 302. Rapporté, 314. Amendement proposé et rejeté, 324. Lu 3e fois et passé, 324. S.R. 354. Chap. 98.

“ Compagnie d'éclairage, de chauffage, de force motrice, de téléphone, de tramway et de chemin de fer électrique de— : Pétition 94.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT SUR UN POINT D'ORDRE, 236, 276, 298, 346.

DÉBATS, Comité du compte rendu des— :

Rapport nommant le—, 35. Adopté, 38. Rapport: sténographes et traduction, 296. Adopté, 325.

DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE, Interpellation au sujet d'une lettre de M. Russell relativement à la nomination d'un—, 172. Autre interpellation, 274.

DÉPENSES DE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE ET DU SOLICITEUR GÉNÉRAL EN EUROPE ou ailleurs, Adresse, 291.

DESCHÊNES, Compagnie électrique de—: Adresse pour documents au sujet de la permission accordée à la—de poser un câble venant à Ottawa, 231.

DESJARDINS, ALPHONSE:—Chargé de la traduction des *Débats*, 296. Adopté, 325.

DESSINS DE FABRIQUE, Marques de commerce et—. (*Voir* Marques.)

DESTITUTIONS DE CERTAINS EMPLOYÉS PUBLICS:—Réponses à adresses, 67, 68, 92, 232, 245, 254, 297.

DISCOURS DU TRÔNE: A l'ouverture du parlement, 14. Rapporté, 15. Adresse de remerciement, 19, 21, 24, 25, 27, 30, 31. Passée, 31. Réponse, 53. Discours de prorogation, 355.

DISTRIBUTION DES DOCUMENTS.—Rapport du comité des Impressions au sujet de la—, 155. Considération remise, 163, 166, 174. Adopté, 178.

DIVISIONS DANS LE SÉNAT :

- Sur le renvoi à six mois du bill du chemin de fer du Yukon, 103.
- Sur l'ajournement du débat sur le bill de la Compagnie de chemin de fer, de navigation et de mines du Pacifique et du Yukon, 106.
- Sur un amendement au bill de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba, 160.
- Sur la remise du débat au sujet de la seconde lecture du bill du Pacifique et du Yukon, 187.
- Sur la 2e lecture du bill du Pacifique et du Yukon, 188.
- Sur la 2e lecture du bill des marques de commerce et dessins de fabrique, 191, 211.
- Sur le renvoi à six mois du bill de la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan, 205.
- Sur la mise sur l'ordre du jour du bill des marques de commerce et des dessins de fabrique, 211.
- Sur l'adoption d'un amendement au bill du cens électoral, 281.
- Sur l'adoption d'un amendement au bill relatif à l'irrigation dans le Nord-Ouest, 326.
- Sur le renvoi à six mois du bill du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent, 336.
- Sur le renvoi à six mois du bill du fonds des écoles du Manitoba, 344.

DIVORCES, Comité des—: Rapport nommant le—, 35. Adopté, 38. Rapports, 1, 2, 5 (voir Hart). Rapports 3, 7, 8 (voir Heyward). Rapports 4, 6, 9 (voir Pearson). Pétition demandant de procéder *in formâ pauperis*, 58. Renvoyée au comité, 58.

DOMINION BUILDING AND LOAN ASSOCIATION :

- Pétition pour faire changer son nom, 36. Rapporté, 51.
- Pétition contre le bill, 121.
- Bill reçu et lu 1re fois, 103. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 108. Rapporté, 118. Lu 3e fois et passé, 121. S.R., 352. Chap. 101.

DOMINION OF CANADA GUARANTEE AND ACCIDENT INSURANCE COMPANY:—(Voir Manufacturiers.)

DOMINION ATLANTIC, Sentence arbitrale rendue en faveur du chemin de fer—:

- Bill reçu et lu 1re fois, 293. Lu 2e fois, 41e règle suspendue et renvoyé à un comité général, 309. En comité, 310. Lu 3e fois et passé, 310. S.R., 354. Chap. 8.

DOUANES, Acte modifiant de nouveau l'Acte des—:

- Bill reçu et lu 1re fois, 293. Lu 2e fois, 310. Règle 41e suspendue, 310. En comité, 311. Rapporté, lu 3e fois et passé, 311. S.R., 354. Chap. 36.

DOUANES, Acte à l'effet de mieux protéger les—et les pêcheries :

Bill reçu et lu 1re fois, 293. Lu 2e fois, 310. Règle 41e suspendue, 310.
En comité, 310. Rapporté, lu 3e fois et passé, 310. S.R., 354. Chap. 38.

“ **Acte modifiant le tarif des—1897 :**

Bill reçu et lu 1re fois, 348. Règle 41e suspendue, 348. Lu 2e et 3e fois et
passé, 349. S.R., 355. Chap. 37.

DRUMMOND, CHEMIN DE FER DU COMTÉ DE— :

Comité spécial nommé pour faire une enquête, 78. 1er rapport : réduction
du quorum, 83. Adopté, 108. 2e rapport : l'enquête, 329. Considéra-
tion remise à la prochaine session, 344. 3e rapport : compte de Walter
Barwick, 332. Adopté, 345.

“ **Interpellation au sujet de l'annuité donnée au—, 343.****DRUMMOND, L'honorable M.—remplace l'honorable M. Kirchhoffer sur le comité des
Chemins de fer, 37.****E****AST-KOOTENAY RAILWAY COMPANY :**

Pétition demandant un acte d'incorporation, 57. Rapportée, 243.

EAUX NAVIGABLES, Protection des— :

Bill reçu et lu 1re fois, 213. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général,
216. En comité et rapporté, 221. Lu 3e fois et passé, 231. S.R., 354.
Chap. 41.

ECHIQUIER, Cour de l'— : Règlements et ordres de la—, 16.**ECLAIRAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE, Rapport, 239. Adopté, 250.****ECLAIRAGE ET DE FORCE MOTRICE, Compagnie Anglo-Américaine d'—.** (Anglo-Amé-
ricaine.)**ÉCOLES DU MANITOBA.** (*Voir Manitoba.*)**ECONOMIE INTERNE ET DE LA COMPTABILITÉ, Comité de l'— :** Rapport nommant le
comité, 35. Adopté, 38. 1er rapport : réduction du quorum, 42.
Adopté, 42. 2e rapport : C. Carleton, etc., 74. Adopté, 79. 3e rap-
port : comptes et personnel, 237. Adopté, 246.**EDMONTON, Chemin de fer du district d'— :**

Pétition demandant la permission de prolonger sa voie, 60. Rapporté, 125.

Bill reçu et lu 1re fois, 129. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins
de fer, 136. Rapporté, 154. Lu 3e fois et passé, 162. S.R., 353.
Chap. 63.

“ **Chemin de fer d'—à la rivière La Paix, (E. G. Darling.) Pétition, 41.
Rapportée 98.** (*Voir Klondike.*)“ **À LA RIVIÈRE DE LA PAIX, Compagnie de chemin de fer et de navigation
d'— : Pétition de H. N. Bate, demandant un acte d'incorporation, 94.
Rapportée, 140.**

ELECTIONS FÉDÉRALES, Acte des—. (Voir Cens Electoral.)

ELECTRIQUE, Compagnie—de Deschênes. (Voir Deschênes.)

EMMAGASINAGE À FROID:—Adresse au sujet de l'—sur les steamers à Charlottetown, 66. Réponse, 202.

Bill reçu et lu 1re fois, 278. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 294. En comité et rapporté, 301. Règle 41 suspendue, 301. Lu 3e fois et passé, 301. S. R., 354. Chap. 7.

EMPLOYÉS PUBLICS:—Etat des obligations, enregistrées par les—au Secrétariat d'Etat, 34.

Réponse à adresses de 1897 au sujet des—destitués, 67, 68, 92, 232, 245, 254, 297.

Etat donnant les noms des—nommés ou promus depuis 1896, 68.

Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant les—

Bill présenté et lu 1re fois, 272. 2e lecture remise, 294. Lu 2e fois, 300. Règle 41 suspendue, 300. En comité et rapporté, 300. Lu 3e fois et passé, 300. Passé par les Communes, 328. S. R., 355. Chap. 16.

ÉRIÉ À LA RIVIÈRE DÉTROIT, CHEMIN DE FER DU LAC:—

Pétition pour faire prolonger le temps d'exécution de ses travaux, 60. Rapportée, 66.

Bill reçu et lu 1re fois, 68. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 78. Rapporté, 88. Lu 3e fois et passé, 95. S. R., 352. Chap. 69.

EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL:—Rapport des—, 142.

EXPOSITIONS DE QUÉBEC, Adresse pour document relatifs aux—, 132. Réponse, 297.

FAILLITE.

Pétition de la *Canadian Furniture Manufacturers' Association* demandant une loi sur la faillite, 82.

FALSIFICATIONS, Acte modifiant l'Acte des—.

Bill reçu et lu 1re fois, 185. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 206. Comité remis, 212. En comité et rapporté, 220. Lu 3e fois et passé, 231. S. R., 353. Chap. 24.

FÉDÉRALE, Compagnie d'assurance sur la vie la—, (d'Ontario) du Canada.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 47. Rapportée, 65.

Bill reçu et lu 1re fois, 104. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 108. Rapportée avec amendements et amendements agréés, 130. Lu la 3e fois et passé, 135. Amendements agréés par les Communes, 153. S. R., 353. Chap. 103.

FER, Primes sur le—fabriqué en Canada. (Voir Primes.)

FERMES EXPÉRIMENTALES. Rapport sur les—, 299.

FILATURES DE COTON DE MONTMORENCY. (*Voir Montmorency.*)

FILS DE L'ANGLETERRE, Grande Loge de la Société de Bienfaisance des— :

Pétition demandant la permission de présenter une pétition, 130. Rapportée, 140. Règle 52 suspendue, 140. Pétition demandant un acte d'incorporation, 138. Rapportée, 171. 50^e règle suspendue, 171.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 258. Règle 41 suspendue, lu seconde fois, 258. Règle 60 suspendue, renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 258. Rapport : recommandant que permission soit donnée de retirer le bill, adopté, 268.

FISSET, JEAN-BAPTISTE ROMUALD— : Nommé sénateur, 11. Présente son bref, 17. Prête serment, 18. Le greffier certifie qu'il a fait et signé sa déclaration, 18.

FORESTIERS, Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des— :

Pétition demandant la permission de présenter une pétition, 138. Rapportée, 148. Règle 52 suspendue, 149. Pétition demandant un acte d'incorporation, 149. Lue, 162. Rapportée, 171. 50^e règle suspendue, 171.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 231. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 234. Rapporté, 253. Lu 3^e fois et passé, 266. S.R., 354. Chap. 91.

FRANCE, Traité avec la— : Réponse à une adresse de 1897 au sujet du—, 233.

GAZ, Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du— :

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 81. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 108. En comité et rapporté, 113. Lu 3^e fois et passé, 116. S.R., 352. Chap. 26.

GÉOLOGIQUE, Acte modifiant l'Acte concernant le département de la Commission— :

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 179. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 185. En comité, 192. Lu 3^e fois et passé, 200. S.R., 353. Chap. 18.

Rapport du Service—, 233.

GEORGIENNE, Canal de la Baie— :

Comité spécial nommé, 43. 1^{er} rapport : réduction du quorum, 54. Adopté, 54. 2^e rapport : impression des témoignages, 83. Adopté, 83. 3^e rapport : traduction, 165. Adopté, 166. Rapport final, 263. Considération remise, 294. Adopté, 299. (*Voir Montréal.*)

GIBBS, C. T.— : Son salaire augmenté, 237. Adopté, 246.

GIBSON, *The Alexander—Railway and Manufacturing Company.* (*Voir Canada Eastern.*)

GOUVERNEUR GÉNÉRAL : Annonce qu'il viendra ouvrir le parlement, 13. Arrivée du —, 13. Discours du trône, 14. Rapporté, 15. Adresse de remerciement, 31. Réponse, 53. Annonce qu'il viendra sanctionner un bill, 73. Il vient, 73. Message des Communes : adresse d'adieu au—, 306. Considération remise, 327. Adoptée, 334. Annonce qu'il viendra proroger le parlement, 347. Il vient, 352. Discours de prorogation, 355. Prorogation, 356.

GRAND CENTRAL DU NORD-OUEST, Chemin de fer— :

Pétition au sujet de l'achèvement de ses travaux, 40. Rapportée, 84.

Pétition de la municipalité de Miniota, 74.

“ “ d'Archib, 88.

Bill présenté et lu 1re fois, 125. 2e lecture remise, 136. Lu 2e fois, 141. Règle 60 suspendue, 141. Renvoyé au comité des chemins de fer, 141. Rapporté avec amendements, 181. Renvoyé de nouveau au comité des chemins de fer, 192. Nouveau rapport, 198. Agréé, 199. Règle 71 suspendue, 199. Lu 3e fois et passé, 199. Bill amendé par les Communes, 347. Acquiescement du Sénat, 348. S.R., 355. Chap. 64.

GRAND-NORD DE WINNIPEG, Chemin de fer le— :

Bill reçu et lu 1re fois, 259. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 293. En comité : question d'ordre soulevée, 298. Décision du président, 298. En comité et rapporté, 299. Motion pour renvoyer la 3e lecture à six mois, lu 3e fois et passé, 307-308. S.R., 354. Chap. 10.

GREAT COMMONWEALTH DEVELOPMENT AND MINING COMPANY— :

Pétition demandant un acte d'incorporation, 29. Rapportée, 219.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE : Informe le Sénat de la nomination de l'honorable M. Fiset, 11. De l'honorable M. Templeman, 12. De l'honorable M. Dandurand, 12.

“ EN LOI : Sténographe pour le—, 237. Adopté, 246.

“ DU SÉNAT : Comptes et pièces justificatives du—, 41. 3e Rapport du comité de la Comptabilité, 237.

HAMILTON ET DU LAC ERIÉ, Compagnie de force motrice d'— :

Pétition demandant modification de sa charte, 60. Rapportée, 99.

Bill reçu et lu 1re fois, 123. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 133. Rapporté avec amendement, 143. Amendement agréé, 143. Lu 3e fois sur division et passé, 150. Amendement agréé par les Communes, 168. S.R., 353. Chap. 104.

HART, ROBERT AUGUSTUS BALDWIN—, Certificat du greffier constatant le paiement des honoraires, 33 : Pétition demandant un bill de divorce, 33. 1er rapport du comité : la pétition, 41. Adopté, 41.

Bill présenté et lu 1re fois, 44. 2e lecture remise, 49. 2e rapport du comité : signification, 51. Certificat du greffier, 55. Lu 2e fois et renvoyé au comité des divorces, 55. 5e rapport : bill amendé, 63. Adopté, 71. Bill lu 3e fois et passé, 72. Message envoyé aux Communes, 72. Bill passé par les Communes, 122. Message des Communes, 122. S.R., 352. Chap. 121.

HAVRES, QUAIS ET BRISE-LAMES DE L'ÉTAT, Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les— :

1er bill reçu et lu 1re fois, 71. 2e lecture remise, 80. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 107. En comité et rapporté, 112. Lu 3e fois et passé, 115. S.R., 352. Chap. 42.

2e bill reçu et lu 1re fois, 212. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 216. En comité et rapporté, 221. Lu 3e fois et passé, 231. S.R., 353. Chap. 43.

HEYWARD, EDWIN—: Acte pour faire droit à—, Certificat du greffier constatant le paiement des honoraires, 46.

Pétition demandant un bill de divorce, 46. 3e rapport du comité: la pétition, 52. Adopté, 53.

Bill présenté et lu 1re fois, 55. 7e rapport: signification du bill, 91. Adopté, 92. Certificat du greffier, 95. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Divorces, 96. 8e rapport: bill amendé, 110. Rapport adopté, 116. Bill lu 3e fois et passé, 116. Message aux Communes, 116. Passé par les Communes, 141. Message des Communes, 142. S.R., 352. Chap. 122.

HOOTALINQUA, Chemin de fer entre Marsh-Lake et—:

Pétition, 29. Rapportée, 139. (*Voir* Bennett au Klondike.)

HUDSON, Chemin de fer de la Baie d'—au Pacifique:

Pétition: délai pour l'exécution de ces travaux, 27. Rapportée, 44.

Bill reçu et lu 1re fois, 81. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 108. Rapporté, 132. Lu 3e fois et passé, 135. S.R., 352. Chap. 65.

IDENTIFICATION DES CRIMINELS:

Bill présenté et lu 1re fois, 235. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 244. En comité, 250. Règle 41 suspendue, 250. Lu 3e fois et passé, 251. Passé par les Communes, 293. S.R., 354. Chap. 54.

IMMIGRATION, Adresse au sujet des dépenses de W. H. Sowden, agent d'—, 70. Réponse, 234.

IMPRESSIONS, Comité des—: Rapport nommant le—, 34. Adopté, 37. Message aux Communes à ce sujet, 38. Message des Communes au même sujet, 38. 1er rapport: documents à imprimer, 89. Adopté, 91. 2e rapport: achat du "Dominion Law Index", 124. Considération remise, 135. Adopté, 151. 3e rapport: impressions, salaires, livres bleus, 155. Considération remise, 163, 166, 174. Adopté, 178. 4e rapport: sur documents, 195. Adopté, 197. 5e rapport: documents, etc., 207. Adopté, 220. 6e rapport: sur documents, 288. Adopté, 311.

INDEX TO THE RAILWAY ACT AND ITS AMENDMENTS:

Rapports recommandant l'achat de l'—, 74. Adopté, 79. Rapport recommandant un achat additionnel, 305. Adopté, 305.

" Dominion law—: Rapport recommandant l'achat du—, 124. Considération remise, 135. Adopté, 151.

" 5e rapport du comité des Impressions recommandant l'achat d'un— de la législation relative aux chemins de fer, 211. Adopté, 220.

INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR. (*Voir* Bateaux.)

" GÉNÉRALE, MODIFICATION: Bill reçu et lu 1re fois, 235. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 239. En comité et rapporté, 246. Lu 3e fois et passé, 249. S.R., 354. Chap. 25.

INSTITUT CANADIEN DE MINES:

Pétition demandant un acte d'incorporation, 88. Rapportée, 181.

Bill reçu et lu première fois, 174. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills privés, 184. Rapporté, 198. Lu 3e fois et passé, 205. S.R., 353. Chap. 96.

INTERNATIONAL RADIAL, Chemins de fer— :

Bill reçu et lu 1re fois, 273. Renvoyé au comité des Ordres permanents, 273. Rapporté, 287. Règles 53, 54 suspendues, 291. Règle 13 suspendue, 291. Bill lu 2e fois, 291. Règle 60 suspendue, 291. Bill renvoyé au comité des chemins de fer, 291. Rapporté, 303. Règle 70 suspendue, 303. Lu 3e fois et passé, 304. S.R., 354. Chap. 66.

INTERPELLATIONS :

Réduction du prix de transport des animaux de race pure, 55.

Concession de coupes de bois dans le Yukon, 14.

Ecoles du Manitoba, 172, 186, 190, 204, 214, 218, 274, 307.

100e Régiment Royal Canadien, 248.

Au sujet du chemin de fer du comté de Drummond, 343.

INTERPROVINCIAL, Pont— d'Ottawa :

Pétition demandant un acte d'incorporation, 62. Rapportée, 170.

Bill reçu et lu 1re fois, 279. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 295. Rapporté avec un amendement, 305. Amendement agréé, 305. Règle 70 suspendue, 305. Lu 3e fois et passé, 305. Amendement agréé par les Communes, 341. S.R., 355. Chap. 112.

INTÉRIEUR, Département de l'— : Rapport du—, 124.**IRRIGATION DANS LE NORD-OUEST, Ordres en Conseil relatifs à l'—, 39.**

“ Acte à l'effet de refondre et modifier les Actes d'— :

Bill reçu et lu 1re fois, 294. Lu 2e fois, 312. Règle 41 suspendue, 312. En comité, 312. Rapporté avec amendements, 313. Premier amendement agréé, 325. Division sur l'adoption des amendements, 326. Autres amendements adoptés, 326. Bill placé sur l'ordre du jour, 335. Lu 3e fois et passé, 337. Amendements agréés en partie par les Communes, 349. Le Sénat n'insiste pas sur son amendement, 350. S.R., 355. Chap. 35.

JUBILÉ DE LA REINE. Réponse à une adresse, 54.**JUGES DES COURS PROVINCIALES :—**

Bill reçu et lu 1re fois, 297. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 313. Amendé en comité, 326. Lu 3e fois et passé, 327. Amendements agréés par les Communes avec de nouveaux amendements, 351. Nouveaux amendements agréés, 351. S.R., 355. Chap. 52.

KERMÈS DE SAN JOSÉ, Acte à l'effet de protéger le Canada contre l'introduction de l'insecte appelé— :

Bill reçu et lu 1re fois, 71. Règle 41 suspendue, 71. Lu 2e et 3e fois et passé, 71. S.R., 73-4. Chap. 23.

KETTLE, Cie de chemin de fer de la vallée de la rivière— : Pétition, 47. Rapportée 52. Autre pétition, 69.

KINGSTON ET PEMBROKE, Chemin de fer de— :

Pétition demandant modification de sa charte, 58. Rapportée, 84.

Bill reçu et lu 1re fois, 189. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 200. Rapporté, 207. Lu 3e fois et passé, 216. S.R., 353. Chap. 67.

KLONDIKE ET DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, Compagnie de mines d'or, de terres et de transport du— :

Pétition demandant un acte d'incorporation, 60. Rapportée, 219.

Bill reçu et lu 1re fois, 146. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 160. Rapporté, 165. Lu 3e fois et passé, 173. S.R., 353. Chap. 106.

“ à la rivière de la Paix, Chemin de fer du— :

Pétition de E. G. Darling demandant un acte d'incorporation, 41. Rapportée, 98.

Bill présenté et lu 1re fois, 102. 2e lecture remise, 111, 116, 119, 122, 133, 141. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 160. Rapport : bill retiré, 278.

“ Banque de— et Dawson-City.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 57. Rapportée, 180.

Bill reçu et lu 1re fois, 201. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques, 202. Rapporté, 238. Lu 3e fois et passé, 244. S.R., 354. Chap. 105,

LAROSE, CHARLES— : Nommé messenger permanent, 238. Adopté, 246.

LENOIR, ALFRED E. :—Adresse au sujet de la révocation d'— 87.

LEWES : Tramways (Molyneux St. John) du cañon de Miles à la rivière—. (*Voir* Cañon.)

LICENCES accordées aux navires de pêche des États-Unis, 1898, 21.

LIQUEURS ENIVRANTES : Adresse au sujet de l'introduction des—, dans le Yukon, 60, 43. Réponse, 100, 167. Adresse pour instructions données au sujet des—, dans le Yukon, 115. Réponse, 248.

“ Prohibition des—. (*Voir* Prohibition.)

LONDON AU LAC HURON, Chemin de fer de— :

Pétition demandant un acte d'incorporation, 48. Rapportée, 98.

Bill reçu et lu 1re fois, 147. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 153. Rapporté, 177. Lu 3e fois et passé, 183. S.R., 353, Chap. 71.

LONDON, Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de— au lac Huron.

Bill reçu et lu 1re fois, 278. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 295. Rapporté, 304. Règle 70 suspendue, 304. Lu 3e fois et passé, 304. S.R., 354. Chap. 72.

LYNN CANAL, Chemin de fer entre— et Fort Selkirk. Pétition de Curle, 29. Rapportée, 44.

“ Chemin de fer entre le— le lac Linderman et le Yukon. Pétition de Scott, 29. Rapportée, 34.

MACKENZIE ET MANN, MM., Adresse pour correspondance entre le gouvernement et—, 75. Réponse, 94.

MANITOBA, Adresse au sujet de la vente des terres réservées pour les écoles dans le —, 105. Réponse, 255.

Adresse pour documents relatif aux écoles du—, depuis le 1er juillet 1896, 106. Réponse, 167.

Interpellations au sujet des écoles du—, 172, 186, 190, 204, 214, 218, 274, 307.

“ Acte concernant le compte de la province du— :

Bill reçu et lu 1re fois, 334. Lu 2e fois, 340. Règle 41e suspendue, 340. En comité, 340. Lu 3e fois et passé, 340. S.R. 355. Chap. 4.

“ Acte concernant le fonds des écoles du— :

Bill reçu et lu 1re fois, 334. Débat sur la seconde lecture, 340, 344. Bill rejeté sur division, 344.

“ Compagnie de chemin de fer et de canal du lac— :

Pétition demandant la permission de se fusionner avec d'autres compagnies, 60. Rapportée, 66.

Bill reçu et lu 1re fois, 128. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 136. Rapporté, 144. 3e lecture remise, 151. Amendé sur division, 159, 160. Lu 3e fois et passé, 160. Amendement non agréé par les Communes, 178. Le Sénat n'insiste pas sur son amendement, 178. S. R. 353. Chap. 70.

MANUFACTURIERS, Compagnie de garantie et d'assurances contre les accidents dite des— :

Pétition demandant la permission de changer son nom, 59. Rapportée, 66.

Bill reçu et lu 1re fois, 123. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 134. Rapporté, 138. Lu 3e fois et passé, 145. S.R., 352, chap. 102.

MANUFACTURIÈRE DE LA TOBIQUE, Compagnie— : (Voir Tobique.)

MARINE ET DES PÊCHERIES, Rapport du département de la—, 16.

MARITIMES DE MONTRÉAL :

Pétition au sujet des intérêts—, 329.

MARQUES DE COMMERCE ET DESSINS DE FABRIQUE :

Bill reçu et lu 1re fois, 147. 2e lecture remise, 152, 163, 184. 2e lecture renvoyée sur division, 191. Motion pour remettre le bill sur l'ordre du jour rejeté sur division, 211.

MÉCANICIENS, Inspection des bateaux à vapeur et examen des—. (*Voir Bateaux.*)

MÉRIDIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, Chemin de fer—. (*Voir Colombie.*)

MESURES, Acte des poids et—. (*Voir Poids.*)

MESSAGES :

De Son Excellence :

En réponse au discours du Trône, 53.

Communiquant la réponse de la Reine à l'adresse envoyée à l'occasion de son jubilé, 54.

Du Sénat à la Chambre des Communes :

Communiquant les noms des membres du comité des Impressions, 38.

Communiquant les noms des membres du comité de la Bibliothèque, 38.

Communiquant les preuves dans l'affaire de divorce de R. A. B. Hart, 72

Communiquant les preuves dans l'affaire de divorce d'Edwin Heyward, 116.

Communiquant les preuves dans l'affaire de divorce de Pearson, 216.

Au sujet des amendements au bill du cens électoral, 339.

De la Chambre des Communes :

Communiquant les noms des membres du comité des Impressions, 38.

Communiquant les noms des membres du comité de la Bibliothèque, 45.

Renvoyant la preuve dans le bill de divorce de Robert Hart, 122.

Renvoyant la preuve dans le bill de divorce d'Edwin Heyward, 142.

Amendement au bill de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba non agréé, 178.

Renvoyant la preuve, etc., dans l'affaire de divorce de James Pearson, 249.

Au sujet d'une adresse au Gouverneur général, 306.

Au sujet des amendements au bill du cens électoral, 327, 348.

Au sujet des amendements au bill concernant l'irrigation dans le Nord-Ouest, 349.

MILICE, Département de la—: Adresse au sujet de l'équipement de la milice, et des patentes Oliver, Lewis et Merrian, 95. Réponses, 169, 248.

“ Acte modifiant de nouveau l'Acte de la—.

Bill reçu et lu 1re fois, 235. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 239. En comité et rapporté, 246. Lu 3e fois et passé, 250. S.R., 354. Chap. 19.

MILICIENS, Nouvelles dispositions au sujet de concessions de terres aux miliciens dans le Nord-Ouest.

Bill reçu et lu 1re fois, 247. Lu 2e fois, 41e règle suspendue, lu 3e fois et passé, 251. S.R., 354. Chap. 13.

MINES, Règlements du Canada sur les—en ce qui concerne le district du Yukon. (*Voir Yukon.*)

“ Institut Canadien de—. (*Voir Institut.*)

MINIOTA, Municipalité de— :

Pétition contre le bill du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, 74.

MONTFORT ET GATINEAU, Chemin de fer de— :

Pétition demandant un acte d'incorporation au fédéral, 58. Rapportée, 125.
Bill reçu et lu 1^{re} fois, 159. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 163. Rapporté, 197. Lu 3^e fois et passé, 204. S.R., 353. Chap. 75.

MONTMORENCY, Filatures de coton de— :

Pétition demandant un acte d'incorporation, 59. Rapportée, 126. Règles 49^e et 50 suspendues, 126.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 146. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Bills Privés, 152. Rapporté avec amendements, 176. Amendements agréés, 176. Lu 3^e fois et passé, 191. Amendements agréés par les Communes, 217. S.R., 353. Chap. 108.

MONTREAL, Commissaires du havre de—Aide accordée aux— :

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 302. Lu 2^e fois, 315. Règle 41 suspendue, 315. Amendé en comité, 315. Lu 3^e fois et passé, 316. S.R., 355. Chap. 47.

“ Intérêts maritimes de— : Pétition au nom des—, 329.

“ Chemin de fer de Ceinture de l'Île de— :

Pétition demandant modification de sa charte, 94. Rapportée, 140.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 189. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 200. Rapporté avec amendements, 207. Amendements agréés, 207. Lu 3^e fois et passé, 216. Amendements agréés par les Communes, 235. S.R., 354. Chap. 79.

“ à la Baie de James, Chemin de fer de— :

Pétition de G. Perley demandant un acte d'incorporation, 77. Rapportée, 84.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 146. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 152. Rapporté, 169. Lu 3^e fois et passé, 177. S.R., 353. Chap. 76.

“ à la ligne provinciale, Chemin de fer de— :

Pétition demandant du délai pour réparer sa voie, 59. Rapportée, 66.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 146. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 152. Rapporté avec un amendement, 260. Amendement agréé, 260. Lu 3^e fois et passé, 272. Amendement agréé par les Communes, 341. S.R., 355. Chap. 77.

et des Comtés du Sud, Chemin de fer de— :

Pétition demandant modification de sa charte, 62. Rapportée, 99.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 235. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 239. Rapport : inopportunité du bill, 262. Rapport renvoyé au comité, 262. Rapporté avec amendements, 276. Amendements agréés, 277. Lu 3^e fois et passé, 292. Amendements agréés par les Communes, 341. S.R., 355. Chap. 78.

MONTREAL à Ottawa et la baie Georgienne, Canal de— :

Pétition demandant du délai pour l'exécution de ses travaux, 47. Rapportée, 125.

Bill reçu et lu 1re fois, 213. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 217. Rapporté avec amendement, 242. Amendement agréé, 242. Lu 3e fois et passé, 249. Amendement agréé par les Communes, 341. S.R., 355. Chap. 109. (Pour comité spécial voir Georgienne.)

MOTION : Au sujet d'une déclaration portant atteinte à l'honneur d'un sénateur, 275. Déclarer hors d'ordre, 276.

NAKUSP À SLOCAN, Chemin de fer de— :

Pétition pour la construction d'embranchements, 62. Rapportée, 66.

Bill reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 145. Rapporté, 176. Motion pour renvoyer la 3e lecture à six mois, 199, 200. Motion rejetée sur division, 205. Lu 3e fois et passé, 206. S.R., 353. Chap. 80.

NAVIGATION : Tableaux du Commerce et de la—, 16.

NAVIRE DE PÊCHE DES ETATS-UNIS : Licences accordées aux—, 1898, 21.

“ Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de—. (Voir Capitaines.)

NEWBERRY, Mademoiselle I. M.—, Adresse au sujet de la démission de—, 63. Réponse, 168.

NID-DE-CORBEAU, Passe du— : Rapport au sujet des plaintes des ouvriers à la—, 272. Adresse relative à la mort de deux travailleurs, 332.. Adresse retirée, 333.

NORD AMÉRICAIN, Cie de télégraphe— : (Voir Amérique du Nord.)

NORD-OUEST, Irrigation dans le— : Ordres en conseil relatifs à l'—, 39.

“ Concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le—. (Voir Miliciens.)

“ Acte modifiant les Actes concernant les Territoires du— :

Bill reçu et lu 1re fois, 247. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 252. En comité, 284. Rapporté, lu 3e fois et passé, 284. S.R., 354. Chap. 5.

OBLIGATIONS enregistrées au département du Secrétaire d'Etat en vertu de l'Acte des employés publics, 34.

OLIVER, LEWIS ET MERRIAN, Adresse au sujet des patentes de—, 95. Réponse, 169, 248.

ONTARIO À LA RIVIÈRE LA PLUIE, Chemin de fer d'— :

Pétition demandant modification de sa charte, 47. Rapportée, 51.

Bill reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 116. Rapporté, 133. Lu 3e fois et passé, 135. S.R., 352. Chap. 81.

ORDRE, Questions d'—: Motion pour faire inscrire dans le procès-verbal les décisions du président sur les—, 236. Motion précédée d'un préambule, 276. En comité général, 298. Amendement à un bill se rapportant à une question d'argent, 346.

ORDRES PERMANENTS, Comité des—:

Rapport nommant le—, 34. Adopté, 37. 1er rapport: délais pour pétitions et bills, 43. Adopté, 43. 2e rapport: pétitions, 44. 3e rapport: pétitions, 51. 4e rapport: pétitions, 65. 5e rapport: pétitions, 83. 6e rapport: pétitions, 98. 7e rapport: règle 50e, 99. 8e rapport: règles 49 et 50, 99. 9e rapport: règle 52, 111. 10e rapport: sur pétitions, 125. 11e rapport: règles 49 et 50, 126. 12 rapport: règle 52, 126. 13e rapport: présentation de bills et de rapports, 127. 14e rapport: sur pétitions, 139. 15e rapport: règle 52, 140. 16e rapport: règle 52, 148. 17e rapport: règles 53 et 54, 149. 18e rapport: sur pétitions, 170. 19e rapport: règle 50, 171. 20e rapport: sur pétitions, 180. 21e rapport: sur pétitions, 219. 22e rapport: règle 52, 219. 23e rapport: sur pétitions, 242. 24e rapport: règles 49 et 50 non observées, 243. 25e rapport: règle 50, 243. 26e rapport: règles 53 et 54, 287.

ORDRES DU JOUR: Question de priorité, 95.

OSTRÉICOLE, Pétition de la Cie—: de Québec, 94.

OTTAWA, Champ de tir d'—: Adresse au sujet du—, 233. Réponse, 279.

OTTAWA ET GATINEAU, Chemin de fer. (*Voir* Interprovincial.)

OTTAWA & NEW-YORK, Chemin de fer d'—:

Pétition demandant modification de sa charte, 57. Rapportée, 99.

Bill reçu et lu 1re fois, 147. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 152. Rapporté, 176-177. Lu 3e fois et passée, 183. S.R., 353. Chap. 82.

OUVERTURE DU PARLEMENT. (*Voir* Parlement.)

PACIFIQUE, Chemin de fer Canadien du—: Contrat avec le chemin de fer de St. Stephen à Milltown. (*Voir* St. Stephen.)

Pétition pour être autorisé à construire des embranchements dans la Colombie-Britannique, 48. Rapportée, 52.

Bill reçu et lu 1re fois, 128. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 136. Rapporté, 144. Lu 3e fois et passé, 151. S.R., 353. Chap. 60.

PACIFIQUE ET DU YUKON, Cie de chemin de fer, de navigation et de mines du—:

Pétition demandant un acte d'incorporation, 47. Rapportée, 51.

Bill présenté et lu 1re fois, 58. 2e lecture remise, 64, 68. Renvoi à 6 mois proposé, 106. Ajournement du débat proposé et adopté sur division, 106. Bill remplacé sur l'ordre du jour, 124. 2e lecture remise, 133, 141, 145, 173. Lu 2e fois sur division, et renvoyé au comité des Chemins de fer, 187. Rapporté avec amendements, 222. Amendements agréés, 234. Lu 3e fois et passé, 234. Bill retiré, 269.

- PAPETERIE** : Fournie aux membres de la Presse, 211, 220. Pour l'usage du Sénat, 237, 246.
- PARLEMENT** : Proclamations, 5. Appelé pour le dépêche des affaires, 9.
Ouverture du— : Communication du secrétaire du Gouverneur général, 13. Arrivée de Son Excellence, 13.
Prorogation du— : Annonce que le Gouverneur viendra proroger le—, 347, 351. Discours, 355. Prorogation, 356.
- PATENTES OLIVER, LEWIS ET MERRIAN** : Adresse au sujet des—, 95. Réponses, 169, 248.
- PEARSON, JAMES** : Acte pour faire droit à— :
Certificat du greffier constatant le paiement des honoraires, 47.
Pétition demandant un bill de divorce, 47. 4e rapport du comité: la pétition, 53. Adopté, 53.
Bill présenté et lu 1re fois, 55. 6e rapport: signification du bill, 86. Adopté, 87. Certificat du greffier, 96. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Divorces, 96. Rapporté avec amendement, 194. Amendement agréé, 195. Lu 3e fois et passé, 215. Message aux Communes, 216. Passé par les Communes, 249. Message des Communes, 249. S.R., 354. Chap. 123.
- PÊCHE** : Navires de— des Etats-Unis: Licences accordées aux—, 21.
Etat des paiements des primes de—, 31.
- PÊCHERIES, Département de la Marine et des—**. Rapport du—, 16.
“ Acte modifiant de nouveau l'Acte des—. (1er bill).
Bill reçu et lu 1re fois, 185. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 192. Comité remis, 206, 212. En comité et rapporté, 216. Lu 3e fois et passé, 220. S.R., 353. Chap. 39.
“ Acte modifiant de nouveau l'Acte des—. (2me bill).
Bill reçu et lu 1re fois, 323. Lu 2e fois, 337. En comité, 337. Amendé, lu 3e fois et passé, 338. Amendement agréé par les Communes, 348. S.R., 355. Chap. 40.
- PÊCHEURS, Acte pour mieux garantir la sécurité des—** :
Bill présenté et lu 1re fois, 70. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 79. En comité, 107. Rapporté, 107. Lu 3e fois et passé, 111. Amendé par les Communes, 185. Amendements agréés, 185. S.R., 353. Chap. 44.
- PÉNITENCIERS, Rapport sur les—**, 118.
“ Pétition au sujet des besoins spirituels des détenus des—, 148.
“ Rapport des Commissaires du—de Saint-Vincent de Paul, 346.
- PENSIONS, Abrogation de l'Acte des—du Service Civil** :
Bill reçu et lu 1re fois, 293. Lu 2e fois, 308. Règle 41 suspendue, 308. En comité, 308. Lu 3e fois et passé, 309. S.R., 354. Chap. 17.

PERLEY, George H.— : Pétition demandant la permission de construire un chemin de fer, 77. Rapportée, 84. (*Voir* Montréal à la Baie de James.)

PÉTBREL, Adresse au sujet du service du steamer—en 1896-97, 66. Réponse, 248.

PÉTROLE, Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du— :

Bill reçu et lu 1re fois, 81. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 108. En comité et rapporté, 112. Lu 3e fois et passé, 115. S.R., 352. Chap. 29.

POIDS ET MESURES, Acte modifiant de nouveau l'Acte des— :

Bill reçu et lu 1re fois, 273. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 294. En comité, 300. Rapporté avec un amendement, 300. Amendement agréé, 301. Débat pour faire amender le bill de nouveau, 315, 324. Amendé en comité, 324-5. Lu 3e fois et passé, 325. Amendements amendés par les Communes, 348. Acquiescement du Sénat, 348. S.R., 355. Chap. 30.

POLICE FÉDÉRALE, Tableau des hommes employés dans la—, 23.

“ À CHEVAL, Acte modifiant l'Acte de pension de la—, 1889.

Bill reçu et lu 1re fois, 78. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 107. En comité et rapporté, 112. Lu 3e fois et passé, 115. S.R., 352. Chap. 33.

PONT SUR LA RIVIÈRE DÉTROT PRÈS DE WINDSOR :

Pétition, 69. Rapportée, 99. (*Voir* Union.)

“ Interprovincial. (*Voir* Interprovincial.)

“ Entre Ottawa et Hull, Pétition, 27. Rapportée, 44.

PONTIAC ET PACIFIQUE, Cie de chemin de fer de—. (*Voir* Interprovincial.)

POSTES, Acte modifiant de nouveau l'Acte des— :

Bill reçu et lu 1re fois, 247. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 255. En comité et rapporté, 285. Lu 3e fois et passé, 292. S.R., 354. Chap. 20.

“ Acte portant une nouvelle modification à l'Acte des— :

Bill reçu et lu 1re fois, 334. Lu 2e fois, 340. En comité, 340. Lu 3e fois et passé, 340. S.R., 355. Chap. 21.

“ Département des— : Rapport du—, 106.

PRESSE, Membres de la— : Papeterie fournie aux—, 211, 220.

PRÊT, Compagnie de— et d'épargne du Canada Central— :

Pétition, 23. Rapportée, 44.

Bill présenté et lu 1re fois, 44. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques, 49. Rapporté avec amendements, 69. Amendements agréés, 70. Lu 3e fois, 75. Passé et renvoyé aux Communes, 76. Amendé par les Communes, 163. Considération des amendements remise, 166. Amendements agréés, 174. S.R., 353. Chap. 97.

PRÊT, Acte concernant les compagnies de— :

Bill présenté et lu 1re fois, 230. Lu 2e fois, 234. Règle 60 suspendue, 234. Renvoyé au comité des Banques, 234. Rapporté avec amendements, 253. Amendements agréés, 253. Lu 3e fois et passé, 286.

PREUVE, Acte modifiant l'Acte de la— en Canada, 1893— :

Bill présenté et lu 1re fois, 186. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 206. En comité, 212. Rapporté, lu 3e fois et passé, 212. Passé par les Communes, 256. S.R., 354. Chap. 53.

PRIMES SUR LE FER ET L'ACIER FABRIQUÉS EN CANADA— :

Bill reçu et lu 1re fois, 278. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 294. En comité, 308. Rapporté, lu 3e fois et passé, 308. S.R., 354. Chap. 11.

PRINCE-EDOUARD, Ile du— : Adresse au sujet des travaux sur les chemins de fer de l'—, 78.

Adresse au sujet de la délégation venue de l'—, 186. Réponse, 193.

PRIORITÉ sur les autres ordres du jour. Motions adoptées, 95.

PRIVILÈGES, Comité des— : Nommé, 15.

Question de privilège. Motion censurant un ministre de la Couronne, 275. Déclarée hors d'ordre, 276.

PROCLAMATIONS, 5.

PROHIBITION : Pétition au sujet du plébiscite sur la— des boissons enivrantes, 105.

Bill reçu et lu 1re fois, 240. Lu 5e fois et renvoyé à un comité général, 254. Comité remis, 294. En comité, 299. Rapporté, 299. 3e lecture, remise, 315. Lu 3e fois et passé, 339. S.R., 355. Chap. 51.

PROROGATION DU PARLEMENT, 356.

PRUDENTE DU CANADA, Compagnie d'assurances sur la vie la— :

Pétition demandant un acte d'incorporation, 88. Rapportée, 100. Règles 49 (c) et 50e suspendues, 100.

Bill reçu et lu 1re fois, 103. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 112. Rapporté, 118. Lu 3e fois et passé, 121. S.R., 352. Chap. 113.

PUISSANCE, Compagnie de garantié et d'assurance contre les accidents de la— du Canada. (*Voir* Manufacturiers.)

QUÉBEC, Expositions de— : Adresse pour documents relatifs aux—, 132. Réponse, 297.

“ Havre de— : Emprunt par les commissaires du—

Bill reçu et lu 1re fois, 258. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 292. En comité, 298. Rapporté, lu 3e fois et passé, 298. S.R., 354. Chap. 48.

“ Délimitation des frontières de la province de—

Bill reçu et lu 1re fois, 323. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 327. En comité, 338. Rapporté, lu 3e fois et passé, 338. S.R., 355. Chap. 3.

QUEENSTON, Pont des hauteurs de— :

Pétition pour obtenir du délai pour l'exécution de ses travaux, 62. Rapportée, 84.

Bill reçu et lu 1re fois, 128. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 136. Rapporté, 144. Lu 3e fois et passé, 151. S.R., 353. Chap. 114.

QUESTIONS d'ordre soulevées, 236, 276, 346, 298.

RAPPORTS, ÉTATS, STATISTIQUES, ETC., DÉPOSÉS SUR LA TABLE :

Marine et pêcheries, 16.

Règlements et ordres de la cour de l'Echiquier, 16.

Comptes publics, 16.

Tableaux du Commerce et de la Navigation, 16.

Revenu de l'Intérieur : Poids et Mesures—Accise, 17. Adultération des substances alimentaires, 34.

Liste du Service civil, 17.

Licences accordées aux navires de pêche des États-Unis, 21.

Ordre général de la cour Suprême, n° 87, 22.

Police fédérale, 23.

Etat des remises faites aux Sauvages, 29.

Etat des paiements des primes de pêche, 31.

Etat des obligations enregistrées au Secrétariat d'Etat au sujet des employés publics, 34.

Ordres en conseil relatifs aux terres fédérales, à l'administration de la zone de 40 milles de chemin de fer dans la Colombie, et à l'irrigation dans le Nord-Ouest, 59.

Département des Sauvages, 49.

Etat des affaires de la Compagnie de prêt et de placement Britannique Canadienne, 48.

Copie des ordres en conseil nommant James Morrow Walsh officier exécutif en chef du gouvernement dans le Yukon, 62.

Département de l'Agriculture, 56.

Noms des employés du Service civil et des destitutions depuis 1896 et état des commissions et le nom des commissaires pour faire une enquête au sujet des employés publics, 67, 68, 92, 232, 245, 254, 297.

Rapport du maître général des Postes, 106.

Rapport sur les pénitenciers, 118.

Règlement relatif à la rivière Stikine, 222.

Rapport du département de l'Intérieur, 124.

Rapport des examinateurs du Service civil, 142.

Commission géologique, 233.

Etat des prix payés à Bate et Cie pour les provisions fournies pour la force militaire envoyée au Yukon, 279.

Fermes expérimentales, 299.

Rapport des commissaires du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, 346.

Etat donnant les noms et salaires des employés publics nommés ou promus en 1897, 75.

Rapport du Secrétaire d'Etat, 1897, 87.

RÈGLES SUSPENDUES :

- 13e—288, 291.
 41e—250, 251, 258, 285, 301, 304, 308, 309, 310, 310, 310, 315, 323, 323, 327,
 339, 340, 346, 348, 349.
 49e—100, 126.
 50e—100, 126, 244.
 52e—111, 127, 140, 149, 220.
 53e—149, 288, 291.
 54e—149, 288, 291.
 60e—141, 234, 258, 288, 291, 301.
 70e—222, 241, 303, 304, 305.
 71e—215.

RÉPONSES À ADRESSES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE— :

- Au sujet du jubilé de la Reine, 54.
 Au sujet des employés destitués, 67, 68, 92, 232, 245, 254, 297.
 Au sujet du nombre de billets de chemin de fer vendus en 1896, 168.
 Au sujet du traité français, 233.
 Correspondance échangée entre M. Choquette et le gouvernement au sujet
 de destitution, 297.

RESTAURANT, Comité du— : Rapport nommant le—, 35. Adopté, 38.

REVENU DE L'INTÉRIEUR, Rapport (Accise, Poids et Mesures, Gaz et Electricité), 17.
 Falsification des substances alimentaires, 34.

Acte modifiant de nouveau l'Acte du— :

1er Bill reçu et lu 1re fois, 81. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 108.
 En comité et rapporté, 113. Lu 3e fois et passé, 116. S.R., 352. Chap. 27.

Acte modifiant de nouveau l'Acte du— :

2e Bill reçu et lu 1re fois, 349. Règle 41 suspendue, 349. Lu 2e et 3e fois et
 passé, 349. S.R., 355. Chap. 28.

RIVE-NORD, Chemin de fer électrique de la— : (Trois-Rivières et Rive-Nord.)

Pétition demandant un acte d'incorporation, 62. Rapportée, 99.

Bill reçu et lu 1re fois, 235. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins
 de fer, 239. Rapporté avec amendement, 261. Amendements agréés,
 262. Lu 3e fois et passé, 272. Amendements amendés par les Com-
 munes, 350. Acquiescement du Sénat, 350. S.R., 353. Chap. 86.

RIVET, JÉRÉMIE— : Rapport du comité des Impressions le mettant à sa retraite, 155.

Considération remise, 163, 166, 174. Adopté, 178.

ROGERS, ELIAS— : Pétition. (Voir Alberta et Yukon.)

ROSSLAND, Chemin de fer entre— et le lac Arrow : Pétition, 40. Rapporté, 51.

ROYAL CANADIEN, 100^{me} régiment le— :

Adresse pour correspondance au sujet du repatriement du—, 75. Réponse, 142.
 Interpellation au sujet du repatriement—, 248.

RUPERT, Chemin de fer à la baie de— :

Pétition, 77. Rapportée, 84. (*Voir Montréal à la Baie de James.*)

RUSSELL, M.—. Interpellation au sujet d'une lettre de—relative à la nomination d'un délégué apostolique, 172.

Interpellation au sujet de déclarations contradictoires au sujet de la question des écoles du Manitoba, 204.

SAINTE-JEAN, Compagnie de pont et de prolongement de chemin de fer de— :

Pétition au sujet de ses débentures, 34. Rapportée, 139.

Bill reçu et lu 1re fois, 147. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 152. Rapporté, 170. 3e lecture remise, 178. Bill amendé, 191. Lu 3e fois et passé, 191. Amendement agréé par les Communes, 217. S.R., 353. Chap. 83.

Remboursement des deniers avancés à la— :

Bill reçu et lu 1re fois, 293. Lu 2e fois, 309. Règle 41 suspendue, 309. En comité, 309. Rapporté, lu 3e fois et passé, 309. S.R., 354. Chap. 9.

“ Havre de la cité de—, Nouveau-Brunswick :

Pétition demandant l'agrandissement du—, 33. Rapportée, 125.

Bill reçu et lu 1re fois, 192. Lu 2e fois et envoyé au comité des Chemins de fer, 206. Rapporté, 222. Règle 70 suspendue, 222. Lu 3e fois et passé, 222. S.R., 353. Chap. 115.

SAINTE-STEPHENS À MILLTOWN, Chemin de fer de—et chemin de fer Canadien du Pacifique :

Pétition demandant la ratification d'un contrat avec le chemin de fer Canadien du Pacifique, 47. Rapportée, 52.

Bill reçu et lu 1re fois, 123. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 134. Rapporté, 144. Lu 3e fois et passé, 151. S.R., 352. Chap. 84.

SAINTE-VINCENT-DE-PAUL, Pénitencier de—: Rapport des commissaires du—, 346.

SASKATCHEWAN, Rivière—: Adresse pour copie des permis de dragage sur la—, 74. Réponse, 232.

Compagnie de chemin de fer et de mines de la—:

Bill reçu et lu 1re fois et renvoyé au comité des Ordres permanents, 279. Rapporté, 287. Règles 53, 54 et 13 suspendues, 288. Bill lu 2e fois, 288. Règle 60 suspendue, 288. Bill renvoyé au comité des Chemins de fer, 288. Rapporté, 303. Règle 70 suspendue, 303. Lu 3e fois et passé, 303. S.R., 354. Chap. 85.

SAUVAGES, Etat des remises faites aux—, 29.

Rapport annuel du département des affaires des Sauvages 1896-7, 49.

“ Acte modifiant l'Acte des—:

Bill reçu et lu 1re fois, 246. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 251. En comité, 293. Rapporté, lu 3e fois et passé, 284. S.R., 354. Chap. 31.

“ Songhees. (*Voir Songhees.*)

SÉANCES DU SÉNAT: Le soir, 16, 46, 312, 324, 336.

Après six heures, 84, 87, 97, 101, 107, 250, 254, 267, 269, 283, 299.

Après minuit, 97, 101, 273, 286.

Le matin, 342, 351.

Deux séances le même jour. Motion, 297.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT: Rapport du—, 87.

SÉLECTION, Comité de—: Nommé, 32. Rapport, 34. Adopté, 37, 38.

SÉNAT, Acte concernant le—et la Chambre des Communes:

Bill reçu et lu 1re fois, 345. Lu 2e fois, 346. Question d'ordre soulevée, 346. Règle 41 suspendue, 346. En comité, 347. Lu 3e fois et passé, 347, S.R., 355. Chap. 15.

SERVICE CIVIL, Liste du—, 17.

Etat des obligations enregistrées au Secrétariat d'Etat au sujet du—, 34.

Rapport des examinateurs du—, 142.

Etat indiquant les noms, etc., des personnes employées au—depuis l'année 1896, 67.

SMITH, HAMILTON—: Adresse pour copie des lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement et—, 75. Réponse, 95.

SMITH, WILLIAM—: Continué dans son emploi de sténographe, 296. Adopté, 325.

SONGHEES: Sauvages de la réserve—: Adresse au sujet du transfert des—, 92. Réponse, 167.

Adresse au sujet de l'occupation de la réserve des sauvages—par la Compagnie du chemin de fer d'Esquimaux et Nanaïmo, 177. Réponse, 238.

SOULANGES: Adresse au sujet du canal—, 202. Réponse, 342.

SOWDEN, W. H.—: Adresse au sujet des dépenses de—, agent d'immigration, 70. Réponse, 234.

STIKINE, Rivière—: Règlements relatifs à la—, 222.

“ Chemin de fer de la rivière—à Fort-Selkirk, Pétition, 29. Rapportée, 44.

STIKINE-TESLIN, Chemin de fer de—:

Adresse demandant un état des offres pour la construction du—, 70. Réponse, 167.

STOCK, DAVID—: Pétition demandant un bill de divorce, 58. Renvoyée au comité des Divorces, 58.

SUBSIDES, Bill des—:

Bill reçu et lu 1re fois, 351. Règle 41e suspendue, 351. Lu 2e et 3e fois et passé, 352. S.R., 355. Chap. 1.

SUBSTANCES ALIMENTAIRES: Rapport au sujet de la falsification des—, 34.

SUPÉRIEUR, Compagnie de Navigation du lac—aux Montagnes-Rocheuses.

Pétition de McLeod Stewart et autres, demandant un acte d'incorporation, 59. Rapportée, 99.

Bill présenté et lu 1re fois, 102. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 122. Rapport : bill retiré, 278.

SUPRÊME, Cour— : Ordre de la—n° 87, 22.

TAYLOR, John— : Adresse au sujet de la démission de—, 63. Réponse, 168.

TÉLÉGRAPHE DU NORD, Compagnie commerciale de—. (*Voir Anglo-Française.*)

TEMPÉRANCE, Alliance de—du comté de Leeds :

Pétition au sujet du plébiscite sur la prohibition des boissons enivrantes, 105.

TEMPÉRANCE, Union de—des femmes chrétiennes du Canada.

Pétition au sujet des besoins spirituels des détenus dans les prisons, 148.

TEMPLEMAN, L'hon. William— : Nommé sénateur, 12. Présente son bref, 48. Prête serment, 49. Le greffier certifie qu'il a fait et signé sa déclaration, 49.

TERRES FÉDÉRALES : Ordres en conseils relatifs aux—, 39.

“ **Acte modifiant de nouveau l'Acte des— :**

Bill reçu et lu 1re fois, 247. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 255. En comité et rapporté, 285. Lu 3e fois et passé, 292. S.R., 354. Chap. 31.

TIMAGAMI (Tamagamingue), Chemin de fer de— :

Pétition demandant un acte d'incorporation, 58. Rapportée, 66.

Bill reçu et lu 1re fois, 146. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 152. Rapporté avec amendement, 169. Amendement agréé, 170. Lu 3e fois et passé, 177. Amendement agréé par les Communes, 193. S.R., 353. Chap. 87.

TIR, Champ de—à Ottawa : Adresse au sujet du—, 233. Réponse, 279.

TOBIQUE, Cie manufacturière de la— :

Pétition demandant un acte d'incorporation, 86. Rapportée, 99. Règle 50 suspendue, 100.

Bill présenté et lu 1re fois, 104. 2e lecture renvoyée, 109, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 119. Rapporté avec amendements, 139. Amendements agréés, 139. Lu 3e fois et passé, 145. Amendé par les Communes, 256. Amendements agréés, 257. S.R., 354. Chap. 116.

TORONTO, Bureau de commerce de la cité de— :

Pétition au sujet de son fonds de gratification, 58. Rapportée, 66.

Bill reçu et lu 1re fois, 81. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 85. Rapporté, 89. Lu 3e fois et passé, 95. S.R., 352. Chap. 117.

TORONTO À LA BAIE D'HUDSON, Chemin de fer de— :

Pétition demandant un acte d'incorporation, 59. Rapportée, 140.

Bill reçu et lu 1re fois, 174. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 188. Rapporté avec amendements, 197. Amendements agréés, 197. 3e lecture remise, 205. Règle 71e suspendue, 215. Amendé, 215. Lu 3e fois et passé, 218. Amendements agréés par les Communes, 249. S.R., 354. Chap. 88.

TRADUCTEURS FRANÇAIS, Rapports de comités spéciaux demandant l'emploi de—, 165, 153. Adoptés, 166, 153.

TRANSPORT DES ANIMAUX DE RACE PURE, Interpellation au sujet du—, 55.

TRANSCONTINENTAL, Chemin de fer— et de mines du Yukon. Pétition, 121. Rapportée, 243.

TRAVAUX PUBLICS, Acte concernant le paiement des octrois votés pour aider à l'exécution de— :

Bill reçu et lu 1re fois, 334. Lu 2e fois, 339. Règle 41 suspendue, 339. En comité, 339. Lu 3e fois et passé, 339. S.R., 355. Chap. 12.

TROIS-RIVIÈRES ET RIVE NORD, Chemin de fer électrique de— : (Voir Rive Nord.)

UNION, Banque— :

Pétition demandant modification de sa charte, 23. Rapportée, 44.

Bill reçu et lu 1re fois, 81. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 107. Rapporté avec amendement, 119. Amendement adopté, 119. Lu 3e fois et passé, 121. Amendement agréé par les Communes, 142. S.R., 352. Chap. 118.

“ Pont— : de Windsor à Détroit—Pétition demandant un acte d'incorporation, 69. Rapportée, 99.

Bill reçu et lu 1re fois, 164. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 166. Rapporté avec amendements, 183. Amendements agréés, 192. Lu 3e fois et passé, 200. Amendements agréés par les Communes, 217. S.R., 353. Chap. 120.

VALISES :—Pour les sénateurs, 237, 246.

VANCOUVER, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company— :

Pétition demandant un acte d'incorporation au fédéral, 60. Rapportée, 140.

Bill reçu et lu 1re fois, 159. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 163. Rapporté, 183. Lu 3e fois et passé, 188. S.R., 353. Chap. 89.

VAUGHAN, Index de l'Acte des chemins de fer de— . (Voir Index.)

VICTORIA-MONTRÉAL, Assurance contre l'incendie La—.

Pétition demandant un acte d'incorporation, 59. Rapportée, 100. Règles 49 et 50 suspendues, 100.

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 123. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 133. Rapporté, 138-9. Lu 3^e fois et passé, 145. S.R., 352. Chap. 119.

VOYAGEURS, Acte pour mieux garantir la sureté des—et des employés de chemins de fer—:

Bill reçu et lu 1^{re} fois, 201. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 216. Rapport: inopportunité du bill, 277.

WALKER, W. B.—: Adresse au sujet de la démission de—, 63. Réponse, 168.

WALSH, JAMES MORROW—: Nommé par le gouvernement chef de l'exécutif dans le Yukon, 62.

Adresse demandant les rapports de—sur le Yukon, 71. Réponse, 167.

Adresse pour copie des instructions données à—, 115. Réponse, 248.

WHITMORE, Joseph—: Salaire de—, Rapport du comité de l'Economie interne, 237. Adopté, 246.

WILKSHIRE, John—: Rapport du comité des Impressions le transférant à l'imprimerie, 158. Considération remise, 163, 166, 174. Adopté, 178.

WINDSOR A DÉTROIT, Pont de—. (*Voir Union*.)

YUKON, Adresse au sujet de l'introduction des liqueurs enivrantes dans le—, 43, 60. Réponse, 100, 167.

Ordre en conseil nommant James Morrow Walsh officier exécutif en chef du gouvernement dans le—, 62.

Adresse demandant les rapports de James Morrow Walsh sur le—, 71. Réponse, 167.

Adresse au sujet des offres pour la construction du chemin de fer de Stikine-Teslin, 70. Réponse, 167.

Adresse pour correspondance entre le gouvernement et MM. Mackenzie et Mann, 75. Réponse, 94.

Correspondance relative au chemin de fer du—, 77.

Adresse pour correspondance entre le Haut-Commissaire et M. Hamilton Smith, 75. Réponse, 95.

Interpellation au sujet des concessions de coupes de bois dans le—, 114.

Adresse our copie des instructions données au major Walsh relativement à padministration du—, 115. Réponse, 248.

Etat faisant connaître les prix payés à Bate et Cie pour les provisions fournies aux militaires envoyés au Yukon, 279.

- YUKON, Comité spécial nommé pour s'enquérir de la possibilité de l'ouverture d'une route pour le—, 115. 1er rapport: réduction du quorum, 119. Adopté, 119. 2e rapport: emploi de traducteurs et d'autres personnes, 153. Adopté, 153. 3e rapport: l'enquête, 224. Considération remise, 238, 246, 251, 255. Adopté sur division, 267.
- Résolution en faveur de l'ouverture d'une route de chemin de fer jusqu'au Yukon, 333.
- “ Administration du district:
- Bill présenté et lu 1re fois, 230. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 234. En comité, 244. Rapporté avec amendements, 244. Amendements agréés, 245. Règle 41 suspendue, 245. Lu 3e fois et passé, 245. Amendé par les Communes, 272. Amendements agréés, 273. S.R., 354. Chap. 6.
- “ Acte à l'effet de ratifier un contrat entre Sa Majesté et W. Mackenzie et D. D. Mann et de constituer en corporation la Cie du chemin de fer du—.
- Bill reçu et lu 1re fois, 75. 2e lecture remise, 80. Amendement pour renvoyer la 2e lecture à six mois, 84, 87, 93, 97, 100, 102. Division sur l'amendement, 102. Adopté, 103.
- “ Acte modifiant les règlements du Canada sur les mines en ce qui concerne le district du Yukon.
- Bill présenté et lu 1re fois, 58. 2e lecture remise, 71, 76, 79. Rayé de l'ordre du jour, 107.
- “ BRITANNIQUE, Compagnie de mines, de commerce et de transport du—.
- Pétition demandant modification de sa charte, 69. Rapportée, 171.
- “ Chemin de fer de la frontière à la rivière Yukon—: Pétition demandant incorporation, 60. Rapportée, 84. (*Voir Alberta.*)